This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

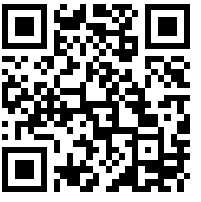

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 476728

Digitized by Google

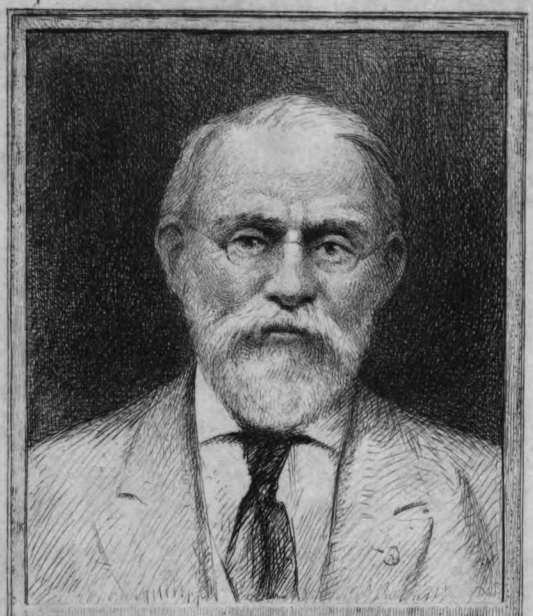

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.A94
R4

REVUE D'AUVERGNE

1884

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

D'AUVERGNE

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

TOME I

1884

CLERMONT-FERRAND
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE G. MONT-LOUIS
Rue Barbançon 2
1884

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Mifflin
1-28-28
14847

STATUTS ET RÈGLEMENT

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

TITRE Ier.

But et constitution de la Société.

ARTICLE 1er. — Une société est constituée sous le nom de SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE. Elle a son siége à Clermont-Ferrand.

Son but est d'établir un lien entre les personnes qui, dans ce pays, s'intéressent aux choses de l'esprit, de concourir activement aux progrès des lettres, des sciences et des arts, et d'éditer les travaux utiles de ses membres.

Elle encourage principalement les études relatives à l'Auvergne.

ART. 2. — La Société se réunira au moins une fois par mois, sauf pendant les mois d'août et de septembre.

Elle publiera une revue intitulée : *Revue d'Auvergne*, qui paraîtra tous les deux mois.

Elle s'occupera de rechercher les monuments et les documents intéressant l'histoire du pays, et veillera à leur conservation.

Elle prendra, en outre, l'initiative de lectures et conférences publiques, d'expositions et de concours.

Digitized by Google

ART. 3. — Toute discussion politique, religieuse ou étrangère au but de la Société est absolument interdite.

ART. 4. — La Société se compose de membres honoraires et de membres titulaires; le nombre des uns et des autres n'est pas limité.

ART. 5. — Les membres honoraires sont élus en assemblée générale, au scrutin secret, sur la présentation motivée du Conseil d'Administration, soit que celui-ci en ait pris l'initiative, soit qu'il ait été saisi par une proposition signée de cinq membres.

ART. 6. — Les membres titulaires ont seuls voix délibérative et sont seuls éligibles aux fonctions conférées par la Société.

ART. 7. — Aucune condition spéciale n'est exigée pour faire partie de la Société. Il suffit d'être présenté par deux membres au Conseil d'administration.

Les noms des candidats sont proclamés par le Secrétaire général dans la séance qui suit la présentation, et, si aucune opposition ne se produit avant la séance suivante, leur admission est prononcée par le Président. En cas d'opposition, le Conseil d'administration statuera.

ART. 8. — La Société, une comme corps, pourra former plusieurs sections pour l'ordre de ses travaux.

TITRE II.

Administration.

ART. 9. — La Société est administrée par un Conseil composé de :

Un Président,
Trois Vice-Présidents,
Un Secrétaire général,
Deux Secrétaires des séances,
Un Trésorier,
Un Archiviste.

Digitized by Google

ART. 10. — Le Président, nommé pour une année, n'est pas immédiatement rééligible. Les autres membres du Conseil sont rééligibles indéfiniment.

ART. 11. — Le Conseil d'administration sera renouvelé par quart tous les ans et à l'ancienneté.

ART. 12. — Le vote pour la nomination du Président et le renouvellement du Bureau est fixé aux premiers jours du mois de décembre.

L'élection se fera à la majorité absolue des votants, par bulletin individuel et secret.

L'entrée en fonctions aura lieu à la séance du mois de janvier suivant.

Il ne pourra être fait dans le cours d'une séance plus de deux tours de scrutin. Lorsque ces deux tours ne donneront pas de résultat, l'élection sera remise à la séance suivante et alors définitivement acquise à la majorité relative.

TITRE III.

Recettes et Dépenses.

ART. 13. — La Société pourvoit à ses dépenses au moyen :

1° D'une cotisation annuelle de 12 francs, payable par chacun des membres titulaires;

2° Du produit de la vente de ses publications;

3° Des subventions accordées et des dons manuels qui pourraient lui être faits.

ART. 14. — Les cotisations seront versées dans le premier mois de chaque année, et pour les nouveaux membres dans le mois qui suivra leur admission.

ART. 15. — Tout membre qui n'aura pas fourni sa cotisation dans le délai fixé, et après un second appel du Trésorier, pourra être déclaré démissionnaire par le Conseil d'administration.

Digitized by Google

ART. 16. — Chaque année, dans sa séance du mois de mars, la Société arrête le budget des recettes et dépenses pour l'année suivante, sur le projet qui lui est présenté par le Conseil d'administration.

ART. 17. — Les dépenses seront acquittées sur mandats ordonnancés par le Président dans les limites de chaque nature de crédit.

ART. 18. — A la séance du mois de février de chaque année, la Société désigne trois de ses membres étrangers au Conseil d'administration pour examiner le compte de gestion du Trésorier et faire connaître le résultat de cet examen par un rapport qui sera présenté et discuté dans la séance de mars.

TITRE IV.

Règlement intérieur.

ART. 19. — Les membres du Conseil d'administration font partie de droit de toutes les Commissions, sauf des Commissions chargées de l'examen des travaux.

Ils assistent avec voix délibérative aux réunions du Comité de publication.

ART. 20. — Le Président dirige, pendant les séances, les travaux de la Société et maintient l'ordre dans les discussions; il a voix prépondérante en cas de partage; il porte la parole dans les députations; il convoque le Conseil d'administration et fixe les assemblées extraordinaires.

Il ordonne les dépenses et signe les délibérations et les procès-verbaux conjointement avec le Secrétaire des séances.

ART. 21. — Le Secrétaire général tient et signe la correspondance et surveille la rédaction des procès-verbaux.

ART. 22. — Les Secrétaires des séances convoquent

Digitized by Google

aux séances ordinaires et extraordinaires et en rédigent les procès-verbaux.

ART. 23. — Le Trésorier est dépositaire de toutes les valeurs. Il recouvre les cotisations et toute somme due ou offerte à la Société. Il acquitte les dépenses sur mandats ordonnancés par le Président.

ART. 24. — L'Archiviste classe et surveille la bibliothèque; il établit les catalogues et la liste des dons de toute nature faits à la Société, tient registre des objets momentanément déplacés et veille à leur réintégration.

Ordre des Séances.

ART. 25. — Les séances ordinaires se tiennent le premier vendredi de chaque mois, à 8 heures du soir, au local de la Société.

ART. 26. — Les membres qui désireront faire des lectures devront indiquer au Secrétaire général, au moins quinze jours avant la séance, le titre et l'importance de leur travail.

Les lectures se feront par ordre d'inscription. Le membre qui ne se présente pas au moment où l'ordre du jour indique sa lecture perd son tour, et l'audition de son travail est reportée après le dernier inscrit.

ART. 27. — En cas d'absence du Président et des Vice-Présidents, la séance est présidée par le plus âgé des membres présents.

TITRE V.

Publication de la Revue.

ART. 28. — Un Comité de publication, composé de six membres, sera chargé de tous les détails qui se rapportent à la publication de la Revue.

Les fonctions de membre de ce Comité ne seront pas

Digitized by Google

incompatibles avec celles de membre du Conseil d'administration.

ART. 29. — Le Comité de publication sera renouvelé à la même époque et dans les mêmes formes que le Conseil d'administration.

Les membres seront indéfiniment rééligibles.

ART. 30. — L'insertion des travaux dans la Revue sera soumise aux conditions suivantes :

L'auteur remettra son travail au Comité de publication ;

Une Commission de trois membres, nommée à la séance suivante par la Société, sera chargée de l'examiner. Deux délégués du Comité de publication assisteront avec voix délibérative aux séances de cette Commission ;

Sur le rapport de la Commission chargée de l'examen d'un travail, l'assemblée mensuelle décidera s'il y a lieu de l'insérer. Sur la proposition de cinq membres, le vote aura lieu au scrutin secret ;

Les manuscrits non acceptés seront rendus, sans cependant que la Société prenne un engagement formel à cet égard.

ART. 31. — La Société n'entend pas prendre la responsabilité des travaux ou mémoires insérés dans ses publications, des opinions ou des théories qui peuvent y être émises.

ART. 32. — La Revue comprendra trois parties :

1° Procès-verbaux des séances ;

2° Mémoires et travaux divers ;

3° Chronique, documents, renseignements, bibliographie, nouvelles intéressant la Société et le but de ses études.

ART. 33. — Les budgets des recettes et des dépenses seront publiés dans les procès-verbaux, ainsi que les comptes annuels du Trésorier.

Digitized by Google

Articles additionnels.

ART. 34. — Toute dépense en dehors des besoins ordinaires de la Société sera l'objet d'une discussion et d'un vote en séance générale.

ART. 35. — Toute demande de modification aux Statuts ou au présent Règlement sera soumise aux formalités suivantes :

1° La proposition, signée par dix membres au moins, sera déposée sur le bureau et renvoyée à l'examen d'une Commission de trois membres désignés par la Société;

2° Le rapport de cette Commission sera fait en assemblée générale dans le délai de deux mois;

3° La modification ne sera adoptée qu'autant qu'elle aura été acceptée par la majorité des membres présents. Le vote aura lieu au scrutin secret.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

MM.

ABONNEL, architecte, à Clermont.
ALANORE, pharmacien, à Clermont.
ANDRIEU, ancien député, à Paris.
ANIEL, agent d'affaires, à Clermont.
ARGELIÈS, avocat à la Cour d'appel de Paris.
BALLIÈRE, architecte, à Clermont.
BARGOIN, propriétaire, à Clermont.
CL. BARRIÈRE, conseiller général, à Clermont.
BAUDONNAT, chef de division à la préfecture du Puy-de-Dôme.
BAUDRY, négociant, à Clermont.
BÉAL, instituteur, à Gerzat.
BERGSON, professeur au lycée de Clermont.
BERTRANDON, notaire, aux Martres-de-Veyre.
BEISSAC, notaire, à Rochefort (Puy-de-Dôme).
LÉON BIDEAU, inspecteur de la marine.
A. BLATIN, docteur en médecine, maire de Clermont.
BLEYNIE, pasteur de l'Église réformée, à Clermont.
MICHEL BONNET, avoué, à Clermont.

Digitized by Google

C^te^ DE BONNEVIE DE POGNAT, au château d'Aubiat.
BONNEVILLE, notaire, à Clermont.
MARCELLIN BOUDET, président du tribunal civil de Saint-Flour.
FRANÇOIS BOYER, maire, à Volvic.
A. BOYER-ROCHEFORT, maire, à Murols.
BRUYERRE, inspecteur des monuments historiques, à Paris.
LÉON CHABORY, conseiller général, au Mont-Dore.
ULYSSE CHABROL, directeur du Musée de Clermont.
JEAN CHABROL, pharmacien, à Clermont.
J. CHAMPOMIER, ancien juge de paix, à Billom.
L. CHARMAT, propriétaire, à Clermont.
CHASSAIGNE, avocat, à Ambert.
L. CHATAIN, artiste peintre, à Clermont.
M. CHATARD, aide-archiviste à la préfecture du Puy-de-Dôme.
F. CHAUDESSOLLES, avocat, à Clermont.
CHIBRET, docteur en médecine, à Clermont.
CHOTARD, doyen de la Faculté des lettres, à Clermont.
COLARDEAU, professeur au lycée de Clermont.
M. COLOMBIER, avocat, à Clermont.
COLOMÈS, juge au tribunal civil de Clermont.
COTE-BLATIN, propriétaire, à Clermont.
DALBINE, greffier de la justice de paix, à Clermont.
DALBINE, architecte, à Clermont.
ALBERT DAMOUR, étudiant, à Clermont.
H. DAVID, négociant, à Clermont.
C^te^ DE DIENNE, au château de Cazideroque (Lot-et-Garonne).
DODU, boursier d'agrégation, à Clermont.
H. DONIOL, directeur de l'Imprimerie nationale, à Paris.
DE DOUHET, avoué, à Clermont.
DUCHARNE, président de la Ligue d'enseignement, à Clermont.
MAURICE DUMOULIN, à Clermont.

Digitized by Google

EGAL, propriétaire du café de Paris, à Clermont.

EMM. DES ESSARTS, professeur à la Faculté des lettres de Clermont.

A. FAUCON, agréé, à Clermont.

FÉLIX FAUCON, à Paris.

A. FONTAINE, ancien avoué, à Clermont.

FOUILHOUX, juge de paix, à Clermont.

FOURNIER-LATOURAILLE, avoué, à Brioude.

ETIENNE GAILLARD, trésorier de la Caisse d'épargne, à Saint-Flour.

GILBERT GAILLARD, député du Puy-de-Dôme.

A. GASQUET, professeur à la Faculté des lettres de Clermont.

PAUL GAUTIER, préparateur à la Faculté des sciences de Clermont.

GIBERT, avocat, à Saint-Flour.

GIRARD-COL, professeur d'agriculture, à Clermont.

GIRAUD, chef de division à la préfecture du Puy-de-Dôme.

P. GIROD, professeur à la Faculté des sciences de Clermont.

G. GRANGE, antiquaire, à Clermont.

A. GUILLEMOT, archiviste, à Thiers.

C. JALOUSTRE, ancien chef de division à la préfecture.

CHARLES JALOUSTRE, chef de division à la préfecture du Puy-de-Dôme.

ELIE JALOUSTRE, percepteur, à Gerzat.

JARRON, avoué, à Clermont.

A. JULIEN, professeur à la Faculté des sciences.

E. KUHN, brasseur, à Chamalières.

E. LABOURIER, avoué, à Clermont.

LACHENAL, receveur particulier, à Brioude.

HECTOR LACOCHE, inspecteur des contributions directes, à Versailles.

LANGLAIS, agréé, à Clermont.

Digitized by Google

A. LAVILLE, député du Puy-de-Dôme, à Montaigut-en-Combrailles.
PAUL LE BLANC, à Brioude.
A. LEDRU, trésorier-payeur général, à Clermont.
LEHANNEUR, professeur à la Faculté des lettres de Clermont.
V. LENOIR, avoué, à Clermont.
LESMARIS, ancien notaire, à Clermont.
MARCEL LUGUET, à Clermont.
A. MAIRE, bibliothécaire des Facultés, à Clermont.
A. MALET, boursier d'agrégation, à Clermont.
E. MALLAY, architecte, à Clermont.
GABRIEL MARC, homme de lettres, à Paris.
J.-B. MATHIEU, ancien notaire, à Clermont.
FERNAND MÈGE, avocat, à Paris.
FRANCISQUE MÈGE, propriétaire, à Clermont.
L. MELCHISSÉDEC, de l'Opéra, à Paris.
MOREL-LADEUIL, artiste sculpteur, à Londres.
MORIN, docteur en médecine, à La Bourboule.
MORY, docteur en médecine, à Clermont.
CHARLES DE NEVREZÉ, avocat, à Beauregard-l'Évêque.
NIVET, docteur en médecine, à Clermont.
A. OSSAYE, ancien négociant, à Clermont.
GEORGES PARCELIER, négociant, à Clermont.
JOSEPH PARCELIER, au château de Lafôt (Creuse).
E. PASSELAIGUE, pharmacien, à Paris.
A. PELLET, professeur à la Faculté des sciences de Clermont.
LÉON PESTEL, ancien agent de change, à Clermont.
PIERRE PETIT, imprimeur, à Clermont.
DOMINIQUE PIERRE, homme de lettres, à Clermont.
PIREYRE, docteur en médecine, à Saint-Amant-Tallende.
PIRONON-CONCHON, banquier, à Clermont.
POMMEROL, conseiller général, à Gerzat.
PONSONNAILLE, receveur particulier, à Riom.

Digitized by Google

A. PRADEL, ingénieur des arts et manufactures, à Alicante.
ALFRED PRADIER, régisseur-comptable, à Royat.
FRÉDÉRIC PRADIER, docteur en médecine, à Clermont.
E. PRUNIÈRE, élève de l'École des chartes, à Paris.
E. RELLIER, avocat, à Clermont.
J. REYNARD, agent-voyer, à Clermont.
FÉLIX RIBEYRE, homme de lettres, à Paris.
RIBOU-COLLAY, libraire-éditeur, à Clermont.
E. RONGIER, greffier en chef du tribunal de Clermont.
ROY, professeur au lycée de Clermont.
G. ROUCHON, archiviste du département, à Clermont.
L. ROUCHON, élève de l'École des beaux-arts, à Paris.
SCHEFFLER, chef de division à la préfecture du Puy-de-Dôme.
TARAVANT, professeur de dessin, à Paris.
CIRICE TEILHARD, ingénieur civil, à Clermont.
L. TEISSET, négociant, à Clermont.
TREILLE-BARGE, à Thiers.
TRÉVIS, entrepreneur, à Clermont.
F. VAZEILLES, avoué, à Clermont.
F. VENTRE, avoué, à Riom.
A. VERNIÈRE, à Brioude.
ED. VIMONT, bibliothécaire de la ville de Clermont.
WELTER, procureur de la République, à Clermont.

Digitized by Google

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

ET COMITÉ D'ADMINISTRATION

Président : M. le docteur NIVET.

Vice-Présidents : MM. FR. MÈGE; V. LENOIR; ED. VIMONT.

Secrétaire général : M. G. ROUCHON.

Secrétaires des séances : MM. A. MAIRE; DUMOULIN.

Trésorier : M. MATHIEU.

Archiviste : M. VAZEILLES.

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. CHOTARD, *Président;* VIMONT, *Secrétaire;* CHIBRET, DES ESSARTS, FOUILHOUX, GASQUET, GIROD, POMMEROL.

Digitized by Google

NOTICE SUR UN PORTRAIT

EXPOSÉ AU MUSÉE DE CLERMONT-FERRAND

Le Musée de Clermont possède un portrait de petite dimension qui est sans conteste la plus remarquable peinture de toute la collection. Il porte le n° 116, et le Livret, édité par M. J.-B. Bouillet en 1861, contient à son sujet la mention suivante : *Portrait de Du Prat, chancelier de France*, XVI^e^ *siècle. Bois. Hauteur, 0,16 ; largeur, 0,13. Donné par M. Besse-Beauregard.* Il n'y a pas d'attribution d'auteur ; mais une inscription fixée au cadre du tableau est plus explicite sous ce dernier rapport et le donne à Holbein. Ces indications relativement au peintre qui l'aurait exécuté et au personnage représenté, sont-elles fondées ? C'est ce que nous allons examiner.

En étudiant cette peinture, il est impossible de méconnaître en elle une étroite parenté avec les œuvres sorties de l'*école des Clouet.* On y trouve cette vérité, cette précision, ce rendu du détail, qui fait l'un des caractères essentiels de la manière de ces peintres. Malgré certaines analogies dans l'exécution, c'est là précisément ce qui ne permet pas de maintenir l'attribution au célèbre artiste allemand. Holbein ne laisse jamais voir la préoccupation ni la recherche des détails. Ajoutons que, n'ayant point fait de séjour en France, on ne comprendrait guère où

Digitized by Google

et comment il aurait pu peindre le chancelier de François Ier.

« Le personnage, qui porte le collier de l'ordre de Saint-Michel et qui paraît avoir cinquante ans, est vu presque de face, légèrement des trois quarts à droite (du spectateur), et en buste seulement. La tête est coiffée d'une toque presque noire, ornée d'une enseigne et posée de côté sur l'oreille droite. Les cheveux grisonnants descendent jusque sur les oreilles. Le front est large et sillonné de quelques rides. Les yeux, grand ouverts, regardent le spectateur. Le nez et la bouche sont d'un dessin très-ferme. Les joues, complètement rasées, sont pleines, sans être lourdes; et le menton, pourvu d'un double menton, est marqué en son milieu d'une légère fossette. Le vêtement consiste en une tunique noire, sur laquelle est passé un manteau dont le collet est d'hermine, et dont les larges manches à crevés sont garnies d'hermine aussi. »

Nous empruntons cette excellente et très-exacte description de notre portrait à M. Gruyer, conservateur des peintures au Louvre. Grâce à une circonstance particulière qui sera exposée plus loin, nous avons la bonne fortune de pouvoir remplacer ici la description que nous aurions pu faire par celle due à un homme aussi compétent (1).

Maintenant, est-ce bien Antoine Du Prat qui est représenté sur ce petit panneau? On n'a à cet égard que le témoignage si incertain et si souvent trompeur de la tradition. De ce qu'il provient du château de Beauregard-l'Evêque, habité par l'évêque de Clermont, Guillaume Du Prat, fils du chancelier, on en a conclu fort légèrement que ce devait être le portrait de celui-ci. Le costume du personnage semble tout à la fois confirmer et combattre cette opinion. Il la confirme en ce qu'il est bien de l'époque où vivait Antoine Du Prat; il la combat en ce sens que c'est

(1) *Voyez* : Musées nationaux; Catalogue de la collection Timbal. *Paris*, 1882.

Digitized by Google

le vêtement ecclésiastique et non le costume séculier qui conviendrait au modèle présumé. Il est vrai qu'on peut objecter que la peinture aurait été exécutée avant l'entrée dans les ordres du chancelier. Faye de Bris, dans sa *Vie de Du Prat* (1), dit qu'il serait devenu veuf en 1516 et aurait embrassé l'état ecclésiastique dès l'année suivante, en 1517. Né en 1463, il aurait eu alors 52 ans, ce qui coïncide assez bien avec l'âge apparent du portrait, qui aurait alors été peint peu de temps avant que le modèle eut quitté l'état séculier. Mais, d'après d'autres auteurs, ce serait bien plus tôt que Du Prat serait devenu veuf et aurait embrassé la carrière ecclésiastique. Selon le marquis Du Prat, qui cite Chabrol comme autorité, il aurait perdu sa femme en 1508 (2). Il n'y aurait plus alors concordance d'âge entre le modèle présumé et le portrait.

Qui est ici dans le vrai? Nous n'avons pas l'intention de discuter la chose à fond. Nous ferons remarquer cependant que le marquis Du Prat cite inexactement la date donnée par Chabrol, qui est 1507 et non 1508. Moréri est d'accord avec Chabrol. A cette occasion, nous préviendrons le lecteur qu'il ne peut accepter que sous bénéfice d'inventaire les documents cités ou publiés par le marquis Du Prat dans les divers volumes qu'il a consacrés au chancelier et à sa famille. Cet auteur, en effet, a été une des victimes du faussaire Vrain-Lucas, le héros de cette singulière affaire de faux autographes qui émut un instant tout le monde savant.

« En 1865, parut à Versailles, disent MM. Henri Bordier et Emile Mabille, chargés de l'expertise dans le procès Vrain-Lucas, un volume intitulé : Glanes et regains récoltés dans les archives de la maison Du Prat, recueillis et réunis par le marquis Du Prat, membre correspondant de l'Académie de Clermont-Ferrand. — L'époque où ces

(1) Faye de Bris, *Trois Magistrats français du XVe siècle. Paris*, 1844.

(2) *Vie d'Antoine Du Prat*, par le marquis Du Prat. *Paris*, Techener, 1857.

Digitized by Google

pièces ont été déposées dans lesdites archives ne peut être bien ancienne, comme il est facile de s'en assurer en comparant ces lettres avec celles de la collection Chasles. Ce sont les mêmes tournures de phrases, le même ton vulgaire, les mêmes ignorances, les mêmes fautes d'orthographe (1). »

Ceci dit pour mettre en garde contre ces fausses pièces.

Mais il n'y a pas lieu de nous arrêter davantage à ce sujet, car il est une circonstance qui va nous éclairer complètement sur l'identité du personnage représenté dans le portrait du Musée de Clermont. Cette circonstance, c'est qu'il existe un second exemplaire, une répétition de ce portrait, avec le nom du modèle qui a posé inscrit sur le panneau lui-même. Cette répétition, qui faisait partie de la collection du peintre Timbal, acquise il y a peu de temps pour le Musée du Louvre, est parfaitement identique à notre tableau, avec cette seule différence qu'on lit au haut du panneau : *Monsieur de Saint-André*. L'identité est telle que nous avons pu donner, dans le début de cette notice, la description de la peinture du Louvre pour celle du portrait de notre Musée, tant elle s'y rapporte et s'y applique parfaitement.

Pouvons-nous mieux faire que de reproduire aussi la notice fournie sur ce tableau par le conservateur des peintures du Louvre.

« Ce portrait, dit M. Gruyer, est un de ceux qu'on met, un peu arbitrairement peut-être, au compte des

(1) Une lettre de François Ier au chancelier Du Prat commence ainsi : « Oncques avez raison, monsieur le Chancelier, d'être charmé du bon air et de la prestance de Sa Sainteté Léon X. » L'auteur ignore que le roi ne disait pas familièrement : Léon X, surtout dans une dépêche officielle ; que prestance n'avait pas le sens de belle tournure, mais celui de supériorité ; que charmé, dans le sens de ravi, est seulement du XVIIe siècle ; enfin, que oncques, *uncquam*, signifie juste le contraire de ce qu'il veut mettre, et qu'en employant ce mot, le roi dit à son chancelier qu'il a parfaitement tort. — Autre lettre du même au même : « Venez ce soir, après matines, pour nous entendre. » C'est exactement comme s'il disait : Venez ce soir après l'aurore, etc., etc. (H. Bordier et E. Mabille.)

Digitized by Google

Clouet. Comme il est d'une exceptionnelle beauté, c'est à François Clouet, le plus célèbre des Clouet, qu'on en fait honneur. Or, cette attribution est inacceptable, car le personnage représenté n'est pas contemporain du peintre. Le costume, en effet, nous donne à peu près la date du portrait, et ce costume est encore celui d'un des contemporains de Louis XII. De plus, les hommes de cour, à partir de 1520 à 1525, portent généralement, comme le roi, toute leur barbe, et M. de Saint-André est ici complètement rasé. Par conséquent, cette peinture appartient vraisemblablement aux vingt-cinq ou trente premières années du XVI^e^ siècle. Etant donné qu'elle représente M. de Saint-André, ce doit être, non pas le maréchal, qui fit ses premières armes à Cerisoles, en 1544, et fut tué à la bataille de Dreux en 1562, mais le père du maréchal, Jean d'Albon, seigneur de Saint-André, d'Oulches et Serezat, gentilhomme de la chambre et chevalier de l'ordre du Roi, qui se distingua comme homme de guerre en Italie, et reçut le collier de 1520 à 1524. La date de ce portrait nous paraît donc devoir être placée vers 1525. A cette date, Jean d'Albon, né en 1475, avait, en effet, cinquante ans. Il est dès lors impossible de songer à François Clouet, qui, tout en ayant reçu de François I^er^ ses lettres de naturalisation (1541), était encore en 1572 dans la force du talent, et est resté par excellence le peintre de Charles IX. Si l'on voulait mettre ici le nom d'un des Clouet, il faudrait prendre Jehan Clouet, dit Jehannet, père de François; mais, dans l'œuvre fort obscure de ce peintre, nous ne connaissons pas de tableau dont la beauté soit comparable à celle du portrait de M. de Saint-André (1). »

Moins célèbre que son fils Jacques d'Albon, plus connu sous la dénomination de maréchal de Saint-André, Jean d'Albon n'en fut pas moins un personnage distingué.

(1) Catalogue de la collection Timbal.

Digitized by Google

Chose particulière, les généalogistes et les biographes ont confondu, la plupart du temps, le père avec le fils. C'est ce qu'a fait remarquer Le Laboureur, qui s'est attaché à rectifier les erreurs commises à ce sujet (1).

Jean d'Albon fut gouverneur du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais, des Dombes, du Bourbonnais, de la Marche et du pays de Combraille. Il avait été d'abord destiné à l'état ecclésiastique et avait été même pourvu d'une prébende de chanoine-comte de Lyon. Mais, à la mort de son frère aîné, Louis d'Albon, se trouvant seul représentant mâle de sa famille, on le fit rentrer dans le siècle, et il se maria avec Charlotte de La Roche, fille du seigneur de Tournoël. En 1512, il prit part à la malheureuse campagne de la Trémouille, en Italie, qui se termina par l'échec de Novarre. En 1521, il se trouva au siège de Fontarabie, sous Bonnivet. En 1523, il se jeta dans St-Quentin, où les Anglais n'osèrent l'attaquer. Enfin, en 1537, il fut un des députés chargés de traiter avec les impériaux qui assiégeaient Thérouanne (2). Il mourut en 1549 suivant Le Laboureur, en 1550 selon le P. Anselme, laissant deux enfants : le fameux maréchal de Saint-André, et Marguerite, mariée à Arthaud de Saint-Germain, baron d'Apchon.

Un jeton en argent, publié par M. de Soultrait, dans sa *Notice sur quelques jetons du Forez* (3), porte au revers l'écusson de la famille d'Albon, entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel, avec cette légende : IEHAN DALBON S^{r} DE S^{t} ANDRÉ, et se rapporte à notre personnage.

(1) *Voy.* Les Mazures de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe, ou Histoire de tout ce qui s'est passé dans ce célèbre monastère; par Claude Le Laboureur. *Paris,* 1682.

(2) Le Laboureur, *loco citato.*

(3) *Voy.* Mémoires lus à la Sorbonne (Archéologie). *Paris,* 1863; p. 294; pl. VI, n° 1. — *Voy.* aussi : Congrès archéologique de France; XLVII^{e} session, à Vannes; p. 321; pl. II, n° 11. (Mémoire de M. G. Vallier.)

Digitized by Google

La famille d'Albon, originaire du Lyonnais (1), se rattache à l'Auvergne par ses alliances. Jean d'Albon de St-André eut pour femme, comme nous l'avons vu, Charlotte de La Roche, héritière de Tournoël (2). Ils eurent pour fils le maréchal Jacques d'Albon de St-André. La mort de ce dernier et celle de sa fille unique Catherine, décédée en bas âge, fit passer la terre de Tournoël à sa sœur, Marguerite d'Albon, qui la transmit à son tour à la famille d'Apchon par son mariage avec Arthaud d'Apchon. On voit encore dans les ruines de Tournoël les armes de Jean d'Albon : *De sable, à la croix d'or, surmontée d'un lambel de trois pendants de gueules.*

Il n'y a pas lieu de s'étonner beaucoup de trouver le même portrait reproduit deux fois et par la même main. Ces répétitions, on le sait, ne sont pas rares. Nous pouvons en rappeler un exemple qui a été décelé dans un récent procès, à propos d'un portrait par Nattier, faussement dit de la marquise du Châtelet, et qui était, en réalité, celui de Mme Geoffrin. L'expertise a démontré que les deux peintures qui ont figuré dans l'affaire n'étaient l'une et l'autre que des répétitions, exécutées de la main de Nattier lui-même, d'un portrait primitif qui a disparu, et dont ce peintre était l'auteur (3).

Pour terminer, nous reproduirons les conclusions de M. Gruyer, d'autant qu'elles peuvent s'appliquer aussi bien à notre tableau qu'à celui que possède le Louvre (1) :

« Nous nous trouvons là en présence d'un de ces

(1) C'est à tort qu'on l'a donnée comme originaire du Dauphiné, puis fixée dans le Lyonnais. *Voy.* à ce sujet : Congrès archéologique de France, et aussi Le Laboureur, *locis citatis*. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'assertion d'Audigier, qui prétend qu'elle a une origine commune avec la maison des comtes d'Auvergne. La seigneurie de Saint-André est située près de Roanne.

(2) La famille de La Roche, seigneur de Tournoël, tire son titre patronymique de La Roche-Canillac, dans le Limousin. *Voir* à ce sujet : J.-B. Bouillet : Nobiliaire d'Auvergne.

(3) *Voy.* les Journaux judiciaires de juillet 1884.

Digitized by Google

portraits qu'on attribuerait, dans les Flandres, à un des peintres contemporains de Memling, dont on ferait honneur à Holbein, en Angleterre, et que l'on couvre uniformément chez nous du nom des Clouet. Entre le portrait de M. de Saint-André et les admirables portraits groupés de chaque côté des Vierges de Memling, n'y a-t-il pas une filiation directe et facile à saisir? D'un autre côté, si l'on rapproche le portrait de M. de Saint-André de plusieurs portraits conservés sous le nom d'Holbein, au château de Hampton-Court, ne trouve-t-on pas, comme exécution, nombre de points d'analogie? N'est-il pas naturel aussi de chercher dans ce petit portrait le témoignage d'un art qui, de flamand qu'il était à l'origine, s'est naturalisé français sous le nom des Clouet?... Devant une pareille peinture, le champ de l'hypothèse est vaste et l'affirmation téméraire. »

Nous n'ajouterons pas un mot, nous tenant pour satisfait si nous avons pu attirer l'attention du public sur le principal trésor artistique, en fait de peintures, que possède le Musée de Clermont-Ferrand (1).

ED. VIMONT.

(1) Le portrait du Musée de Clermont a figuré à l'Exposition de 1878, dans la galerie des portraits nationaux.

Digitized by Google

LE TONG-KING

Entre tous les pays d'outre-mer dans lesquels la France a des intérêts, il en est un qui a attiré dans ces derniers temps, et qui attire encore aujourd'hui l'attention, c'est le Tong-King. Qui de nous n'a suivi avec une anxiété patriotique la lutte que nos soldats y ont soutenue ? Qui de nous ne s'est ému de leurs souffrances et ne s'est réjoui de leurs victoires ? Ils triompheront enfin, et cette terre éloignée deviendra une colonie à qui l'avenir réserve, nous l'espérons, une durable prospérité. Il importe donc de la faire connaître ; et c'est le but que nous nous proposons.

I.

Le Tong-King est la partie septentrionale de l'empire d'Annam ; il est situé sur le golfe du même nom. L'Annam, baigné par la mer de Chine, qui n'est qu'une section de l'océan Pacifique, comprend tout l'orient de la péninsule de l'Indo-Chine. Le sud de l'Annam, spécialement connu sous le nom de Cochinchine, bien que le nom de Cochinchine ait été et soit encore attribué à l'Annam tout entier, est depuis vingt ans notre possession. Nous sommes donc maintenant établis au nord et au sud, et ce qui reste au souverain de Hué est comme pressé entre les deux établissements français et ne peut échapper à leur influence. Nous sommes les maîtres aux bouches du Bo-Dé

Digitized by Google

comme aux bouches du Mékong, sur le 20e parallèle comme sur le 10e, et notre protectorat, sinon notre domination, s'étendra inévitablement sur le vaste empire qui sépare ces deux grands fleuves, dont les sources sont assez voisines, bien que dix degrés les séparent à leur arrivée à la mer.

Les eaux du Bo-Dé, ou rivière claire, et de ses affluents descendent du nord au sud, puis brusquement tournent à l'est, et coupent le Tong-King en son milieu, suivant le 20e parallèle au nord de l'équateur. Le Tong-King s'étend en effet du 23°30' au 17°30'; il s'étend donc du nord au sud sur une longueur de 600 kilomètres; quant à sa superficie, elle est d'environ 110,000 kilomètres carrés. Par sa position, ce pays appartient au tropique; la chaleur y est très-grande, et comme il a beaucoup d'eau, il est très-fertile, mais en même temps il est dangereux; il est souvent ravagé par des fièvres terribles, et les Européens qui s'y établissent doivent, pour se maintenir en bonne santé, se conformer aux usages, aux habitudes des indigènes. Continuer la manière de vivre de l'Europe, c'est s'exposer à la maladie et même à la mort.

La structure de l'Indo-Chine, dont l'Annam n'est qu'une fraction, est bien connue; aussi n'en parlerons-nous que sommairement; elle est toutefois très-curieuse à étudier. Au sud-ouest de la Chine, dans la province du Yun-Nan, les montagnes qui portent le même nom forment un gros nœud, et de ce nœud partent au sud plusieurs ramifications très-importantes; on en compte cinq, entre lesquelles se creusent des sillons parallèles, et qui toutes sont dignes de remarque. La première sépare le Brahmapoutre, rivière de l'Inde anglaise, de l'Iraouaddy; la deuxième, l'Iraouaddy du Salouën; ces deux rivières tombent dans le golfe de Martaban. La troisième sépare le Salouën du Ménam, qui passe à Bangkok et tombe dans le golfe de Siam; la quatrième le Ménam du Mékong. Le Mékong est le plus grand fleuve de l'Indo-Chine; il a sa source

Digitized by Google

sur le 27°30' au nord de l'équateur, et son embouchure sur le 10°. Il parcourt donc une distance qu'on peut apprécier en droite ligne, sans tenir compte des détours, à 1,750 kilomètres, et en tenant compte des détours, approximativement à 2,625 kilomètres. Ce n'est pas le plus grand fleuve du monde ; on sait que le cours du Mississipi, que le cours de l'Amazone sont plus étendus ; mais c'est un très-grand fleuve, et le volume de ses eaux lui donne une extrême importance.

La cinquième ligne ou ramification sépare le Mékong du Bo-Dé (rivière claire) et du Song-Thao (rivière rouge). Le Bo-Dé a un volume d'eau moins considérable que le Song-Thao, et quand ces deux rivières se réunissent réellement, le Song-Thao devrait garder son nom, mais l'usage en a décidé autrement. C'est ainsi qu'à tout bien considérer, dans l'Amérique du Nord, le Missouri devrait déposséder le Mississipi, qui apporte une moindre quantité d'eau, du privilège de porter sous son nom, jusqu'au golfe du Mexique, leurs eaux réunies ; mais là également l'usage a fait loi. Acceptons donc ce qu'ont réglé les indigènes, mais constatons qu'en prenant la rivière rouge (Song-Thao) de sa source jusqu'à sa réunion avec la rivière claire (Bo-Dé), puis les deux rivières réunies sous le nom de Bo-Dé), nous avons un cours d'eau de 800 kilomètres à vol d'oiseau, et bien certainement de 1,200 kilomètres en tenant compte des détours. Nous n'avons pas en France un fleuve de cette étendue.

Les rivières ont naturellement la même direction que les montagnes, elles coulent du sud au nord ; mais, comme nous l'avons reconnu, le Mékong et le Bo-Dé s'infléchissent à l'est dans leur bas cours pour se rendre à la mer.

Les montagnes sont abruptes, et on ne s'y engage qu'avec peine ; elles présentent des pentes rapides, des cols étroits, de vrais barrages de rochers ; des forêts vigoureuses mais inextricables ; par suite les cours d'eau sont d'un difficile accès ; ils sont coupés de rapides, de

Digitized by Google

chutes, de cataractes; ils sont embarrassés de plantes arrachées, d'arbres déracinés. On voit descendre de véritables îles flottantes qui se perdent dans les eaux écumantes des grands ressacs, ou se brisent contre les rochers qui, de place en place, encombrent, détournent et divisent les courants. Comment remonter ces vallées effrayantes soit par terre, soit par eau; et cependant ce sont les chemins qui mènent à la Chine.

Les Anglais le savent bien. Il y a longtemps déjà qu'ils ont remarqué que le cours du Yang-tsé-Kiang (fleuve bleu), le plus grand fleuve de la Chine, celui qui traverse les terres les plus cultivées et les meilleures, celles qui sont la richesse du Céleste-Empire, n'est qu'à 35 ou 40 kilomètres des sources du Mékong. Ils craignent de voir les Français fréquenter un chemin qu'un Français du reste a tracé; mais par une jalousie qui ne peut que nous faire honneur, et que nous devrions imiter, ils cherchent à nous devancer. Ils montent dans l'Indoustan par la vallée du Brahmapoutre, dans la Birmanie par la vallée de l'Iraouaddy; ils n'avouent même pas leurs entreprises, ils cherchent à en détourner notre attention; ils voudraient qu'elles fussent achevées avant d'être connues. Ils méditent d'établir non-seulement des voies de terre, des voies d'eau, mais encore des voies de fer. Des ingénieurs ont déjà parcouru les deux grandes vallées. Les travaux sont préparés, les jalons sont posés, et qui peut dire que les terrassements ne sont pas commencés et que les rails ne sont déjà pas fondus? Nous laisserons-nous devancer dans ce nouvel essor du commerce oriental? A notre tour, ne partirons-nous pas du Mékong et du Song-Thao pour pénétrer dans la Chine? N'ouvrirons-nous pas ce riche pays à notre industrie, à notre commerce? Tout est disposé pour une invasion pacifique; portons-nous donc de l'Annam en Chine, comme autrefois les hommes se sont portés de la Chine dans l'Annam.

C'est en effet par la Chine que la péninsule a été peu-

Digitized by Google

plée. La Chine a toujours été un des grands foyers de l'humanité, peut-être même le premier; cette humanité naissante s'est répandue au nord, à l'ouest et au sud; elle a descendu les cinq grandes vallées méridionales et elle s'est arrêtée partout où la fertilité du sol, ses goûts, et souvent ses caprices l'ont engagée à fonder des établissements.

Ce n'est pas qu'elle y soit venue en grand nombre; l'Indo-Chine n'a jamais compté beaucoup d'habitants; elle est relativement déserte. Elle est cependant fertile, et si elle était bien cultivée dans toutes ses parties, elle pourrait nourrir 250,000,000 d'habitants, et d'après les derniers documents publiés par l'almanach de Gotha de 1884, c'est à peine si elle en nourrit 34,000,000.

On compte les quelques contrées qui ont une population dense : d'abord la Birmanie anglaise, et ici comme ailleurs les Anglais ont su prendre leurs avantages; ils ont été attirés et par la qualité du sol et par le nombre des habitants; ils n'ont qu'à bon escient prolongé leur empire à l'est en dehors des limites de l'Inde. Citons ensuite les bouches du Ménam et du Mékong et les deltas du Tong-King. Le cours inférieur du Bo-Dé et ses bouches sont aussi peuplées que la moyenne de nos départements français, et le sont plus que les deltas du Ménam et du Mékong, et même que la Birmanie anglaise, du moins autant qu'on peut le présumer, car quel recensement a jamais été régulièrement accompli! On peut toutefois affirmer que les 5/7 de la population de l'Indo-Chine se trouvent au Tong-King.

L'Indo-Chine, ceci est à constater, se présente dans des conditions meilleures que l'Inde anglaise; les côtes sont favorablement découpées par de nombreux caps et de nombreux golfes qui offrent des abris sûrs; la nature s'est comme chargée de creuser des ports, qu'un peu d'art rendrait excellents; ils le sont déjà car la mer est bonne, suivant le langage des marins. Le grand et terrible courant équatorial, qui vient de l'Est, et qui, par la violence

Digitized by Google

de ses eaux et des vents qui les accompagnent, trouble si fréquemment et si profondément cet océan que Magellan a pu appeler Pacifique, parce qu'il a eu la chance heureuse de le traverser du cap Horn aux Philippines sans éprouver même un coup de vent, mais qui serait mieux nommé l'océan des Tempêtes, le courant équatorial, dis-je, est arrêté et coupé par ces mêmes Philippines; il a porté Magellan et l'a favorisé sans qu'il s'en doutât; coupé en deux il se dirige, au sud, sur les Célèbes, Ternate et la Nouvelle-Guinée, et au nord vers l'Asie, sans doute; mais il ne la touche qu'à la hauteur de l'île Formose. Quant au courant non moins terrible de l'océan Indien, qui trouble les côtes anglaises par des trombes affreuses et d'épouvantables cyclones, qui porte ses ravages sur les ports, dans les villes, jusque dans les campagnes, enlève les navires et les jette tous désemparés dans l'intérieur des terres, il passe, dans sa course vers l'est, au sud de Sumatra et de Java. Le golfe de Siam, la côte cochinchinoise, le golfe du Tong-King sont donc protégés par les îles Malaises et les îles Philippines, et quand le vent et les flots sévissent au delà de ces îles, le calme règne dans la mer intérieure fermée par ces îles et le continent. C'est une Méditerranée heureuse que les navires traversent sans crainte, comme une immense mer qui ouvre un abri vaste et tranquille qui précède ces ports non moins heureux et tranquilles, où la nature se passe de l'art et où les hommes se reposent avec joie, sans redouter la tempête et le naufrage.

Comment se fait-il donc qu'un si bon pays, où tant d'avantages sont réunis, pays fertile et sûr, aussi propre à la culture qu'à l'industrie et au commerce, soit si mal peuplé? En prenant la péninsule dans son ensemble, nous trouvons à peine seize habitants par kilomètre carré.

Les invasions ont pu être fréquentes, mais elles n'ont jamais compté un grand nombre d'hommes. Pourquoi? Nous allons essayer de le dire.

On se souvient de la disposition des montagnes et des

Digitized by Google

rivières : elles vont du nord au sud, et les routes, qui primitivement ont toujours suivi les bords des rivières, ont eu la même direction. L'humanité, en quittant les plateaux et les vallées de la Chine, ne pouvait s'avancer dans la péninsule qu'en marchant vers le midi. Cette marche, elle l'a prise sans doute plus d'une fois; mais elle n'a jamais été de son choix et dans ses goûts, tandis qu'elle s'est toujours laissé emporter d'un facile mouvement de l'est à l'ouest, ou par un retour de l'ouest à l'est. Dans ces deux directions, les hommes restent en effet sous une même latitude ou à peu près; ils ne changent pas de climat et par suite de genre de vie; ils trouvent la même terre, les mêmes productions, les mêmes animaux; ils ont marché, mais ils se retrouvent comme chez eux, dans les mêmes conditions d'existence; par force ou par caprice, ils ont quitté un séjour dont on les repoussait ou dont ils s'étaient fatigués, et ils en occupent un semblable, qui, tout en offrant les ressources accoutumées, ne présente pas les mêmes inconvénients, les mêmes dangers, ou tout au moins les mêmes causes de dégoût et de lassitude. Ils sont aussi bien que s'ils n'avaient pas changé de place, et ils sont ailleurs. C'est ainsi qu'ils sont successivement descendus des hauts plateaux de la Chine sur les plateaux de la Perse et de l'Asie-Mineure.

Mais, de ces mêmes plateaux de la Chine, aux hivers rigoureux, aux montagnes souvent couvertes de neige et de glace, à la végétation sombre et triste, passer aux chaudes et luxuriantes vallées du Ménam, du Mékong et du Bo-Dé, quel changement! Ce n'est pas seulement le sol qui diffère, ce n'est pas la végétation, c'est le ciel, le climat; la chaleur est dévorante, et l'eau, très-abondante, répand sur une terre toujours surchauffée des vapeurs malsaines pour des nouveaux venus que tout surprend, et qui ne savent pas encore sauvegarder leur vie en modifiant leur manière de vivre, leurs coutumes et leurs usages.

Ajoutez que le voyage est pénible au milieu de forêts

Digitized by Google

inextricables, dans des marécages profonds et inconnus. Les eaux des rivières suivant les pentes naturelles, sans autre direction que leur propre poids, se heurtant à tous les obstacles, changeant de route à tous moments, se répandant dans les plaines, emplissant les bas-fonds, se couvrant de puissante verdure, et rendant impraticable un pays à qui la Providence a prodigué les dons les plus précieux, où tout pousse de soi-même, et qui semble une vraie terre promise. Ainsi l'ont jugé ceux même qui ont eu tant de peine à le parcourir, les premiers voyageurs qui ont osé l'aborder et que n'ont point effrayés des dangers sans cesse renaissants sous leurs pas, des Français intrépides dont le nom doit être à jamais honoré parmi nous. C'est à la France en effet que revient l'honneur des découvertes dans les royaumes de Siam, de Cambodge et d'Annam, qui ont été comme d'avance dévolus à son influence. Le premier fut Henri Mouhot, de Montbéliard, qui perdit la vie dans son audacieuse entreprise ; le plus célèbre fut le hardi capitaine Doudard de Lagrée, qui, au milieu de périls sans nombre, remonta le Mékong parmi les hautes herbes et les grands arbres, s'égarant dans des canaux souvent sans issue, retrouvant des villes perdues, des monuments superbes à moitié cachés sous les eaux, et qui les dominent encore de leurs murs aux sculptures grossières et aux hiéroglyphes indéchiffrables qui attestent tout à la fois la grandeur et la chute de ceux qui les ont élevés, comme des témoins de leur glorieuse histoire. Il y a une civilisation primitive disparue, et Doudard de Lagrée se plut à la reconnaître tout en frayant sa route vers le nord. Il trouva ainsi le chemin de la Chine, et, arrivé dans le haut cours du Mékong, il le quitta pour passer sur le Si-Kiang, qui n'est pas un des plus grands fleuves de la Chine, qui est important par l'abondance de ses eaux et la richesse de la contrée qu'il traverse, et qui le conduisit à la ville si commerçante de Canton. Il avait pour lieutenant un marin aussi intrépide

Digitized by Google

que lui, Garnier, qui était réservé à une noble tâche et à une mort trop prompte. Les grands explorateurs paient leur gloire bien cher, et leur histoire est un nécrologe où l'infortune le dispute à la gloire.

S'il est difficile de parcourir une même vallée, soit pour la remonter, soit pour la descendre, il est plus difficile encore de passer d'une vallée dans une autre; les crêtes des montagnes, toujours abruptes, ne présentent que de rares cols, tous hérissés de difficultés. L'humanité a pu se réunir sur quelques points favorables, s'y établir, mais il lui était impossible de se répandre avec régularité. Il y a, avons-nous dit, dans la péninsule seize habitants par kilomètre carré; mais ce qui est vrai pour l'ensemble n'est pas vrai pour les diverses parties. Les deux tiers de l'Indo-Chine comptent de 0 à 10 habitants, et l'autre tiers de 0 à 100 par kilomètre carré. Les hommes se sont autrefois multipliés en quelques lieux qui les ont retenus, dans le Tong-King surtout où la population donne plus de cent habitants par kilomètre carré, et s'élève même jusqu'à deux cents; c'est la meilleure contrée; elle a retenu jadis la race jaune qui l'envahissait, et elle retiendra la race européenne qui saura la coloniser.

II.

Le Tong-King, qui n'a pas de frontières naturelles, puisque toutes les vallées qui le forment ont leurs sommets en Chine et ont de tout temps servi de chemins à des invasions qui, pour des causes que nous avons expliquées, n'ont été ni fréquentes ni tumultueuses, mais qui peuvent, dans les conditions de la vie moderne, être dangereuses, parce qu'elles peuvent être exécutées non plus par des corps de nation qui émigrent, mais par des corps d'armée entrant en expédition; le Tong-King, dis-je, n'a pas de frontières politiques; il commence où finit la Chine; mais où finit la Chine, et par suite où com-

Digitized by Google

mence-t-il? On ne saurait le dire; la limite qu'indiquent les cartes, même les meilleures, n'est qu'approximative; on la trace parce qu'il faut la tracer, afin de séparer les deux pays l'un de l'autre. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'au nord du Tong-King se trouvent les provinces chinoises de Quang-Tông, de Quang-Si et d'Yû'n-nan; à l'est, l'embarras est le même; aucune frontière n'a été politiquement arrêtée. Qui ferait des traités dans ces contrées? qui les signerait? et, s'il en existait, qui les exécuterait? Tout ce que nous pouvons dire encore, c'est qu'à l'est le Tong-King est borné par de petits États Laotiens, tributaires de la Birmanie et du royaume de Siam.

Le Tong-King a porté divers noms. Les Chinois l'ont appelé Cao-Tchi, étrange nom qui signifie pays des hommes qui ont les orteils bifurqués. L'exactitude de cette appellation a-t-elle jamais été vérifiée? Impossible de l'affirmer; la difformité qu'elle indique n'a jamais été sans doute que légendaire. Un autre nom, également donné par les Chinois, mérite plus d'attention : c'est celui de Ngan-nan, qui veut dire pays du Midi. Ces deux noms, Cao-Tchi et Ngan-nan, transformés par la prononciation, sont devenus Giao-Chi, qui n'est plus que rarement employé et Annam, qui a demeuré et qui s'est étendu à toute la côte orientale.

Nous rencontrons d'autres noms encore, Bac-Ky, région de Nord, Dang-Ngoaï, route de l'intérieur, qui, par leur sens même, indiquent qu'ils ont été donnés non plus par les Chinois, mais par les Annamites. Le premier indiquait pour eux une situation géographique, et le second le chemin qui permettait de sortir du pays même et d'établir des rapports avec les pays étrangers et surtout avec la Chine.

Le Tong-King fut enfin compris, avec toute la côte orientale, sous le nom de Cochinchine. Ce mot est d'origine malaise, comme le constate le Portugais Joâo de

Digitized by Google

Barros qui l'a adopté. Les Malais, en effet, avaient appelé le grand empire arrosé par le Hoang-Ho et le Yang-tsé-Kiang, le Céleste Empire, Tchina, du nom de la dynastie régnante des Thsing, et la Tchina est devenue la Chine. Les Portugais, à leur tour, entendant nommer Cao-Tchi les pays qui sont au sud de la Chine, ont créé par leur prononciation le nom de Cochin, et comme ce nom était déjà celui d'un royaume dans l'Inde, ils ont dit Cauchinchina, Cochin de la Chine ou Cochin des Thsing; et Cauchinchina est devenue Cochinchine.

En même temps restait dans la langue du pays le nom d'Annam, qui finit par ne s'appliquer qu'à sa partie méridionale et conjointement avec le nom de Cochinchine.

Le Nord fut toujours considéré comme Cao-Tchi ou Cochin, et sa capitale était la ville considérable du Dong-Kink, qui, par une prononciation réelle ou altérée, s'est appelée Tong-King. Ce nom de ville s'est étendu au pays du Nord tout entier qui l'a gardé et qui n'est plus connu autrement, même dans l'Annam.

Nous avons déjà fait observer que les côtes étaient bonnes; la mer, qui est calme, rend leur abord facile. Si on les mesure en droite ligne, comme à vol d'oiseau, de l'embouchure du Ngan-san-Kiang au nord, à celle du Ngan-Son au sud, nous marquons 400 kilomètres; et si nous suivons leurs courbes et leurs sinuosités, nous marquons le double, 800 kilomètres environ. En effet, elles se creusent sur tout leur parcours en anses, en baies, en golfes, qui sont autant d'abris naturels, de bons refuges, trop bons, car les habitants, tous pirates, y trouvent trop aisément dans leurs courses maritimes des escales cachées qui les sauvent de toute poursuite. Les embouchures même des rivières, toutes larges et peu profondes, les *cua*, comme on les appelle, sont encore des refuges d'autant plus sûrs, qu'elles mènent dans l'intérieur des terres; de petites embarcations y pénètrent facilement, et les gros navires sont arrêtés; tout pirate qui en approche

Digitized by Google

se sent près du salut et brave les vaisseaux européens avec d'autant plus de confiance qu'ils sont plus puissants. En outre, les côtes sont presque partout doublées d'îles qui établissent entre elles et le continent des détroits où l'on ne peut s'aventurer qu'avec un faible tirant d'eau ; le développement des côtes s'en augmente en même temps que leur caractère se dessine de plus en plus. La côte, vouée depuis si longtemps à la piraterie, se vouera bientôt, nous l'espérons, au commerce actif et lucratif du cabotage. Les principales îles sont au nord : la grande île du Lach-Huyen, l'archipel Fitz-Long, les îles Gow-Tow, et bien d'autres que, soit au nord, soit au sud, il serait trop long d'énumérer.

Les montagnes ne sont que des ramifications du grand plateau chinois du Yun-nan. Nous distinguons deux lignes qui ont une direction relativement parallèle.

La première sépare le Mékong du Bo-Dé et de son grand affluent, le Song-Thao (fleuve rouge) ; elle finit en pointe au sud de l'Annam. Elle projette des contre-forts à l'ouest et à l'est. Nous remarquons sur le 20°, le Tam-Diep, très-difficile à traverser. Dans un défilé fort étroit, M. Hautefeuille a vaincu les Annamites avec d'autant plus de gloire qu'il n'avait sous ses ordres que des indigènes et que les Annamites ennemis lui étaient trois fois supérieurs en nombre. Sur le 19°, s'étendent les monts Ru-Rang, et un peu plus au sud, les monts Hoanh, véritables Sierras, remplies de défilés presque impraticables. Le plus central est traversé par la route de Hué, et il est si facile de l'intercepter, que le roi Gia-Long avait coutume de dire : « Le mont Hoanh est une ceinture de forteresses naturelles qui assure notre repos pour dix mille siècles. » — Sur la rive droite du Song-mo, s'élève le pic calcaire de Khim-Nhan, et un peu plus au sud, le Tan-Viên, qui présente trois pointes bien distinctes et qui par suite se nomme aussi Ba-Vi (trois pics). Cette montagne, dit M. Romanet du Caillaud, est célèbre dès les premiers

Digitized by Google

temps de l'histoire annamite ; c'est en effet sur le mont Tan-Viên que se réfugia le prince So'n-Tinh avec la fille du roi de Vân-Lang, dont il avait obtenu la main. La légende est rapportée par M. Petrus Tru'o'ng-Vinh-Ky, dans son cours d'histoire annamite.

La deuxième ligne sépare le Bo-Dé du Thaï-Binh, et envoie des ramifications entre les affluents de ces deux fleuves.

Près du lac Ba-Be s'étend un grand plateau, le Cao-Bang, qui se rattache directement dans la Chine au plateau du Yun-Nan. Un contrefort se dirige vers la mer et passe près de Quang-Yen ; plusieurs autres courent entre les diverses artères qui alimentent les deux grands fleuves, et le plus étendu se termine près de Hung-Hoa. Voici les points principaux : Du 23° au 22° se dressent, entre le Thaï-Binh et le Bo-Dé, le Con-Lon et le Cam-Sang, dont les sommets très-détachés de la ligne de faîte, sont très-remarquables, et ont servi de points de repaire et de signaux à tous les explorateurs. On distingue avec autant de sûreté et d'utilité le Sam-Sam, entre le Bo-Dé et le Song-Thao ; le Qui-Non, près de Bac-Ninh ; le Tam-Dao, au nord de la ville de Sontay et du Song-Thao (rivière rouge) ; Bac-Ninh et Sontay sont signalées de loin par les pics qui les dominent. Au nord, entre les sources de la rivière Ngan-Nan-Kiang, se masse le Ngu-Linh, bien facile à reconnaître par les cinq pointes qui en marquent les points culminants. Le mot Ngu-Linh signifie les *cinq spirituels*, car il ne faut jamais oublier que dans cet extrême Orient des souvenirs religieux sont toujours attachés aux hautes montagnes ; le culte de la divinité s'est toujours posé de préférence sur les hauts lieux ; là, se construisaient les temples ; là, demeuraient les prêtres ; là, à certaines époques de l'année, se réunissaient les fidèles. Les *cinq spirituels* ont chacun un nom particulier : Cao-Son, Hué-Son, Hoanh-Son, Thaï-Son, Han-Son. Le plateau, « aux cimes âpres et aiguës, suivant l'expression

Digitized by Google

d'un voyageur chinois, se développe comme un serpent sur une étendue de 20 lis (1). » Il servait autrefois de limite à la Chine, comme l'attestait une colonne d'airain qu'un général chinois y avait fait élever au 1er siècle de notre ère. C'est par les habitants mêmes du pays que l'on connaît les noms des *cinq spirituels*, car les cartes annamites ne les portent pas. Comme le remarque M. Harmand dans le *Bulletin de la Société de géographie* du 18 janvier 1884, les Annamites tracent à peine les montagnes sur leurs cartes et n'en calculent pas les hauteurs. Aussi nous bornerons-nous à dire que du plateau du Yun-Nan, dont la hauteur moyenne est de 2,000 mètres, les montagnes descendent dans le Tong-King, vers la mer, par des pentes, tantôt douces, tantôt brusques, et touchent aux rivages, près des bouches des rivières, en formant des promontoires qui ont encore de 50 à 100 mètres d'élévation, et qui sont bien connus des marins; car vus de loin, du haut d'une mer paisible, ils remplacent les tours de signaux, et déterminent les passes ou les points d'arrivée.

L'hydrographie du Tong-King est aussi intéressante que l'orographie; nous l'exposerons en partant de la frontière chinoise. La première rivière est le Ngnan-Nan-Kiang; il sort du lac Ba-Bé; il a donc sa source dans le Tong-King; puis il entre en Chine, et dans la dernière partie de son cours, sépare le Céleste-Empire du Tong-King. Le Song-Tam descend du Ngu-Linh. Le Thaï-Binh sort aussi du lac Ba-Bé, qui, comme le remarque le père Legrand de la Liraye, a, par une particularité connue, deux sorties pour ses eaux, le Ngan-Nan-Kiang et le Thaï-Binh. Mais ce dernier fleuve emporte le plus gros volume d'eau; il n'est pas rapide, mais il est large et profond. Il se bifurque en deux branches en approchant du 21° et de la ville d'Haï-Dzuong. Là com-

(1) Le *lis* vaut 614m 60; l'étendue est donc de 12,292 mètres.

Digitized by Google

mence le delta, qui ne tarde pas à former de nombreux canaux qui se réunissent en deux embouchures principales; celle du nord s'appelle Cua-Nam-Trieu et celle du midi Cua-Thaï-Binh. Elles sont séparées par le promontoire Doson.

Au sud du delta de Thaï-Binh se trouve le delta du Bo-Dé, car il y a deux deltas, bien que souvent on ne parle que d'un seul, il est vrai qu'ils sont réunis l'un à l'autre par des arroyos et qu'ils mêlent leurs eaux; mais on ne saurait oublier qu'il y a deux fleuves et que chacun d'eux se divise en plusieurs branches en arrivant à la mer, que chacun d'eux conserve des courants distincts et que leur réunion n'est, en quelques points qu'accidentelle, et que les confondre en un seul delta, c'est méconnaître qu'ils sont indépendants l'un de l'autre, et affaiblir leur importance.

Le Bo-Dé porte un nom ancien qui signifie rivière claire; nous le trouvons ainsi désigné sur la carte du père de Rhodes qui porte le millésime de 1650. Il vient des monts Leï-Ho, qui sont compris dans le grand groupe du Yun-Nan; il vient donc de la Chine. Les indigènes lui donnent trois autres noms et le dernier est en contradiction avec les deux premiers : Song-Ca, grand fleuve; Song-Caï, fleuve principal; Nhi-Ha-Giang, second fleuve. La pureté et la qualité de ses eaux ont toujours frappé et frappent encore les indigènes; ils le considèrent comme le fleuve par excellence. Aussi, bien que le Song-Thao (rivière rouge) soit plus considérable que le Bo-Dé par le volume d'eau qu'il fait descendre, il n'est reconnu que comme un affluent.

Le Song-Thao, qui doit son nom à la couleur de son eau, se joint au Bo-Dé près de la ville de Sontay; il a sa source en Chine, et il ouvre vers ce pays un chemin que M. Dupuis a spécialement exploré.

Il en est de même du Song-Bo ou rivière noire, qui vient aussi de la Chine et forme un troisième chemin, il

Digitized by Google

n'entre dans le Tong-King qu'après avoir traversé une partie du Laos, il tombe dans le Song-Thao près de Hong-Hoa. La sombre couleur de ces deux affluents est affaiblie par les eaux claires du Bo-Dé, qui finit même par en triompher. Mais que ne peut faire la rivière claire? Aussi est-elle pieusement vénérée par les Annamites.

Le delta du Bo-Dé commence à 75 kilomètres de la mer; il a plusieurs bouches, mais une seule importante qui garde jusqu'à la mer le nom de Bo-Dé; et ces bouches se dispersent sur une longueur de côte de 50 kilomètres.

Les deux deltas du Thaï-Binh et du Bo-Dé sont liés entre eux par trois canaux. Le premier passe au nord de Bac-Ninh, et il est alimenté par des cours d'eau qui descendent du mont Qui-Mon. Bac-Ninh entre les deux deltas, près d'un canal, est difficile à atteindre par eau. Le second canal se trouve à la hauteur de Hanoï, c'est le canal Song-Chi. Le troisième, au sud de Hong-Yen, prend le nom de Cua-Loc. Ce sont des excavations naturelles que le travail de l'homme a quelque peu régularisées.

Au sud de Sontay, de la rive droite du Bo-Dé se détache un petit bras qui va jusqu'à la mer sous le nom de Song-Hat ou Daï et qui reçoit lui-même à droite le Dao-Giang.

Voilà le grand régime des eaux du Tong-King; il y a bien encore, au sud, le Song-Ma, le Song-Mo, le Song-Gianh, mais ils ont un cours moins étendu; ils naissent dans le pays même et ils ne sont pas navigables. Ils ne nous offrent que peu d'intérêt car ils sont en dehors de notre action. Le Song-Gianh sépare le Tong-King de l'Annam proprement dit. Sa bouche (Cua) a quelque importance.

D'après la structure du pays, on peut conjecturer que, dans l'intérieur des vallées et sur les pentes qui se dirigent vers la mer, il doit exister d'assez nombreux lacs; mais on ne les connaît pas exactement. Aussi me bornerai-je

Digitized by Google

à citer le lac Ba-Bé, d'où sortent deux grands fleuves du nord, le Ngan-Nan-Kiang et le Thaï-Binh, et aussi le lac d'Hanoï, près de la ville du même nom.

Je ferai en outre remarquer qu'au sud de l'embouchure du Bo-Dé, les côtes prennent un caractère particulier qui rappelle nos côtes françaises du golfe de Lion. Elles laissent de place en place pénétrer dans les terres la mer qui forme des canaux tous reliés entre eux et qui détache comme une suite de petites îles, et établit des communications intérieures très-fréquentées par les barques et les navires de très-petit tonnage. Ces canaux sont encore des lieux de refuge pour les pirates, et ce n'est pas sans danger que les Européens s'en approchent.

Il résulte de tout ce qui précède qu'il faut distinguer dans le Tong-King deux parties tout à fait dissemblables : le pays plat et la montagne.

Le pays plat se compose des deltas et, au sud des deltas de cette bande de terrain découpée par les canaux maritimes. La mer occupait certainement autrefois tout ce pays plat ; la carte du père de Rhodes, au milieu du XVII^e^ siècle, donne un golfe triangulaire qui s'étend jusque sous les murs d'Hanoï. Le delta du Bo-Dé n'existait pas, il a été formé par des atterrissements successifs ; on remarque dans le golfe du père de Rhodes quelques îlots qui, reliés maintenant entre eux par une plaine, sont devenus le sommet des petites élévations qui séparent les diverses bouches et les divers arroyos du grand fleuve. On ne voit partout que de la terre humide et de l'eau, de l'eau en abondance, et les pluies, venant en aide aux rivières, en versent à leur tour en grande quantité. Comme il pleut dans les terres basses ! Les Annamites disent que le ciel tombe. Une si grande humidité, à une pareille latitude, accompagnée d'une grande chaleur détermine une grande fertilité. La végétation est puissante, les arbres sont drus et hauts, et entre eux les lianes se croisent et s'entre-croisent ; toutes les plantes des tropiques se développent comme par pro-

Digitized by Google

dige; le riz, qui aime l'eau, donne chaque année une double récolte.

La montagne est plus riche encore que le pays plat. Elle renferme dans ses flancs d'immenses richesses minérales; tous les métaux s'y rencontrent, le fer, le cuivre, l'étain, le zinc, et aussi l'argent, et aussi et surtout l'or. On a marqué les gisements; que la paix se fasse, les Européens qui les exploiteront seront bientôt aussi riches que les mineurs de la Californie et des Montagnes Rocheuses. Les carrières sont également nombreuses, et pour les constructions de l'homme ne manque ni la pierre, ni même le marbre.

Le bois ne manque pas non plus; les forêts sont partout magnifiques et elles fournissent les essences les plus variées pour les charpentes et pour les meubles : le lim, bois de fer incorruptible qui compte quatre nuances : jaune, rouge, noire, blanchâtre; le xoan, sorte de frêne que les insectes ne peuvent attaquer; le trac, d'un beau rouge; le thi, arbre gigantesque, dont le bois léger et sans veine donne des tablettes excellentes pour la gravure; le jaquier; l'ébène; de grands sapins. La fécondité est admirable. Si les sommets sont couverts de bois, les pentes sont couvertes de prairies où se plaisent de nombreux troupeaux de bœufs, de moutons et de chevaux.

Outre les plantes tropicales, toutes les plantes de l'Europe se développent. En effet, bien que le Tong-King soit sous la même latitude que les Antilles (le 20° passe entre Cuba et Saint-Domingue), il y fait plus froid. Les Antilles sont sous l'influence d'un courant chaud, qui devient, en les dépassant, le Gulf-Stream; le Tong-King, au contraire, a ses côtes baignées par un courant froid, qui vient du détroit de Behring et suit toutes les côtes de la Chine. Vienne une culture habile, une industrie et un commerce actifs, et l'on verra naître et prospérer la canne à sucre, le coton, le café, la vigne, tous les arbres fruitiers et les céréales. La flore est merveilleuse et ne demande qu'à rémunérer les efforts de l'homme.

Digitized by Google

Quant à la faune, elle ne diffère pas de celle de l'Indo-Chine. Dans le bas pays, au milieu d'une végétation puissante, dans les eaux des marécages rampent les reptiles les plus redoutables, et surtout les crocodiles. On connaît le magnifique panorama qu'a fait le malheureux Rivière d'une des forêts marécageuses des deltas. Dans le haut pays on rencontre des cerfs, des buffles, puis à l'état domestique, des moutons, des bœufs et des vaches, des porcs, des chevaux et des ânes. Les basses-cours des montagnards annamites sont pourvues, même mieux qu'en Europe, de poules, d'oies, de canards. La nourriture est abondante et facile; les cours d'eau sont remplis de poissons. Seulement les indigènes les mangent comme nous ne saurions les manger; ils les laissent se gâter jusqu'à ce que les vers y pullulent, et alors le mets est excellent. Par un goût contraire et étrange, ils mangent des grillons crus. Les animaux sauvages sont nombreux, l'éléphant qui devient aisément domestique, le rhinocéros, qui atteint une très-haute taille, le loup, le chacal, le chien sauvage et enfin le roi des jungles, car ici comme dans l'Inde, cette singulière végétation abonde, le tigre étend ses ravages sur la montagne et dans la plaine; par les vallées, il entre dans la Chine, au grand effroi des habitants du Céleste-Empire, qui ne savent pas se défendre. Dès qu'un tigre est signalé, chacun fuit abandonnant champs et troupeaux; le terrible animal choisit ses victimes et atteint souvent les hommes dans leur fuite.

Quoique la nature accumule en bien des points les dangers, la vie est facile au Tong-King; malgré la chaleur d'un climat où le thermomètre ne descend pas au-dessous de + 8°, et s'élève jusqu'à 40 degrés, l'Européen peut vivre en bonne santé s'il consent à suivre les coutumes de l'indigène, sortir, comme lui, le matin et le soir, et dans le midi de la journée ne pas s'exposer au soleil, se tenir non-seulement à l'ombre, mais dans les habitations, manger peu de viande et beaucoup de riz; boire

Digitized by Google

peu de vin et peu de liqueurs fortes; boire de l'eau, sans doute, mais après qu'elle a bouilli. Aussi nos troupes qui, en campagne, pouvaient manquer de bois sec et par suite de feu, ont-elles été pourvues d'appareils solaires qui ont été déjà employés en Algérie et en Tunisie, et que nous avons vus nous-même fonctionner à Paris, sur les bords du lac du Jardin d'acclimatation. Le soleil, recueilli dans une sorte d'entonnoir en zinc, plus ou moins grand et évasé, porte l'eau promptement à 100 degrés, et on ne se contente pas de purifier l'eau, on prépare les aliments, on fait le café; le soleil est ainsi soumis aux soldats; il est aux ordres des cuisiniers d'expédition. Il suffit d'avoir de la sagesse et du soin, non-seulement pour vivre, mais pour se bien porter et défier toutes les influences malsaines des Deltas. Je dis des deltas, car dès qu'on entre dans la montagne, on trouve un air pur et salubre, une terre sans miasmes, un soleil clément; c'est à des milliers de lieues le sol et le ciel de l'Europe.

H. CHOTARD.

(A suivre.)

Digitized by Google

DÉCOUVERTE D'UN CRANE DE RENNE

DANS LES SABLES VOLCANIQUES DU MONT-DORE.

Il y a quelques mois, mon honorable confrère, M. le docteur Guillaud, professeur d'histoire naturelle à la Faculté de médecine de Bordeaux, m'écrivait : « Je vous adresse une petite caisse contenant la partie supérieure du crâne d'un mammifère à cornes. Il provient du Mont-Dore et a été trouvé sur le flanc d'un vallon au-dessous de trois mètres de sable gris rougeâtre remanié et de trente centimètres de sable analogue non remanié. Il reposait sur une couche de sable volcanique et de lapilli surmontant elle-même deux mètres de lave au-dessous de laquelle venait d'autre sable volcanique. C'était dans une carrière exploitée. » M. le docteur Guillaud m'envoyait ce fragment de crâne pour que je puisse le déterminer spécifiquement, pensant avec juste raison que cette découverte m'intéresserait.

Je demandai à mon honorable confrère l'autorisation de faire connaître à notre Société les résultats de mon étude. Et je me hâte de dire que cette autorisation me fut accordée avec le plus grand empressement. Je viens donc faire devant vous la description de ce crâne et vous soumettre en même temps les conclusions auxquelles un sérieux examen m'a conduit.

Digitized by Google

Description ostéologique. — Les os sont minces, friables et légèrement colorés en brun jaunâtre, comme les os qui ont séjourné longtemps dans les terrains ferrugineux. Ils sont légers, poreux, et happent très-fortement à la langue, caractères qui prouvent souvent une certaine ancienneté géologique. La voûte crânienne est fracturée sur tout son pourtour et en sa partie centrale. La fracture du bord frontal antérieur et la fracture triangulaire centrale sont de date récente. Elles ont été sans doute produites par la pioche de l'ouvrier creusant le sable. Toutes les autres fractures sont anciennes et existaient avant le dépôt naturel du terrain. La pièce comprend l'occipital, les pariétaux, le temporal gauche et le frontal, tous ces os plus ou moins complets, plus ou moins fracturés. Nous les examinerons successivement, et suivant les caractères anatomiques qu'ils présentent, nous essaierons de déterminer à quelle espèce animale ils ont appartenu.

Occipital. — Il ne reste que la moitié supérieure de l'écaille occipitale. On remarque à la face externe la protubérance occipitale, la crête occipitale, la ligne courbe supérieure, les dépressions latérales pour l'insertion des muscles post-cervicaux. Sur la face interne nous voyons la fosse cérébelleuse médiane et les deux gouttières latérales. L'état effacé de la suture occipito-pariétale indique un animal déjà âgé.

Pariétaux. — Ils sont soudés depuis longtemps sur la ligne médiane comme c'est la règle chez les ruminants. Ils sont fracturés sur la partie moyenne du bord antérieur. On remarque à la face externe la ligne courbe en forme de V pour l'insertion des muscles temporaux. A la face interne on observe les fosses cérébrales et la gouttière longitudinale ou sagittale. Les deux ailes latérales qui sont situées entre le frontal et le temporal sont entières jusqu'au niveau des apophyses orbitaires externes.

Temporaux. — Il n'existe qu'un petit fragment de

Digitized by Google

l'écaille temporale gauche, la portion moyenne à la face externe de laquelle s'insère la base de l'apophyse zygomatique où sont deux trous pour le passage de l'artère temporale et du nerf temporal. La face interne est parsemée d'impressions digitales et d'éminences mamillaires.

Frontal. — A la face externe, la moitié supérieure ou partie convexe est seule conservée. La partie concave ou interorbitaire a été enlevée par une fracture récente. On remarque la suture médio-frontale et une partie des apophyses orbitaires externes. A la face interne se voient les éminences mamillaires et les impressions digitales.

Les parties les plus importantes que présente le frontal sont deux tubérosités situées en dehors et en arrière, aux angles postéro-externes, immédiatement en arrière des apophyses externes. Ces tubérosités ou *pivots* sont destinées à porter le bois ou la corne de l'animal. Leur prolongement sous forme de tige centrale se nomme *merrain*. La tubérosité gauche nous montre supérieurement une partie de sa face unie, naturelle, indiquant que le bois qui s'y insérait était déjà tombé normalement, quelque temps avant la mort de l'animal. La tubérosité droite, incomplète et fracturée comme la gauche, présente néanmoins un aplatissement très-marqué d'avant en arrière et de dedans en dehors, aplatissement qui devait se reproduire sur le bois correspondant. Ces pivots sont pleins intérieurement; ils ne présentent ni grandes cellules, ni vacuoles, ni sinus. Ils sont formés par un tissu spongieux également serré.

Détermination. — Dans la classe des mammifères, l'ordre seul des ruminants comprend des espèces munies de prolongements frontaux portant des bois ou des étuis cornés. Dans cet ordre, les espèces du genre *cervus* sont les seules qui présentent des tubérosités frontales pleines et des bois caducs. Et dans le genre *cervus,* la seule espèce *renne* ou *cervus tarandus* possède des bois et des pivots aplatis. L'élan, si voisin du renne, présente

Digitized by Google

aussi des bois aplatis, mais seulement dans les parties supérieures, aux empaumures et aux andouillers terminaux.

Si nous comparons cette voûte crânienne à la partie correspondante d'un *cervus elaphus* femelle ou biche commune, nous trouvons que le diamètre post-orbitaire mesure 82 millim. chez la biche et 86 millim. sur notre spécimen. Le diamètre de l'écaille occipitale est de 74 millim. et la longueur médiane du pariétal est de 56 millim. chez la biche, tandis que sur notre fossile, ce diamètre est de 62 millim. et cette longueur de 48 millim. Cette comparaison vient confirmer notre diagnose. On sait en effet que la partie antérieure du crâne et la face du renne sont proportionnellement plus développées, plus trapues que chez le cerf.

Si nous avons comparé notre crâne fossile à un crâne de biche, c'est qu'il appartient à un renne femelle, comme le démontre le faible diamètre des tubérosités frontales et la faible épaisseur des os. Nous savons déjà que c'était un renne âgé. Les bois de renne tombent ordinairement au mois d'octobre ; nous pouvons donc assurer que le fossile trouvé dans les sables du Mont-Dore appartient à une femelle de renne âgée, morte ou tuée au commencement de l'hiver.

Notre compatriote Pomel a signalé le renne dans les alluvions de la tour de Boulade et de Saint-Yvoine, dans la brèche osseuse de Coudes, dans l'abri sous roche de Neschers et dans la caverne de Châtelperron (1). Nous-mêmes nous l'avons indiqué à diverses reprises dans les graviers de la plaine de Sarliève (2). Il a paru dans nos régions dès le début de la période quaternaire ou de l'extension des glaciers. Il a émigré dans les contrées septen-

(1) Pomel. — *Catalogue des vertébrés fossiles.* — In-8°, Paris, 1854.

(2) Pommerol. — *Bulletin de la Société Anthropologique.* 1876, p. 20. *Association française pour l'avancement des sciences.* 1876, p. 661.

Digitized by Google

trionales quand le climat moins rigoureux a mis fin à cette période. La conséquence de ce fait, c'est que les sables du Mont-Dore qui ont fourni le fragment de crâne de renne appartiennent certainement aux temps quaternaires. L'homme existait alors. Ce débris de renne nullement roulé, porte de nombreuses fractures anciennes à arêtes vives. Elles sont peut-être dues à l'action de la main de l'homme quaternaire qui tuait le renne pour se nourrir de sa chair, fendait les os pour se procurer la moëlle et brisait le crâne pour en extraire la cervelle.

Dr F. POMMEROL.

Digitized by Google

PASCAL GRIMAUD

HISTOIRE D'UN PRÊTRE RÉVOLUTIONNAIRE

Si l'on voulait décomposer l'ensemble des forces qui ont poussé la Révolution française hors des voies qu'elle semblait devoir suivre tout d'abord, on trouverait certainement, à côté d'autres plus puissantes, l'influence des prêtres renégats et défroqués.

Cette influence fut désastreuse. On ne peut nier, en effet, que ce ne soit leur fanatisme de sectaire qui ait provoqué bien des déviations dans la conduite des affaires, dans l'application des lois, et fait trop souvent dégénérer en fureur et en frénésie l'enthousiasme populaire.

Transportant dans la politique l'esprit de domination et d'intolérance qu'ils tenaient du milieu où ils avaient longtemps vécu, ils n'ont généralement gardé dans leurs rapports avec la société aucun ménagement, aucune modération, et n'ont pas su se défendre des idées absolues, si contraires à l'union et à la concorde. N'est-ce pas eux qui, pour une grande part, ont aidé à l'organisation et à la propagation de la terreur? N'est-ce pas eux qui ont le plus contribué à donner à la Révolution ce caractère inexorable et sanguinaire, qui a obscurci le souvenir de bienfaits indéniables et qui pèse d'un poids si lourd sur sa mémoire ?

Digitized by Google

Tous, sans doute, n'étaient pas méchants par nature. Mais, heureux d'être dégagés des liens éternels qu'ils avaient subis sans conviction, heureux aussi de trouver à leurs aspirations et à leurs passions longtemps contenues un débouché inespéré, ils se lancèrent dans le mouvement avec la fougue de jeunes chevaux échappés au licol. Et bientôt, possédés du désir de faire oublier leurs antécédents religieux, empressés de réagir contre la tyrannie de la discipline ecclésiastique qu'ils avaient endurée, en exerçant à leur tour une tyrannie plus implacable encore, bon nombre dépassèrent les plus exaltés d'entre les révolutionnaires et en arrivèrent ainsi jusqu'au vertige, jusqu'à l'atrocité.

Les oratoriens Fouché et Joseph Lebon, les capucins Chabot et Jacques Roux, le prêtre Schneider, de Strasbourg, pour ne citer que les principaux, sont des exemples inoubliables des exagérations et des débordements auxquels se livrèrent tant de prêtres défroqués.

A côté de ces terroristes de marque, à côté surtout de Fouché dont il fut le disciple, on peut sans injustice faire une place au chanoine auvergnat Grimaud.

I.

Pascal-Antoine (1) Grimaud, né à Clermont-Ferrand le 15 novembre 1736, appartenait à une ancienne famille de marchands. Destiné dès l'enfance au sacerdoce, il fut envoyé de bonne heure au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, où il fit de brillantes études.

Ayant ensuite embrassé la carrière de l'enseignement, il fut successivement, de 1760 à 1776, maître de conférences de philosophie à Saint-Sulpice, professeur de phi-

(1) Son acte de naissance porte seulement *Pascal*, mais il signait d'habitude *Pascal-Antoine*, et est ainsi désigné au *Moniteur universel* dans le procès-verbal de la séance conventionnelle du 1er mars 1793.

Digitized by Google

losophie au séminaire d'Orléans, professeur de théologie au collège de Clermont, maître de conférences de théologie au collège Louis-le-Grand, et enfin professeur de philosophie au collège de Tournon, en Vivarais.

Le 27 décembre 1776, la protection de M. de Bonal, évêque de Clermont, le fit désigner pour le poste de principal du collège précédemment dirigé par les jésuites à Billom. Il n'y était pas depuis trois mois qu'il entra en hostilité avec les administrateurs. D'un caractère dominateur et en même temps difficile, il n'était pas fait pour diriger un établissement où la coexistence, sans attributions bien délimitées, d'un bureau d'administration et d'un principal, donnait lieu à de continuels frottements, à des compétitions journalières. Plusieurs fois des conflits s'élevèrent. De part et d'autre, des plaintes furent adressées, soit à Paris, soit à l'évêché à Clermont. Malgré les conseils et les remontrances du président Rolland qui, depuis 1763, avait gardé la haute main sur les établissements ayant appartenu aux jésuites, malgré l'intervention bienveillante d'un autre membre du Parlement, M. Leroy du Roullé, possesseur du château de Seymier près Billom, malgré enfin les exhortations incessantes de l'évêque, une paix durable ne put s'établir entre l'abbé Grimaud et les administrateurs du collège; et l'abbé Grimaud quitta ses fonctions à la fin de l'année 1782 (1).

Il revint alors au collège de Clermont où il professa tour à tour la philosophie et la théologie; et nous le retrouvons en 1789 ayant joint à ces fonctions une prébende de chanoine au chapitre de Saint-Pierre.

(1) Les nuances du caractère de Grimaud n'avaient pas échappé à M. Leroy du Roullé. Rendant compte d'une visite qu'il avait faite au collège de Billom, ce conseiller écrivait à M. de Bonal, le 10 décembre 1779 : « ..... Le concours du bureau » avec le principal est nécessaire. Celui-ci est-il le sujet qui convient? Avec des ver» tus et des qualités, a-t-il celles qui sont nécessaires?..... « (*Les anciennes Ecoles de l'Auvergne,* par Elie Jaloustre, chapitre XXXI. — *Mémoires de l'Académie de Clermont*, 1881.)

Digitized by Google

Les chapitres de chanoines étaient encore nombreux en Auvergne à la fin du XVIIIe siècle. On n'en comptait pas moins de quarante-six d'après l'*État* donné en 1765 par l'intendant Ballainvilliers. La ville de Clermont seule en possédait cinq. Tous ces chapitres n'étaient pas de la même importance. Tandis que certaines collégiales offraient des prébendes bien dotées, bien rentées, dans d'autres, les malheureux chanoines avaient à peine de quoi suffire à leurs besoins journaliers.

Le chapitre de Saint-Pierre de Clermont ne figurait pas parmi les favorisés. Au temps de Ballainvilliers, ses chanoines passaient déjà pour *les plus pauvres du royaume,* et leur situation ne s'était pas améliorée depuis (1). Aussi la Révolution, loin de les inquiéter et de les effrayer, leur apparut-elle comme un signal de délivrance ou tout au moins comme l'annonce d'un redressement prochain dans le clergé comme dans les autres classes de citoyens.

Fort infatué de ses mérites et se croyant disgracié et méconnu, Pascal Grimaud ne fut pas le dernier à se réjouir de l'approche de la Révolution et à se mettre en mesure pour en tirer parti. Dès le prélude des évènements, il se déclare ouvertement. Il se pose en partisan résolu de toutes les innovations. Il se pénètre des idées philosophiques du temps. Il se plonge dans la lecture des auteurs en vogue, Montesquieu, Mably, Jean-Jacques Rousseau, etc. Toutes les brochures, tous les pamphlets que Paris voit éclore en si grand nombre, lui passent sous les yeux.

A son exemple, et par son influence, presque tout le chapitre de Saint-Pierre s'enrôle sous la bannière de la

(1) « Saint-Pierre est la plus ancienne église de la ville, ayant été bâtie par saint » Austremoine, premier évêque de Clermont, et la plus pauvre collégiale du royaume. » C'est un membre de la Cathédrale dont les chanoines n'étaient autrefois que des ha» bitués ou des choristes. Les chanoines n'ont pas chacun dix écus de gros et le casuel » n'est presque rien..... » (*Piganiol de la Force. — Description de l'Auvergne.*)

Digitized by Google

réforme sociale. « J'ai eu le bonheur de l'électriser dès le » début de la Révolution, disait-il plus tard (1), et depuis » il a constamment donné au clergé des exemples de pa- » triotisme. » Mais son esprit ambitieux ne peut se contenter de ce prosélytisme à huis clos. Il veut paraître et paraître sur un théâtre plus vaste. La convocation des ordres pour l'élection des députés aux États-Généraux lui en fournit l'occasion.

Grimaud parvient à se faire choisir comme mandataire spécial par les religieuses Bernardines de Clermont et par une autre communauté de Courpière; et comme tel il prend place parmi les électeurs réunis en assemblée du clergé de la sénéchaussée de Clermont-Ferrand.

Oubliant la bienveillance dont il avait été l'objet de la part de l'évêque de Bonal, il n'hésite pas, dès les premières séances de l'assemblée et tout en protestant de son esprit d'obéissance, à se mettre en guerre ouverte avec lui. Il le combat sans relâche, directement ou par voie détournée, ne manquant pas une occasion de le prendre à partie, soit en signalant les abus qui s'étaient introduits dans l'organisation du clergé et qui s'y étaient acclimatés grâce à l'humble soumission des prêtres, soit en insistant particulièrement sur la morgue et le luxe des prélats et des hauts dignitaires. Une autre fois, il s'élève hautement contre le mode de votation employé par M. de Bonal qui, pour la nomination des commissaires rédacteurs du cahier, au lieu d'employer le scrutin, faisait voter les électeurs à voix haute et avait soin de voter le premier pour indiquer ses préférences. Dans chaque délibération, il ne cesse de chercher à amoindrir l'autorité épiscopale. Ainsi, il fait ressortir le caractère purement civil de l'assemblée électorale du clergé, dont l'organisation et le programme ont été fixés par le prince, et où les ecclésiastiques n'ont

(1) Lettre adressée à Gaultier de Biauzat, le 23 février 1790 (*provenant de la collection Desbouis*).

Digitized by Google

été appelés que comme citoyens. Il invite les membres du clergé à demander au roi le rétablissement des conciles provinciaux et nationaux, « dans lesquels, dit-il, les » juges naturels de la foi et de la discipline ecclésiastique » travailleront de concert à faire revivre dans l'Église » l'esprit primitif dont la suspension et l'anéantissement » de ces respectables assemblées ont presque fait perdre » le souvenir (1). »

Enfin il ne tint pas à Pascal Grimaud que M. de Bonal ne fût traité à Clermont comme à Riom et ne se vît préférer pour la députation un de ses subordonnés, un simple curé. Mais à Riom les curés étaient en majorité, tandis qu'à Clermont plus de la moitié des électeurs présents étaient des dignitaires, presque tous partisans de l'évêché. Quant aux autres, quoique désireux de réformes et éprouvant peu de sympathie pour le chef du diocèse, ils n'osèrent pas, en sa présence, se prononcer contre lui. L'évêque fut donc élu député aux États-Généraux, et l'ami de Grimaud, Monestier, curé et chanoine de Saint-Pierre, ne put réunir que vingt-cinq voix.

Dès ce moment, le chanoine Grimaud participa ostensiblement au mouvement politique. Et d'abord, pour attirer l'attention et pour que ses revendications à l'assemblée du clergé ne passassent pas inaperçues, il eut soin de les rédiger et de les faire imprimer et distribuer sous ce titre : *Discours prononcé par M. Grimaud, prêtre et chanoine du chapitre de Saint-Pierre dans l'assemblée du clergé de Clermont, le 24 mars 1789.*

Usant de son influence et de sa supériorité sur ses confrères du chapitre de Saint-Pierre, il les mettait parfois en avant et les poussait à des démarches dont il espérait pouvoir retirer un profit personnel.

C'est ainsi que, le 3 juillet 1789, il se fit déléguer, lui

(1) ***Discours prononcé par M. Grimaud, etc., dans l'assemblée du clergé de Clermont.*** Imprimé de 7 pages, in-8°, sans nom d'imprimeur.

Digitized by Google

quatrième, pour aller témoigner la satisfaction du chapitre à l'assemblée de citoyens convoqués pour célébrer la réunion des trois ordres. Admis à prendre part à la délibération, il eut même l'habileté de se faire nommer commissaire pour la rédaction d'une adresse aux États-Généraux (1), et devint dès lors un des membres les plus actifs du comité permanent qui fut créé pour administrer provisoirement la ville.

Ainsi mêlé à la vie publique, Pascal Grimaud prit une part quelquefois utile, mais toujours bruyante, à tout ce qui se passait dans la ville. Il n'était pas homme à rester modestement dans la foule; il voulait être vu. Profitant de toutes les circonstances pour se montrer, pour s'exhiber, il prenait fréquemment la parole dans les délibérations municipales, fût-ce pour répéter ce qui avait été dit par d'autres. Au dehors, il était un des discoureurs les plus assidus et les plus véhéments des groupes qui se formaient à l'arrivée du courrier, soit sur la place d'Espagne, soit sur la Poterne. A la salle du théâtre, où les citoyens venaient presque chaque jour écouter la lecture

(1) « Clermont, le 4 juillet 1789.

» Messieurs,

» Nous avons appris par le courrier d'hier l'heureuse nouvelle de la réunion des » trois ordres. Cette nouvelle a plongé toute l'assemblée dans une ivresse inexpri- » mable. Sur-le-champ, tous les assistants ont demandé illuminations, canons, fan- » fares. MM. les officiers municipaux ont demandé le consentement des magistrats » présents à la lecture de la lettre de M. Huguet; et, hier au soir, tous ces signes de » la joie publique ont eu lieu. M. le lieutenant du maire a convoqué une assemblée » générale pour hier au soir, dans laquelle il a été délibéré qu'on enverrait à Nos » Seigneurs des Etats-Généraux une adresse pour exprimer la joie dont toute la ville » est pénétrée, et on a nommé six commissaires pour la rédaction de l'adresse que » nous vous envoyons et que nous vous prions de présenter à l'Assemblée nationale. » ..... MM. les chanoines de Saint-Pierre ont honoré l'assemblée de leur présence » au nombre de quatre députés, dont deux ont été nommés commissaires, comme vous » le verrez par les signatures..... — Nous sommes, etc. *Les commissaires de* » *l'assemblée générale* : MONESTIER, échevin; TIXIER, lieutenant particulier; MO- » NESTIER, curé; D'ALBIAT; COUTHON; GRIMAUD. »

(*Lettre adressée par la municipalité de Clermont à MM. Gaultier de Biauzat et Huguet, députés aux Etats Généraux. — Provenant de la collection Desbouis.*)

Digitized by Google

des journaux et recevoir communication des lettres des députés, il s'arrangeait de façon à être souvent choisi pour lecteur, et il avait soin de faire suivre sa lecture de commentaires personnels plus ou moins accentués. Enfin, sous prétexte d'annoncer son admission dans l'assemblée des citoyens, il entama une correspondance avec M. Gaultier de Biauzat, bien persuadé que l'énorme popularité de ce député de Clermont pourrait un jour ou l'autre lui être profitable.

Sans y être invité (1), il s'érigea en affidé, en correspondant dévoué et attitré, promettant à Biauzat et provoquant de son côté des confidences pour lesquelles il s'engageait à une discrétion absolue. Il écrivit ainsi fréquemment, presque toutes les semaines. Dans cette correspondance, dont nous avons retrouvé une partie (2), il cherchait à se rendre à la fois agréable et utile. Quelquefois il prodiguait les éloges et les flatteries, vantant la sagesse de M. de Biauzat, sa prudence, son courage, le qualifiant de nouveau Savaron, le mettant sur la même ligne que Bailly, que Mounier, que Barnave et les plus brillants orateurs du Tiers-État. Toujours il ménageait soigneusement la susceptibilité bien connue de son correspondant. Dans certaines lettres, tout en se défendant de vouloir donner des conseils, il prenait texte de l'opinion prédominante à Clermont, pour faire parade d'esprit politique, pour émettre des appréciations motivées sur des sujets en discussion à l'Assemblée des représentants (3).

(1) « Je vous avais demandé dans mes précédentes lettres la permission de vous » écrire, et j'ai pris votre silence pour un consentement présumé..... » (*Lettre adressée à M. de Biauzat, le 19 septembre* 1789.)

(2) Une vingtaine de lettres environ, retrouvées dans les papiers Biauzat, provenant de la collection d'autographes de M. Desbouis, ancien bibliothécaire à Clermont.

(3) Par ses idées, toujours en avance sur l'opinion publique, Grimaud appartenait à ce que nous appellerions aujourd'hui les ultra-radicaux. Ainsi en 1789, alors que même les plus avancés voulaient conserver la monarchie, il se déclare, dans ses lettres, partisan de toutes les mesures propres à l'annihiler, à la détruire. Il n'admet-

Digitized by Google

Mais là où Grimaud excellait, c'était à faire le procès des personnages de Clermont qui passaient pour être peu favorables aux idées nouvelles ou qui semblaient mal disposés pour Biauzat; c'était encore à raconter les discussions et les luttes qu'il soutenait contre eux (1).

Ces discussions que souvent il faisait naître ne laissèrent pas que d'être parfois très-vives. Grimaud, naturellement ardent y apportait des paroles acrimonieuses et un ton acerbe et cassant. Nous en citerons une entre autres qui donnera une idée de l'état des esprits à cette époque agitée. Elle s'engagea le jeudi, 30 juillet 1789, à l'assemblée de ville, entre lui et M. Bergier, avocat (2), que l'on regardait généralement comme partisan de l'ancien régime, et par suite, comme foncièrement opposé à Biauzat. Voici comment Grimaud raconte la chose :

« Une seconde assemblée générale fut convoquée il y » eut jeudi dernier quinze jours; et l'envoi arrêté, comme » vous le savez (*envoi d'argent aux députés de la séné-* » *chaussée*). M. le procureur du roi, votre ami, et qui

tait pas que le roi pût avoir droit de *veto* et empêcher par un refus de promulgation l'exécution des lois votées par l'Assemblée nationale, car, disait-il, *si le roi a un veto, même suspensif, c'est lui seul qui fait la loi*, et nous retombons dans le despotisme. Il n'admettait pas non plus que le droit de déclarer la guerre fût réservé au roi. Selon lui, comme la guerre nécessite la création de nouveaux impôts, et que le vote de l'impôt appartient aux représentants de la nation, il s'ensuit que ce sont les représentants seuls qui ont le droit de prononcer sur la guerre ou la paix.

Sur la question électorale, il devançait aussi la plupart de ses contemporains. Il voulait que tout le monde fût éligible à toutes les fonctions et qu'aucune condition de fortune ne pût être imposée aux candidats.

(1) Ses lettres étaient parfois si vives et renfermaient tant de personnalités que, de peur de les voir tomber en mains tierces, il les faisait mettre à la poste à Riom.

(2) Antoine Bergier, avocat et jurisconsulte distingué, mort en 1824, à Clermont, fut député du Puy-de-Dôme au Conseil des Cinq-Cents. Il a publié plusieurs ouvrages, entre autres : *Recherches historiques sur les Etats-Généraux et plus particulièrement sur l'origine, l'organisation, etc. des anciens États provinciaux d'Auvergne*... In-8°, Clermont, 1788, et une édition annotée du *Traité des Donations* de Ricard, etc.

Digitized by Google

» m'honore de quelques bontés, fit une motion dont il » m'avait prévenu, tendante à nommer un comité chargé » de la correspondance avec MM. les députés aux États- » Généraux. Lorsque mon tour d'opiner fut venu, j'ap- » puyai fortement sur la formation de ce comité. Je dé- » montrai qu'une correspondance emportait nécessairement » deux termes corrélatifs, savoir : les lettres et les répon- » ses à ces lettres; qu'à la vérité, depuis quelque temps » le public avait bien connaissance de ce qui était écrit » de Versailles, mais non de ce qu'on répondait de Cler- » mont. Les gens faux sont chatouilleux. M. Bergier et sa » cabale se lèvent à la fois. L'un crie qu'en opinant il ne » faut point mêler de personnalités; l'autre me demande » de quel droit je suis dans l'assemblée pour opiner avec » tant de hardiesse. J'écoute toutes ces clameurs avec la » même tranquillité qu'on peut entendre au loin gronder » le tonnerre quand on voit que le vent opposé écarte » tout danger; et je reprends mon avis avec plus de fer- » meté et lui donne un développement auquel on ne s'at- » tendait pas. En rendant justice au talent et au patrio- » tisme de M. Bergier, je soutiens qu'il est dangereux et » imprudent de laisser à un homme seul (1) la correspon- » dance qui de jour en jour devient plus importante. Je » suis de nouveau interrompu par les brouhahas de la » cabale Bergier, et, lorsque je peux obtenir silence, » j'ajoute que le danger dont je viens de parler croît in-

(1) Bergier ayant été nommé suppléant des députés du tiers aux États-Généraux, s'était constitué le principal correspondant de ces députés, mais on le soupçonna bientôt de ne pas communiquer toutes les lettres qu'il recevait et de ne pas transmettre fidèlement à MM. de Biauzat et Huguet l'opinion du plus grand nombre. Aussi devint-il impopulaire et Grimaud n'eut pas de peine à le démonétiser. Voici, du reste, dans quels termes virulents et d'une exagération passionnée il en parle au commencement de la lettre précitée : « ..... Cet homme, ne renonçant point à l'espoir de réaliser ses » prétentions quoiqu'il eût échoué complètement, ne pouvait pas donner à son rival » une préférence méritée et obtenue, n'étant pas disposé de faire au bien public le » sacrifice de quelques droits féodaux dont il jouit malgré sa naissance très-roturière, » n'ayant pu apprendre dans la routine du Palais, dans la versatilité de la jurispru-

Digitized by Google

» finiment, si l'on fait attention et à l'intérêt personnel » de M. Bergier qui lui est commun en quelque sorte » avec les aristocrates, et à son opinion sur la manière » d'opiner par ordre qu'il regarde comme constitution- » nelle. Nouveau soulèvement de la part de ces fauteurs, » qui ne prévoient pas qu'ils ne gagnent rien à me couper » la parole. Enfin, j'offre la preuve de ce que j'ai avancé. » Cette preuve est une lettre que j'ai eue entre les mains, » que j'ai lue chez l'abbé de Ribes, malade de la goutte, » où elle avait été portée par M. Morin, abbé de Saint- » Genès, lequel l'avait vantée à M. Monestier, curé de » Saint-Pierre, mon frère, M. Chaudessoles, chanoine de » Saint-Genès, l'abbé de Ribes et quelque autre assis- » tant, comme un excellent écrit sur les États-Généraux, » et qui, en la remettant ensuite au sieur Bergier, ne lui » laissa point ignorer qu'il avait été très improuvé par » M. Monestier, mon frère et moi. J'oubliais de remarquer » que cet écrit était en forme de lettre et daté du 4 juin » dernier. Un fait aussi authentique ferma la bouche au » sieur Bergier et à sa cohorte. Mais le diable n'y perdit » rien. En me résumant, je dis que je croyais M. Bergier » trop honnête homme pour avoir voulu donner à nos re- » présentants aux États-Généraux son opinion particu- » lière comme le vœu de leurs commettants. Mais j'ajou- » tai qu'il fallait épargner à M. Bergier les efforts conti- » nuels qu'il avait à faire en écrivant à nos députés pour » lutter contre son sentiment particulier.

» dence, dans les compilations indigestes des arrétistes, qu'il approchait le moment où » le respect aveugle pour de vieux abus devait céder à la vérité qui avait remis son » flambeau aux représentants des communes; cet homme, dis-je, trompé par les vaines » inquiétudes de l'ambition ou les inquiétudes sordides de la cupidité, arrêté par les » bornes de son esprit ou de ses connaissances, égaré par un faux calcul politique, a » affiché sans prudence et sans pudeur son attachement opiniâtre aux principes » de l'aristocratie, et s'est rendu par degrés suspect et odieux à ses concitoyens..... » Nommé suppléant, il s'arrogea sans titre celui de correspondant avec les députés » de la sénéchaussée aux Etats-Généraux..... »

(*Lettre adressée à Biauzat le* 15 *août* 1789.)

Digitized by Google

» Voilà, monsieur, la narration sincère et vraie de ce » qui s'est passé..... (1) ».

Avide de popularité et désireux d'accoutumer le public à son nom en vue d'obtenir plus tard ses suffrages, Grimaud ne se bornait pas aux discussions des assemblées de ville. Toutes les circonstances étaient mises à profit par lui. Nous avons déjà vu qu'il faisait souvent au théâtre la lecture des nouvelles. Dans une occasion plus solennelle, lors de la bénédiction des nouveaux drapeaux de la milice bourgeoise, il eut encore l'adresse de se faire déléguer par l'autorité municipale et prononça un discours

(1) Lettre adressée à M. Gaultier de Biauzat le 15 août 1789. — M. Bergier avait réellement dans sa correspondance témoigné de son peu de sympathie pour les idées nouvelles, mais il y avait danger pour lui à ce que cette opposition fût rendue évidente au public. Aussi chercha-t-il à atténuer de son mieux l'effet produit par les diatribes de Grimaud. « Un ecclésiastique mal informé, écrit-il aux députés le 5 août 1789, un » ecclésiastique sans aucun mauvais dessein sans doute, car il répugnerait à mon cœur » de lui supposer des intentions malfaisantes, M. Grimaud me fit une algarade dans » une assemblée générale, il y a quelques jours, sur la correspondance que j'ai tenue avec » vous..... il dit positivement qu'il avait eu copie d'ane lettre de ma correspondance » dans laquelle je me déclarais contre l'opinion par tête, et m'en fit une inculpation. » M. le procureur du roi qui, le premier, m'avait cherché querelle, m'avait attribué » d'avoir pris sur moi seul de vous inviter à n'être pas les premiers ni les seuls à élever » la voix contre l'élection de M. Malouet. Cette altercation dont aucune des bases n'est » fondée sur la vérité, vous le savez, cette altercation s'est répandue au dehors, s'est » amplifiée et envenimée, comme tous les propos qui volent de bouche en bouche ; et » il a passé dans le peuple que M. Grimaud m'avait convaincu d'avoir trahi dans ma » correspondance l'intérêt du tiers-état pour favoriser le parti de la noblesse. Jugez à » quoi m'exposait ce bruit calomnieux au milieu de la fermentation populaire qui » agitait et qui agite encore tout le royaume !.... Vous savez si les intérêts du tiers- » état, qui sont les miens, puisque j'en suis membre, me furent toujours chers ! Vous » savez si j'ai rien dit ni rien fait qui pût les compromettre ; et j'invoque, messieurs, » votre témoignage auprès de mes concitoyens. Le temps presse. Veuillez bien profiter » du premier courrier pour me justifier à leurs yeux, dans les feuilles de votre journal, » qui doit être lu publiquement, ou dans la lettre au comité qui l'accompagnera et » qui sera également lue publiquement..... J'ai dit que si le conseil du roi pronon- » çait sur les ouvertures conciliatoires, il déclarerait la délibération par ordre consti- » tutionnelle et prescrirait cette forme jusqu'à ce que les trois ordres délibérant sépa- » rément en auraient adopté une meilleure. La séance du 23 vérifia mon pronostic. » Mais je n'ai jamais conseillé, assurément, des actes de faiblesse, etc..... »

(*Lettres adressées à Biauzat et Huguet.* — Collection Desbouis.)

Digitized by Google

qui fut imprimé et répandu aux frais de la ville (1). Dans ce discours, moitié prône, moitié harangue, il s'appliquait à caresser les passions populaires et à montrer l'intervention évidente de la Providence dans la série d'évènements extraordinaires qui s'étaient accomplis depuis le commencement de l'année 1789 (2).

Malgré toutes ces démarches, cependant, Grimaud n'avait pu parvenir à se rendre entièrement sympathique aux Clermontois. Aussi, lors des élections qui eurent lieu le 24 janvier 1790, ne put-il être nommé au poste d'officier municipal qu'il ambitionnait beaucoup. Il arriva toutefois à sortir le quinzième ou le seizième sur la liste des notables. C'était une situation modeste, assurément, mais elle donnait accès dans le conseil général de la commune, et c'est grâce à elle que, le 8 avril 1790, l'abbé Grimaud put être nommé substitut du procureur de la commune en remplacement de M. Barre devenu procureur.

Sans se laisser décourager ou même refroidir par son insuccès électoral, Grimaud continua à déployer la plus grande ferveur pour l'œuvre révolutionnaire. Bancal des Issarts ayant émis l'idée de créer à Clermont une réunion publique dans le genre de celle établie à Paris au couvent des Jacobins, il fut un des premiers à applaudir et à donner son adhésion. Le 17 mars 1790, dans une assemblée

(1) Cette cérémonie eut lieu dans l'église Cathédrale, le dimanche 6 décembre 1789. (Délibération du 7 décembre. — *Registre des délibérations municipales. — Volume* 16.)

(2) Un exemple donnera une idée de l'esprit et du style : « ..... Il ne se » montre pas moins évidemment le doigt de Dieu dans cette journée mémorable (14 *Juillet* 1789) où une poignée d'hommes amollis, énervés par le séjour d'une ville » voluptueuse, sans tactique, sans exercice, sans discipline, transformés subitement en » guerriers intrépides, bravant les bouches de fer et d'airain qui vomissent et font » pleuvoir la mort, emportent le boulevard imprenable du pouvoir arbitraire, en moins » d'heures qu'il n'avait fallu d'années, je dirais presque de siècles, pour le construire et » le fortifier, et rompent les chaînes des malheureuses victimes qui y étaient détenues. » *Vincula tua derumpam.....* » (*Discours* etc..... Clermont, Delcros, 1789. 29 pp. in-8°.)

Digitized by Google

de trente-cinq citoyens, tous *animés du plus ardent amour de la patrie et déterminés à maintenir et défendre de tout leur pouvoir et dans tous les temps la constitution libre décrétée par l'Assemblée nationale*, il coopéra activement à l'installation définitive de la *Société des Amis de la Constitution de Clermont-Ferrand* (1) et en devint l'un des membres les plus importants.

A sa suite, plusieurs des chanoines du chapitre de Saint-Pierre, son frère entre autres (2), vinrent prendre place dans cette congrégation d'un nouveau genre. Clermont ne comptait pas, du reste, de plus fougueux patriotes que ces chanoines. L'œil fixé sur les opérations de l'Assemblée nationale, ils n'en perdaient aucun détail et se firent un devoir de lui adresser à plusieurs reprises les applaudissements les plus accentués, notamment au mois de mai 1790.

A cette époque était arrivée en province une protestation de 297 députés de la droite contre l'ordre du jour adopté par l'Assemblée nationale dans sa séance du 13 avril. Cet ordre du jour était un refus de délibérer sur une motion proposée par Dom Gerle pour faire reconnaître la religion catholique comme religion de l'État.

Cette protestation appuyée par l'évêque de Clermont, M. de Bonal, fut l'objet d'approbations publiques de la part de plusieurs chapitres d'Auvergne, entr'autres de ceux de la cathédrale de Clermont, de Notre-Dame-du-Port, de Montferrand, de Cebazat, etc. Pour éviter d'être

(1) *Institution et Règlement de la Société des Amis de la Constitution de Clermont-Ferrand*. 16 pages in-12.

(2) Claude Grimaud (appelé souvent alors *Grimaud jeune*), né le 29 juillet 1739, mort à Clermont le 5 septembre 1807, chanoine de Saint-Pierre en même temps que son frère, se montra très-partisan des idées révolutionnaires, mais avec plus de modération. Il fut l'un des vicaires épiscopaux de l'évêque constitutionnel Périer, et sur la fin de sa vie remplissait les modestes fonctions de secrétaire-adjoint de la mairie de Clermont.

Digitized by Google

confondu avec ces prêtres antipatriotes et pour bien séparer sa cause de la leur, le chapitre de Saint-Pierre, sous l'inspiration de Pascal Grimaud, adressa aussitôt à l'Assemblée nationale une improbation formelle de toutes les protestations. « ... Les chanoines du chapitre de Saint-» Pierre, disaient-ils dans cette adresse, ont cru devoir, » pour l'acquit de leur conscience, pour l'honneur du sa-» cerdoce et pour la consolation des bons patriotes, ma-» nifester leur opinion et rédiger la déclaration sui-» vante :

» 1° Toujours fidèles aux principes, attachés à la justice, » à la vérité et à la paix, ils adhèrent de nouveau, libre-» ment et franchement, sans aucune restriction ni division, » à tous les décrets de l'Assemblée nationale, acceptés ou » sanctionnés par le roi, et notamment à ceux relatifs à la » suppression des ordres, à l'extinction des vœux, à l'alié-» nation, vente et disposition quelconque des biens na-» tionaux ;

» 2° Ils déclarent qu'ils n'ont vu dans les décrets aucune » atteinte portée à la morale ou à la doctrine de l'Église » catholique, apostolique et romaine, dans laquelle ils » font profession de vouloir vivre et mourir ; que l'expro-» priation du clergé, conformément à l'Évangile et à la » tradition, est le seul moyen de réformer l'Église gallicane » et de venir d'une manière efficace au soulagement du » peuple ;

» 3° Ils improuvent et ils désavouent toute déclaration, » protestation, arrêtés pris et à prendre, publiés et à pu-» blier, tendant directement ou indirectement à porter » atteinte à la Constitution, à en retarder la perfection et » à éloigner les peuples de la soumission et du respect » qu'ils doivent à tous les décrets acceptés ou sanctionnés » par le roi. Notamment ils désavouent un acte capitulaire » de l'église cathédrale de Clermont (se disant l'église de » Clermont), portant adhésion à la déclaration faite « (*dit ce chapitre*) par partie de l'Assemblée nationale, et

Digitized by Google

» adoptée par celui de Notre-Dame-du-Port de la même » ville, etc.....

» *Signé :* Renoux, Monestier, Grimaud aîné, Dalbiniac, » Grimaud, Bonneton, Joany, chanoines et baile (1). »

Francisque MÈGE.

(A suivre.)

(1) ***Adresse à l'Assemblée nationale par les membres du Chapitre de Saint-Pierre de Clermont, Renoux***, etc. Pièce de 7 pages in-4°, imprimée chez Denis Limet, sans date. — Elle avait été rédigée par Monestier, le futur conventionnel. Le Chapitre de Saint-Pierre, écrivait à ce propos Grimaud à Biauzat, le Chapitre vous fait passer une adresse pour être présentée à l'Assemblée nationale. Vous pardonnerez la diffusion du style, c'est le défaut de celui qui a été chargé de la faire (Monestier, curé), mais nos sentiments y sont exprimés au naturel..... (Lettre du 1er juin 1790.)

Digitized by Google

LA REVUE D'AUVERGNE

SONNET

Ouvre ton aile et prends l'essor, jeune Revue!
Les Dieux ont couronné de roses ton berceau.
Si tu restes fidèle à la Science, au Beau,
Ils guideront ton vol vers la rive entrevue.

Tu chanteras le sol d'Auvergne, et les héros
Dont sa mamelle fut en tous les temps pourvue,
Ses monts contemporains de l'antique chaos,
Et de ses chers destins la fortune prévue.

Prends l'essor, et ne crois pas l'horizon borné.
Dans l'infini se meut le monde où l'on est né.
Aimer l'Auvergne, c'est toujours aimer la France,

Et faire sur ses deuils refleurir l'espérance...
Tu pourras témoigner à nos aïeux sacrés
Que nous ne sommes pas des fils dégénérés.

Clermont-Ferrand, 4 *juillet* 1884.

F. VAZEILLES.

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Il n'y a pas encore cinq mois, sur les convocations de quelques-uns de nos compatriotes qui avaient pris l'initiative, une assemblée où assistaient vingt-cinq personnes, sans compter un nombre au moins égal d'adhérents, lesquels avaient déclaré approuver d'avance toute décision prise, avait lieu au local de la section d'Auvergne du Club Alpin Français, mis gracieusement à leur disposition, et décidait la formation d'une Société libre des Sciences, des Lettres et des Arts. Le but était d'établir un lien entre les personnes qui, dans notre province, s'intéressent aux choses de l'esprit, de les mettre en rapport les unes avec les autres, de provoquer et de faciliter les études et les travaux, spécialement ceux qui se rapportent à la région.

Il fut arrêté que l'Association projetée serait ouverte à tous, sans conditions spéciales d'admissibilité. Pour faciliter l'accès au plus grand nombre, la cotisation à verser annuellement par chaque membre serait aussi basse que possible. Enfin on ferait paraître une publication périodique, sous la forme de Revue, combinaison plus large et paraissant mieux convenir au but poursuivi que des Mémoires ou un simple Bulletin, où l'actualité ne trouverait pas sa place. Elle aurait pour titre : *Revue d'Auvergne*, avec mention de sa publication par la Société.

On décida ensuite que la nouvelle Société s'appellerait : *Société d'Émulation de l'Auvergne*. Cette dénomination avait l'avantage d'être simple, d'avoir été déjà adoptée par de nombreuses Associations analogues dans divers départements, et enfin de n'exposer à aucune confusion, comme cela pourrait arriver, par exemple, avec le nom de Société des Sciences, Lettres et Arts, à l'égard de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, de Clermont.

Il fut convenu que la Société ne serait regardée comme existant qu'au moment où elle aurait réuni l'adhésion de 100 membres. Alors seulement on convoquerait les adhérents à une séance générale où on se constituerait et s'organiserait définitivement.

Avant de se séparer, il fut procédé à l'élection d'un Comité provisoire d'organisation qui fut composé de MM. Chotard, doyen de la Faculté des Lettres de Clermont; Girod, professeur à la Faculté des Sciences; Élie Jaloustre, percepteur; Lenoir, avoué; Maire, biblio-

Digitized by Google

thécaire des Facultés; Francisque Mège; Rouchon, archiviste du département du Puy-de-Dôme; Vimont, bibliothécaire de la ville de Clermont.

Conformément à ce qui avait été arrêté dans la séance préliminaire, le nombre des adhésions s'élevant à 110, le Comité provisoire lança des convocations pour la séance définitive d'organisation, qui fut fixée au 11 juin 1884, et se tint dans le local ci-dessus indiqué.

A l'ouverture de la séance il fut fait lecture des noms des 110 membres inscrits.

Le Comité d'organisation ayant eu la précaution d'adresser à chacun, à l'avance et en même temps que la convocation, le projet de statuts et règlement qu'il avait élaboré, afin qu'on pût en prendre connaissance et l'étudier avant la réunion, il fut possible de le discuter et de le voter entièrement dans le cours même de la soirée, après y avoir apporté les modifications et les améliorations proposées par divers membres.

On termina en procédant à la nomination du Conseil d'administration et du Comité de publication.

Les statuts et règlement, la composition du Conseil d'Administration et du Comité de publication, sont imprimés en tête du présent numéro.

La Société était donc définitivement établie. Depuis elle a tenu deux séances, de la première desquelles on trouvera le procès-verbal imprimé aux pages suivantes. Désormais elle vit. Elle donne aujourd'hui une autre preuve de son existence, en faisant paraître le premier fascicule de la *Revue d'Auvergne*, que les autres suivront désormais régulièrement tous les deux mois.

Ce fascicule donnera une idée exacte de la façon dont la Revue sera composée. Il sera, ainsi que le second, un peu plus volumineux que ceux qui suivront, vu la nécessité de faire une récapitulation sur l'ensemble de l'année actuelle, et d'y imprimer les statuts ainsi que diverses communications spéciales et extraordinaires. Dans tous les cas le minimum sera de 3 feuilles d'impression, qu'on s'efforcera de porter à 4 lorsque l'abondance des matières et aussi les ressources financières de l'Association le permettront.

Elle paraîtra le 5 des mois de mars, mai, juillet, septembre, novembre et janvier.

La première partie de chaque numéro renfermera les mémoires, travaux et communications importantes, lues ou présentées à la Société. La seconde partie, imprimée en caractères plus petits, formera, en quelque sorte, la *partie d'actualités*. Elle se composera des procès-verbaux des séances, auxquelles on annexera, en appendice, les

Digitized by Google

communications qui ne pourraient, à cause de leur étendue, figurer dans le corps du procès-verbal. Ensuite viendront, sous le titre de : *Chronique et Mélanges*, une série d'indications et d'extraits se rattachant à tout ce qui fait l'objet de notre Association : découvertes archéologiques, nouvelles scientifiques intéressant l'Auvergne, détails biographiques et bibliographiques, etc. Puis viendront les *Notices nécrologiques* des personnages marquants de notre région.

Sous la rubrique : *Correspondance*, on imprimera des questions que nos collègues pourront poser sur des sujets qui les intéressent, ainsi que les réponses qui y seront faites, s'il y a lieu. Bien entendu qu'on ne pourra insérer que des questions se rapportant à un objet instructif et sérieux et se rattachant au but de la Société. Enfin, la livraison sera terminée par l'énumération des livres et brochures, concernant l'Auvergne, publiés dans l'intervalle de l'apparition de nos numéros, auxquels on joindra les publications qui, bien que n'intéressant pas directement notre province, seraient l'œuvre d'enfants de notre pays. Pour cette année, nous remonterons jusqu'à l'année 1883, et nous étendrons cette exception aux articles de la *Chronique* ainsi qu'à la *Nécrologie*.

Procès-verbal de la séance du 4 juillet 1884.

La séance est ouverte à 8 heures et demie, sous la présidence de M. le docteur Nivet. Le procès-verbal de la séance d'organisation du 11 juin 1884 est lu et adopté après quelques rectifications.

M. Chotard demande que l'organisation du Comité de publication figure au procès-verbal. Le président fait remarquer que la constitution du Comité, ainsi que ses actes, seront consignés sur un registre spécial ; il adresse ensuite une courte allocution à la Société.

On procède à l'admission de nouveaux membres. Aucune opposition ne s'étant produite, MM. Aniel, Abonnel, Bargoin, Bertrandon, Michel Bonnet, Chassaigne, Colomès, Desmanèches, de Dienne, Dodu, Gibert, Jarron, A. Julien, Egal Martin, Morel-Ladeuil, J. Parcelier, Welter, sont déclarés membres de la Société d'émulation.

Il est donné communication de ce qui a été décidé par le Conseil d'administration, relativement à l'impression de la Revue d'Auvergne. M. Chotard demande que le traité passé avec l'imprimeur soit signé par le président de la Société. M. le docteur Nivet répond qu'il ne croit devoir y apposer sa signature qu'en présence du Conseil d'administration.

Il est adopté que la seconde année de l'association commencera

Digitized by Google

au 1er janvier de l'an prochain. Le 1er numéro de la Revue portera la date de *janvier-août 1884*. La partie de chronique et de nouvelles, la bibliographie, devront remonter jusqu'à cette époque, et même embrasser pour ce qu'il y aurait de plus remarquable, l'année 1883.

M. Vimont présente un fragment de muraille vitrifiée trouvé aux environs immédiats de Châteauneuf-les-Bains. Une discussion s'engage sur l'origine, la date et le mode de construction des murs vitrifiés, à propos de cette communication, dont le développement figure comme appendice au présent procès-verbal.

M. Vimont lit ensuite une notice sur un tableau du Musée de la ville de Clermont-Ferrand, attribué à Holbein, et qu'on croyait être le portrait du chancelier Antoine du Prat.

M. Chotard expose en quelques mots le plan et l'ensemble de son étude sur le Tonkin, qui comprend la géographie physique, politique et commerciale de cette contrée, ainsi que son histoire générale, depuis l'époque de la découverte par les Européens, jusqu'à l'année 1874.

M. le docteur Pommerol présente un crâne de renne, découvert au voisinage du Mont-Dore. Il décrit cet intéressant débris fossile qui lui a été confié par un professeur de l'École de médecine de Bordeaux à qui il appartient.

M. Vimont regrette que M. le docteur Pommerol ne puisse indiquer l'endroit précis où cette curieuse pièce a été découverte. Il fait remarquer qu'il n'est pas possible de tirer une conclusion sérieuse d'un fait si remarquable et qui pourrait être fécond en conséquences, si on ne peut se rendre un compte bien net et bien certain des circonstances de son gisement.

M. Pommerol répond qu'il pense aussi qu'il serait intéressant de connaître d'une manière exacte le gisement de ce crâne fossile, afin de pouvoir étudier sur place la composition et la disposition du terrain. D'après les renseignements fournis, une importante coulée de lave serait placée entre deux couches de sable de composition analogue et probablement du même âge. Cette coulée serait donc de l'époque quaternaire. En examinant les dépressions internes du crâne, on en trouve qui sont remplies par un limon argileux, jaunâtre, très-ténu, en même temps que par de petits grains d'un sable brun noirâtre, léger, scoriacé, absolument semblable au sable de nos volcans modernes. Il se pourrait donc qu'il existât au Mont-Dore des laves de l'époque quaternaire. Mais ce fait pour être admis demande une étude nouvelle et des preuves plus convaincantes.

M. Rouchon lit, au lieu et place de l'auteur empêché, la première partie du travail de M. Fr. Mège, intitulé : Pascal Grimaud, histoire

Digitized by Google

d'un prêtre révolutionnaire. La suite de cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

M. Vazeilles fait lecture d'un sonnet de bienvenue à la Revue d'Auvergne, et recueille des applaudissements unanimes.

La séance est levée.

L'ordre du jour de la prochaine réunion (qui sera une séance supplémentaire, fixée à la date du 1er août) est fixé ainsi qu'il suit :

1° Procès-verbal de la précédente séance ;

2° Communications diverses ;

3° Fr. Mège : Pascal Grimaud, histoire d'un prêtre révolutionnaire. *Suite.*

4° E. des Essarts : Le poète Maynard, son séjour à Aurillac ;

5° A. Malet : Delille, le poème de la conversation ;

6° A. Vernière : Abraham Goelnitz, voyage en Auvergne ;

7° Ed. Vimont : Correspondance de Voltaire avec une famille d'Auvergne.

PRÉSENTATION D'UN ÉCHANTILLON DE MURAILLE VITRIFIÉE

PROVENANT DES ENVIRONS DE CHATEAUNEUF-LES-BAINS

Par M. VIMONT.

Ce fragment de muraille a été trouvé, avec plusieurs autres, dans les environs immédiats de Châteauneuf-les-Bains, près des hameaux de Montmartin et de Villards, par M. Eugène Gonod, ancien pharmacien à Clermont. Il est constitué par des fragments anguleux de granite et d'une sorte de porphyre noir, de petites dimensions, qui ont éprouvé un commencement de fusion et de vitrification dans plusieurs de leurs parties, et qui se sont soudés les uns aux autres par suite de cette fusion partielle. Ces fragments forment ainsi un agglomérat fort irrégulier, et rempli de vides ou cavités. On a cru y voir les débris d'un fourneau servant à la fonte et à la préparation de minerai métallique. Le moindre examen démontre que cette opinion ne peut se soutenir. Nous avons évidemment sous les yeux un échantillon de ces singulières constructions, dites murailles ou forts vitrifiés, reconnues d'abord en Ecosse près d'Inverness, puis dans plusieurs parties de la France, spécialement au voisinage de notre province, dans le département de la Creuse et dans le Cantal (1), qu'on retrouve

(1) Voyez ci-après, aux nouvelles archéologiques, l'indication d'un travail de M. Delort sur le camp vitrifié du puy de la Fage.

Digitized by Google

dans diverses parties de l'Europe et sur lesquelles l'attention générale des archéologues a été attirée dans ces dernières années. Il y a là un problème historique et archéologique à résoudre, sans parler du procédé employé pour arriver à fondre en partie, et dans des conditions qui semblent si défavorables, les matériaux fort réfractaires qui constituent les murs vitrifiés.

Il a fallu nécessairement développer une chaleur énorme. On remarque dans notre spécimen la précaution prise d'employer des matériaux anguleux et peu volumineux, les angles étant attaqués plus facilement par l'agent de fusion, et de laisser de nombreux vides entre les pierres, de façon à livrer passage à travers la masse au calorique et à la flamme.

Il serait à désirer que quelqu'un de nos collègues de la Société d'Émulation qui auraient occasion de se trouver à Châteauneuf, fasse une reconnaissance exacte des environs du point où ont été trouvés ces curieux débris, et vérifie s'il n'y a pas encore sur place des portions plus ou moins considérables d'enceintes vitrifiées dont le plan et la description détaillée présenteraient un intérêt tout particulier. Il serait aussi désirable qu'on signalât les autres points de notre province où on constaterait l'existence de débris analogues.

— A la suite de cette communication, M. le docteur Pommerol fait les observations suivantes :

Le fragment de muraille vitrifiée présenté par notre collègue M. Vimont, est d'autant plus intéressant que c'est la première fois qu'une semblable découverte est faite dans notre département. C'est en 1777 que des savants anglais signalèrent l'existence des premiers forts vitrifiés qu'ils désignèrent sous le nom de *vitrified sites*. Ces forts étaient au nombre de deux. L'un, consistant en une double enceinte concentrique, occupait le sommet de la colline de Craig Phadrick, sur les bords de la mer, près d'Inverness, dans les Hautes-Terres de l'Ecosse. L'autre, ayant la forme d'un segment de cercle, était situé dans le voisinage du précédent, sur la colline d'Ord-Hill-of-Kerrock. Tous les deux étaient construits au moyen de gros blocs de granit et de grès cimentés par des couches de mortier. Les fouilles mirent au jour des morceaux de bois brûlé, des ossements de chevreuil, de cerf et de daim, et un tibia humain (1).

Ce n'est que beaucoup plus tard que des monuments analogues

(1) J. Marion. Les monuments celtiques et scandinaves des environs d'Inverness. Paris, in-8°, 1872, p. 9-45.

Digitized by Google

furent découverts en France. Mérimée et de la Pylaie ont décrit dans les Mémoires de la Société des antiquaires de France l'important massif vitrifié de Sainte-Suzanne, dans la Mayenne (1). Geslin de Bourgogne a signalé dans la même publication l'enceinte vitrifiée de Péran, pres de Saint-Brieuc (2). Enfin en 1867, le comte de Cessac fit connaître dans les Mémoires de la Sorbonne la découverte des forts vitrifiés de la Creuse (3). Nous devons maintenant nous demander : Comment ont été construits ces murs vitrifiés, quel était leur usage, à quelle époque remontent-ils? En Angleterre, Thomas Wert (4), Pennant et Barrington pensaient que ces vitrifications étaient dues à l'action d'un volcan. Hypothèse inadmissible. Les agents volcaniques ne mettent en fusion que des masses informes, coulant sur la pente des cratères. L'ingénieur J. William avance le premier que ces murailles avaient été vitrifiées avec intention (5). Les constructeurs commençaient par élever deux digues de terre parallèles entre lesquelles on entassait une première assise de pierre et de bois. Les forêts étaient encore nombreuses ; le bois était sous la main. On allumait le feu ; il était si violent que la pierre entrait en fusion et se vitrifiait. On procédait ainsi assise par assise jusqu'à ce que le mur eût la hauteur voulue.

Anderson prétend que la vitrification était obtenue en mêlant un minerai de fer aux pierres de la muraille, autour de laquelle on allumait un immense bûcher (6).

Woodhouselee pense que les forts vitrifiés ont subi toutes les horreurs d'un siége et que la vitrification est le résultat d'un violent incendie allumé par les assaillants (7).

En France le commandant de génie Prévôt (8) soutint que ces murs avaient été chauffés et vitrifiés par le procédé employé à la cuisson de la brique.

Certains savants ont vu dans ces monuments de véritables tours à signaux, au sommet desquelles on allumait de grands feux. D'autres ont pensé qu'ils étaient destinés à supporter des feux religieux, des

(1) 1re série, tome VIII, p. 357.
(2) Id. Nouvelle série, tome VIII, p. 282.
(3) Mémoires lus à la Sorbonne en 1867, p. 109.
(4) Trans. of the Royal Society of London, an. 1777.
(5) Annual Register, an. 1778.
(6) Archœologia, an. 1778.
(7) Trans. of the Royal Society of Edinburgh, 1787.
(8) Dissertation sur les forts vitrifiés dont on trouve les ruines en Ecosse, en France et en Allemagne, 1867.

Digitized by Google

feux d'appel ou de joie. Et ce seraient ces mêmes feux qui à la longue auraient vitrifié la construction entière.

Pour nous, si nous avions une opinion à émettre, nous nous rangerions de préférence à celle de Woodhouselee, comme étant la plus simple, la plus naturelle. Nous pensons qu'un jour ces forts ont été investis et incendiés. On devait entasser autour de l'enceinte une grande accumulation de matières combustibles. Le feu une fois allumé, le fort n'était bientôt plus qu'un immense brasier. Sur un des sommets du puy de Chignore, près de Vollore-Ville, on trouve les restes d'un petit fort en pierres sèches qui fut un jour pris et incendié. Même chose a existé sur le puy Châteix, à Royat. Si nous ne trouvons pas sur ces sommets des traces de vitrification, c'est que l'incendie ne fut pas assez violent.

Les forts vitrifiés ne sont pas d'origine romaine, puisqu'on les trouve dans les pays germains et scandinaves, là où les Romains n'ont jamais passé. Ceux d'Ecosse sont cimentés par du mortier, et dans cette contrée le mortier n'a été connu qu'après les Romains. Hibbert et J. Marion croient qu'ils ont été construits du VII^e^ au VIII^e^ siècle et ont subsisté jusqu'aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Mais il existe encore sur ce sujet beaucoup d'incertitude. Des fouilles soigneusement faites sur les emplacements de ces singulières constructions pourraient seules leur assigner une date précise tout en faisant probablement connaître le secret de leur vitrification.

M. Vimont répond qu'il ne peut partager l'opinion adoptée par M. le docteur Pommerol, touchant l'origine de la vitrification des murs en question. Jamais des feux allumés autour d'une muraille, quelqu'intenses qu'on les suppose. ne pourraient agir sur toute son étendue d'une façon quelque peu régulière.

De plus, en ce cas, la fusion devrait être plus complète à l'extérieur qu'à l'intérieur du massif du mur, et c'est le contraire qui a été observé.

« L'action du feu sur les matériaux employés, dit M. Jules Marion à propos des forts d'Inverness, est le résultat d'une opération faite de propos délibéré, et nullement l'effet d'un accident. Aucun incendie, quelque violent, quelque prolongé qu'on le suppose, ne saurait arriver à la régularité parfaite de combustion qu'on remarque dans les diverses parties des constructions vitrifiées (1). »

De son côté M. Anatole de Montaiglon s'exprime comme il suit: « L'incendie eût-il été appliqué à la fois au dehors et au dedans,

(1) Note sur les forts vitrifiés des environs d'Inverness (Ecosse), par Jules Marion. *Revue des Sociétés savantes*, 2^e^ semestre de 1866.

Digitized by Google

aurait toujours agi de l'intérieur à l'extérieur du mur ou du massif, et il aurait laissé des traces évidentes sur les surfaces ; or, en fait, c'est le contraire qui se présente toujours... Ce que l'on pourrait appeler l'application latérale de la chaleur, si difficile à régler et à faire égale, non-seulement sur l'étendue en largeur, mais encore bien plus sur les parties élevées, doit être absolument repoussé par le fait de l'homogénéité de l'intérieur et des surfaces (1). »

On ne peut du reste que s'associer aux conclusions de M. le docteur Pommerol sur la nécessité de faire des fouilles, afin d'arriver à déterminer l'origine ou le procédé de fabrication des murailles vitrifiées (2).

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

— Dans sa séance du 27 mai 1884, l'Académie Française, après un remarquable rapport de M. Désiré Nisard, a décidé qu'un de ses prix, le prix fondé par M. Archon-Despérouses, serait partagé entre les quatre ouvrages suivants :

Le Jargon du quinzième siècle, par M. Auguste Vitu ;

Le Seizième siècle en France, par MM. Darmesteter et Hatzfeld ;

Lettres de Jean Chapelain, par M. Tamizey de Larroque ;

Le Chansonnier historique du XVIII^e siècle, par M. E. Raumié.

C'est dans un testament reçu par M^e Pirel, notaire, que M. François-René Archon-Despérouses, né à Riom le 26 août 1787, décédé dans la même ville le 25 mars 1868, a inséré une clause par laquelle il donne à l'Académie Française une rente annuelle et perpétuelle de quatre mille francs pour fonder un prix au choix de l'Académie.

Ce legs a été accepté par l'Académie Française dans sa séance du jeudi 20 mars 1873.

Nous rappellerons aussi que par le même testament, M. Archon-Despérouses a fait plusieurs legs au Musée de Riom ; il lui a donné entr'autres : un portrait de Louis XIV ; un autre du Dauphin, son fils, et celui du duc de Bourgogne, son petit-fils ; donnés par le roi lui-même à l'abbé Archon, chapelain du roi et abbé de Saint-Gilbert,

(1) Observations sur le procédé de fabrication des forts vitrifiés, par M. Anatole de Montaiglon. *Ibidem*.

(2) Signalons un mémoire de M. Thuot, professeur au collège de Guéret, sur le fort vitrifié du puy Gaudy, près de cette ville.

Digitized by Google

pour le récompenser de son *Histoire de la Chapelle des Rois de France.*

M. Archon-Despérouses appartenait à une ancienne famille de robe originaire de Gerzat, mais établie depuis longtemps à Riom.

— L'Académie Française, dans sa séance du 3 juin 1884, a partagé le prix Guizot entre les deux ouvrages suivants :

Rivarol et la Société française pendant la Révolution et l'Émigration, par M. de Lescure ;

Le Maréchal Bugeaud (3 volumes), par M. d'Ideville.

M. Henry Lelorgne d'Ideville, ancien diplomate, est né au château de Saulnat, commune de Cellule, près Riom, le 16 juillet 1830, dans une propriété appartenant à la famille de sa mère, née de Sampigny d'Issoncourt.

M. d'Ideville a publié bon nombre d'écrits de toute nature, entre autres :

Journal d'un diplomate en Italie, notes intimes pour servir à l'histoire du second Empire (1re partie, *Turin, 1859-1862;* — 2e partie, *Rome, 1862-1866*). Paris, Hachette.

Journal d'un diplomate en Allemagne, en Grèce, notes intimes, etc. (Athènes, 1866; Dresde, 1867). Paris, Hachette.

M. Beulé. Souvenirs personnels, avec portraits et autographes. Paris, Lévy ; in-18.

Gustave Courbet, sa vie et son œuvre; 10 eaux-fortes, in-8°.

Les Châteaux de mon enfance (Auvergne et Bourbonnais); in-8° avec 10 eaux-fortes.

Le Maréchal Bugeaud, d'après des documents inédits et sa correspondance intime; 3 volumes grand in-8°. Paris, Firmin Didot.

Romme le Montagnard, conventionnel du Puy-de-Dôme. Étude critique d'après l'ouvrage de M. Marc de Vissac. Paris, Didot, 1884.

— Le 7 avril 1884, notre compatriote, M. Bouquet de la Grye, ingénieur-hydrographe, a été élu membre de la section de géographie de l'Académie des Sciences, en remplacement de M. Yvon Villarceau, décédé.

M. Anatole Bouquet de la Grye, né à Thiers en 1827, a publié entr'autres un ouvrage très-estimé, intitulé : *Pilotes des côtes ouest de la France* (2 vol. in-8°, 1869-1873). On lui doit aussi un grand nombre de cartes et une traduction de l'ouvrage du commodore Davys : *Notes sur les sondes faites par de grandes profondeurs.* (In-8°, 1869.)

— M. Jalliffier, ancien professeur d'histoire au Lycée de Clermont, a été élu membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Il

Digitized by Google

est l'auteur d'un résumé de l'Histoire d'Auvergne, intitulé : *L'Auvergne, Histoire, Monuments*. Paris, Delagrave, 1876; 105 pages in-18.

— Dans sa séance du 28 décembre dernier, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a reçu de M. Barbier de Meynard communication d'une note relative à une découverte de M. Pognon, consul suppléant de France à Beyrouth. Dans une vallée profonde du versant oriental du Liban, sur des rochers qui bordent le sentier tracé au fond de la vallée, sont gravées deux inscriptions considérables, accompagnées l'une et l'autre d'un bas-relief; elles couvrent un espace de 5 mètres 50 cent. de haut sur 2 mètres 80 de large, et comptent 19 colonnes. L'une est en caractères cunéiformes archaïques, l'autre en caractères cursifs. Elles sont du roi assyrien Nabuchodonosor, dont les titres pompeux remplissent le début des textes. Malheureusement, ces inscriptions sont mutilées, et ce n'est qu'avec une grande patience que M. Pognon espère réussir à les reconstituer en totalité ou en partie. Dès maintenant, il est toutefois en mesure d'y signaler des indications curieuses, par exemple celle qui donne la nomenclature des vins servis sur la table du dieu assyrien Merodach. M. Pognon pense que les inscriptions n'ont pas été faites en commémoration du passage des troupes assyriennes, mais pour marquer la région réservée où étaient coupés les cèdres destinés aux constructions du monarque de Babylone.

M. Oppert, dans la séance suivante, présente quelques observations au sujet de la trouvaille de M. Pognon. (Voy. Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, année 1884, 1er trimestre, p. 2.)

M. Pognon, Paul-Pascal-Henri, est né le 13 mai 1853, à Clermont-Ferrand, où son père remplissait les fonctions d'ingénieur des ponts et chaussées. M. Pognon est actuellement consul suppléant à Tripoli de Barbarie (1).

— Le n° 2 de 1884 du *Bulletin des travaux historiques et scientifiques*, section d'archéologie, renferme une *Note sur un vase gallo-romain trouvé à Lezoux (Puy-de-Dôme)*, par le docteur Plicque, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand, avec une planche où le vase est figuré sous deux aspects.

Ce vase, d'après le docteur P., appartiendrait à la catégorie des *gutti* ou vases à parfums, et la double tête, disposée en *Janus bifrons*, qui le constitue, serait la représentation du cyclope Polyphème.

(1) Voy. aussi dans le *Journal asiatique*, année 1884 (tome III, 8e série) : Inscription de Mérou-Nésar 1er, roi d'Assyrie, par M. Pognon.

Digitized by Google

L'article renferme des notions très-intéressantes à ce sujet, et aussi relativement à la fabrication, dans l'antiquité, des poteries de luxe à Lezoux.

On connaît les belles trouvailles de M. le docteur P. La *Revue* est assurée d'avoir certainement de nombreuses occasions d'enregistrer et d'apprécier les résultats des recherches et des investigations de ce savant et zélé archéologue.

— Le numéro de 1883 de la même publication enregistre une communication de M. Delort, ancien professeur au collège de Saint-Flour, sur les camps celtiques du Cantal. M. Delort signale, entre autres, un *camp à murs vitrifiés* au lieu dit le Puy de la Fage.

M. A. Nicaise fait observer que certains de ces camps, au moins, ne dateraient que du VII^e^ ou du VIII^e^ siècle.

— Dans le tome X de la 5^e^ série du *Bulletin monumental*, a été inséré un travail de M. Robert Mowat, intitulé : Inscriptions pointillées sur objets votifs, en bronze. M. Mowat y décrit une inscription, exécutée au pointillé, trouvée dans les fouilles du Puy de Dôme, et conservée au musée de Clermont-Ferrand. Cette inscription a été publiée, pour la première fois, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, avec une figure reproduisant le cartouche de bronze doré, rectangulaire et orné de chaque côté d'appendices en queue d'aronde sur laquelle elle est tracée, et qui a été gravée d'après le dessin de M. Gonnard, directeur du musée de Saint-Etienne.

Cette inscription est ainsi conçue :

NVM. *aug.*
ROMOGILL*ius*
REGALIS
MaCRI·FIL.
V. S. L. M.

— *Châsse en cuivre doré et repoussé conservée dans l'église de Moissat-Bas, canton de Vertaizon (Puy-de-Dôme), XIII^e^ siècle.* Communication de M. Ernest Rupin, de Brive. (Bulletin des travaux historiques et scientifiques, année 1883.)

Cette communication renferme une quantité de détails intéressants, relativement à l'histoire de Moissat-Bas et de son prieuré.

M. R. attribue à Limoges la fabrication de la remarquable pièce d'orfévrerie du moyen-âge conservée dans l'église de ce bourg. Il en donne une description très-détaillée. Il dit quelques mots, à cette occasion, de la belle châsse émaillée qui est dans la chapelle du collège de Billom, et qui provient aussi de Moissat-Bas.

Digitized by Google

M. R. cite et reproduit en extrait le procès-verbal de la visite de Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, à Moissat, en 1284. (Mabillon, *Acta sanct. ordinis S. Benedicti*, sæc. II, pars IV, tome II, p. 258.)

NÉCROLOGIE (1883-1884).

NARJOT. — Guillaume-Jean Narjot, ancien conseiller général du Puy-de-Dôme, connu sous le nom de Narjot de Toucy, né à Clermont, le 8 février 1818, est mort à Messeix, canton de Bourg-Lastic, le 16 novembre 1883. Outre quelques écrits de circonstance, il a publié un ouvrage intitulé : *Histoire du droit criminel en Europe depuis le* XVII^e^ *siècle, par M. Ortolan. Analyses de cours, recueillies par G. Narjot. Paris*, 1841, *in*-8°.

M. Narjot a été l'un des principaux organisateurs de la Compagnie qui a construit le chemin de fer de Clermont à Tulle.

CHABROL-CROUZOL. — Dans son numéro du 23 décembre 1883, le *Journal des Débats* a annoncé la mort du comte de Chabrol-Crouzol, doyen des bibliophiles de France, décédé l'avant-veille, dans sa quatre-vingt-cinquième année, à son château de Molay, par Littry (Calvados).

Le comte de Chabrol-Crouzol était l'un des présidents de la Société des bibliophiles dont le duc d'Aumale est président d'honneur.

Son père (mort en 1836), un des cinq fils de Gaspard-Claude-François Chabrol, député de la noblesse d'Auvergne aux Etats-Généraux de 1789, avait rempli, sous l'Empire, les fonctions de conseiller d'Etat et de préfet du Rhône ; et, sous la Restauration, en 1824, celles de ministre de la Marine.

FRANCISQUE DUMIRAL. — Le 14 janvier 1884, est mort au château de la Villeneuve, près Aubusson (Creuse), M. Rudel-Dumiral (Francisque-Charlemagne-Godefroy), né à Clermont-Ferrand, le 11 avril 1812.

Reçu avocat en 1831, M. Dumiral entra dans la magistrature quelques années après avoir prêté serment, et occupa successivement les postes de substitut du procureur du roi à Moulins (26 avril 1835)), de substitut à Clermont-Ferrand (26 décembre 1836), de substitut du procureur général près la cour royale de Riom (4 octobre 1841), et d'avocat général à la même cour (23 novembre 1846).

Digitized by Google

Il donna sa démission en mars 1848 pour poser sa candidature à la représentation nationale ; mais il ne fut pas élu. Plus heureux en 1852, il devint député au Corps législatif pour la circonscription de Riom, et conserva son mandat pendant toute la durée de l'Empire. Ami intime de M. Rouher, M. Dumiral a été un des plus marquants parmi les députés dévoués à Napoléon III et à son gouvernement. Il a fait partie d'un grand nombre de commissions importantes et fut souvent rapporteur du budget. Dans les dernières années, il avait été nommé vice-président du Corps législatif et commandeur de la Légion d'honneur.

Rendu à la vie privée par la révolution du 4 septembre 1870, M. Dumiral se consacra entièrement à la direction de la ferme-école qu'il avait fondée dans la Creuse.

Sans remonter à Geoffroy Rudel, le troubadour du XII^e^ siècle, comme certains entrepreneurs généalogistes trop zélés n'ont pas craint de le faire, M. Rudel-Dumiral appartenait à une ancienne famille d'Auvergne. Son grand-père paternel avait été député à la Convention nationale. Joseph Jeudy-Dumonteix, son grand-père maternel (né à Clermont, le 12 octobre 1759, mort le 26 avril 1832), après avoir été professeur de législation à l'Ecole centrale du Puy-de-Dôme, avait tenu avec honneur, pendant longues années, la tête du barreau de Clermont.

A notre connaissance, M. Francisque Dumiral n'a publié, en dehors de ses rapports législatifs, qu'un travail intitulé : *De la Propriété et du Communisme* qu'il avait lu, comme avocat général, en 1847, à la rentrée de la cour de Riom.

CORRESPONDANCE.

Demande. — On rencontre assez fréquemment, dans des lettres de rémission remontant au XIV^e^ siècle et se rapportant à l'Auvergne, l'expression de *Mandoce* et plus souvent *Mandocine*, s'appliquant à une arme que les paysans avaient coutume de porter avec eux pour se défendre au besoin, à cette époque si troublée qu'il n'était pas sûr de faire le moindre voyage, étant dépourvu de tout moyen de défense. Dans plusieurs de ces pièces, il est dit que la Mandocine est une espèce de dague. On demande si on connaît des mentions de cette arme dans d'autres pièces manuscrites. En est-il question soit dans les ouvrages spéciaux traitant des armes anciennes, soit dans tout

Digitized by Google

autre ouvrage ? Connaît-on des Mandocines dans les musées, collections ou ailleurs ?

Il semble que la dénomination de Mandoce ou Mandocine doit se rapporter au mot *manus* ou, si l'on veut, de *main*, et en dériver de la même façon que *poignard* de *pugnus* ou *poing*.

On sait que la dague était une arme de main, plus courte que l'épée, plus longue que le poignard. Elle présentait de nombreuses variétés. « Il y avait la dague longue et la daguette, la dague à deux tranchants et à lame large, la dague à section triangulaire ou carrée, avec faces évidées, etc. » (*Voyez*, à ce sujet, le tome V du Dictionnaire du Mobilier français, de Viollet-Le-Duc, et le Guide des amateurs d'armes et armures, d'Auguste Demmin).

A laquelle des différentes formes de dagues la Mandocine se rapporterait-elle ?

ED. V.

BIBLIOGRAPHIE.

B. ATTAIX (l'abbé). — Étude sur Massillon, suivie de documents inédits. *Toulouse*, 1883; in-8°, portrait.

Thèse soutenue devant la Faculté des lettres de Clermont pour le doctorat ès-lettres.

BLAMPIGNON (l'abbé). — L'épiscopat de Massillon, d'après des documents inédits. *Paris*, 1884; in-8°.

M. COHENDY. — Correspondances, décisions, ordonnances et autres œuvres inédites de J.-B. Massillon, évêque de Clermont. *Clermont-Ferrand*, 1883 ; in-8°.

A été imprimé dans le tome 24 des Mémoires de l'Académie de Clermont.

DON LORENZO MILANS DEL BOSCH. — Lettres à ses amis Doniol. 1841-1873. *Le Puy*, 1883 ; in-8°, avec un fac-simile.

Tiré à 100 exemplaires.

MARC DE VISSAC. — Un conventionnel du Puy-de-Dôme. Romme le montagnard. *Riom*, 1883 ; in-8°.

H. D'IDEVILLE. — Romme le montagnard, conventionnel du Puy-de-Dôme. Étude critique, d'après l'ouvrage de M. Marc de Vissac, de Riom. Avec autographe et portrait. *Paris*, 1884; in-8°, 48 pages. (Extrait du Correspondant.)

Digitized by Google

A. Bardoux. — Études sur la fin du XVIIIe siècle. La comtesse de Beaumont, Pauline de Montmorin. *Paris*, 1884; in-8°.

A paru en premier lieu dans la Revue des Deux-Mondes de l'année 1883.

Léopold Niepce. — Le grand Prieuré d'Auvergne (ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem). *Lyon*, 1883; in-8°.

— Étude archéologique sur l'église de N. - D. du Port (Auvergne); par ***, membre de l'Académie de Clermont (de la Faye de l'Hospital). *Clermont-Ferrand*, 1883; in-8°, figures.

J.-B. Chabau (l'abbé). — Sainte Théodechilde, vierge, fille de Clovis, fondatrice du monastère de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens, et du Pèlerinage de N.-D. des Miracles, à Mauriac; 498-560. *Aurillac*, 1883; in-8°, avec 5 planches.

Delmas (l'abbé). — Le monastère de Sainte-Claire de Boisset et sa translation à Aurillac. 1323-1625. *Paris*, 1884; in-4°.

A. Chassaing. — Cartulaire des Templiers du Puy-en-Velay. *Paris*, 1882; in-8°.

A. Chassaing. — Trois documents historiques relatifs à la Haute-Loire. 1789-1790-1793. Cahier du Tiers-Etat; démarcation et division du département; dénominations révolutionnaires. *Le Puy*, 1884; in-8°, 31 p.

P. de Nolhac. — Lettres de Joachim du Bellay, publiées pour la première fois d'après les originaux. *Paris*, 1883; petit in-8°, portrait et fac-simile.

H. Gomot. — Marilhat et son œuvre. *Clermont-Ferrand*, 1884; petit in-8°.

Pour compléter la bibliographie de ce qui a été écrit en Auvergne sur Marilhat, nous citerons le travail suivant que M. G. paraît n'avoir pas connu, car il ne le mentionne pas : *Notice sur Prosper Marilhat, peintre de paysage, par A. de la Foulhouze*, inséré dans les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, année 1862.

Fr. Mège. — L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. Ses origines et ses travaux. *Clermont-Ferrand*, 1884; in-8°.

— Esquisse sur l'art monumental antique. Art égyptien, art grec, art romain (par le F. Claude Cavard, ancien directeur de l'École d'architecture de Volvic). Extrait du Bulletin de la Société littéraire des anciens élèves du pensionnat de Clermont-Ferrand. *Guéret*, 1883; in-8°, 46 p., fig. dans le texte.

— Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la Bibliothèque de la ville de Clermont-Ferrand; par Ed. Vimont, bibliothécaire.

Digitized by Google

Vol. 3e, imprimés, 2e partie. Sciences, arts, linguistique. *Clermont-Ferrand*, 1884; in-8°.

F. CORRÉARD. — Vercingétorix ou la chute de l'indépendance gauloise. *Paris*, 1884; in-18.

Fait partie de la Bibliothèque des écoles et des familles, publiée par la librairie Hachette. M. F. C., ancien élève de l'École normale, dont la famille est fixée à Clermont depuis un certain temps, était lui-même, il y a un an, professeur d'histoire au lycée Blaise-Pascal. Il est actuellement professeur d'histoire au lycée Condorcet.

PÉRIODIQUES.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. — Principaux articles contenus dans les livraisons de janvier-juin 1884, en outre des procès-verbaux des séances de cette Société savante, et des observations météorologiques mensuelles de l'Observatoire du Puy-de-Dôme. — Questionnaire archéologique (suite et fin), par D.-L.-F. (de la Faye de l'Hospital). — Mémoire sur l'église St-Paul d'Issoire, daté du 8 février 1884; par Dijon, ingénieur de la province. L'édifice auquel se rapporte ce mémoire n'existe plus, et n'est point l'église actuelle de Saint-Paul. — Fondation de la maison de l'Oratoire à Effiat, le 27 avril 1627; publiée sur la minute faisant partie de la collection de M. Fr. Boyer. — Notice sur la famille Crespat. — Accord entre Golphier de Jaligny et les chanoines de la Cathédrale de Clermont en 1120. — Sur l'ouvrage de l'abbé Blampignon, intitulé : l'Épiscopat de Massillon. — La procession de Notre-Dame du Port en 1614, relation par un témoin oculaire, le chanoine Depreux, doyen du Chapitre du Port.

Club Alpin français. Section d'Auvergne. Bulletin 8. *Clermont-Ferrand*, 1884; in-8°. — Contient les articles suivants : — Excursion aux sources du Vendeix; par M. Vazeilles (en vers). — L'Auvergne à la réunion générale du Club Alpin français à Sixt et à Chamonix; par M. le Dr Chibret. — Excursion à Ardes, la Godivelle, Condat et Bort; par M. Michel Bonnet. — Excursion dans la chaîne des Dômes, par le colonel Poupon.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

ED. VIMONT.

Clermont-Ferrand, typographie Mont-Louis, rue Barbançon, 2.

Digitized by Google

UN VOYAGEUR EN AUVERGNE

AU XVII[e] SIÈCLE

EXTRAIT DE L'ULYSSES BELGICO-GALLICUS, D'ABRAHAM GOELNITZ.

Au moyen-âge et pendant les siècles plus rapprochés de nous, les Universités célèbres attiraient autour de leurs chaires les étudiants de tous les pays; les marchands des contrées les plus diverses et les plus lointaines se rendaient aux grandes foires; enfin l'ardeur religieuse avait créé de grands courants vers les principaux pèlerinages. Les voyageurs étaient donc nombreux déjà à ces époques troublées où les agitations politiques presque continuelles, la fréquence des guerres et le mauvais état des voies de communication rendaient très-souvent les déplacements périlleux et difficiles. C'est qu'en effet il s'est trouvé dans tous les temps des hommes hardis, riches, vigoureux et animés soit d'une foi vive, soit d'un immense désir de savoir ou de lucre. Si quelques relations de ces voyages sont parvenues jusqu'à nous, si même on a signalé des manuels de conversation composés en Angleterre pour les voyageurs à la fin du XIV[e] siècle (1), il est néanmoins constant que ces sortes de

(1) *La manière de langage qui enseigne à parler et à écrire le français,* texte publié par M. Paul Meyer dans la *Revue critique*, t. X, p. 373. Ce manuel est l'œuvre d'un Anglais. La dédicace est datée du 29 mai 1396.

Digitized by Google

documents sont rares et se sont multipliés seulement après l'invention de l'imprimerie.

Avec le talent délicat et consciencieux que l'on retrouve dans toutes ses œuvres, M. Albert Babeau vient d'étudier les récits de cette nature spécialement consacrés à la France (1). L'un d'eux, et ce n'est certes pas le moins complet, ni le moins intéressant, est resté jusqu'à ce jour fort peu connu. Je veux parler de l'ouvrage intitulé : *Abraham Goelnitzii Dantisci Ulysses Belgico-Gallicus fidus tibi dux et Achates per Belgium Hispanorum, Regnum Galliæ, Ducatum Sabaudiæ Turinum usque Pedemontii Metropolin.* Qu'était cet Abraham Goelnitz ? Les biographes sont sobres de renseignements à son sujet (2). Ils nous donnent la nomenclature de ses écrits et nous apprennent qu'il était né à Dantzig. En 1642, il habitait Copenhague. D'après Albert Bartholin (3), il aurait été secrétaire du roi de Danemark Christian IV. Il ressort de la lecture de l'*Ulysse* qu'il appartenait à la religion luthérienne.

Ce livre, le premier qui soit sorti de sa plume (*primus hic meus fœtus est*) (4), fait partie de la collection des Elzévirs. Il n'est pas d'une grande rareté et figure assez fréquemment dans les catalogues de ventes ; nous ne pouvons nous expliquer par quel hasard singulier il a longtemps échappé à l'attention des chercheurs. Il a eu deux éditions (5), la première imprimée à Leyde en 1631, la

(1) ***Les Voyageurs en France depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution.*** Paris, Didot, 1885, in-18.

(2) Moréri et Michaud.

(3) ***De Scriptis Danorum.*** Copenhague, 1666, in-8°.

(4) Ulysses Belgico-Gallicus. Dédicace, p. III. — Pour tous les renvois de pages nous nous sommes rapportés à l'Edition de 1631.

(5) Abraham Goelnitzii Ulysses Belgico-Gallicus : ***Lugd. Batavorum, ex officina Elzeviriana***, 1631 : in-16 de 4 ff., 672 pp. et 20 ff. pour l'index, et aussi ***Amstelod., ex offic. Elzeviri.***, 1655. Petit in-12 de 4 ff., 605 pp. et 27 ff. d'index. On nous signale une édition en 605 pages au bas du titre de laquelle il y a ***Lugduni Batav. apud Franciscum Hackium***, CIↃ IↃC LV. (Brunet. — ***Manuel du Libraire***, tome V, col. 1726.)

Digitized by Google

seconde à Amsterdam en 1655. Quelques bibliographes ont signalé une troisième édition portant cette dernière date et *Lugd. Batav. apud Franciscum Hackium.* Nous l'avons eue entre les mains ; comme elle est de tous points, caractère, texte et pagination, semblable à celle d'Amsterdam, nous croyons à une simple modification exécutée sur la demande d'un libraire de Leyde.

Le même titre gravé par Corneille Cl. Dussend sert de frontispice aux deux éditions. Il est encadré à gauche par le dieu Mercure portant son caducée; à droite par un simple mortel appuyé sur un gros bâton, coiffé d'un chapeau à larges bords, enveloppé d'un long manteau, chaussé d'épais souliers recouverts de guêtres qui montent jusqu'au genou ; un sac de voyage pend à sa ceinture. Nous avions pensé, de prime abord, que tel devait être l'accoutrement d'Abraham Goelnitz; mais, si notre auteur avait eu l'intention de se faire représenter sur cette vignette, au lieu de ce sac de voyage nous verrions à son côté l'épée qu'il portait habituellement et qu'il dut déposer avant d'entrer à la Grande-Chartreuse (1). Au-dessus de ces deux personnages figurent les armes accolées de France et de Navarre surmontées d'une couronne royale fleurdelisée et supportées par des dauphins ; le tout d'un dessin artistique et harmonieux. En tête de l'ouvrage est placée une épître dédicatoire écrite le jour des kalendes de mars 1631. Elle est adressée de Leyde aux princes Georges et Louis, fils de Jean Christian, duc de Silésie, de Liegnitz et de Brieg, qui parcouraient alors la France, et que l'auteur prend à témoins de la véracité de son récit.

Cette date fixe l'époque de l'impression de l'Ulysse Franco-Belge; mais, au cours de sa relation, Goelnitz a négligé de donner exactement celle de son voyage. Il nous sera néanmoins facile de la retrouver d'une manière

(1) Voyez pp. 412 et 420.

Digitized by Google

certaine à l'aide de divers passages de cet itinéraire dont le parcours, nous allons le voir, a été effectué du 1er mai 1627 au 20 juin 1629. Voici les faits qui ont servi à résoudre ce problème. Lorsque, sur la fin de son séjour en France, il quitte Lyon pour parcourir les provinces du Midi et du Sud-Ouest, il se met en route au mois d'avril (1), et, après cinq journées de marche, il se trouve à Orange le jour de Pâques (2). Plus loin, il parle de la prise de La Rochelle (3), événement survenu le 13 octobre 1628. Cette dernière partie de son voyage s'est donc effectuée entre la fin de 1628 et le mois de mars 1631, date de l'impression de son livre. Cela n'a pas pu être en 1630, puisque en cette année Pâques est tombée le 31 mars; mais bien en 1629, où cette fête est échue le 15 avril. Suivons maintenant notre voyageur dans ses différentes étapes.

Il arrive d'Angleterre à Calais (4) le 1er mai 1627, passe en Belgique par Dunkerque et Gravelines, étudie ces contrées encore soumises à la domination espagnole, rentre en France et se trouve à Compiègne (5) le jour de la Pentecôte (23 mai 1627). Le surlendemain il est à Paris, à la Croix-de-Fer, dans la rue Saint-Martin. Il consacre deux mois à visiter les résidences royales suburbaines et les environs de cette ville dans un rayon assez étendu; il pousse même ses courses jusqu'à Rouen, Dieppe et Amiens. Revenu à Paris, il s'y installe pendant quinze mois (6) et note, nous dit-il, tant de choses curieuses que, si Dieu lui prête vie, leur description fera l'objet d'un ouvrage spécial (7). Malgré nos recherches, nous n'avons

(1) Voyez p. 442.
(2) Voyez p. 463.
(3) Voyez p. 638.
(4) Voyez p. 2.
(5) Voyez p. 154.
(6) Voyez p. 220.
(7) Voyez p. III, Dédicace.

Digitized by Google

pas pu savoir s'il a mis ce projet à exécution. Il est toutefois positif que, dans le récit dont nous nous occupons, il mentionne à peine la capitale de la France. Le 1^er^ novembre 1628, il part pour Orléans, descend la vallée de la Loire jusqu'à la Bretagne; puis il se dirige à travers le Poitou, le Berry et le Bourbonnais vers Lyon, où il séjourne durant le mois de décembre et la moitié de celui de janvier 1629 (1). De là il se rend, par la Bresse et le Bugey, à Genève, qu'il quitte en mars pour parcourir la Maurienne et le Dauphiné. Il a regagné Lyon au mois d'avril (2). Il en sort aussitôt, suit le cours du Rhône jusqu'à Arles, voit Marseille, la Provence et le Languedoc. Le 1^er^ mai, il est à Castelnaudary (3), le lendemain à Toulouse. Il continue sa route, visite la Gascogne, la Guyenne, l'Aunis, la Saintonge et le Limousin. Il arrive à Limoges la veille de l'Ascension (24 mai 1629) (4). Il traverse Clermont en Auvergne (5) le 28 mai 1629 et rentre de nouveau à Lyon. Il y reste six jours (6), passe encore à Genève, s'y arrête vingt-quatre heures seulement; le 10 juin, il s'engage dans les vallées des Alpes (7) et, par le mont Cenis, gagne Turin où se termine son odyssée.

Goelnitz ne se borne pas à décrire les villes et les monuments; son livre abonde en remarques sur les habitants et les mœurs des pays qu'il a vus. L'économie rurale dans les campagnes et l'épigraphie dans les villes, paraissent surtout avoir attiré son attention. Il rapporte les

(1) Voyez p. 220. — Goelnitz a commis une légère confusion en disant qu'il partit pour Orléans le 1^er^ décembre. Lui-même nous apprend plus loin (p. 373) qu'il séjourna à Lyon pendant tout le mois de décembre et la moitié de celui de janvier. Or comme, d'après son itinéraire, il mit au moins vingt-cinq jours pour aller de Paris à Lyon, il faut nécessairement lire : Kalendis novembris Aurelias versus iterus est.

(2) Voyez p. 442.

(3) Voyez p. 587.

(4) Voyez p. 641.

(5) Voyez p. 647.

(6) Voyez p. 655.

(7) Voyez p. 659. A la page suivante, Goelnitz raconte qu'il se trouvait à Faverges le jour de la Fête-Dieu. En 1629, cette solennité fut célébrée le 14 juin.

Digitized by Google

noms des hôtelleries ; il ne manque pas d'apprécier la valeur du gîte et de la nourriture. A diverses reprises, il prend soin, avec une sorte de naïve simplicité, de donner des conseils pratiques et de curieux détails sur la manière de voyager au commencement du XVII^e^ siècle. Quelquefois il se servait de bateaux, très-rarement de voitures, ordinairement de chevaux que fournissait un entrepreneur de transports avec lequel il concluait un marché pour un temps déterminé.

C'est ainsi qu'il nous indique dans quelles conditions matérielles fut exécutée la partie de son itinéraire que nous avons traduite : « A Lyon, nous dit-il, nous donnâmes congé à nos guides génevois et, devant suivre un autre chemin, nous traitâmes avec Abraham Pening, honnête homme et citoyen de Lyon, ainsi qu'avec Claude Bernard. Nous convînmes qu'ils nous procureraient des chevaux de louage que nous paierions à raison de seize sous par jour; prenant en plus à notre charge ce qui, pendant le voyage, serait nécessaire aux montures et à leurs conducteurs. Claude ouvrant la marche avec un domestique suisse, et montant tour à tour à cheval, nous quittâmes Lyon au mois d'avril. Un grand nombre de nobles, de patriciens, de citoyens marquants, nos amis, nous accompagnèrent et rentrèrent tous ensuite dans la ville à l'exception de deux, nés de parents allemands, Barthelmy Erward et Frédéric Endorffer (1). » Ces derniers se dirigèrent sur Paris au sortir de La Rochelle, tandis que Goelnitz, Claude Bernard et leur serviteur revenaient à Lyon par le Limousin et l'Auvergne, comme nous l'avons plus haut rapporté.

L'*Ulysse Franco-Belge* est écrit en latin. Les pages qui concernent le Dauphiné, la Maurienne, le Lyonnais, le Limousin et l'Auvergne ont déjà été traduites. Mais

(1) Voyez p. 442.

Digitized by Google

pourquoi cet ouvrage véritablement instructif n'a-t-il pas été traduit en son entier? Est-ce que cette tâche laborieuse aurait effrayé nos érudits? Est-ce parce que l'allure tudesque du latin de Goelnitz la rend plus ardue qu'elle ne paraît devoir être à une première lecture? Nous l'ignorons et souhaitons qu'un savant latiniste s'acquitte bientôt de ce long et pénible travail.

En attendant cette complète traduction, que nous appelons de tous nos vœux, nous avons pensé qu'on lirait avec plaisir la partie de ce voyage relative à l'Auvergne.

..... La sortie de Limoges s'effectue à travers d'interminables faubourgs jusqu'à la Vienne. Le long de la route inégale et difficile on ne voit que des chênes et des châtaigniers. A un mille (1), un pont de six arches est jeté sur la rivière. A deux milles au-delà se trouve le bourg de *Saint-Priech* (2), où nous fîmes *à la Couronne* un repas frugal composé seulement d'œufs et de châtaignes. Il fallut ensuite gravir une montagne par un chemin raboteux, et, après avoir traversé quelques villages de misérable apparence, nous arrivâmes à *Sauviat* (3), éloigné de trois milles de notre dernière halte. Nous dînâmes *au Cheval-Blanc*. Rien à noter dans ce trajet, sauf le mauvais état de la route, dont nos montures eurent beaucoup à souffrir. Cette contrée est vraiment fort mal cultivée; mais on doit l'attribuer plutôt à l'incurie des habitants qu'à la nature du sol. Les hameaux y sont clair-semés; souvent on parcourt une distance de quatre milles avant d'en rencontrer un seul. Les paysans s'oc-

(1) Goelnitz ne paraît pas avoir attaché une grande importance à l'indication exacte des distances, il emploie indifféremment les ermes *mille* ou *lieue*. Il semble se servir du mille allemand, qui a environ six kilomètres. Celui de la Belgique, de l'Angleterre et de l'Italie a seulement un peu plus d'un kilomètre.

(2) ***Saint-Priest-Taurion***, canton d'Ambazac (Haute-Vienne), autrefois Saint-Priest-des-Oulières.

(3) ***Sauviat***, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Limoges.

Digitized by Google

cupent uniquement de l'élevage des moutons; sur notre passage nous n'aperçûmes que peu ou point de vaches. On marche fréquemment dans des terrains pierreux; aussi nous parvînmes avec une certaine difficulté au bourg de *Compeis* (1), où nous nous arrêtâmes *à la Poste*. Réconfortés par un autre repas, nous poursuivîmes notre voyage en passant par d'affreux villages; nous n'y trouvâmes que du pain et de l'eau. Ce sol pourrait cependant être productif, bien qu'il soit couvert de pierres, si les indigènes prenaient la peine de les enlever et de travailler. Point de forêts, à peine quelques arbres de loin en loin. Les terres n'étant pas ensemencées, ne produisent que de l'ivraie. Après une course de quatre lieues nous atteignîmes *Felletin* (2), petite ville de la Haute-Marche connue par ses fabriques de tapis et de tentures et située sur la grande voie (3) qui relie Limoges à l'Auvergne ou à Clermont. Nous prîmes gîte *à la Poste*, où l'on nous offrit de superbes et excellents poissons fournis en abondance par la rivière de la Creuse. C'était jour de foire (4) et on y voyait une grande affluence de Limousins. Leur mauvaise mine et leur malpropreté sont les seules choses

(1) *Le Compeix*, canton de Royère, arrondissement de Bourganeuf (Creuse).

(2) *Felletin*, chef-lieu de canton, arrondissement d'Aubusson (Creuse). Sur l'industrie qu'on y pratique, voir : *Notice sur les manufactures de tapisseries d'Aubusson, de Felletin et de Bellegarde*, par Cyprien Peyrathon. (Limoges, 1862.) In-8°.

(3) Ce chemin n'était pas meilleur en 1684, si l'on en croit les Mémoires du comte de Forbin (t. I, p. 62). Au milieu seulement du siècle suivant une nouvelle route fut établie entre Clermont et Limoges. Néanmoins les communications n'en devinrent pas plus rapides. On lit en effet dans l'*Almanach de la ville de Lyon* pour 1770, page 202 : « La messagerie de Clermont à Limoges, qui communique avec les carrosses de Lyon à Roanne et de Roanne à Clermont, part de Clermont pour Limoges les vendredis en été et les samedis en hiver, fait la route en quatre jours en été et en cinq jours en hiver, passant par Pontgibaud, Pontaumud (*sic*), La Villeneuve, Aubusson, Saint-Hilaire, Bourganeuf et Saint-Léonard. » Trois journées avaient suffi à notre voyageur pour parcourir, à cheval, la même distance.

(4) Une des foires de Felletin avait lieu effectivement le lendemain de l'Ascension, et Goelnitz indique (page 578) qu'il était arrivé à Limoges la veille de cette fête, qui, en 1629, se trouvait le 24 mai. Il coucha donc le 25 mai à Felletin, le 26 à Pontaumur et parvint à Clermont le 27 dans la soirée.

Digitized by Google

qui soient à remarquer chez ces gens-là; ils n'ont rien aussi dans leurs mœurs que les étrangers puissent être tentés d'imiter.

Partis de grand matin de l'hôtellerie, nous vîmes bientôt devant nous une montagne longue et stérile, bientôt aussi de profondes vallées ; à droite, à l'horizon, les cimes neigeuses des monts d'Auvergne. Nous avions à gagner, par un chemin excessivement raboteux, le village de *Montcharrau* (1), à une lieue ; puis à deux lieues *Croye* (2), petite ville construite sur une colline et défendue par un château-fort. Une lieue plus loin, nous arrivâmes à *Auchère* (3), où nous dînâmes *à la Poste*. Cette route est très-pénible, moins à cause des montées et des descentes continuelles que de la rudesse des habitants et de la rusticité de la nourriture. Un vin aigrelet est pour eux le nectar des dieux, mais les étrangers ne peuvent le boire. Il n'y a du reste pas de raisins dans le pays. Le vin qui s'y consomme est transporté péniblement de Clermont à dos de mulets dans des outres ou autres vaisseaux vinaires. Là, après dîner, le ciel se couvrit de ténèbres épaisses et subites immédiatement suivies d'éclairs, de tonnerre et d'une pluie qui nous retarda. La proximité des montagnes attire dans ces parages des orages assez fréquents. Le fracas de la foudre s'étant apaisé et les éclairs devenant moins menaçants, nous poursuivîmes notre chemin à travers quelques hameaux de l'Auvergne et de la Marche, région distincte intercalée entre le Limousin et l'Auvergne. Puis nous descendîmes dans une vallée profonde et agréablement boisée, au bourg de *Pontemur* (4), distant de quatre milles. Le relai de poste qui

(1) *Pontcharraud*, hameau sur la Roseille, commune de Saint-Georges-Nigremont (Creuse).

(2) *Crocq*, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Aubusson.

(3) *Auchère*, probablement le Chier ou Chaupière, localités voisines de Saint-Avit, où la carte de Cassini place le relais.

(4) *Pontaumur*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Riom (Puy-de-Dôme), à 26 kilomètres de Crocq.

Digitized by Google

y est établi nous engagea à y prendre le vivre et le couvert. Les habitations sont bâties au pied d'un rocher très-élevé, près de la petite rivière du *Sioulet*, dont les eaux serpentent avec un léger murmure et sont abondamment peuplées de barbeaux et de truites d'une saveur et d'un goût exquis. Il arrive souvent, en effet, que le poisson des ruisseaux se trouve être de meilleure qualité et de beaucoup préférable à celui des grands fleuves. Un pont de bois donnait accès au village.

Le jour suivant nous eûmes à gravir des montagnes escarpées s'enchaînant les unes aux autres; nous cheminâmes pendant trois milles à travers des rochers et des lieux horribles. Enfin un défilé nous conduisit, par une route inclinée, pavée et sinueuse, dans une vallée où s'élèvent, baignés par les eaux de la *Sioule*, le bourg et le château de *Pontgibaud* (1). Son seigneur est comte du même nom. Hélas! naguère, à Paris, une main cruelle l'a retranché du nombre des vivants (2). Nous logeâmes

(1) ***Pontgibaud,*** chef-lieu de canton de l'arrondissement de Riom, à 22 kilomètres de Pontaumur d'une part, et de Clermont de l'autre.

(2) Roger de Daillon du Lude, comte de Pontgibaud, né le 13 octobre 1601, deuxième fils de François de Daillon du Lude, seigneur de Pontgibaud, et de Françoise de Schombert, tué en duel à Paris par le comte de Chalais en 1626, sans avoir été marié. (Le P. Anselme. ***Hist. généal. et chronol. de la Maison Royale.*** — Tome II, page 1104.) Voici en quels termes l'abbé de Marolles rapporte ce tragique événement :

« M. de Chalais, autre illustre malheureux, de qui la jeunesse avait été si ga-
» lante, élevé à la cour auprès du Roy qui l'avait reçu dans ses plaisirs, étant l'un
» des plus adroits gentilshommes du Royaume, mais qui ne sut pas demeurer dans
» la retenue à quoi la confiance qu'on avait prise en lui le devoit obliger, eut que-
» relle avec le comte de Pontgibaud, frère puîné de M. le comte de Lude, l'un des
» plus beaux et des plus accomplis seigneurs de la cour, et le tua dans une rencontre
» funeste, à Paris, en descendant de carrosse, devant la croix de la rue des Petits-
» Champs, où sa belle tête, admirée de tant de personnes, se vit en un moment
» trempée dans son sang et dans la boue ; et le jeune gentilhomme perdit d'un seul
» coup ses grandes espérances et la gloire qu'il pensait avoir acquise d'être l'un des
» plus beaux et des plus braves de la cour ; car bien que la mort ne soit pas tou-
» jours honteuse, si est-ce qu'elle ne laisse pas d'effacer dans de pareilles rencontres
» le lustre de beaucoup de vertus. » (***Mémoires de Marolles.*** Ed. in-12. — Tome II, p. 190.)

Digitized by Google

à *la Croix d'Or*. Après le dîner, nous allâmes aux montagnes les plus voisines. A une lieue environ, le *puy de Côme* (1) se dresse tout couvert de chênes; non loin existe *la cave de la glace* (2) source des plus étonnantes, dont l'eau fortement gelée pendant les mois de juillet et d'août, l'est beaucoup moins en hiver. Elle a été décrite par plusieurs écrivains et nous attestons la vérité de leur récit. Sur ce point, la route est frayée au milieu de chênaies, pendant l'espace de plus d'un mille à partir de Pontgibaud, qui, on l'a vu, est situé dans une riante vallée environnée de montagnes. La pluie retardait notre marche, devenue de plus en plus difficile par suite de la boue et des sinuosités du chemin. Parvenus peu à peu près des sommets, nous nous trouvâmes tout à coup sur une pente rapide offrant à nos regards d'effrayantes profondeurs. Descendus enfin dans la plaine, nous vîmes des champs, des prés, des jardins étaler leurs produits luxuriants. Près de *Bojart* (3) des vignes parfaitement culti-

(1) *Le Puy de Côme*, une des montagnes de la chaîne des Monts Dômes.

(2) Nous empruntons à l'ouvrage de M. E l. Vimont, le savant conservateur de la bibliothèque de Clermont (*Clermont, Royat, les Monts Dômes; Guide du voyageur, du naturaliste et de l'archéologue*, pages 127 et 128) la description de la *cheire* ou coulée de lave du Puy de Côme :

« Au milieu de cette sorte de chaos se creusent des entonnoirs, à aspect cratériforme, dont quelques-uns atteignent 35 à 40 mètres de profondeur ; tout cela planté d'un taillis d'une belle venue, malgré l'apparence ingrate du sol. C'est qu'en cet endroit la lave a recouvert un terrain marécageux, et que l'eau surchauffée et vaporisée a crevassé de toute part la coulée volcanique. Au fond de certains de ces entonnoirs on reconnaît encore la crevasse qui a donné passage à la vapeur et aux gaz, et dans quelques-unes de ces fissures se trouve de l'eau qui présente le singulier phénomène d'être relativement chaude et d'émettre d'épaisses vapeurs dans les froides journées de l'hiver, tandis que, pendant les plus fortes chaleurs de l'été, elle se couvre d'une croûte de glace. Les surfaces du rocher, au voisinage de ces fentes, sont aussi recouvertes d'un revêtement de glace très-dure. On a profité des courants d'air froid qui s'échappent par les crevasses au fond de ces dépressions, pour établir des caves glacées servant à la préparation de fromages faits à l'imitation de ceux de Roquefort. »

(3) *Bojart*. ?? En ce qui concerne ce nom de lieu, Goelnitz a été mal servi par sa mémoire ou par ses notes. La voie romaine, qui traversait *Villars*, ne présentait pas de *formidolosis despectibus*. Il est donc probable qu'il a suivi un chemin de

Digitized by Google

vées bordent la route, pavée d'énormes pierres bleuâtres (1) sur toute son étendue et jusqu'à l'entrée de *Clermont*, qui est éloigné de quatre milles de la cave de la glace. La pluie continuait à nous mouiller et à rendre le chemin glissant, de telle sorte que nous dûmes mettre pied à terre pour soulager nos chevaux déjà lassés. Nous arrivâmes ainsi, sur le soir, dans cette ville. Nous nous installâmes au logis de *Sainte-Barbe* (2). L'hôtesse était veuve, elle nous reçut d'une façon peu commune, très-proprement et à un prix modéré, ce qui nous fit oublier les fatigues du voyage.

CLAIRMONT.

Cette cité, située dans l'autre partie de la Limagne (3) qu'on appelle l'Auvergne, est la capitale de la province. Dans une lettre à Aper (Liv. VI, ép. 21), Sidoine Apol-

mulets partant des Goules et descendant par Sarcenat à Durtol, où il a trouvé la voie romaine de Clermont à Evaux, indiquée par M. Mathieu.

(1) Tous ceux qui ont parcouru l'Auvergne ont remarqué, après la pluie, la coloration bleue particulière aux routes de ce pays, lorsqu'elles reposent sur des terrains basaltiques.

(2) Le logis de *Sainte-Barbe* était situé dans le faubourg *des Gras*, ainsi qu'il résulte d'un marché passé, le 29 janvier 1635, entre Jacques Tissier, marchand-tapissier de la ville de Felletin en la Haute-Marche, et les chanoines du noble chapitre de Brioude, pour la confection de tapisseries destinées à orner le chœur de leur église de Saint-Julien ; au prix desquelles ils emploient les 1200 livres promises, lors de sa nomination, par Jean Monteil, bailli de Brioude. — Cet acte fait partie de nos papiers de famille.

(3) Pour n'être pas surpris de cette expression : « *l'autre partie de la Limagne* », il est nécesaire de se rapporter à un précédent passage de Goelnitz : *Le pays*, dit-il, *dans lequel Limoges est placé est appelé Limagne ; cette ville est dans la Limagne supérieure et l'Auvergne dans la Limagne inférieure* (p. 641). C'est là évidemment une erreur. Il n'y a jamais eu dans le centre de la France d'autre Limagne que la plaine dont Gabriel Simeoni, plus de soixante ans avant notre voyageur, a tracé les limites avec exactitude : *La longueur de cette province* (la Limagne) *du pont de la vieille Briude iusques près de la terre de Ganat, encores qu'aucuns l'étendent iusques à Saint-Porcin, contient environ XX lieues bien grandes : et la largeur depuis le pied du mont du Puy de Dôme iusques à la terre de Thiert, ou de Cropière, contient VIIII lieues.* (Description de la Limagne d'Auvergne. — Lyon, 1561, in-4°, page 109.)

Digitized by Google

linaire en parle comme il suit : « Je ne vous rappellerai » pas les remarquables beautés de notre territoire; je » passe sous silence cette plaine immense comme la mer » dont les moissons, loin de souffrir des eaux au milieu » desquelles elles flottent, en deviennent plus abon- » dantes : aussi les laboureurs n'y sont-ils jamais trom- » pés dans leur espoir. Notre pays est d'un parcours fa- » cile aux voyageurs ; il enrichit ceux qui se livrent à sa » culture ; il offre toutes sortes de jouissances aux chas- » seurs. Les hautes montagnes y sont couvertes de pâ- » turages; les coteaux y sont plantés de vignes. Où les » terres sont fertiles, vous voyez de riches maisons de » campagne, tandis que des châteaux s'élèvent sur des » rochers stériles. Les lieux ombragés cachent des en- » trées de cavernes et les parties les plus découvertes » sont consacrées à différentes cultures. Au fond des » vallées jaillissent des sources, des torrents se précipi- » tent des lieux escarpés. En un mot, notre pays pré- » sente tant d'agréments que plusieurs de ceux qui le » voient une première fois oublient pour toujours leur » propre patrie. Je ne vous parlerai pas non plus de l'at- » tachement que notre cité vous a jadis témoigné et qui » est tel que vous ne devriez rien préférer à l'intimité » de ses patriciens. Autrefois vous leur serriez, tour à » tour, à tous affectueusement la main, et le plaisir que » leur causait votre présence n'allait jamais jusqu'à la sa- » tiété (1). »

Pour moi j'attribue volontiers aux Auvergnats ce que Salvien (2) a écrit des peuples de l'Aquitaine (*De Gubern. Dei. Lib. 7, c. 2*), à savoir : Que leur pays est en quelque sorte la moëlle de toute fécondité, mais encore de ce qui lui est quelquefois préféré, je veux dire des

(1) Œuvres de Sidoine Apollinaire ; édition J. Savaron. MDCIX, in-4°, pag. 290 *et seq.*

(2) Salvian Massilien, édition E. Baluze, 1663, in-8°.

Digitized by Google

agréments, de la jouissance et de la beauté. Cette contrée est à tel point entrecoupée de vignobles, de prairies émaillées de fleurs, les cultures y sont si variées, les vergers et les bosquets si nombreux, elle est arrosée de tant de fontaines, sillonnée de tant de rivières, hérissée de tant de moissons, que ceux qui la possèdent semblent moins avoir reçu en partage une parcelle de ce territoire qu'une image du paradis.

Ce n'est pas sans raison que Théodoric, roi des Goths (1), voulant, après avoir subjugué l'Aquitaine, marcher sur l'Auvergne, disait à ses soldats : « Suivez-moi contre » les Auvergnats, vous trouverez dans leur pays autant » d'or et d'argent que peut en désirer votre cupidité. » Vous en ramènerez en abondance des troupeaux, des » esclaves et de riches vêtements. » (Grégoire de Tours.)

A quelque distance de Clermont, au pied de la montagne de *Gergovia*, coule la rivière d'*Allier*. La ville est construite en amphithéâtre, principalement dans la partie où s'élèvent l'église de la Vierge et la fontaine jaillissante. Voyons d'abord rapidement la cité, nous parcourrons plus tard ses alentours.

Les *portes*, pour commencer par l'extérieur, sont au nombre de trois (2), et une plus petite au-dessus de laquelle est inscrit :

SIC FŒDERA PRISCA NOVANTUR (3).

(1) Notre voyageur fait encore là une confusion. Il ne s'agit pas, dans le récit de Grégoire de Tours (*Hist. Francor. Lib.* 3, c. 11), de Théodoric, roi des Goths, mais bien de Théodoric fils de Clovis. Ce dernier avait à se venger des peuples de l'Auvergne, qui, pendant la guerre de Thuringe, essayèrent de se soustraire à sa domination pour se soumettre à celle de son frère Childebert.

(2) Goelnitz veut dire qu'il existait trois portes du côté de la ville où il était logé; car, en 1411, sous le règne de Charles VI, lors de la reconstruction de l'enceinte de Clermont, on y pratiqua au moins douze portes. (Voir : *Les Murs et Fortifications de Clermont-Ferrand*, par M. Francisque Mège. — Mémoires de l'Académie de Clermont (année 1859, page 97.)

(3) « Ainsi se renouvellent les anciennes alliances. »

Digitized by Google

Et :

D. CATHARINÆ GALL. REGINÆ IMMUNITATE DONATA, SPLENDORIQUE PRISTINO RESTITUTA CIVITAS (1).

L'intérieur de la ville renferme des églises et des édifices profanes. La *Cathédrale*, où siége l'évêque, est dédiée à la Vierge. On y monte par une grande rue en pente et par de larges et nombreux degrés de pierre. Le palais épiscopal, qui est contigu, est orné d'une fontaine, véritable œuvre d'art. Les sources de Royat y sont amenées par des canaux souterrains. Dans le rocher sur lequel elle repose on a ménagé de nombreux conduits qui distribuent l'eau nécessaire aux besoins des habitants. Elle porte l'inscription suivante :

URBIS ÆTERNITATI FONTEM HUNC PERENNIS AQUÆ EXIMIO CRATERE SIPHUNCULIS PLURIBUS ORNATUM AMBASIÆ PRÆSULIS MUNIFICENTIA SUMMO URBIS CLIVO CONSTITUTUM, VETUSTATE ET CASTELLORUM (2) VITIO INTERRUPTUM SCABIN. CLAR. CANALIBUS PLUMBEIS EXCEPTUM USUI PUBLICO RESTITUERE ANNO MDLXXIII.

ER. PU. OP. PER.
CHAP. ARTI. FACI (3).

(1) « Gratifiée de priviléges par Dame Catherine, reine de France, la cité a recouvré son antique splendeur. » — Les premières Lettres patentes de Catherine de Médicis sont du 10 juin 1552.

(2) *Castellum* ; regard, réservoir d'un aqueduc, d'une fontaine (Pline).

(3) « Pour le perpétuel service de la cité cette fontaine, ornée d'un superbe bassin » et de plusieurs jets, a été placée au sommet de la ville grâce à la munificence de l'é- » vêque J. d'Amboise. Ses eaux, taries par suite de la vétusté et de la mauvaise cons- » truction du château-d'eau, ont été recueillies par les soins des échevins de Cler- » mont dans des tuyaux de plomb, et elles ont été rendues à l'usage public l'an 1573. » Chapart, ingénieur, a exécuté cet ouvrage des deniers de la ville. » — C'est en 1515 que Jacques d'Amboise, frère du cardinal et 79^e évêque de Clermont, fit édifier ce beau monument d'architecture Renaissance. Transporté en 1808 sur la place Delille, il se trouve actuellement, depuis 1855, à l'intersection de l'Avenue Centrale et du Cours Sablon. Voir dans les *Origines de Clermont*, par Savaron, différents marchés de travaux exécutés pour cette fontaine. (In-folio, page 554.)

Digitized by Google

L'église de *Notre-Dame-du-Port*, bâtie sous le règne de Childéric, fut brûlée par les Normands. L'évêque Sigon la fit reconstruire et y grava ces vers :

Hoc templum sanctus primo fundavit Avitus
Inclitus antistes, nobilis et genere.
Quod dicavit ovans Christo sanctæque Mariæ,
Censibus et propria nobilitavit ope.
Hoc Normanorum flammis gens ussit acerba,
Bacchans, et strages, heu! miseras faciens;
Sed Sigo hanc Præsul prisco decoravit honore,
Ut tibi Celsitonans afforet aula micans (1).

Sous cette église une autre est construite de dimension presque égale.

Outre ces églises principales, Clermont possède de nombreux couvents, tels que ceux des Jacobins, des Carmes, des Cordeliers et plusieurs autres. Le clergé de cette ville n'est guère tolérant à l'égard de ceux qui professent une religion différente. Au 44e livre de son histoire, et à la date de 1568, de Thou nous en fournit une preuve : « A Clermont en Auvergne, dit-il, le jour où » l'on porte processionnellement à travers les rues le » corps de Notre-Seigneur, un quidam avait sur la voie » publique une attitude peu respectueuse et n'avait pas » tendu son habitation de draperies, comme c'est la cou- » tume à cette fête. La foule envahit la demeure de cet » homme, le saisit, le traîna dehors, tira de cette mai- » son le bois qu'elle contenait, en forma un bûcher où » elle fit brûler ce malheureux, sans que les magis-

(1) « Ce temple fut édifié d'abord par saint Avit, prélat illustre et d'une noble ex- » traction ; heureux de le dédier au Christ et à la Vierge Marie, il l'enrichit de fon- » dations et de ses propres richesses. Les Normands, race farouche, le brûlèrent et, » dans leur fureur, n'en firent qu'un monceau de ruines. Mais l'évêque Sigon lui ren- » dit son antique gloire pour qu'il devînt un palais digne de toi qui commandes à la » foudre. »

Digitized by Google

» trats cherchassent à empêcher un tel acte de bar-
» barie (1). »

Le *Palais* (2) du roi est occupé par les divers services publics. On y lit cette inscription :

Henrico III Gall. et Pol. regi christianissimo et Catharinæ. Reg. Just. Matr. Opt. veris Just. cultoribus hanc veterum Arver. Comitum domum, ab eadem R. Cathar. Arver. Comit. Just. cultui dicatam, vetustate labentem, Scab. civium decreto in memoriam benefic. sempiternam restit. anno MDLXXXI (3).

Il est à remarquer que l'on trouve dans cette ville des *caves à vin* où l'on ne descend pas plus de quarante marches taillées dans le roc vif. Si vous voulez y goûter du vin, rejetez-le aussitôt; il est tellement froid que vous risqueriez de compromettre votre santé (4).

Près des murs et dans le fossé, on voit *la fontaine Saint-Pierre*, renommée par ses eaux acidulées et salutaires. Elles ne le cèdent à celles de Spa ni pour la couleur, ni pour la saveur, ni pour les effets. Elles sont surtout efficaces contre la gravelle; les malades qui en sont

(1) N'en déplaise à notre voyageur, je ne vois dans le texte de de Thou rien qui puisse faire supposer que le clergé ait participé d'une manière quelconque à cet odieux assassinat.

(2) C'était l'ancien château des comtes d'Auvergne. La reine Catherine de Médicis, fille de Laurent de Médicis et de Magdeleine de la Tour, en avait hérité de sa tante maternelle Anne de la Tour, dite de Boulogne, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, duchesse d'Albanie, comtesse de la Marche en vertu d'un testament fait au château de Saint-Saturnin en Auvergne, le 16 juin 1524.

(3) « A Henri III, roi très-chrétien de France et de Pologne, et à la reine Cathe-
» rine, très-excellente protectrice de la Justice. Aux vrais partisans du droit. Consa-
» crée par la même reine Catherine, comtesse d'Auvergne, au culte de la Justice, cette
» demeure des anciens comtes d'Auvergne, tombant de vétusté, a été restaurée par les
» Echevins d'après la décision des habitants, en mémoire éternelle des bienfaits reçus.
» L'an 1581. »

(4) Bruyerin Champier a également signalé ces caves profondes : *Quærunt quoque campestres Arverni hac cellarum positione gloriam precipue Claromontenses et Monteferrenses.* (*De re Cibaria.* Edition de 1560. Liv. XVI, in-8°, p. 894.)

Digitized by Google

atteints viennent de plus de vingt milles y chercher la santé.

Un résultat tout contraire est produit par les eaux de *la Tiretaine*, autrefois appelée *Scatéon*. Ce ruisseau coule sous un curieux pont de pierre naturelle élevé par l'eau solidifiée d'une fontaine, dans un lieu de la ville retiré et peu fréquenté. Tant qu'elle court, cette eau paraît limpide; mais, s'épaississant bientôt, elle dépose un sable rougeâtre. Il en serait de même dans le corps humain; ceux qui la boiraient ne tarderaient pas à ressentir des calculs dans les testicules et la vessie. On a fait sur cette fontaine les vers suivants :

Hunc modicus lambit veniens de montibus amnis
Juxta et fons salsus pontem lapidescit in altum (1).

La longueur de ce pont est de trente coudées, sa hauteur de six et sa largeur de huit. Le roi Charles IX le visita à son retour de Bayonne et le proclama une des merveilles de son royaume (2).

Sur ce ruisseau et hors des murs de la ville, on

(1) « Un petit ruisseau, descendant de la montagne, effleure ce pont qu'une source » salée a élevé en masse pétrifiée. » Ces vers, attribués au moine Winebrand, sont tirés d'un poème manuscrit autrefois conservé à l'abbaye de Saint-Allyre. Après les avoir cités, Belleforest ajoute : « Sans qu'on nous eût dit qu'il y a plus de cinq cents ans » que ces vers sont faits, nous eussions jugé de leur antiquité, car ils se ressentent du » siècle auquel le latin était fort mal poly. » (*Cosmographie universelle.* — Paris, 1575, page 227.)

(2) Charles IX séjourna à Clermont le 1er avril 1566. (Voir : *Recueil et discours du voyage du roy Charles, IXe de ce nom*, etc..., par Abel Jouan, l'un des serviteurs de Sa Majesté. — A Paris, pour Jean Bonfons. 1566.) — Les écrivains ne sont pas tous d'accord sur les dimensions du pont naturel de Saint-Allyre, par ce fait que les riverains en arrêtaient le développement lorsqu'il devenait trop gênant, ainsi que nous l'apprend Jean Banc au livre I de : *La Mémoire renouvelée des merveilles des eaux naturelles*, 1605, in-8°, pages 12 et 13. Aussi le P. Fodéré nous dit : « Il n'y a pas longtemps que ce pont était tellement acreu qu'il avait huit toises de longueur et quatre de largeur; mais on l'a coupé et retranché. (*Narration historique et topographique des convents de l'ordre de Saint-François.* — Lyon, 1619, in-4°, p. 506.)

Digitized by Google

aperçoit l'abbaye *de Saint-Allyre*. Son architecture est magnifique ; elle est flanquée de tours comme une forteresse ; elle est ornée de colonnes, de mausolées, d'autels où le marbre s'unit avec variété au jaspe. On y remarque la chapelle de Saint-Vénerand, où reposent les corps d'un grand nombre de martyrs.

A un quart de mille de Clermont, se trouve *la chapelle de Saint-Mart* (1), près de laquelle sont trois fontaines de saveurs très-différentes; l'une a le goût du nitre, l'autre celui du soufre et la troisième celui du vin. Le long de la route on rencontre seize moulins destinés à divers usages.

A peine à un quart de mille de là, nous arrivons à *Montferrat* (2), c'est-à-dire colline fertile en vin et en grains; un peu plus loin, *au Put de la Poix*, fontaine oléagineuse d'où découle un liquide plus noir et plus épais que la térébenthine, semblable à la poix dont il ne diffère pas sensiblement, et très-inflammable. On dit cette eau salutaire aux affections des nerfs et de la goutte froide, surtout si on y mêle de la térébenthine (3).

(1) Saint-Mart est le lieu où s'élève l'établissement thermal de Royat. Les sources qui y attirent actuellement un si grand nombre de baigneurs avaient été délaissées depuis le v[e] siècle : elles avaient disparu presque en totalité et ont été captées de nouveau en 1843 seulement. Jean Banc les visita en 1603 ; il déplorait cet abandon dans le livre que nous avons cité au courant de la note précédente, et par une sorte d'inspiration prophétique il écrivait : « Si quelqu'un s'est présenté de quelque bonne volonté, ayant commencé l'œuvre (de rechercher ces eaux), il a été tellement abandonné qu'il a été contraint de quitter tout. J'ay depuis peu veu des hommes qui entreprenaient ceste réparation. Peult-estre qu'un autre temps sera secondé d'autres mœurs et de plus de moyens que le peuple n'en a de présent pour avoir soing du public. » (Loc. cit., p. 131.)

(2) *Montferrand*, ville de 5,000 habitants, est située à 2 kilomètres N.-E. de Clermont et lui est administrativement réunie depuis 1731.

(3) *Le Puy de la Poix*, montagne bitumineuse. — Comme tous les étrangers, Goelnitz a été frappé du nombre et de la variété des sources de l'Auvergne. Ceux qui ont écrit sur cette pittoresque province n'ont jamais manqué de les men-

Digitized by Google

A gauche, *Rions* (1), siége de la Cour d'appel de l'Auvergne. A deux milles, *Pont du Chasteau* (2), ville assise aux flancs d'un coteau planté de vignes dont le pied est baigné par la rivière d'*Alion* (3), que l'on traverse sur un pont de bois. On aperçoit alors à un mille, sur une éminence, au milieu d'un vignoble, le bourg *de Bourgar* (4) et son château épiscopal. Une lieue plus loin, *Lesou* (5). Nous prîmes dans une hôtellerie du faubourg, *à la Croix d'or*, un médiocre repas, après lequel nous traversâmes la ville, située sur une colline agréable et entourée de vignes et de jardins. Nous parcourûmes d'abord un territoire riche en moissons, puis nous rencontrâmes

ionner. Christophe de Gamon, auteur protestant du Vivarais, les a chantées dans des vers peu connus, qui nous ont été signalés par M. Paul Le Blanc :

Semblable est ce ruisseau dont le marbre courant
A fait un pont espais de son flot empierrant,
Et s'enroche tousiours és Gaules montueuses
De ceux qui d'un cœur gros et d'ames vertueuses,
Se firent des Gaulois nommer les plus hardis,
Les frères des Romains et des Troyens les fils :
Fontaine limoneuse, ô fille de Protée,
Qui sur ces Gaules mesme, en l'Auvergne voutée,
Trompes les regardants, comment d'un cours fatal
De nuict n'es-tu que bourbe, et de iour de cristal,
Une fois de l'année. Et toy fontaine huileuse,
Source compatriote à cette eau limonneuse,
Dy-moy, d'où tires-tu cette espaisse liqueur
Qui fait luire ta face et noircir ta couleur ?
Hé, d'où vient qu'un seul flot deux contraires nous livre,
L'eau qui la flame esteind, l'huile qui la fait vivre
Te tairay-je, ô Surgeon, ô flot qui voisiné
Des orgueilleux sommets de Cosme enfariné,
Enfrains de la saison les lois perpétuelles,
Brules l'hiver gelant, et l'esté brulant gelles ?

(La Semaine ou Création du monde du sieur Christophe de Gamon contre celle du sieur de Bartas; IIIe jour de la Semaine. — Lyon, 1609, in-12.)

(1) *Riom*, chef-lieu d'arrondissement du département du Puy-de-Dôme. Cette ville était autrefois le chef-lieu d'une Généralité et d'une Election. Il s'y trouvait aussi une Sénéchaussée, un Siége présidial et un Bureau de Finances.

(2) *Pont-du-Château*, chef-lieu de canton, à 13 kilomètres de Clermont.

(3) La rivière *d'Allier*.

(4) *Beauregard-l'Evêque*, chef-lieu de commune du canton de Vertaizon. Les Evêques de Clermont y possédaient un château où mourut Massillon, en 1742.

(5) *Lezoux*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Thiers, à 12 kilomètres de Pont-du-Château.

Digitized by Google

une forêt de chênes et nous descendîmes dans la vallée de la Dore. On passe cette rivière sur un pont en pierre de six arches (1). De là, il s'agit de monter à *Thiert* (2), deux lieues. Cette longue ascension jusqu'aux portes de la ville s'opère par une route pavée. Lorsque vous y êtes entrés, devant vous se dresse une large rue très-montueuse, escarpée jusqu'à faire perdre haleine. C'est là que vous trouvez l'auberge du *Chapeau rouge*, (3), où vous attend une hospitalité hautaine et peu bienveillante.

Cette ville, bâtie sur une haute montagne, présente par sa forme allongée un coup d'œil harmonieux. Ses habitants fabriquent des couteaux, les marchands en offrent à manche d'ivoire; mais ils sont d'un prix trop élevé. Chose surprenante, d'excellent blé croît au sommet de ces côtes. Comment fait-on parvenir jusqu'en ces lieux des charrues et des bœufs? Il n'est pas facile de le dire. Les revers des coteaux sont couverts de vignes et de toutes parts les yeux rencontrent de luxuriantes collines. Dans la gorge, on a construit d'humbles habitations et le long des ruisseaux qui y font de nombreux détours, des moulins. Ceux-ci ne sont pas entourés de murs et offrent en quelque sorte l'aspect riant d'un village. Après avoir passé la nuit à Thiers, nous eûmes, en quittant la ville, à faire descendre nos chevaux au fond de cette profonde vallée. Nous gravîmes ensuite, pendant une heure, une montagne ardue et fort élevée par un chemin en quelque sorte perdu au milieu des vignes.

(1) *Le Pont-de-Dore*, à 10 kilomètres de Lezoux et à 5 de Thiers.

(2) *Thiers*, chef-lieu d'arrondissement du département du Puy-de-Dôme, depuis longtemps connu par ses manufactures de couteaux et de papiers.

(3) Le logis du Chapeau-Rouge a été pendant plusieurs siècles l'hôtellerie la plus importante de Thiers. Il faisait l'angle du côté sud de la rue des Groslières et du côté ouest de celle de Durolle qui était alors la route de Clermont. — L'hôte était, en 1629, Gilbert Chappuys, né en 1589, mort le 15 septembre 1666, maître de la poste de Thiers, marié le 30 mars 1620, à Claire Charrery, fille de Pons Charrery, hôte du Chapeau-Rouge à Boën. (Note due à l'obligeance du très-honorable M. A. Guillemot.)

Digitized by Google

Celles-ci disparaissent à l'altitude à laquelle nous parvenions. Sur ce point s'étend un plateau couvert de champs de blé et arrosé çà et là par de petits ruisseaux. La route se dirige en droite ligne vers *la Cortade* (1), à deux milles, puis vers *la Poste* (2), hameau situé à deux milles plus loin. Vient ensuite la province *du Forez*.

Ceux de nos lecteurs qui voudront suivre Goelnitz jusqu'à Lyon, n'auront qu'à consulter *les Deux Voyages d'Abraham Goelnitz dans le Forez et le Lyonnais au XVII[e] siècle*, par M. A. Vachez, avocat (Lyon, 1879).

A. VERNIÈRE.

(1) *La Courtade*, hameau de la commune de Celles (Puy-de-Dôme).

(2) *La Poste*, hameau de la commune de Noirétable (Loire). — La carte de Cassini porte *La Pau*, ce qui en vieux langage du pays signifie : La Planche.

Digitized by Google

UNE

VISITE AUX MURAILLES VITRIFIÉES

DE CHATEAUNEUF

A notre première séance, M. Vimont nous a présenté un curieux échantillon de mur vitrifié trouvé sur le bord d'un champ, dans les environs de Châteauneuf. Au cours de la discussion qui s'éleva à ce sujet, je demandai à connaître l'endroit précis de la découverte, afin qu'un examen attentif indiquât le genre de monument auquel appartenait le fragment vitrifié et la manière dont s'était opérée la vitrification. Le monument, suivant M. Vimont, devait occuper un des trois sommets situés en face de Châteauneuf, sur la rive droite de la Sioule. Je partis avec ce renseignement. Je demandai à mon confrère et ami, M. le docteur Boudet, inspecteur de la station thermale, s'il connaissait, dans les environs, des murailles vitrifiées. Il en avait entendu parler; il me conseilla, pour avoir des données certaines, de m'adresser à M. Ursat, directeur des travaux des mines de plomb argentifère. M. Ursat voulut bien me faire accompagner par un de ses ouvriers dans l'excursion que j'avais projetée.

Le gisement est situé au point culminant de la montagne de Villards ou montagne Redonde, point coté 596 sur la carte de l'état-major. Ce sommet, la monta-

Digitized by Google

gne de Montmartin ou des Champs-Grands et la montagne de Lacroix ou de la Terrasse, forment les trois principaux contreforts du massif de Blot-l'Eglise. Pour s'y rendre, on passe le bac de Châteauneuf, près du barrage qui doit servir à faire mouvoir les machines à broyer le minerai d'argent. On suit la route de Blot-l'Eglise qui gravit péniblement les flancs des trois montagnes et mène à la pente Sud de la montagne de Villards, à peu de distance du sommet.

Le massif est constitué par une roche cristalline qui est un véritable porphyre à pâte tantôt noire, tantôt rougeâtre, parsemée de cristaux blancs. Le mica manque, ce qui donne à cette roche une certaine ressemblance avec la syénite d'Aydat. Le massif était formé depuis longtemps quand des phénomènes plutoniques d'une certaine importance se sont manifestés dans la région. Ils ont produit la grande fissure de la vallée actuelle de la Sioule et amené au fond de cette vallée l'apparition de nombreuses sources d'eaux minérales. C'est sans doute alors qu'eut lieu l'injection d'une couche importante de trapp noir, très-dense, analogue au basalte dont quelques minces filons apparaissent près de l'Etablissement thermal, mais dont l'éruption principale se voit à la partie supérieure du flanc méridional de la montagne de Villards. Là, on constate que la roche porphyrique encaissante a été altérée, calcinée par le trapp en fusion. Dans le voisinage se trouvent de nombreuses infiltrations de baryte sulfatée et de plomb argentifère, appelées à devenir l'objet d'une sérieuse exploitation.

Le sommet de la montagne Redonde est constitué par un grand plateau qui, par une série d'ondulations légères, monte jusqu'au village de Villards. Il est entièrement cultivé, et, lors de mon excursion, les seigles venaient d'être coupés et les chaumes couvraient les champs. Pour établir la culture sur ce sol aride, les paysans ont enlevé les pierres de la surface des champs et

Digitized by Google

les ont déposées en petites agglomérations entre lesquelles on découvre bientôt une agglomération plus large, plus élevée que les autres, ayant la forme d'un tumulus. Elle est entourée d'un revêtement rectangulaire en pierres sèches, auquel se rattache, à l'un de ses angles, une véritable muraille construite de la même manière. L'accumulation rectangulaire a 15 mètres de long et 7 mètres de large. Sa hauteur est d'environ 4 mètres. La muraille adjacente a une longueur de 14 mètres. On est d'abord frappé par la disposition même des matériaux. La muraille adjacente et la muraille rectangulaire sont de construction récente. Elles ont été faites au moyen des pierres enlevées à la surface des champs cultivés. La partie centrale est d'une toute autre composition. C'est une agglomération, un mélange de terre végétale et de blocs de porphyre sur lesquels poussent le houx, l'aubépine, les ronces et les hautes herbes. Les pierres sont ici couvertes de lichens et de mousses et ne semblent pas avoir été touchées de longtemps. Au contraire, les pierres des murailles sont nues, sans aucune trace de végétation à leur surface, preuve qu'elles n'ont été entassées que depuis un nombre restreint d'années. La direction de l'accumulation principale et de la muraille adjacente va du Nord au Sud.

Les pierres chauffées et vitrifiées ne se trouvent pas dans les murs modernes, mais dans l'intérieur même du monticule. Quelques-unes sont dispersées dans les champs voisins, mais proviennent sûrement de l'agglomération centrale. Nous avons recueilli sur place deux échantillons intéressants. Le premier est semblable à celui que M. Vimont a présenté. Il est constitué par de petits fragments de porphyre dont les surfaces en fusion ont adhéré fortement. Il en est résulté de véritables scories noires et brunes et la formation d'un verre grossier, qui a coulé en grosses gouttes d'une couleur blanche opaque comme de la porcelaine. Parfois le verre est de couleur brune; on trouve

Digitized by Google

aussi, dans l'intérieur de la roche, des cellules, des vacuoles, déterminées par la matière en fusion et tapissées d'un verre noir comme certaines obsidiennes. Le porphyre est d'autant plus celluleux et scorifié que l'on approche davantage de la surface des fragments. Ce premier échantillon a appartenu à une muraille faite à pierres sèches. Elle a été soumise à une telle chaleur que la substance vitrifiée, résultat de la fusion, sert actuellement de mortier, de ciment. Le second fragment de muraille n'a pas été vitrifié. Il mérite néanmoins d'être examiné avec beaucoup d'attention. Comme le précédent, il est formé par de petits fragments de roche, mais les fragments ont été unis par de l'argile. La chaleur n'a pas déterminé la fusion des matériaux, mais la transformation de l'argile en brique rougeâtre. Et c'est cette terre durcie qui sert de mortier. Il paraît donc exister deux variétés de construction : l'une faite en pierres sèches, et l'autre en pierres cimentées d'argile.

A quel genre de monuments appartenaient ces murailles? Faisaient-elles partie d'un fort que le hasard ou la main de l'homme aurait vitrifié? La disposition actuelle des matériaux, les petites dimensions du monticule ne prouvent pas en faveur de cette hypothèse. Il est impossible d'admettre qu'un sérieux ouvrage de défense ait existé sur ce point. La tradition voit dans ces débris les restes d'un four antique pour la réduction du minerai d'argent. Il existe en effet, dans les environs, d'anciennes galeries, d'anciens puits de mines attribués aux Romains. Une piscine romaine a été découverte aux Bains de Châteauneuf (1). Un ancien pont, dont il ne reste que les piles, semble aussi remonter aux temps gallo-romains. Mais les mines laissent toujours sur l'emplacement ou dans le voisinage des fours, des laitiers, des scories, des résidus très-reconnaissables, et qui font ici entièrement

(1) Bull. Soc. anthrop. — An. 1883, p. 753.

Digitized by Google

défaut. Nous trouvons au contraire une certaine ressemblance entre ces débris vitrifiés et ceux signalés dans la Creuse par le docteur Cancalon (1), au sommet de la montagne de Thauron. A Châteauneuf, les ouvriers de M. Ursat, en faisant une fouille superficielle, ont constaté la présence d'une voûte. Cette particularité a été aussi signalée à Thauron. Dans les deux stations, on a constaté des murs cimentés non-seulement par simple vitrification, mais encore par des lits d'argile durcie à un feu intense. Les fouilles faites à Thauron ont mis à découvert des cendres, des charbons, des poteries, des tuiles romaines et de nombreux ossements calcinés. Tout semble indiquer qu'il existait, au sommet de cette montagne, un véritable tumulus ne remontant pas au-delà de l'occupation romaine. En est-il de même à Châteauneuf ? Les débris vitrifiés et calcinés de la montagne de Villards font-ils réellement partie d'un tumulus? Nous serions tenté de le croire; mais, pour en avoir la certitude, il faut attendre que des fouilles soigneusement faites viennent jeter quelque lumière sur la question intéressante, mais encore obscure, des constructions vitrifiées.

Dr F. POMMEROL.

(1) Monuments druidiques de la Creuse, p. 107. Mémoires lus à la Sorbonne. Avril 1867, p. III.

Digitized by Google

LE TONG-KING

(Suite et fin.)

III.

A quelle race appartiennent les hommes que les Européens, en le découvrant, ont trouvé au Tong-King ? A la race jaune évidemment. Ils n'ont rien de la race indo-germanique ; ils ne rappellent en rien les Aryens. Les Aryens qui se sont répandus du plateau de la Perse dans l'Asie-Mineure et dans toute l'Europe, se sont portés à l'est dans l'Inde, mais ils n'ont pas dépassé le Brahmapoutre ; ils n'ont point envahi l'Indo-Chine.

Mais dans cette race jaune nous reconnaissons deux couches bien distinctes.

Il y a bien longtemps, à une époque si reculée qu'il est impossible de la fixer, une première population a couvert toute l'Indo-Chine. Nous la retrouvons pure encore aujourd'hui dans les montagnes au nord et au sud, et çà et là, mais moins pure peut-être, mêlée à une autre population, dans la plaine. Ces premiers hommes, montagnards sauvages maintenant, ont eu une civilisation remarquable ; des monuments anciens l'attestent, surtout dans la vallée du Mékong ; les Khmer, voilà leur nom restitué, ont été des grands constructeurs ; ils avaient de grandes villes ; ils avaient des palais gigantesques ; les ruines étonnent, « tant elles sont augustes » ; le fleuve les a envahis ; il coule entre les murs étranges ; il baigne les statues, les

Digitized by Google

bas-reliefs ; il était contenu autrefois ; M. Doudart de la Grée a reconnu les grandes digues qui l'arrêtaient ; il suffirait d'en réparer les brèches, et le fleuve contenu laisserait à découvert ces monuments d'un autre âge qui, comme ceux de l'Inde, nous étonnent et nous jettent dans ces rêveries profondes où revivent des empires tombés et des capitales écroulées.

Au nord, M. de Kergaradec, auquel nous devons tant de précieux renseignements, signale trois familles antiques, les Mang, les Thô et les Méo (chats) ; pour ne pas trop insister, nous ne le suivrons pas dans les détails qu'il relève ; disons seulement, et il y a là des appellations curieuses, qu'il a reconnu quatre clans dans les Mang : les Mang du pantalon bleu, les Mang du pantalon noir, les Mang au front marqué, les Mang à cornes. Nous pourrions donner pour les deux autres familles des distinctions du même genre. Une quatrième famille est intéressante, celle de Xa ; on la connaît peu ; voici toutefois ce qu'en dit Mgr Retord, et certes ils sont bien déchus de leur ancienne civilisation : « Ils s'appellent Xa ou Quan ; ils sont nomades, ils n'entretiennent ni bœufs, ni buffles pour labourer la terre ; ils établissent leurs hameaux sur de petits monticules, au milieu des forêts qu'ils abattent et qu'ils brûlent tout à l'entour de leurs habitations ; dans la cendre ils sèment le riz et les autres denrées dont ils se nourrissent, et quand le sol est épuisé ou que les herbes ou le bois repoussent avec trop de vigueur, ils abandonnent leurs cabanes, emportent tout leur avoir sur leur dos et vont chercher ailleurs un terrain plus propice. »

Au sud vivent les Muong. Suivant M. Romanet du Caillaud, « ils ont le teint plus blanc que les Annamites, une taille plus haute, un caractère plus simple et plus franc. Grands chasseurs, adonnés à l'exploitation des forêts et à l'élève du bétail, ils méprisent les cultivateurs de la plaine : c'est le mépris du *highlander* pour le *lowlander* d'Ecosse. Ils sont divisés en tribus, ont leurs

Digitized by Google

princes, leur aristocratie, ce qui n'existe nulle part chez les Annamites. »

Le gouvernement, au sud comme au nord, est celui de la tribu ; et il se rapproche sensiblement de celui de notre féodalité, avec de grands seigneurs, des vassaux et des vavassaux. Ces Muong paraissent être les ancêtres de la plupart des Annamites ; mais aujourd'hui, entre les descendants des uns et des autres, les différences sont bien grandes ; le fond des langues est le même, mais ici on a une vraie langue, et là un patois ; de nos jours les Annamites ne comprennent plus les Mang. La même population a donc couvert le Laos et aussi la Birmanie, Siam et le Cambodge ; la vieille origine est commune.

Une seconde couche de population s'est étendue sur toute la péninsule ; une invasion chinoise, à une époque que l'on peut fixer au commencement de notre ère, a bouleversé les hommes déjà établis, a relégué les uns dans les montagnes, s'est mêlée aux autres en altérant leur caractère. L'ancienne et remarquable civilisation khmer est arrêtée ; non-seulement on ne bâtit plus de villes et on ne construit plus de grands monuments, mais on les laisse se détruire ; les eaux les envahissent et une végétation sauvage s'en empare.

Mais la population nouvelle est très-féconde et elle se multiplie rapidement. Les montagnards du Tong-King, qui sont en général les descendants de la première race, ne sont pas nombreux ; les recensements ne se font pas parmi eux ; on a dit qu'ils étaient ou 2 millions ou 10 millions ; mettons 5 millions. Dans les vallées, dans les plaines, il y a certainement au moins 20 millions d'habitants, qui se nomment Annamites, mais qui sont à moitié Chinois ; la race est métis ; elle va toujours en s'augmentant ; dans cinquante ans il y aura peut-être 30 millions d'habitants ; la densité est déjà trois fois plus considérable qu'en France.

Les Annamites, dit M. Romanet du Caillaud, sont so-

Digitized by Google

bres, laborieux, intelligents, heureusement doués pour le commerce. Mais le régime despotique sous lequel ils vivent leur impose des entraves de toute sorte. C'est à ce même régime despotique qu'il faut attribuer le développement de leurs principaux défauts, la fourberie, l'amour de la vengeance, la cruauté. Il faut ajouter, avec Mgr Retord, qu'entre les diverses localités il existe souvent une grande différence de caractère. Certaines populations sont très-honnêtes et très-simples ; d'autres sont corrompues en masse. La classe la meilleure est celle des agriculteurs ; la pire est celle des mandarins.

Depuis l'invasion chinoise il y a désunion et même hostilité entre la montagne et la plaine, entre la race pure et la race mélangée. Les montagnards méprisent et redoutent les Chinois ; ils sont venus en si grand nombre, fonctionnaires innombrables, lettrés, marchands, soldats, aventuriers de toute sorte ; ils ont comme inondé la plaine, ils l'ont asservie et démoralisée ; les dix-huit siècles de domination chinoise pèsent trop lourdement sur elle ; les Annamites qui l'habitent sont devenus semblables aux fils du Céleste-Empire ; on ne peut les conduire que par la force, on ne peut les tenir que par la terreur ; un maître qui n'est pas cruel, ils le dédaignent ; ils ne croient à sa puissance que s'il les tient sous le joug ; point de douceur à employer avec eux, point de ménagement ; il faut sévir et toujours sévir. Ils n'ont en effet aucun sentiment généreux, pas même le sentiment religieux ; on ne sait pas quelle a pu être la religion primitive ; mais aujourd'hui, sous l'influence chinoise, ils sont fidèles aux principes de Confucius, ou ils adorent Brahma et Bouddha ; encore ne sont-ils brahmistes et bouddhistes que par les pratiques extérieures. Heureusement la religion a fait au milieu d'eux et fait chaque jour de grands progrès ; les missionnaires avancent au milieu des supplices, mais ils avancent ; leur route est marquée par leur sang et même par leur mort, mais elle pénètre de plus en plus au cœur du pays ; on compte aujourd'hui

Digitized by Google

420,000 chrétiens qui se partagent entre six évêchés. Evêques et prêtres sont soumis à des persécutions périodiques ; mais ils savent mourir, et quelquefois ils sont assez heureux pour vivre et se faire accepter. La dernière persécution s'est exercée sous les yeux mêmes de nos troupes, mais elle s'est moins étendue, et il est à penser que notre domination, ou mieux notre protectorat, arrêtera ces violences sanguinaires ; notre triomphe du reste ne peut être assuré que par le triomphe du christianisme.

IV.

Le gouvernement est mauvais, il ne tiendra pas devant notre administration ; nous devons toutefois l'exposer.

Le Tong-King est divisé en 16 provinces ; M. de Kergaradec en distingue 17 ; nous verrons pourquoi tout à l'heure.

Il y a 7 provinces de première classe, appelées *Tinh-Chinh ;* 8 de deuxième classe, *Tinh-Xep ;* 1 de troisième classe, Dao. Les provinces de première classe sont gouvernées par trois mandarins, celles de deuxième classe par deux mandarins, et celle de troisième classe par deux mandarins aussi, mais ils partagent la province entre eux, chacun est maître dans sa section ; de là vient sans doute la distinction de M. de Kergaradec et l'erreur qui lui fait signaler une dix-septième province.

Ces mandarins représentent l'empereur, et en son nom ils exercent un pouvoir absolu, dont ils usent et abusent avec la plus grande barbarie. Ils sont perfides, fourbes ; ils ne connaissent ni foi, ni loi ; la vie des hommes est entre leurs mains, et aussi leurs propriétés ; ils sont d'une avarice sordide, d'une rapacité sans limites qu'une prompte soumission peut seule contenter ; la pauvreté est pour les Annamites la meilleure gardienne de la vie ; on peut vivre, mais au prix de la ruine.

Digitized by Google

Sous une pareille domination, la terre, bien que très-fertile, n'est pas cultivée ; l'industrie est nulle, car les matières premières font défaut; et sans l'industrie le commerce n'existe pas.

Nous citerons cependant six grandes villes : *Hanoï,* la ville la plus importante. Elle a été fondée en 767, et sa citadelle a été achevée en 1808. Elle renferme 100,000 habitants. — *Ninh-Binh* vient en second rang ; un proverbe tongkinois dit : Hanoï est la tête et Ninh-Binh le cou. Elle est dominée par deux énormes roches qui forment à l'intérieur deux citadelles redoutables. — *Nam-Dinh,* la Vi-Hoang des missionnaires, possède une citadelle quadrangulaire et 40,000 habitants. — *Haï-Dzuong* a aussi 40,000 habitants; sa citadelle, aussi forte que celle de Nam-Dinh, est hexagonale. —*Bac-Ninh,* bien fortifiée, est la clef du Nord. — *Son-Tay* est le quartier général de l'armée annamite et par conséquent la résidence de son commandant.

D'autres villes sont encore importantes, mais elles attirent moins l'attention; aux six villes que nous avons nommées est attachée la fortune du Tong-King ; qui les possède est le maître. Elles ont été prises aisément, et il n'y a pas longtemps : Hanoï en 1873, par M. Garnier ; Ninh-Binh par M. Hautefeuille ; Nam-Dinh par M. Garnier; Haï-Dzuong par M. Balny d'Avricourt, secondé par M. de Trentinian et par le docteur Harmand ; ils n'avaient que 30 hommes. Mais les temps ont changé ; ces villes viennent d'être prises de nouveau, et leur conquête a coûté cher. Sera-t-elle fructueuse? il faut l'espérer ; mieux encore, il faut le croire.

V.

On connaît bien imparfaitement l'histoire de ce pays, dont nous occupons le sud depuis plus de vingt ans, et dont nous venons d'occuper le nord. Elle nous intéresse

Digitized by Google

pourtant à bien des titres ; aussi allons-nous essayer d'en retracer les traits principaux, autant du moins qu'il nous est permis de les saisir à travers des documents incomplets.

A quelle époque commence-t-elle ? Nous ne saurions le dire. Nous voyons avant notre ère une seule race établie dans tout le pays qui est devenu l'Annam ; elle est répandue dans la plaine et dans la montagne. Elle a vécu, comme toutes les races primitives, sous le régime que les Hébreux ont appelé patriarcal ; elle était divisée en tribus. Il s'est formé ensuite une sorte de féodalité dont les chefs se sont partagé les terres et leurs habitants. L'indépendance était complète, et c'est alors que s'est développée cette civilisation dont les restes nous étonnent encore, tant ils sont majestueux. Peut-être un jour les monuments en ruines diront leurs secrets et les annales de ces temps disparus, dont ils ont été les vénérables témoins, pourront être reconstruites.

Ce qui est certain, c'est que vers l'an 109 de notre ère une invasion chinoise bouleversa le pays. Si la montagne conserva en partie sa liberté, la plaine fut soumise, les vainqueurs et les vaincus se mêlèrent, et une race nouvelle fut créée, la race annamite, telle que nous l'avons caractérisée.

Pendant treize siècles, sans qu'on puisse bien distinguer les évènements, l'Annam fut tantôt séparé de la Chine, mais réduit à la vassalité, tantôt réuni à la Chine et administré comme une province du Céleste-Empire.

En 1427 une insurrection éclata ; elle fut heureuse, et son chef, Lé-Loï, devint roi ou *vua ;* il posséda tout l'Annam dont il avait chassé les Chinois.

Mais dès le XVI^e^ siècle deux chefs puissants fondent des dynasties nouvelles, Nguyen et Trinh ; et l'Annam est partagé entre trois dominations, les Lé au nord, les Nguyen au centre, et les Trinh au sud, dans la partie qui est devenue la Cochinchine française.

Digitized by Google

A la fin du XVIII^e siècle les Trinh ont disparu ; quant aux Lé, le dernier vua de leur famille, Thien-Long, s'enfuit en Chine en 1788 et il y meurt en 1792. Les Nguyen restent seuls, et Gia-Long est le roi ou *vua* de tout l'Annam. Ce chef énergique et intelligent résolut d'établir solidement le pouvoir de sa race ; il rendit ses sujets dociles en s'en faisant craindre ; il sut gouverner. Il chercha des appuis au dehors, même au loin, et sur le conseil du vicaire apostolique de la Cochinchine, Mgr Pigneau de Behaine, évêque d'Adran, qui avait su se pousser auprès de lui, et qui avait obtenu que les missions fussent protégées, il envoya en France son fils Canh-Dzué. Le roi Louis XVI, comme l'a fort bien raconté M. Hippolyte Gautier, lui fit un grand accueil et le combla d'honneurs. Louis XVI aimait la marine, il l'avait relevée au prix de lourds sacrifices, et on sait quel rôle il lui fit jouer dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique ; il aimait les colonies, et plus qu'aucun de ses prédécesseurs il travailla à leur prospérité. Il les connaissait bien ; il avait de tout temps étudié avec passion la géographie ; il savait quels avantages la France pouvait et devait retirer des pays lointains où ses colons s'étaient établis ; et il croyait fermement qu'une puissance européenne n'était réellement grande que si elle exerçait une forte influence partout où flottait son pavillon. L'Angleterre avait pris nos belles possessions d'Amérique et d'Asie, il résolut d'en créer de nouvelles ; le roi d'Annam venait à lui, et lui ouvrait l'Extrême-Orient ; il n'hésita pas à y envoyer des navires et des officiers. C'était une noble entreprise que soudain la révolution de 1789 arrêta.

Les officiers français arrivèrent toutefois dans l'Annam, et Gia-Long qui reconnut leur talent les employa avec succès. Il soumit avec eux tout le pays et y établit fortement sa dynastie ; il s'attacha surtout à réduire l'ancien territoire de Lé, le Tong-King, dont il appréciait l'importance comme terrain de production et comme frontière de

Digitized by Google

la Chine ; il redoutait les invasions chinoises, et contre elles il fit élever de solides forteresses. Les villes que nous avons plusieurs fois attaquées et prises, et que nous venons de prendre sans doute pour la dernière fois, elles ont été fortifiées par les ingénieurs de Louis XVI ; des mains françaises ont élevé ces remparts que nous avons reconquis et qui garderont à l'avenir nos possessions ; nous sommes rentrés dans notre bien.

Gia-Long fut assez puissant pour tenir la Chine en respect ; il la força en 1804 à le reconnaître comme souverain de tout l'Annam, et il régna tranquille à Hué ; il n'eut que quelques révoltes partielles à réprimer ; elles purent l'occuper, mais elles n'ébranlèrent pas son trône.

Il mourut en 1820, et ses successeurs furent aussi heureux que lui. Nous relèverons seulement dans l'histoire de Minh-Mang, de Thien-Tri et de Tu-Duc les persécutions contre les chrétiens. Tu-Duc, dans son long règne, fut plus cruel qu'aucun roi de l'Annam, et par ses cruautés épouvantables il provoqua l'intervention des Européens. La France et l'Espagne résolurent en 1858 de protéger les missionnaires. Justement la guerre de Chine finissait, et la France avait dans l'Extrême-Orient des troupes qu'elle n'eut qu'à diriger sur l'Annam et auxquelles se joignirent des bataillons espagnols. Touranne fut pris ; les bouches du Mékong furent occupées et l'Annam dut reconnaître sa défaite. Les Français prirent possession de la partie méridionale, de Saïgon et de son delta ; par le traité du 5 juin 1862 fut créée la colonie française de la Cochinchine.

Dans le même temps un mouvement insurrectionnel avait éclaté au nord, dans le Tong-King. En 1857, un membre de l'ancienne famille des Lé, qui lui-même se faisait appeler Lé, souleva les populations ; le nom de Lé était resté cher aux habitants des vallées du Bo-Dé et du Thaï-Binh, tout fut bientôt en feu, et Lé reconnu *vua* se prépara à une lutte vigoureuse. Comme les Français étaient en

Digitized by Google

guerre avec l'Annam, il les appela à son aide ; et au moment même où il publia cet appel parmi ses partisans, deux vaisseaux français, le *Primauguet* et le *Prégent,* parurent dans les eaux du Tong-King ; ils ne firent aucune descente, mais la vue seule du drapeau tricolore entraîna les Tongkinois et les détermina à pousser vigoureusement les attaques contre les troupes de Hué. Lé eut des succès décisifs, et en 1862 Bac-Ninh, la puissante, tomba entre ses mains. Désireux d'assurer sa domination, il demanda le protectorat de la France, ou pour mieux dire sa protection ; il faisait un acte de soumission. Vassal autrefois, puis province de la Chine, puis encore province de l'Annam, le Tong-King se donnait à la France et ne croyait pas payer trop cher de ce don la liberté.

Mais l'empereur Napoléon III ne comprit pas toute la portée de l'offre de Lé ; il la refusa. Il ne voulait pas rompre le traité qu'il était en train de conclure avec Tu-Duc, qui de son côté s'empressa de le signer. La prise de la Cochinchine parut en France un avantage suffisant ; il eût cependant bien mieux valu prendre au nord le Tong-King, pays sitné à 10° au nord de la Cochinchine, moins chaud par conséquent quoique sous le tropique, plus sain quoiqu'abondamment arrosé par les fleuves, et souvent même inondé ; plus facile à cultiver, plus riche en métaux précieux, plus riche même en hommes et destiné à un plus brillant avenir. Ce que nous venons de faire, on l'aurait pu faire il y a vingt-deux ans, et avec l'assentiment de la population et avec le concours du chef qu'elle se choisissait, d'un Lé, sans lutte, pour ainsi dire, sans danger et avec profit et gloire. Ce n'eût point été une colonie, mais c'eût été un pays à notre dévotion ; nous aurions gouverné sous le nom du *vua*, et sans avoir le pouvoir apparent, nous aurions eu le pouvoir effectif avec d'incontestables avantages.

Ce fut une erreur de Napoléon III, et elle nous a été bien préjudiciable. L'empereur Tu-Duc, confiant dans le

Digitized by Google

traité du 5 juin 1862, et n'ayant à redouter du sud aucune attaque, porta toutes ses forces contre le nord. Lé combattit sans doute héroïquement, mais il fut vaincu et contraint à la fuite. Il resta caché pendant quelque temps et fut enfin pris. Il fut condamné à la terrible peine du *lang-tri,* on lui coupa les membres, on lui arracha les entrailles et enfin on lui coupa la tête. Tu-Duc triompha ; mais la famille de Lé n'était pas entièrement éteinte, et pendant toute sa vie il redouta des soulèvements ; il eut l'art de les prévenir.

Les chrétiens s'étaient montrés favorables aux Lé, et Tu-Duc les redoutait trop pour ne pas les persécuter. Il les condamna en masse ; dix mille d'entre eux furent massacrés et trente-six villages furent complètement brûlés. La France le sut-elle ? Nous ne saurions le dire ; son gouvernement ne fit toutefois ni réprimande, ni menaces ; il n'envoya ni un agent, ni un soldat. Les chrétiens se courbèrent sous l'orage et le laissèrent passer.

En ces temps, en 1865, une nouvelle invasion sortait de la Chine. Les partisans vaincus de Taï-Ping cherchaient un asile. Ils étaient partagés en deux bandes que distinguaient leurs pavillons, les pavillons noirs ou Hé-Ki, et les pavillons jaunes ou Hoang-Ki.

Les deux bandes cherchaient à se réunir pour leur propre sûreté ; mais elles ne purent s'entendre ; les Pavillons jaunes étaient moins cruels que les Pavillons noirs, ils vivaient sur le pays sans chercher à le ruiner. Tu-Duc espérait que les jaunes et les noirs se détruiraient mutuellement ; il n'en fut rien, les jaunes laissèrent faire les noirs et se retirèrent vers le nord, ils se fixèrent dans la fameuse montagne de Caobang.

C'était une grande inquiétude pour l'empereur Tu-Duc, et elle fut augmentée, en 1870-71, par l'insurrection d'un nommé Té, qui ne se portait pas comme prétendant et qui annonçait un prétendant, et un Lé. Le Tong-King fit encore une fois appel à la France, et offrit de se soumet-

Digitized by Google

tre et de servir. L'occasion était belle ; Té avait pour lui tous les pirates qui pratiquent les eaux du golfe, et aussi les Pavillons pour qui la guerre était un jeu et une chance de pillage. L'Annam, pressé au nord et au sud, n'aurait pu résister, et de lui-même il serait passé sous notre domination, ou tout au moins sous notre protection. Mais la guerre contre la Prusse éclata, et la France atteinte sur son propre territoire oublia et le Tong-King et l'Annam ; Té, d'abord heureux, fut tué d'une balle à l'assaut de Nam-Sach. Encore une fois Tu-Duc triomphait.

En 1872 cependant la France intervint pour protéger les chrétiens dont les cris de douleur arrivaient jusqu'à elle ; ils succombaient sous la persécution. M. Senez, capitaine de frégate, explora la côte sur le *Bourayne,* entra dans le Cua-nam ou Cam, bouche méridionale du Thai-Binh ; il montra partout le drapeau de la France qu'on disait perdu ; il remonta le Thaï-Binh, pénétra dans Haï-Dzuong, et par le canal Song-Chi arriva dans sa baleinière à Hanoï. Il alla même à Bac-Ninh, cette forte ville que nous avons citée, qui n'est pas sur une rivière, mais dans une forte position entre le Bo-Dé, le Song-Thao et deux canaux. Il fit un grand nombre de partisans à la France ; les chrétiens étaient tout gagnés, et il souleva, au nom des Lé, ces amis malheureux qu'on n'avait pas su soutenir, des Annamites qui leur restaient secrètement fidèles, et même quelques Chinois.

A Bac-Ninh, M. Senez fut rejoint par un Français destiné à une certaine célébrité, M. Dupuis, qui habitait la Chine depuis quinze ans, qui connaissait à fond l'Orient chinois et cochinchinois, et sur qui on faisait reposer de grandes espérances.

M. Dupuis était accrédité par le ministre de la marine, l'amiral Pothuau ; il représentait donc la France ; mais il représentait aussi la Chine, où il avait acquis une grande influence ; il s'était poussé près du gouvernement chinois

Digitized by Google

et il s'était fait accepter sinon comme ambassadeur, du moins comme agent. Il avait donc une position double, peut-être difficile à concilier, il était à la fois pour la France et pour la Chine ; comment tenir la balance égale entre les intérêts contraires des deux pays ? C'était impossible, et la France comptait bien qu'elle pencherait de son côté, aussi donna-t-elle ordre à M. Senez de soutenir M. Dupuis.

M. Senez ayant été rappelé le 20 novembre 1872, M. Dupuis resta seul. S'il avait une mission de la France, il en avait une aussi de la Chine ; mais cette dernière il ne devait l'exercer qu'au profit de la première ; il espérait tromper la Chine et servir son pays. Dans ce but il se couvrit du rôle de parlementaire, et il remonta le Song-Thao. Les mandarins cherchèrent à l'arrêter, mais il leur montra les ordres des autorités chinoises et les contraignit à lui obéir. Il s'avança jusqu'à Lao-Kaï, à la frontière de la Chine. Il n'a en vue que l'industrie et le commerce ; il se renseigne sur le pays, il l'étudie, marque les endroits où se trouvent les mines de cuivre, d'argent et d'or ; il a pour but aussi de faciliter les communications par eau et par terre ; il veut faire sortir à l'avantage de notre France des richesses longtemps ignorées. Mais pouvait-il se flatter, en servant la France, bien que secrètement, de ne pas se laisser deviner et de ne pas éveiller les inquiétudes des mandarins ? Un Européen peut-il se vanter d'être plus habile qu'un mandarin ? Il lui reste, il est vrai, la ressource d'être le plus fort.

M. Dupuis dut demander ouvertement l'appui de la France, et l'amiral Dupré, qui commandait en Cochinchine, prit ses mesures pour le lui donner. M. Senez était malade ; l'amiral envoya M. Francis Garnier, l'ancien lieutenant du célèbre Doudart de Lagrée, sous lequel, en remontant le Mékong, il avait appris à connaître et l'Indo-Chine et la Chine ; il était fait aux mœurs de leurs habitants. Les instructions qu'il reçut étaient simples ; il avait

Digitized by Google

carte blanche ; il pouvait faire ce qu'il voudrait, on s'en rapportait à lui.

Nous sommes en septembre 1873. Un ami de M. Dupuis, M. Millot, prévint M. Garnier de l'hostilité des mandarins, et l'engagea à la défiance. L'avis était bon et M. Garnier en profita. Il s'avança tout en négociant, et le 5 novembre il était à Hanoï ; il s'appliqua à calmer les craintes des mandarins, à créer en même temps un parti français. Il ne réussit qu'à moitié ; il vit bientôt qu'il fallait combattre, et il combattit ; les *Célestiels*, comme il les appelle, ne reconnaissent que la force ; ils la reconnaîtront.

Le 20 novembre il prit la citadelle d'Hanoï ; il n'avait que 109 hommes, 2 canonnières, 1 enseigne de vaisseau, M. Balny d'Avrincourt, et le docteur Harmand. Ce fut un coup d'éclat, et cette victoire lui permit de réprimer les bandits et d'organiser la province d'Hanoï.

Dans le même temps, M. Balny d'Avrincourt, qui s'était séparé de lui, s'empara de Hung-Yen, de Phu-Ly, dégagea la route de Ninh-Binh à Sontay, et, aidé de M. de Trentinian, prit encore Haï-Dzuong.

M. Hautefeuille prenait de son côté Ninh-Binh, et M. Garnier rentrant en scène occupait Nam-Dinh. Toutes ces forteresses, bâties par des Français, étaient enfin conquises et occupées par des Français.

Mais les Annamites font un retour offensif dans la province d'Hanoï ; les mandarins ont pris à leur solde les Taïpings pavillons noirs, ces brigands redoutables, non pas par leur bravoure, mais par leur cruauté. M. Garnier cherche inutilement à négocier ; Hanoï est attaqué, serré de près. M. Garnier, pour le dégager, fait une sortie avec quelques hommes, il repousse les Pavillons noirs ; mais il est emporté par son ardeur, il tombe dans un trou, et les Pavillons noirs qui l'observaient se jettent sur lui, l'égorgent. Ses soldats peuvent reprendre son corps, mais décapité ; la tête reste en trophée aux mains des bandits, 21 dé-

Digitized by Google

cembre 1873. La campagne n'avait pas duré deux mois. M. Balny d'Avrincourt est également tué ; et les partisans de la France consternés sont réduits à cacher leurs sympathies.

La mort de Garnier était héroïque, mais elle était malheureuse, et elle eut les conséquences les plus graves. M. Bain de la Coquerie prit immédiatement le commandement ; il fut soutenu par MM. Harmand et de Trentinian, et, avec l'aide de quelques renforts, il se maintint à Hanoï. Il n'avait que 200 hommes de troupes, mais il était actif, résolu ; on comptait sur lui, et il fut remplacé au bout de quatre jours, le 25 décembre.

M. Esnez, qui avait été pendant toute la campagne le second de Garnier, fut nommé commandant en chef ; digne de cette grande tâche par son intelligence et son courage, il négocia et en même temps il combattit ; partout les Français tinrent contre les Annamites et les Pavillons noirs (les Pavillons jaunes ne sortaient pas du Caobang) : M. Hautefeuille près de la mer à Ninh-Binh, M. Harmand à Nam-Dinh, M. de Trentinian à Haï-Dzuong. Tout était sauvé, et le grand malheur de la mort de Garnier était réparé. Mais le gouvernement de M. Esnez fut aussi éphémère que celui de M. Bain de la Coquerie, et après quatre jours, le 29 décembre, il fut lui-même remplacé par M. Philastre. Tant d'activité s'était dépensée en pure perte.

M. Philastre était un inspecteur des affaires étrangères, il avait le rang de lieutenant de vaisseau. C'était un homme instruit, il savait l'annamite et le chinois, et en qualité de savant, il était bien disposé à l'égard des savants mandarins ; il estimait leurs connaissances et était capable de marcher de pair avec eux. Il inclinait donc à les écouter, à les croire, et à entrer en arrangements avec eux ; et l'amiral Dupré partageait sa manière de voir. Le gouvernement français, en effet, dans les instructions qu'il avait données, recommandait la prudence ; on devait éviter

Digitized by Google

toute agression, et surtout on ne devait pas viser à une occupation militaire. M. Philastre, à qui ces instructions avaient été communiquées, ne voyait qu'une chose à faire, un bon traité qui mettrait fin à une campagne menée trop vite et qui assurerait des avantages définitifs. Il négocia donc, et, dans l'espoir de gagner les mandarins, il se montra très-conciliant. Mais il avait affaire à forte partie; le représentant de Tu-Duc, Nguyen-Van-Tuong, fut d'une habileté redoutable; il promit tout ce qu'on voulut, ne donna rien et reçut ce qu'on n'aurait jamais dû lui donner. Comptant sur une paix avantageuse, au moment même où une guerre sourde était prête, où le Tong-King à demi soulevé n'attendait qu'un signal, il abandonna toutes les brillantes conquêtes de Garnier : Haï-Dzuong, Ninh-Binh, Nam-Dinh; le 12 février 1874 il abandonna même la citadelle d'Hanoï, au sommet de laquelle le drapeau annamite remplaça le drapeau français. Le commandant militaire Rheinart quitta même Hanoï où il ne pouvait plus tenir, au milieu des railleries et des insultes des indigènes. Les matelots étaient furieux, mais qu'auraient-ils fait; leur effectif avait été réduit à 40 hommes, et tout ce que M. Rheinart put faire, ce fut de rentrer avec eux à Haï-Phong. C'était le moment où les désordres les plus graves éclataient au Tong-King ; partout le soulèvement, partout la guerre ; les Pavillons jaunes étaient eux-mêmes entrés dans la lice, on combattait Chinois contre Pavillons noirs, Annamites contre Pavillons jaunes. Si un chef, hardi et intrépide comme Garnier, se fût jeté au milieu des partis, quels avantages il aurait remporté ! quels triomphes ! Les Français n'avaient qu'à se porter en avant; tout cédait, et le pays était conquis. La France avait une nouvelle colonie, et quelle colonie !

Mais on songeait à traiter et non à combattre ; on comptait sur un parchemin, non sur une épée; les esprits étaient bien aveuglés, et les mandarins entre eux devaient se rire de notre naïveté, mais devant nous ils gardaient leur

Digitized by Google

grave maintien et ce mutisme oriental que rien ne déconcerte. Le traité fut signé à Saïgon le 15 mars 1874, et publié en France dans le *Journal officiel* les 4, 6 et 7 août. Certes, les termes étaient bien favorables, trop favorables pour qu'on pût s'y fier. On nous livrait non-seulement le Tong-King, mais tout l'Annam ; sans coup férir on avait tout acquis :

1° Le roi d'Annam est déclaré indépendant de toute puissance étrangère, et spécialement de la Chine : quoi de plus honorable !

2° Le roi d'Annam accepte le protectorat de la France, et il reçoit à Hué un consul français avec 100 hommes de garnison.

3° Les chrétiens sont reconnus ; ils ont le libre exercice de leur culte.

4° Tous les ports sont ouverts ; partout le commerce est libre.

Pouvait-on obtenir des conditions plus avantageuses ? On crut que tout était réglé et qu'on avait beaucoup fait. On le croyait si bien que l'amiral Krantz fit réprimer par le commandant Dujardin une insurrection des Lé dans le sud du Tong-King, de ces Lé qui connaissaient bien les mandarins, qui savaient qu'on nous trompait, et qui comptaient sur nous alors même que nous les abandonnions.

En effet, rien n'était gagné, et notre négociateur et nos amiraux avaient été dupes du roi Tu-Duc et de ses mandarins ; la fourberie orientale avait encore une fois triomphé de la crédulité française. Le traité ne fut pas exécuté, les chrétiens furent partout inquiétés et même persécutés ; les ports ne furent point ouverts ; le protectorat de la France ne fut qu'un mot sans efficacité ; la Chine réclama la suzeraineté du Tong-King et de l'Annam et fit avancer ses troupes ; elle déclara que la France avait, sans son aveu, disposé de ses droits. L'amiral Duperré, qui commandait alors à Saïgon, comprit que le traité était nul ; il

Digitized by Google

le dit au gouvernement français, ajoutant qu'il fallait tout abandonner ou tout recommencer.

Nous n'irons pas plus loin; notre but n'a été que de présenter en un travail succinct et clair, le passé du Tong-King, son ancienne histoire; les derniers évènements que nous avons retracés sont encore du passé. Nous hésiterions à nous engager dans le présent, au milieu de faits qui ne sont peut-être pas encore décisifs. Nous les réservons pour un prochain travail. Nous dirons seulement aujourd'hui qu'au lieu de tout abandonner, on résolut de tout recommencer. Mais les troupes qu'on envoya furent d'abord insuffisantes, et le capitaine Rivière qui les commandait mourut comme Garnier, dans un trou d'embuscade. Alors on envoya une véritable armée, et le drapeau français que les Annamites avaient insulté, flotte aujourd'hui reconnu et respecté sur toutes les villes que Garnier avait un moment occupées, et sur d'autres encore dont la prise a complété la conquête de la contrée.

Contrée riche et féconde, qui deviendra le siége d'une colonie prospère ! Ses deltas, plus sains à 10° de distance que le delta du Mékong, donneront tous les produits des tropiques, le coton, la canne à sucre, le café, le riz, etc., tout ce qu'on rapporte des Antilles; et à mesure qu'on s'élève dans les montagnes, et que du climat chaud et humide on arrive à un climat tempéré, tous les produits de l'Europe se rencontrent, ils sont en une petite quantité qui augmente d'année en année; et bientôt abonderont toutes les céréales, les arbres fruitiers, la vigne. Sous ce sol fertile se cachent les métaux les plus précieux, le fer, le cuivre, le zinc, et cet argent, et cet or, objet de tant de convoitises. Les mines sont trouvées, leur place est marquée sur les cartes, il n'y a plus qu'à les ouvrir. Elles sont près des rivières qui, avec quelques travaux, formeront des voies sûres et faciles ; elles sont si nombreuses, qu'on dirait un réseau d'artères et de veines qui porteront partout la vie et le mouvement. Des routes compléteront

Digitized by Google

les moyens de communication, et entre les cours d'eau et sur les pentes peu rapides des montagnes, elles sont faciles à établir; les chemins de fer viendront à leur tour; et de cette colonie nouvelle, la France retirera peut-être autant de richesses que l'Angleterre d'aucune des siennes; un jour peut-être nous rivaliserons avec la colonie de Victoria et Melbourne.

H. CHOTARD.

Digitized by Google

PASCAL GRIMAUD

HISTOIRE D'UN PRÊTRE RÉVOLUTIONNAIRE

(Suite et fin.)

Par son intolérance, par son affectation de purisme et d'irréprochabilité patriotique, par les délimitations accentuées qu'il ne manquait jamais d'établir en termes parfois injurieux, entre les partisans des idées nouvelles et les gens libéraux mais moins enthousiastes ou moins aventureux, qu'il qualifiait d'*aristocrates infectés des vieux principes*, Grimaud, dès les premiers mois de son apparition dans les assemblées publiques, s'était rendu odieux à une notable portion de ses concitoyens. On se méfiait de lui, on le tenait à l'écart, on le traitait d'*enragé*.

Un peu plus tard, il s'aliéna une autre partie de la population par l'hostilité dont il ne cessa de faire preuve contre l'état-major de la milice nationale. Là il eut souvent pour lui la raison et le bon droit. Mais sa parole était si tranchante, il apportait dans la discussion une âcreté telle, que presque toujours il blessait vivement ses contradicteurs, sans arriver à les convaincre.

Les officiers et l'état-major de la milice bourgeoise, le colonel de Chazot (1) en tête, avaient jugé avantageux de

(1) Sur le colonel de Chazot, voir : *Les Bataillons de Volontaires*, par Francisque Mège. Pièces justificatives, n° 27.

Digitized by Google

se perpétuer dans leurs fonctions et, à l'aide de raisons plus ou moins habiles, s'étaient fait déclarer inamovibles par un vote de leurs soldats. Cette innovation, contraire à l'esprit d'égalité, avait paru non sans raison dangereuse à plusieurs membres du Comité permanent. MM. Dalbiat, Bancal des Issarts et surtout l'abbé Grimaud s'étaient prononcés énergiquement contre son acceptation par la municipalité. Mais la majorité du Comité n'avait pas été de cet avis, et l'inamovibilité avait été approuvée.

Plus tard, à la séance du Conseil général de la Commune du 13 juin 1790, M. de Chazot présenta un plan de réorganisation de la garde nationale, aux termes duquel, entre autres modifications, il était décidé que les paysans seraient séparés du reste des citoyens et formeraient sous le nom de *gardes auxiliaires,* des compagnies distinctes armées de lances. Ce plan fut vivement critiqué par l'abbé Grimaud, alors substitut du Procureur de la Commune, et, sur son avis, le Conseil général décida « qu'en exécution du » décret du 30 avril 1790, le règlement pour la forma» tion, organisation, service intérieur et police de la » garde nationale fait par l'assemblée générale des ci» toyens de Clermont, les 13 et 23 novembre 1789, se» rait exactement suivi jusqu'après l'organisation des » gardes nationales du royaume annoncée par l'édit» décret du 30 avril (1).

Grimaud combattit également comme dispendieux et contraire à l'unification du royaume, un autre projet de M. de Chazot, qui, sans tenir compte de la fédération générale convoquée à Paris à l'occasion de l'anniversaire du 14 juillet, voulait organiser une série de fédérations particulières entre les gardes nationales des chefs-lieux

(1) *Archives municipales de Clermont-Ferrand.* — Registre des Délibérations, volume 17.

Digitized by Google

de département (1), et qui, dans ce but, se proposait d'envoyer à Rouen, à Guéret, à Grenoble, etc., des détachements de la garde nationale de Clermont. « Ne » pourriez-vous pas, écrivait Grimaud à M. de Biauzat » en lui racontant la chose, ne pourriez-vous pas, par un » mot dans votre lettre, éviter à nos concitoyens les dé- » penses de ces pèlerinages soi-disant patriotiques ? Cette » épidémie serait ruineuse, ridicule et même contraire à » une des plus belles opérations du Corps législatif, la » division uniforme du royaume. » (Lettre du 17 juin 1790.)

Quelques jours après, M. de Chazot ayant réclamé à la municipalité son brevet de *commandant inamovible* de la garde nationale, Pascal Grimaud intervint encore pour faire modifier les termes de ce brevet et pour atténuer autant que possible la portée de la concession accordée.

A voir ainsi contrecarrer avec une telle persistance tous leurs projets, M. de Chazot et les officiers sous ses ordres, sans s'inquiéter si cette opposition était fondée ou non, en vinrent à considérer et à faire considérer autour d'eux l'abbé Grimaud comme l'ennemi juré de la garde nationale. Et comme toutes les familles étaient, à peu d'exceptions près, représentées dans cette milice, Grimaud se trouva par le fait mis en quelque sorte au ban de l'opinion publique. Cette réprobation à peu près générale se traduisit en vexations et en violences. Le 24 juin eut lieu une première manifestation dont voici la relation d'après une lettre adressée à Biauzat : « Il y a eu » une petite rumeur dans la garde nationale jeudi der- » nier au sujet d'un brevet mal expédié par la munici- » palité à M. de Chazot. Mais des commissaires de chaque » compagnie ont arrangé l'affaire et la municipalité a dé-

(1) Sur ce projet de fédérations particulières, imaginé par M. de Chazot, voir : *Les Bataillons de Volontaires*, par M. Francisque Mège. Paris, Claudin, 1880.

Digitized by Google

» livré le brevet tel qu'il était désiré et conforme aux déli-
» bérations anciennes. On répandait que M. Grimaud et
» M. Dalbiat y étaient pour quelque chose. Il y avait
» même lieu de craindre que l'on se portât à quelque
» excès sur eux. Vous devriez bien par l'intérêt que je
» sais que vous prenez à M. Dalbiat, le prévenir de mé-
» nager un peu plus les esprits et de ne pas être surtout
» si fort de l'avis de M. l'abbé, qui commence à déplaire
» généralement.... Le même jour, qui était la Saint-Jean
» et la fête de M. de Chazot, les jeunes gens avec beau-
» coup de musique furent donner une aubade à M. de
» Chazot; de là on fut en donner ailleurs; et après avoir
» donné celles qu'ils avaient envie de donner de bon
» cœur, ils en donnèrent chez M. Dalbiat et chez l'abbé
» Grimaud, mais d'une manière bien dérisoire, c'est-à-
» dire à rebours de la musique et avec une telle disso-
» nance que le bruit des chars non graissés n'était pas plus
» désagréable. Jugez par là de l'amitié qu'on porte à ces
» Messieurs..... (1). »

Trois mois après, l'abbé Grimaud fut l'objet d'une autre manifestation populaire qui eut des suites plus fâcheuses.

Nous avons dit qu'il entretenait avec M. Gaultier de Biauzat, député de Clermont, une correspondance assez suivie, et que dans cette correspondance il ne se faisait pas faute de prendre à partie tels ou tels de ses concitoyens et de rapporter avec des commentaires peu indulgents soit les propos, soit la conduite qu'ils tenaient.

(1) Lettre adressée à M. de Biauzat par un sieur Bourdier, à la date du 26 juin 1790 (*provenant de la Collection Desbouis*). — Nous n'avons pas retrouvé la lettre dans laquelle Grimaud a dû certainement raconter cet incident. Mais une lettre du 29 juin, signée Dalbiat, en fait un récit très-ému et très-détaillé. D'après cette lettre, l'affaire aurait été plus sérieuse que ne le raconte la lettre plus haut citée. Les tapageurs ne se seraient pas contentés de crier, de faire un charivari. On aurait cassé des vitres, lancé des fusées dans les maisons et cherché à enfoncer les portes, et à la porte de l'abbé Grimaud, au milieu d'injures de toute sorte, on aurait entonné un *De profundis*, comme pour le vouer à la mort.

Digitized by Google

Or, par suite de circonstances qu'il serait trop long de rapporter ici, M. de Biauzat en était arrivé, au mois d'août 1790, à se brouiller ouvertement avec M. de Chazot. Les amis de ce dernier soupçonnaient fort l'abbé Grimaud d'avoir été, dans cette affaire, le principal fauteur de la discorde, et, sur ce soupçon, ils lui avaient fait interdire pour un an l'entrée des séances de la Société populaire. Mais ils n'avaient pas de preuves certaines de ses menées et des insinuations malveillantes à l'aide desquelles il avait dû égarer l'esprit trop susceptible du député de Clermont. Un jour enfin, l'un d'eux se détermina, dans l'intérêt de la cause, à un de ces actes que rien ne peut excuser, et que l'entraînement de la passion ne provoque que trop souvent dans les moments troublés. Le 16 septembre 1790, il trouva le moyen d'intercepter et de faire parvenir à la Société populaire une lettre que Grimaud venait d'écrire à M. de Biauzat.

Aussitôt la nouvelle connue, grand émoi dans la ville. La Société populaire est aussitôt convoquée ; et le 17 septembre, non sans soulever des protestations, elle se décide à prendre connaissance de la lettre interceptée. Dans cette lettre, M. de Chazot et ses partisans, *les chazotins*, la municipalité même, étaient traités d'une façon injurieuse et méprisante. Il y était question de l'*ignorance* des officiers municipaux, des *inepties* qu'ils débitaient en politique et en morale, de la *petitesse* de M. de Chazot, qui n'était désigné que sous le nom du *Normand*, etc. « .... On vient, disait un passage de cette lettre, on » vient dans l'instant m'avertir que je suis attendu pour » assister avec la municipalité à l'office que la Cathé- » drale va célébrer pour les morts à Nancy. Jadis le » Normand ne voulait employer pour rien ces aristo- » crates de cathédraux, et depuis que le chapitre de » Saint-Pierre s'est déclaré non chazotin, les cathédraux, » les prémontrés, etc., sont les hommes du comman- » dant. Vous sentez que nous nous f..... de ça. Mais

Digitized by Google

» tout cela prouve la petitesse de l'homme. Il n'a pas été » possible d'engager lui et ses sectateurs à rien faire » pour les morts à la conquête de la Bastille et de la Li- » berté; et ils sont en train pour des victimes dont le » motif est très-équivoque : le canon a tiré depuis huit » heures, et il tire de temps en temps comme pour une » réjouissance. O sottise ! peut-être, ô friponnerie ! Le » temps découvrira tout. Vos amis, suivant l'effet naturel » de la persécution, vous sont plus attachés que jamais, » mais plusieurs n'osent se montrer, *propter metum Ju-* » *dæorum, ne è synagoga ejiciantur*. Pour moi, je re- » garde la dissimulation comme une bassesse, et je m'ho- » nore d'entendre dire, lorsque je passe dans les rues et » sur les places : Voilà le champion de Biauzat..... »

Après avoir vérifié l'écriture de la lettre et s'être convaincue qu'elle était bien l'œuvre de l'abbé Grimaud aîné, la Société des Amis de la Constitution décida à une grande majorité « .... que M. Grimaud aîné serait exclu » pour toujours des séances de la Société; que la lettre » par lui écrite à M. J.-F. Gaultier (de Biauzat) serait » transcrite sur les registres et que le procès-verbal et la » lettre seraient rendus publics par la voie de l'impres- » sion (1). »

Ce ne fut pas tout : des rassemblements se formèrent devant la maison de l'abbé Grimaud (2). Le mur de clôture du jardin attenant fut escaladé. On brisa la porte de sa maison et son domicile fut envahi par une bande de forcenés. Et pendant plusieurs jours il dut se cacher soigneusement pour éviter des mauvais traitements, peut-être la mort. Alors, sur la demande de 150 citoyens actifs, le Conseil général de la Commune ordonna le dépôt

(1) *Extrait du procès-verbal de la Société des Amis de la Constitution de Clermont-Ferrand du 17 septembre* 1790. Clermont, Denis Limet, 10 pages in-4°.

(2) Cette maison était située rue du Petit-Séminaire, actuellement rue Sidoine-Apollinaire.

Digitized by Google

de la lettre au greffe de la Mairie et convoqua les diverses sections de la ville pour avoir leur appréciation sur cette malheureuse affaire. Rassemblées le dimanche soir 19 septembre, les sections furent à peu près unanimes pour déclarer que le sieur Grimaud, *reconnu comme dangereux à la société et perturbateur du repos public*, devait être dénoncé soit au tribunal compétent, soit à l'administration du département, soit même à l'Assemblée nationale. Quelques-unes voulaient nommer des commissaires pour la rédaction de la dénonciation. Six sections sur sept demandèrent que, jusqu'après son jugement, Grimaud fût suspendu de ses fonctions de substitut du Procureur de la Commune. Quatre votèrent même pour sa détention provisoire, tant dans l'intérêt de la sûreté publique que dans celui de sa sûreté personnelle.

L'agitation provoquée par tous ces incidents successifs fut longue à se calmer. Pour y mettre fin plus promptement, le Conseil général de la Commune, présidé par Couthon, se décida, le 21 septembre, à suivre l'avis de la section des Carmes et fit publier dans toute la ville une proclamation par laquelle il mettait sous la sauvegarde de la loi la personne et les biens de tous les citoyens en général et spécialement ceux du citoyen Grimaud. « Nous nous félicitons, disait la proclamation, nous » nous félicitons d'avoir vu la cité confiée à notre vigi- » lance et à notre sollicitude, donner à la France entière » l'exemple du calme et de la tranquillité, au milieu de » l'agitation inséparable d'une grande révolution.

» Nous nous félicitons de vous avoir vus pénétrés, dès » le principe, de l'esprit des décrets de l'auguste Assem- » blée nationale, et mettre toute votre gloire à les exé- » cuter.

» ..... Pourquoi faut-il que, pendant que nous con- » templions ainsi le spectacle ravissant de notre paix » intérieure, et que nous jouissions délicieusement des » bienfaits de la Constitution, nous ayons eu le chagrin

Digitized by Google

» de voir en danger la personne et les propriétés d'un » citoyen que vous avez honoré du titre de Substitut du » Procureur de la Commune?..... »

Et après avoir rapporté plusieurs des principes établis par la Déclaration des droits de l'homme et par les lois nouvelles, elle terminait ainsi : « ..... Le Conseil géné- » ral rappelle que la *liberté*, la *propriété* et la *sûreté* » de tous les citoyens en général et du sieur abbé Gri- » maud en particulier, sont sous la sauvegarde et la » protection de la loi. Il invite tous les citoyens à ne ja- » mais perdre de vue que la Liberté affermit les em- » pires, mais que la licence les détruit; et que loin d'être » le droit de tout faire, la liberté n'existe que par l'o- » béissance aux lois..... (1). »

(1) *Proclamation du Conseil général de la commune de Clermont* du 21 septembre 1790. Pièce de 4 pages in-4°, imprimée chez Beaufils. — Le député Biauzat fut profondément froissé, tant de l'interception d'une lettre à lui adressée, que des mésaventures que cette violation de secret avait values à son trop dévoué correspondant. La première humeur passée, il chercha cependant à étouffer cette affaire, dont l'ébruitement ne pouvait être finalement que pénible et désagréable pour tous ceux qui y avaient été mêlés de près ou de loin. Et il paraît y avoir réussi. Dans une lettre du 25 septembre 1790, après avoir dit à la municipalité toute la douleur que lui causent les événements dont la ville de Clermont vient d'être le théâtre, il raconte qu'il n'a pas voulu saisir directement l'Assemblée nationale de crainte de voir déverser tout au moins un blâme public à ses concitoyens. Il ajoute qu'il a préféré soumettre l'affaire au Comité des rapports, et après avoir fait observer qu'en droit le contenu d'une lettre interceptée ne peut jamais servir de base à une poursuite contre l'auteur de cette lettre, il termine en annonçant qu'il continuera de correspondre avec Grimaud. « ..... Après de nouvelles réflexions, dit-il, je m'adressai à M. le Président du Co- » mité des rapports pour lui demander audience dans la soirée, ce qu'il m'accorda. » La simple lecture des pièces que vous m'avez envoyées me parut faire prendre une » fort mauvaise idée de cette affaire. J'entrevis bien facilement qu'il s'agirait de pro- » poser un décret rigoureux d'improbation pour raison de ce qu'on a omis de faire » contre ceux qui ont lu publiquement une lettre interceptée et encore plus contre » ceux qui sont convenus d'avoir eu cette lettre entre les mains avant qu'elle fût ren- » due publique. — Je dis, et avec une sensibilité qui alla jusqu'aux larmes, ce que » me suggérèrent mes sentiments inaltérables de respect et d'amitié pour mes conci- » toyens, afin de détourner de tout parti rigoureux et d'éclat; et j'invitai le Comité à » n'ouvrir son avis que par simple lettre qu'il vous adresserait. Ce qui fut adopté... » — La lettre du Comité ne fut même pas écrite; et en fin de compte, ce fut Biauzat que l'on chargea d'admonester ses concitoyens.

Digitized by Google

A la suite de ces troubles, Grimaud donna sa démission de Substitut du Procureur de la Commune et quitta Clermont, *ostracisé* par ses ennemis, comme il le disait plus tard dans ses lettres (1).

II.

Nous retrouvons Pascal Grimaud au mois de décembre suivant à Paris. Il y était venu sous couleur de présenter lui-même à l'Assemblée nationale une nouvelle adresse du chapitre Saint-Pierre ; mais en réalité, et c'était là le vrai motif de son voyage, il était venu réclamer la récompense de son patriotisme de la première heure, et tâcher d'obtenir dans le clergé ou l'instruction publique une situation importante.

Depuis plusieurs mois déjà et bien avant les derniers événements, il avait renoncé à demander un emploi à Clermont, certain qu'il était d'avance d'y être en butte à la malignité de ses adversaires. « ..... Je ne vous dis » plus, écrivait-il à Biauzat, de m'employer dans notre » ville. Si vous me croyez bon à quelque chose à votre égard » ou à celui de vos amis, discrétion, ponctualité, zèle, » constance, voilà ce que je puis vous promettre. »

C'est le 16 décembre qu'il fut admis à la barre de l'Assemblée. L'adresse dont il donna lecture et qui était en grande partie son œuvre, contenait de la part des chanoines de Saint-Pierre l'adhésion la plus formelle et la plus entière à tous les décrets de l'Assemblée et spécialement à la Constitution civile du clergé, et elle se terminait par une sorte d'offre de services collective. « Les » persécutions, disait-elle, par allusion aux troubles dont

(1) Dans plusieurs livres ou brochures publiés après le 9 thermidor, il est dit que Pascal Grimaud avait été renvoyé de Clermont pour *ses débauches*. Nous n'avons rien trouvé qui justifiât cette inculpation.

Digitized by Google

» Grimaud avait été victime, les persécutions que quel-
» ques-uns d'entre eux ont endurées à cause de leur zèle
» à défendre la liberté, les calomnies par lesquelles l'aris-
» tocratie sacerdotale a tâché d'obscurcir la réputation et
» de discréditer le patriotisme de tous, ne les ont point
» découragés. Pénétrés de la grandeur des obligations
» que leur vocation leur impose, ils ne cesseront d'être
» utiles à l'Eglise et à l'Etat, dans tous les postes, dans
» toutes les fonctions où les besoins des peuples requer-
» ront l'exercice de leur ministère..... (1). »

Cette adresse avait également pour but d'empêcher une confusion de s'établir entre les chanoines patriotes de Saint-Pierre et ceux d'autres chapitres de Clermont, de la Cathédrale et de Notre-Dame-du-Port notamment, qui, par deux actes publics en date des 25 novembre et 13 décembre, venaient de protester solennellement contre la dissolution des chapitres.

L'Assemblée nationale applaudit à plusieurs reprises l'adresse et le discours de Grimaud. Elle ordonna l'impression de l'un et de l'autre, et l'orateur fut invité aux honneurs de la séance. Mais ce fut tout. Les honneurs reçus par Grimaud ne lui valurent pour le moment aucune fonction.

Faute de mieux, et sur les conseils du député Biauzat, il se laissa confirmer dans ses fonctions de professeur de théologie au collège de Clermont (2). Mais il ne se hâta pas de quitter Paris, espérant toujours arriver à une situation en dehors de son pays. Enfin, grâce à quelques amis, il parvint à obtenir le poste de premier vicaire épiscopal dans le diocèse de l'Allier. L'évêque élu de ce département était M. François-Xavier Laurent, originaire de Marcenat dans la Haute-Auvergne.

(1) *Moniteur universel* du 18 décembre 1790, n° 352. (*Réimpression*, tome 6, page 654.)

(2) Arrêté du Directoire du Puy-de-Dôme du 27 janvier 1791. — Le Directoire lui donna même un suppléant, en attendant son retour.

Digitized by Google

Ce personnage, successivement curé d'Huilleaux en Bourbonnais et député du clergé de la Sénéchaussée de Moulins aux Etats-Généraux, appartenait, comme Grimaud, à la Société des Amis de la Constitution de Clermont. Récemment encore, le 14 décembre 1790, il avait communiqué aux membres de cette Société une déclaration qu'il avait publiée en faveur de la Constitution civile du clergé, et aussitôt on en avait voté la réimpression et la distribution dans le Puy-de-Dôme et les départements voisins (1).

Grimaud prit possession de ses fonctions, à Moulins, le 17 mars 1791. Intelligent et instruit comme il l'était, il dut vraisemblablement, dans les débuts, être pour l'évêque de l'Allier un collaborateur précieux. Mais cela ne dura pas. Son tempérament inquiet et ombrageux, son caractère mêlant, disputeur et brouillon, ne tardèrent pas à se donner de nouveau carrière. Il chercha à s'ingérer plus que de raison dans les affaires du diocèse et même quelquefois dans celles du département, à tel point qu'il entra en lutte avec ses supérieurs hiérarchiques et que, moins de deux ans après son installation, le 23 octobre 1792, l'évêque fut obligé de lui faire retirer son traitement et de le destituer.

Grimaud n'était pas homme à courber humblement la tête et à accepter sans murmurer cette nouvelle déconvenue. Fort de ses antécédents et de ses attaches révolutionnaires, il déféra la décision épiscopale aux représentants de la nation, se présentant comme l'innocente victime d'autorités réactionnaires. Sur le rapport du Comité de Législation présenté par Cambacérès, la Convention, dans sa séance du 1er mars 1793, passa tout d'abord

(1) Sous ce titre : *Déclaration de François-Xavier Laurent, curé d'Huilleaux, député du département d'Allier à l'Assemblée nationale et membre de la Société des Amis de la Constitution, séante aux Carmes, à Clermont-Ferrand, imprimée par ordre et aux frais de cette Société.* Clermont, D. Limet, 31 pages in-8°.

Digitized by Google

à l'ordre du jour, par le motif que l'affaire n'était pas de sa compétence et que le citoyen Grimaud pouvait appeler comme d'abus devant le tribunal du district de la sentence rendue par le Conseil épiscopal de l'Allier. Mais aussitôt, deux représentants du Puy-de-Dôme, qui avaient été les collègues de Grimaud au Conseil général de la commune de Clermont, Bancal des Issarts et Couthon, attaquèrent avec la plus grande vivacité la décision de l'évêque de Moulins, la qualifiant d'arbitraire et d'inique et demandant son annulation. Couthon surtout insista fortement, en se basant sur ce point que la décision épiscopale avait été prise sans que Grimaud eût été entendu (on l'avait même, disait-il, chassé de la salle d'audience) et sans que les pièces du procès lui eussent été communiquées. « Du reste, ajoutait-il, je connais » Grimaud; c'est un excellent patriote, et il n'y a que des » Feuillants, des hommes jaloux de son talent, qui puis- » sent le persécuter. » Revenant alors sur son premier vote, la Convention, sans se prononcer toutefois sur le fait même de la destitution, décida que provisoirement le citoyen Grimaud continuerait à toucher son traitement (1).

Après son renvoi de l'évêché, Pascal Grimaud, laissant toute retenue, s'était jeté dans les rangs des Jacobins les plus exaltés et les plus fanatiques, pérorant dans les clubs, applaudissant aux motions les plus violentes, acceptant la mission d'aller prêcher dans les campagnes la foi révolutionnaire. Il semblait que pour rendre méconnaissable cette robe de prêtre qui le gênait, pour la dissimuler aux yeux des sans-culottes, il voulût la recouvrir d'une enveloppe de souillures. A partir de ce moment, en effet, son nom figure au bas de la plupart des motions exagérées, des actes arbitraires et tyranniques qui, pen-

(1) *Thermomètre du jour*, n° 327. — Le *Moniteur universel* relate seulement le vote de l'ordre du jour et ne parle pas du second vote.

Digitized by Google

dant de trop longs mois, portèrent le trouble et la désolation dans le département de l'Allier.

Membre de la Société républicaine de Moulins, il s'y montra l'émule des plus forcenés. Il fut un des promoteurs des lettres que cette Société adressa à la Commune de Paris dans les derniers jours de mai 1793, l'une pour témoigner la *profonde indignation* dont elle avait été pénétrée en apprenant la mise en arrestation du substitut Hébert; l'autre pour flétrir les contre-révolutionnaires *dont tous les efforts tendent à pervertir l'opinion des départements sur le courageux civisme et l'énergie républicaine de la ville de Paris.*

Officier municipal de la commune de Moulins au commencement de 1793, il se prêta à toutes les mesures prises par le maire, le citoyen Delan. Dénonciations, réquisitions, confiscations, emprisonnements, il approuva tout, il souscrivit à tout sans hésitation. Du moment qu'on alléguait le bien de la Révolution, il ne trouvait rien à redire. Les partisans de l'ancien régime lui semblaient les ennemis même de l'humanité envers lesquels il n'y avait à garder aucun ménagement. Il fut l'un des signataires de cette délibération néfaste qui devait aboutir à l'un des actes les plus odieux de la Révolution française, au supplice de trente-deux des plus notables citoyens du département de l'Allier.

Le 2 juin 1793, c'était le jour même où les Girondins furent décrétés d'arrestation, la nouvelle des troubles de la Lozère et du Cantal étant parvenue à la Convention, on s'occupa sans désemparer de rechercher les moyens de conjurer le mal dans le présent et pour l'avenir. Deux représentants de la Montagne, Jean Bon Saint-André et Amar, demandèrent que tous les aristocrates fussent mis hors la loi et qu'il fût donné ordre aux autorités constituées de faire arrêter toutes les personnes suspectes, afin de les empêcher d'aller grossir les armées contre-révolutionnaires. Sur cette motion, et

Digitized by Google

après avoir pris les dispositions nécessaires pour circonscrire et réprimer immédiatement les troubles constatés, la Convention décida, par mesure préventive, « que les » autorités constituées dans toute l'étendue de la Répu- » blique, seraient tenues de faire saisir et mettre en état » d'arrestation toutes les personnes *notoirement suspectes* » *d'aristocratie et d'incivisme;* qu'elles rendraient compte » à la Convention nationale de l'activité qu'elles appor- » teraient à mettre à exécution ce décret et qu'elles de- » meureraient personnellement responsables des désor- » dres que pourrait occasionner leur négligence.

Une telle injonction ne pouvait que plaire à une municipalité ardemment révolutionnaire comme celle de Moulins. Aussitôt que le décret lui fut parvenu, elle assembla les sections pour qu'elles eussent à désigner elles-mêmes les suspects de leur quartier. Cinq sections sur six répondirent qu'il n'y avait chez elles que de bons citoyens et qu'elles ne connaissaient personne qui méritât la qualification de *suspect.* Une seule, où dominaient les Sans-Culottes, dressa une liste dans laquelle, par un singulier abus d'autorité, elle inséra les noms de citoyens des autres sections.

Composée comme elle l'était, la municipalité n'eut garde de répondre, ainsi que le voulait l'équité, que la loi ne concernant que des personnes *notoirement* suspectes, ne pouvait être applicable à des hommes auxquels la grande majorité de leurs concitoyens, c'est-à-dire la seule et véritable *notoriété* publique, n'avait rien trouvé à reprocher. Désireuse de faire preuve de zèle aux yeux des meneurs de la Commune de Paris et de la Convention, elle s'appropria la liste dressée par l'unique section dissidente et, le 18 juin 1793, elle prit un arrêté pour ordonner l'incarcération des personnes désignées dans cette liste (1).

(1) ***Dénonciation à la Convention nationale de l'assassinat commis à Lyon sur trente-deux citoyens de Moulins,*** etc.. Paris, Dupont, an III de la République, 116 pages in-8°.

Digitized by Google

Outrés de cet acte de despotisme, un certain nombre d'habitants se réunirent aussitôt et adressèrent au département une pétition par laquelle ils demandaient à la fois un sursis à l'exécution de l'arrêté municipal et une convocation immédiate des sections qui permît de connaître très-exactement le vœu général de la population. Démarche bien inutile et bien funeste! Renvoyée à la municipalité, qui tout naturellement maintint sa décision, la pétition fut définitivement rejetée par l'Administration départementale, laquelle déclara, le 19 juin, qu'il n'y avait lieu à délibérer.

Les arrestations furent donc maintenues. Mais la pétition atteignit un résultat qu'elle n'avait pas visé. La liste des suspects s'augmenta des noms des principaux signataires, coupables d'avoir osé élever la voix contre un acte de la toute-puissante municipalité.

Sur ces entrefaites s'installa à Nevers le représentant Fouché (de Nantes), délégué avec ses collègues Meaulle et Philippeaux pour *inviter et requérir les citoyens des départements du Centre et de l'Ouest à prendre les armes contre les rebelles de la Vendée.*

Après quelques mois passés à *régénérer*, selon le terme adopté, le département de la Nièvre, le futur duc d'Otrante s'occupa des départements voisins. Le département de l'Allier étant limitrophe du département de Rhône-et-Loire alors en insurrection, Fouché crut nécessaire de recourir à ce qu'il appelait des *moyens révolutionnaires* (1) pour empêcher les troubles de s'étendre de son côté.

Le décret du 21 mars 1793 avait décidé qu'il serait formé dans chaque commune de France des comités de douze membres chargés de la surveillance des étrangers. La plupart des départements du centre ne contenant

(1) Lettre datée de Nevers du 7 septembre 1793, et rapportée dans l'*Etude sur Fouché*, par de Martel. Paris, Plon, 1879, 2 vol. in-18.

Digitized by Google

presque aucun étranger, la loi n'y avait pas été appliquée et aucun comité n'y avait été organisé. Mais les troubles intérieurs et les menaces des armées étrangères ayant jeté l'alarme dans le peuple comme chez les gouvernants, l'esprit public devint plus ombrageux. La vigilance des corps administratifs seuls ne parut plus suffisante pour combattre les intrigues contre-révolutionnaires. Des comités spéciaux se formèrent alors sur beaucoup de points, créés soit par les représentants en mission, soit par les conseils municipaux ou départementaux. La loi du 17 septembre 1793, en chargeant les Comités de surveillance de faire arrêter les personnes *suspectes*, sans distinction de Français et d'étrangers, et en élargissant ainsi la compétence que le décret du 21 mars leur avait d'abord assignée, vint stimuler les autorités négligentes et rendit la mesure générale.

Dans presque tous les départements, les délégués de la Convention s'empressèrent alors d'organiser cette redoutable machine révolutionnaire. Fouché n'y manqua pas. Par un arrêté du 22 septembre 1793, il établit à Moulins un *Comité central de surveillance révolutionnaire*, dont il choisit les membres parmi les sans-culottes les plus prononcés. L'ancien vicaire Grimaud, naturellement indiqué par ses antécédents, fut un des premiers désignés.

Un arrêté ultérieur, édicté à Moulins le 26 septembre, détermina les attributions de ce Comité. « ..... Le Co-
» mité de surveillance, dit cet arrêté, sera chargé de
» s'assurer de la situation des indigents, de procurer du
» travail aux valides et des secours à ceux qui ne le sont
» pas; il fera mettre en activité et exécuter dans tous les
» districts, par lui-même ou par les Comités de surveil-
» lance qu'il est autorisé à y établir, les mesures révolu-
» tionnaires nécessitées par l'égoïsme et la malveillance
» des riches et de leurs agents subalternes; à cet effet il
» s'assurera du civisme de tous les administrateurs et

Digitized by Google

» autres fonctionnaires publics.....; il fera souvent » visiter les maisons pour s'y informer de la résidence du » maître, s'il est absent ou non; il fera cette opération » avec exactitude et fermeté et néanmoins avec mé- » nagement et modération; et, dans le cas d'absence, il » fera séquestrer les biens de la même manière que ceux » des émigrés. Il fera fouiller par l'armée révolution- » naire les vieux châteaux..... Il sera irrémissible pour » le crime, sous quelque forme qu'il se produise, afin de » débarrasser la société de tout ce qu'elle a d'impur et » de vicieux.... Il fera l'épreuve de toutes les fortunes » afin de s'assurer quelle est leur source, et de faire res- » tituer à la République ou au peuple celles qui ne pro- » viendront que des malversations ou des monopoles » usuraires.... Enfin ce Comité.... pourvoira à toutes » ses dépenses sur la taxe des riches égoïstes et fera exé- » cuter dans tout le département les mêmes mesures par » lui prises, lui donnant à cet effet plein pouvoir et l'in- » vitant expressément *à ne se laisser arrêter par aucune* » *considération* (1). »

Fouché compléta ces instructions par diverses décisions conçues dans le même esprit. Il ordonna la formation d'une armée révolutionnaire de trois cents hommes, laquelle serait aux ordres du Comité de surveillance pour toutes les mesures que celui-ci croirait devoir prendre. Il décida que les personnes détenues comme suspectes seraient réduites, ainsi que leur famille, au simple nécessaire jusqu'à la paix, et que le surplus de leurs revenus serait employé aux frais nécessités par les mesures révolutionnaires. Par une innovation rigoureuse, il arrêta encore, le 30 septembre, que tous ceux qui s'opposeraient à l'exécution, soit des décrets de l'Assemblée nationale, soit de ses arrêtés personnels, soit même de ceux pris par le Comité de surveillance, seraient punis par l'exposi-

(1) *Etude sur Fouché*, par de Martel, 1re partie, page 171.

Digitized by Google

tion pendant quatre heures sur l'échafaud, un jour de marché (1).

Les hommes que Fouché avait placés au Comité central de surveillance de Moulins étaient bien dignes de comprendre ses intentions et d'exécuter ses volontés. Tous avaient donné des gages à la Révolution. Plusieurs étaient des prêtres défroqués, comme Marcillat, curé constitutionnel de Jaligny; comme Thierriot, ex-abbé; comme Agar, ancien religieux doctrinaire; comme enfin Pascal Grimaud. Tous ces hommes entendaient la liberté à la façon des Jacobins et de la Commune de Paris. Presque tous avaient déjà participé aux arrestations opérées dans l'Allier dès le mois de juin.

Aussitôt installés, ils s'empressèrent d'appliquer les prescriptions du proconsul, outrepassant sa sévérité et aggravant les mesures de rigueur qu'il avait imaginées. La richesse et la notoriété sociale devinrent des motifs ordinaires de suspicion. Partant de ce principe, que « dans » les révolutions ceux qui sont notoirement suspects » sont des ennemis auxquels le parti que soutient le » gouvernement doit faire la chasse *comme à des* » *bêtes fauves* » (2), ils se montrèrent impitoyables et n'épargnèrent aucun moyen pour peupler les prisons.

Afin de rendre plus faciles et moins dangereuses pour eux ces arrestations et les perquisitions d'objets précieux qui en étaient la suite, ils décidèrent que des *visites nocturnes* seraient faites simultanément par des détachements de la garde révolutionnaire dans toutes les maisons

(1) *Etude sur Fouché.* — L'échafaud de Moulins portait cette inscription menaçante : « Tyrans, aristocrates, fédéralistes, modérés, intrigants, fanatiques, affameurs » du peuple, tremblez ! Je suis en permanence. » Nous tenons le fait d'un témoin oculaire, alors ouvrier imprimeur à Moulins.

(2) *Tableau des crimes du Comité révolutionnaire de Moulins* (attribué à un sieur Giraudet-Boudemange). Réimpression faite à Moulins chez Desrosiers. 1874, 60 pages in-8°.

Digitized by Google

suspectes de Moulins. L'exécution suivit de près la décision; et, s'il faut en croire un écrit de l'époque, elle fut pratiquée avec une rigueur excessive. « ..... On se divise en onze bandes, dit cet écrit, chaque bande est » chargée de visiter et piller huit à dix maisons. A la » tête de chaque bande un membre du Comité et un officier municipal, accompagné du serrurier et de la garde » révolutionnaire pénètrent à minuit dans la retraite des » citoyens. On va dans les maisons des détenus ainsi que » chez les autres particuliers. On force les secrétaires et » les armoires dont on ne trouve pas les clefs. On pille » l'or et l'argent monnayé. On enlève l'argenterie, les » bijoux, les ustensiles de cuivre et beaucoup d'autres » effets, couvertures, pendules, voitures, etc. On ne » donne point de reconnaissance. On ne constate pas ce » qui est emporté. On se contenta au bout d'un mois » (le 1er du deuxième mois) de déclarer, dans un procès-» verbal de séance du Comité, que, d'après le rapport » des visites, il s'est trouvé peu d'argenterie, peu d'or et » d'argent, peu de provisions de denrées. Le tout sans » calcul ni énumération..... (1). »

Exagérant les ordres de Fouché, les membres du Comité multiplièrent les taxes sur ceux qu'ils appelaient *les riches égoïstes*. Ils firent exposer sur l'échafaud, pendant six heures au lieu de quatre, plusieurs citoyens que leur détention et le séquestre de leurs revenus avaient empêchés de satisfaire en temps voulu aux exigences de ces taxes.

Non contents de remplir les prisons, ils prirent plaisir à rendre plus pénible aux détenus la privation de la liberté, leur mesurant la nourriture et leur faisant subir les plus cruelles vexations (2). Mais l'acte qui pèse le plus

(1) Arrêté du 30 vendémiaire. (*Tableau des crimes du Comité révolutionnaire de Moulins.*)

(2) *Tableau des crimes du Comité*, etc.

Digitized by Google

lourdement sur la mémoire de ces sectaires, celui qui produisit le plus d'émoi dans le pays, c'est sans contredit celui qu'on a appelé : *L'assassinat commis sur trente-deux citoyens de Moulins.*

Nous avons dit que la municipalité de Moulins avait, en juin 1793, fait incarcérer un certain nombre des citoyens les plus honorables du département de l'Allier. La détention de ces malheureux durait encore au lendemain de la reddition de Lyon, lorsque Fouché et Collot d'Herbois vinrent, en remplacement de Couthon, organiser dans cette ville la punition des insurgés. Mais elle allait bientôt cesser.

Le 12 brumaire an II (2 novembre 1793), la Convention avait décrété que ceux qui auraient pris part à la conspiration de Lyon et de Bordeaux seraient traduits devant les tribunaux révolutionnaires établis dans ces deux villes. Le 20 du même mois (10 novembre), pour activer l'exécution de ce décret ainsi que celle des arrêtés qu'ils prendraient eux-mêmes, Fouché et Collot d'Herbois instituèrent à Lyon *une Commission temporaire de surveillance républicaine.* Cette Commission toute-puissante dirigeait les poursuites des tribunaux révolutionnaires, provoquait les incarcérations et fournissait les éléments des actes d'accusation. Elle avait en outre dans ses attributions la surveillance des divers corps administratifs. Elle devait être, suivant l'énergique expression des représentants, *un supplément révolutionnaire à toutes les autorités constituées, et accélérer le mouvement de leurs opérations.* « La Commission, disait l'arrêté, dirigera, » animera les différents comités révolutionnaires. Elle en » scrutera la composition, ainsi que celle des autorités » constituées, pour en faire l'épurement et tous les changements nécessaires ; elle surveillera toutes les mesures » de sûreté générale et de grande police intérieure..... » Elle établira une taxe révolutionnaire qui portera sur » tous ceux qui ont de la fortune..... Elle correspondra

Digitized by Google

» avec les représentants du peuple des départements voi-
» sins..... (1). »

C'était, en un mot, cette Commission qui, en possession du véritable diapason révolutionnaire par ses communications incessantes avec les représentants de la Convention, devait donner le ton à toutes les autorités, à tous les comités, et leur communiquer toute la ferveur nécessaire pour les faire *marcher d'un pas ferme et hardi dans la route de la révolution.*

Entr'autres Jacobins de choix à la hauteur de ce terrible mandat, Fouché fit entrer dans la Commission quatre membres du Comité central de Moulins, les citoyens Perrotin, Verd, Marcillat et Agar.

Le 22 brumaire (12 novembre 1793), la Commission temporaire, à peine installée, prit un arrêté pour faire opérer, dans les départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier, l'arrestation de tous ceux qui, lors du 31 mai et du 2 juin, avaient voulu propager les idées de fédéralisme. Le Comité central de Moulins était spécialement requis de faire traduire à Lyon tous les fédéralistes de son ressort.

Le 26 brumaire, la même Commission envoyait aux Comités de surveillance de Rhône-et-Loire et des départements voisins une instruction très-détaillée devant servir de règle de conduite révolutionnaire. « La » Révolution, disait ce factum en commençant, la Révo-
» lution est faite pour le peuple. C'est le bonheur du
» peuple qui en est le but, c'est l'amour du peuple qui est
» la pierre de touche de l'esprit révolutionnaire.... » Et il partait de là pour fulminer contre les ennemis du peuple, contre l'aristocratie bourgeoise qui tend à ramener l'aristocratie financière et l'aristocratie nobiliaire. Aucun ménagement ne doit être gardé à l'égard de ceux qui ont

(1) Salomon de La Chapelle. — *Histoire des Tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs.* Lyon, 1879, grand in-8°.

Digitized by Google

osé lutter contre la Convention, quels qu'ils soient. « Il » faut que tous ceux qui ont concouru d'une manière directe ou indirecte à la rébellion portent leur tête sur » un échafaud. C'est à vous de les remettre entre les » mains de la vengeance nationale. Nous ne vous parlons » pas ici des prêtres, des nobles, des parents d'émigrés, » des administrateurs parjures, et sur lesquels la loi a » prononcé expressément. Nous présumons qu'à cet égard » vous avez fait votre devoir; vous en répondez sur votre » tête. Mais nous vous parlons spécialement de tous ces » hommes qui, sans être compris nominativement dans » les décrets, sont désignés par eux à la surveillance nationale....; de ces hommes durs et insensibles par habitude et par état qui ne pouvaient point aimer la Révolution, parce qu'elle contrarie leurs préjugés.....; » de ces êtres qui s'intitulaient hommes de loi et qui » auraient dû s'appeler hommes de sang ; qui ne vivaient » que des dissensions de leurs frères et de l'aliment » éternel qu'ils fournissaient à la discorde et à la » haine.....; de tous ceux enfin qui, à l'époque de la » lutte de la liberté contre les aristocrates de Lyon, ont » marqué pour les scélérats une tendresse criminelle, un » intérêt parricide. Qu'est-il besoin de vous en dire davantage ! Si vous êtes patriotes, vous saurez distinguer » vos amis ; vous séquestrerez tous les autres..... », et après avoir répété encore qu'il ne fallait s'arrêter devant aucune considération et *ne respecter que les sans-culottes*, l'instruction se terminait par ces mots :

« Le temps des demi-mesures et des tergiversations » est passé ; aidez-nous à frapper les grands coups ou » vous serez les premiers à les supporter. *La liberté ou* » *la mort.* Réfléchissez et choisissez (1). »

Tombant dans des esprits déjà follement fanatisés par

(1) Salomon de La Chapelle. — ***Histoire des Tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs.***

Digitized by Google

des excitations de toute sorte, de tels ordres et de telles recommandations devaient achever d'éteindre toute espèce de scrupule. Le Comité de Moulins, tout fier de la confiance que Fouché lui avait témoignée en lui empruntant plusieurs de ses membres, se serait cru coupable de lèse-patriotisme s'il n'avait pas répondu promptement à l'appel de la Commission temporaire.

Pour contribuer dignement à l'hécatombe révolutionnaire qui se préparait, il fit un choix parmi les détenus les plus recommandables, soit par leur fortune et leur situation sociale, soit par les emplois qu'ils avaient exercés. Trente-deux de ces citoyens, *la quintessence et le sublimé de l'aristocratie du département de l'Allier*, comme disait le Comité dans son style boursouflé, la plupart prisonniers depuis la fin de juin, furent désignés pour être envoyés à Lyon. On ne pouvait les accuser de complicité effective avec les Lyonnais, puisqu'ils étaient en prison avant le début de l'insurrection; mais on imagina de les accuser d'avoir *trempé indirectement* dans la conspiration *par la joie insolente qu'ils avaient manifestée à l'époque de la rébellion et par les espérances qu'ils fondaient sur sa réussite.*

Ils partirent dans les premiers jours de décembre 1793 (1). Une lettre en date du 5 décembre (15 frimaire an II) les accompagna. Elle était adressée par le Comité de Moulins à un de ses collaborateurs, le citoyen Verd, alors procureur général de la Commission temporaire. Cette lettre horrible, véritable monument de l'arbitraire

(1) Le Comité n'eut aucune pitié pour ces malheureux. « .... En vain les épouses, » les enfants, les amis des prisonniers essaient par leurs prières, par leurs larmes, de » fléchir ces barbares; tout est inutile. Quelques-uns des trente-deux exposent l'af» freuse situation où ils se trouvent, le danger qu'ils courent à leur âge et avec leurs » infirmités de ne pas résister aux fatigues de la route ; des pétitions déchirantes sont » présentées au Comité; il passe avec insolence à l'ordre du jour. Il fait saisir in» distinctement tous les prisonniers, les infirmes comme les autres; il les fait jeter sur » des charrettes, liés deux à deux, étendus sur la paille.... » (***Dénonciation à la Convention nationale de l'assassinat commis à Lyon,*** etc.)

Digitized by Google

le plus éhonté, le plus cruellement odieux, était revêtue de douze signatures et entr'autres de celle de Pascal Grimaud. « ..... Nous avons, disait-elle, nous avons fait » partir pour la Commune Affranchie trente-deux de ces » coquins qui peuvent passer, malgré tout ce qu'ils pour- » ront dire d'astucieux, pour la quintessence et le su- » blimé de l'aristocratie de notre département; nous » pouvons même t'assurer que la tranquillité et la sûreté » des personnes qui travaillent ici au bonheur du peuple » ne seront que précaires tant que ces scélérats respire- » ront. Fais-les donc participer à l'honneur de la grande » fusillade, dont la conception fait l'éloge de ton imagi- » nation révolutionnaire, si tu en es l'inventeur.

» Nous pensons avec toi que cette manière de fou- » droyer les ennemis du peuple est infiniment plus di- » gne de sa toute-puissance et convient mieux pour » venger en grand sa souveraineté et sa volonté outra- » gées, que le jeu mesquin et insuffisant de la guillotine; » ce dernier instrument sera bon pour les temps ordi- » naires, et peut encore être employé à punir les petits » criminels obscurs.

» Ne te jette point dans le labyrinthe des formes pour » faire juger nos brigands; prends le Comité qui te les » envoie pour un Jury national, qui a, sans aucun re- » mords, la conviction intime et morale de leur scélera- » tesse profonde, de leur aristocratie incurable, de leur » bassesse, de leur égoïsme et du désir brûlant qu'ils » nourrissent dans leurs âmes infernales de se venger des » patriotes, s'ils avaient un moment le grappin sur eux; » enfin de leur penchant sectionnaire et fédéraliste.

» En révolution, la déclaration d'un tel Jury, composé » de sans-culottes qui ne respirent que pour la patrie et » son salut, qui ne vivront qu'autant que la liberté, l'é- » galité et le triomphe de la Montagne seront assurés et » affermis sur des bases immuables; cette déclaration, » disons-nous, doit suffire pour décider la Commission

Digitized by Google

» dont tu es un membre à porter contre ces monstres » la juste condamnation qu'ils méritent par leur opposi- » tion effrénée à notre glorieuse Révolution.

» ..... (1). »

Portée à Lyon par l'ancien maire Delan, cette lettre n'atteignit que trop bien son but. Malgré de nouvelles démarches, malgré l'offre de rançons considérables, les transportés de Moulins furent envoyés à la guillotine le 31 décembre (11 nivôse an II), sans formalités, sans examen, sans instruction préliminaire et sans autres preuves que la lettre du Comité de Moulins (2).

En récompense sans doute de sa participation à l'envoi de cette lettre abominable, Grimaud, quelques jours après l'avoir signée, avait été appelé à siéger à la Commission temporaire, avec son collègue Delan. Nous ne connaissons pas le texte de l'arrêté de nomination, mais la signature *Grimaud* figure à la date du 24 frimaire (14 décembre) sur une décision émanée de cette Commission (3). A partir de ce moment, et jusqu'au 10 germinal

(1) ***Tableau des crimes du Comité révolutionnaire de Moulins***, pièces justificatives, n° V. — Plus tard, le 29 nivôse an III (18 janvier 1795), le représentant Boisset rendant compte à la Convention des abus de pouvoir dont il avait trouvé la trace dans ses missions, signalait le supplice des 32 citoyens de Moulins et flétrissait la lettre du Comité, dont il citait des extraits. « ..... Aurait-on pu concevoir, di- » sait-il, qu'il existait des hommes aussi cruels ! Peut-être il est des coupables » dans le nombre d'hommes envoyés à Lyon, mais le Comité n'est-il pas lui-même » une bande d'assassins, ou plutôt un limon impur que la société doit repousser de » son sein ? Comment de sang-froid écrire une pareille lettre ? L'âme honnête et » sensible se soulève contre une pareille monstruosité. » (***Moniteur universel*** du 1er pluviôse an III, n° 121.)

(2) L'arrêt est reproduit en entier dans l'***Histoire des Tribunaux de Lyon et de Feurs***, page 177. « Les malheureux exécutés à Lyon ne sont pas les seules victimes » du Comité, il en a envoyé six autres au tribunal révolutionnaire de Paris, où ils ont » subi le même sort avec la même illégalité. Le Comité a été arrêté dans sa marche » liberticide, car il est notoire que quinze autres détenus avaient été signalés pour » faire le voyage de Lyon..... » (***Tableau des crimes***, etc.)

(3) Balleydier. — ***Histoire politique et militaire du peuple de Lyon pendant la Révolution française***. Paris, Curmer, 1845, tome 2.

Digitized by Google

an II (30 mars 1794), époque où elle fut supprimée, Grimaud prit part à toutes les opérations et décisions de la Commission temporaire. Réquisitions, dénonciations, violations de droits, épurations, mandats d'amener, mandats d'arrêt, interrogatoires, etc., rien ne le rebuta, rien ne le fit reculer. Pendant quelque temps même, en pluviôse, il fut le président de ce bureau inquisitorial de sinistre mémoire (1).

Une fois la Commission temporaire déchargée de ses fonctions par les représentants, à la fin de germinal, Grimaud revint à Moulins pour remplir les fonctions d'administrateur du district, qu'un arrêté de Fouché du 3 nivôse (23 décembre 1793) lui avait conférées par avance.

Il n'y resta pas longtemps. La lugubre tragédie qui s'était terminée par la mort des *trente-deux* avait soulevé l'indignation générale. A tort ou à raison, Grimaud passait pour en avoir été le principal instigateur (2). Peut-être aussi, tirant vanité de la mission qu'il venait de remplir à Lyon, voulut-il trôner et faire montre d'une autorité supérieure à ses pouvoirs ; peut-être froissa-t-il ainsi l'amour-propre des autres administrateurs sans-culottes! Ce qui est certain, c'est que l'opinion publique se prononça contre lui avec une telle violence que ses coreligionnaires, auxquels du reste il était peu sympathique, se virent contraints de le sacrifier. Sur une dénonciation qui rappelait sa qualité de ci-devant prêtre et chanoine, le Directoire du département de l'Allier dut,

(1) On trouve sa signature entr'autres : sur un arrêté du 28 frimaire prescrivant des visites domiciliaires ; — sur une liste dressée le 21 nivôse pour indiquer les maisons de Lyon devant être démolies ; — sur un arrêté du 25 nivôse déclarant suspects tous les citoyens autres que les militaires, qui se permettraient de porter moustaches, etc., etc.

(2) Grimaud est un des signataires de la lettre du Comité de Moulins contre le trente-deux. On prétend même qu'il en est l'auteur. (*Tableau des crimes du Comité*, etc.)

Digitized by Google

vers la fin de floréal an II, prononcer contre lui la peine de la déportation (1).

Jamais condamnation ne fut mieux accueillie. Personne ne s'avisa de plaindre Grimaud. Bien plus, lorsque la voiture qui l'emmenait à Rochefort traversa les rues de la ville, il fut hué et injurié par la populace. On le couvrit de boue et d'immondices. On arracha la plume qu'il portait à son chapeau pour la remplacer par un bouchon de paille; et peu s'en fallut que sur le pont il ne fût enlevé par les mariniers et précipité dans l'Allier (2).

Après quelques mois de détention à Rochefort, Grimaud fut transféré dans une prison de Paris. De là, s'il faut l'en croire, il était destiné à l'échafaud et y serait infailliblement monté, si le 9 thermidor n'était venu le délivrer. S'étant fait considérer comme une victime de Couthon, il fut relâché quelques jours après les événements. Pendant quelque temps, sa situation fut des plus précaires. Ne pouvant pas ou n'osant pas encore rentrer dans sa ville natale, il chercha à se procurer à Paris quelques ressources. Après avoir frappé à bien des portes, il parvint à trouver à la Commission des colonies, rue Nicaise, un modeste emploi qui lui permit de vivre en at-

(1) Les scellés furent apposés à son ancien domicile à Clermont, le 9 prairial an II, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par le citoyen Murol, administrateur du district. Mais un arrêté du département en ordonna la mainlevée le 4 messidor, l'enquête ayant démontré que le mobilier de cette maison appartenait à Anne Grimaud et Claude Grimaud, ses frère et sœur. (*Archives du département du Puy-de-Dôme. — Fonds du district de Clermont. Domaines, n° 137.*) — On trouva, paraît-il, dans son appartement, à Moulins, des vases sacrés et des ornements d'église que, par un dernier reste de pudeur, il avait peut-être voulu soustraire aux profanations.

(2) Nous tenons le fait d'un homme fort honorable, M. Lacoche, mort depuis à Clermont (en 1861) à un âge avancé. Il était, en 1793-1794, employé dans une imprimerie de Moulins; et lorsque nous avons fait appel à ses souvenirs (en 1859), il avait encore très-présents à la mémoire tous les faits dont il avait été le témoin à l'époque révolutionnaire.

Digitized by Google

tendant qu'il eût obtenu la restitution de ses biens séquestrés (1).

Il rentra à Clermont vers le mois de messidor an V (juillet 1797), fort éprouvé, mais non corrigé par la mauvaise fortune. Au lieu de vivre à l'écart, au lieu de chercher à se faire oublier dans la retraite, il recommença tout d'abord à s'agiter, à se mêler aux divers incidents de la vie publique. Il renoua des relations avec d'anciens Jacobins fervents; il fut un des principaux fondateurs du *Cercle constitutionnel*, sorte de réunion imaginée pour remplacer les anciennes Sociétés populaires, disparues depuis la loi du 21 vendémiaire an III; il en rédigea le règlement. Toutefois, c'est lui qui le dit, il s'y montra extrêmement conciliant. « Dans le Cercle constitutionnel de Clermont, » à la formation duquel je n'ai pas peu contribué, disait-il » dans une lettre à Biauzat, j'ai prêché selon l'étendue » de mon zèle et de mes moyens, la concorde et la paix » intérieure. J'ai fait valoir tous les motifs capables de » réunir, non les royalistes avec les patriotes (cette réu- » non fut toujours et serait aujourd'hui plus que jamais » funeste à la chose publique), mais les patriotes entre » eux. Je les ai engagés à effacer les nuances plus ou

(1) « ..... Dès l'aurore de la Révolution, je fus en butte aux manœuvres de l'in- » trigant Couthon. C'est lui qui, pour soutenir les prétentions liberticides de Chazot, » faillit me faire assassiner, et voulut ensuite se donner l'air de m'avoir défendu. C'est » lui qui, sous prétexte de me soustraire à des mouvements qu'il suscitait, qu'il souf- » flait, réussit à m'ostraciser de Clermont. C'est lui qui, après s'être déchaîné contre » Robespierre, chanta la palinodie en écrivant aux Clermontois que Robespierre était » le plus pur républicain, parce qu'il crut alors la domination de Robespierre assez » solidement établie pour n'avoir rien à craindre à se ranger sous ses étendards. C'est » sous le régime de la terreur que j'ai été, contre les lois les plus révolutionnaires, » condamné à la déportation, traîné à Rochefort de prison en prison, de là ramené à » Paris, jeté dans une prison d'où vraisemblablement je n'eusse été tiré que pour être » envoyé à la Conciergerie, sans le 9 thermidor. C'est sous la terreur robespierrienne » que mon mobilier a été vendu..., que j'ai été dépouillé de tout et réduit à la mi- » sère, que mon argent et celui de ma sœur nous ont été enlevés, et depuis plus de » trois ans j'en réclame vainement la restitution..... » (***Lettre adressée par P.-A. Grimaud à Gaultier de Biauzat, le 1er frimaire an VI***, provenant de la collection Desbouis.)

Digitized by Google

» moins tranchantes, à supprimer du langage républicain » les dénominations par lesquelles on avait cherché à les » diviser, pour les battre et les détruire les uns par les » autres, et j'ai eu la satisfaction d'être universellement » applaudi, même par ceux que l'on appelait modérés, » autant que par les plus énergiques. Je me suis simple- » ment abstenu de nommer les morts, qui ont été regar- » dés par les uns comme les chefs et par les autres » comme les victimes des factions qui ont successivement » dominé dans le cours de la Révolution et en ont sin- » gulièrement entravé la marche..... (1). »

Il est à croire que, s'adressant à un homme comme Biauzat qui avait eu à souffrir de la terreur, il chercha à se mettre à son diapason; ou peut-être qu'il se fait illusion à lui-même. La vérité est qu'il se laissa encore entraîner par le fanatisme et l'exaltation qui lui avaient fait commettre tant de fautes et d'iniquités et valu tant de déboires. Il raconte, d'ailleurs, dans la même lettre, que trois représentants du Puy-de-Dôme, sur l'appui desquels il comptait, Dulaure, Girot-Pouzol et Artaud-Blanval, lui reprochaient d'être *exalté* et avaient dit qu'ils pensaient « à lui procurer une place; mais que les » sentiments qu'il professait les avaient dégoûtés de le » servir; qu'un homme comme lui ferait plus de mal que » de bien à la chose publique ».

Du reste, il convient lui-même de cette exaltation; il avoue que ses idées sont toujours les mêmes et il s'en fait gloire, semblant ne pas se douter du triste renom que sa conduite passée avait attaché à sa personne : « Il est vrai, » dit-il, que j'eusse voulu que la journée du 9 thermidor » fît justice de tous les conspirateurs et qu'elle ne traînât » pas après elle cette réaction qui a été dirigée par les » royalistes et exercée par des patriotes dupes de leurs » plus cruels ennemis. Il eût fallu arrêter le cours des

(1) Lettre du 1er frimaire an VI.

Digitized by Google

» exécutions de Fouquier-Tinville; mais il ne fallait pas » faire tourner contre les républicains les mesures révo- » lutionnaires décrétées contre les ennemis de la Répu- » blique. Les représentants..... me traitent d'exalté, » mais je ne puis pas être froid quand il s'agit du salut de » ma patrie et du triomphe de la liberté. Mais où sont » donc les suites fâcheuses de mon exaltation? Mais je » n'ai jamais varié, jamais dévié d'une ligne..... Ils » semblent me plaindre d'être d'un caractère chaud et » exalté; moi je les plains très-sincèrement de leurs vues » étroites, de leurs âmes glacées..... »

Découragé par ses déconvenues à Clermont et se trouvant à bout de ressources, Grimaud, au commencement de l'an VI, écrivit à son ancien protecteur Biauzat, alors juge au tribunal de cassation, pour le prier de lui trouver un emploi à Paris (1). Mais, soit que son caractère brouillon et jamais satisfait ne fût pas de nature à encourager la bienveillance, soit que réellement il fût fort difficile de trouver une place appropriée au personnage, Biauzat ne donna pas satisfaction à sa requête.

Grimaud resta donc à Clermont.

Sur ces entrefaites, on destitua, comme entaché de royalisme, le préposé chargé de la surveillance de la bibliothèque publique de Clermont. Grimaud brigua aussitôt sa succession. Un moment même il se crut sur le point de l'obtenir. Mais le souvenir de son passé paralysait sans doute les mieux intentionnés. La place de bibliothécaire lui échappa comme bien d'autres. Ce fut un ci-devant chanoine de la Sainte-Chapelle de Riom, Banier, qui fut nommé.

(1) « ..... Si vous pouviez me procurer à Paris quelque poste qui me donnât de » quoi vivre frugalement, je vous en serais obligé, car je suis à la dernière de mes » pièces. Les Patriotes me goûtent; mais ils ne feront rien pour moi, parce qu'ils ne » pensent qu'à eux et que je dédaigne les petites menées qui font réussir. Je suis âgé, » soixante-un ans, mais assez valide, capable de travailler, aimant le travail, amant » de la liberté comme un jeune homme d'une beauté qui lui a porté au cœur.... » (Lettre du 2 frimaire an VI.)

Digitized by Google

Aigri par cette malechance persistante qui le réduisait à la misère, Grimaud se confina alors dans sa famille, entre sa sœur et son frère Claude, secrétaire de la mairie, n'ayant pour se distraire que les visites de quelques anciens sans-culottes chagrins et déconcertés.

Mais cette détermination ne laissa pas que de lui coûter. Pour cette nature remuante, l'inaction absolue était le plus cruel des supplices, d'autant plus que cette inaction, aboutissant à un dénuement presque complet, le laissait à charge à ses parents. Aussi l'idée du suicide lui traversa-t-elle quelquefois l'esprit. « ..... Je vis soli-» taire, écrivait-il en novembre 1798, voyant très-peu de » personnes, parce que, sous le régime inquisitorial » transplanté de Venise en France, il y a peu de per-» sonnes avec qui on puisse communiquer sûrement. Je » ne fatigue ni la bourse ni le crédit de mes amis. Je me » bourre de haricots et de pommes de terre, et je saurai » quitter la vie lorsque je n'aurai plus aucun moyen de » subsister. Je n'attends point la manne qui n'est jamais » tombée que sur le papier du roman de Moïse. Cepen-» dant, ce ne serait pas trop exiger, après tous les sacri-» fices que j'ai faits à la République, que ceux qui dévo-» rent sa substance en vrais Gargantuas, me donnent de » quoi ne pas mourir de faim..... »

Toutefois, si Pascal Grimaud n'exerce aucune fonction, s'il n'a aucune influence directe sur ses concitoyens, il lui est impossible de se désintéresser tout à fait des affaires du pays. A défaut de ses mains, à défaut de sa plume, sa tête travaille toujours. Comme autrefois, il se tient au courant de la politique, il s'occupe de la conduite des personnages importants du département, il épilogue les actes des autorités et les décrets des représentants. Il les passe au crible, il les critique, il prend note des modifications dont ils lui paraissent susceptibles. Il rumine à part lui toutes sortes de projets de réforme ; il en rédige même quelques-uns comme s'il devait les soumettre un jour aux

Digitized by Google

conseils souverains de la nation. D'autrefois il s'épanche en de longues pages, surtout quand il écrit à Biauzat, dont il avait éprouvé si souvent la bienveillance (1). Il énumère tous ses déboires successifs, taxant ses compatriotes d'ingratitude et d'oubli. Mais, dans la correspondance que nous connaissons, pas une phrase, pas un mot ne décèle un remords ou un repentir. Evidemment Grimaud se considère comme un patriote incompris et maltraité à cause seulement de la vivacité de ses opinions. Il ne voit pas d'autre motif aux mécomptes dont il est

(1) Dans ses lettres, Grimaud raconte avec verve mais avec sa passion et son acrimonie habituelles. Il n'est pas toujours bien correct ni bien concis. Mais il est souvent intéressant. On en jugera par les passages suivants, qui donnent une idée de l'état des esprits à Clermont sous le Directoire : « ..... Je ne vous ai entretenu, dit-il » dans une lettre de frimaire an VII, je ne vous ai entretenu jusqu'à présent que de » quelques individus....; mais pour traiter plus directement de notre situation, je » puis vous assurer que l'esprit républicain est totalement anéanti ou du moins glacé » dans notre cité. Le succès inconcevable des audacieux scissionnaires (allusion aux électeurs qui s'étaient séparés de l'assemblée-mère pour aller, dans une autre salle, avec » un autre esprit, procéder aux élections législatives) a dégoûté les citoyens au » point que plusieurs semblent décidés à ne pas paraître aux assemblées primaires de germinal prochain. L'élévation des barrières, l'impudente conduite des » *gapians* qui ont osé ce que n'osèrent jamais les suppôts des insatiables traitants de » l'ancien régime, c'est-à-dire couper tous les chemins vicinaux par des fosses meurtrières qui ont occasionné la chute et presque la mort de plusieurs citoyens qui, » sur la foi publique, voyageaient la nuit dans des voies dont ils étaient en possession » de tout temps ; la crainte que cette première tentative n'amène après elle et ne » fasse fondre sur le peuple les mille et une inventions vexatoires du génie fiscal de » l'ancien régime décorées des beaux noms d'impôt de bienfaisance, etc., a pétrifié » les plus vigoureux et les plus chauds. Partout, excepté à Clermont, à ce qu'on » dit, les riches se coalisent pour s'alléger dans la répartition des impôts et écraser » la portion médiocre ou indigente dont les réclamations sont nulles parce que ceux à » qui elles sont adressées sont leurs oppresseurs Ce qu'on appelait par mépris la populace » des villes est très-contente de ce qu'elle mange du pain et s'enivre à peu de frais, comparant cette abondance avec la disette factice des affameurs Boissy d'Anglas et » compagnie ; et, la panse pleine, ils chantent : *Vogue la galère tant qu'elle pourra* » *voguer !*

» Les prêtres réfractaires foisonnent à Clermont, sous la surveillance de la municipalité. Il y en a bien cinq cents. Jamais la première étymologie de Clermont ne lui » a mieux convenu : *Mons Cleri*. Que peut-on attendre de ces prétendus confesseurs » et martyrs de la foi catholique qui, par la commisération qu'ils inspirent, ouvrent » et disposent toutes les âmes sensibles et routinières à recevoir et accueillir leurs

Digitized by Google

abreuvé. Faut-il supposer qu'il croit ses missions à Lyon et à Moulins ignorées à Clermont? Non. Cela n'est pas admissible. S'il n'exprime aucun regret, c'est qu'il n'a pas conscience d'avoir mal agi. C'est un fanatique qui trouve tout naturel d'avoir frappé impitoyablement sur les ennemis de la Révolution, surtout quand ils lui étaient signalés par des délégués de l'autorité suprême de la Convention nationale.

» documents contre-révolutionnaires? Leurs surveillants immédiats, les officiers mu-
» nicipaux, ferment les yeux dans la crainte d'être enveloppés dans l'anathème pro-
» noncé par les gouvernants suprêmes contre les terroristes, les anarchistes, les exa-
» gérés. Et l'Administration supérieure fait profession d'humanité.....

» Le fanatisme des prêtres constitutionnels rentrés dans leurs repaires sacrés n'est
» pas moins nuisible que celui des insermentés. Ils discréditent l'observation du dé-
» cadi, en faisant chômer très-strictement les dimanches et toutes les solennités re-
» ligieuses de l'ancien régime, celles même qui avaient été retranchées par les ci-devant
» évêques. Par exemple, samedi passé, 8 décembre, qui correspondait au 18 frimaire,
» se trouvait suivant le calendrier ecclésiastique, *la Conception immaculée de la*
» *Vierge*, fête de secte seulement, recommandée par les Molinistes et négligée par les
» Jansénistes. Eh bien, elle a été religieusement chômée à Clermont ainsi que le len-
» demain qui était un dimanche. Etait-il possible que l'on chômât la décade, qui se
» trouvait lundi ? Car comment exiger du peuple qu'il s'abstienne pendant trois jours
» de suite du travail néces aire pour le faire subsister avec sa famille ? Aussi les as-
» semblées décadaires ne sont fréquentées que de ceux et celles qui y viennent faire
» proclamer leurs mariages ; car les chouans n'y paraissent pas. Pendant l'insipide
» lecture du Bulletin sur la manière d'élever les lapins domestiques pour suppléer au
» poil du lièvre, sur la méthode savante qui n'est ignorée d'aucun paysan, de cueillir
» les feuilles des arbres comme supplément à la pâture des b tes à cornes et à laine,
» etc., etc., la salle est déserte, et les assesseurs bâillent comme au ci-devant sermon
» de quelque enfroqué qui avait volé le baptême et l'ordination. A propos de ces fêtes
» décadaires, n'est-il pas indécent que les administrateurs municipaux, les magistrats
» du peuple, avec leur décoration et leur fanfare, traversent la ville et fuient pour
» ainsi dire dans une extrémité pour y célébrer le sabbat républicain, laissant le seul
» édifice public et vraiment central de la ville (la Cathédrale) aux saltimbanques soi-
» disant catholiques, pour y exercer leur culte qui n'est que toléré, puisque tous sont
» libres et qu'aucun ne doit être spécialement protégé ? Je pense que cette conduite,
» trop complaisante pour les prêtres, ne sent pas assez la dignité de fonctionnaires
» républicains, et qu'elle doit fa re dire au peuple, qui ne raisonne pas, que les muni-
» cipaux se rendent justice en se mettant au-dessous et cédant le lieu le plus hono-
» rable aux prêtres qui sont d'institution divine, tandis qu'eux peuvent être cassés par
» le département et autres autorités supérieures.....

» A l'occasion des prêtres, je dois aussi vous dire que l'infidélité du gouvernement à
» tenir les promesses faites solennellement par la représentation nationale aux ci-devant

Digitized by Google

Un jour enfin la mauvaise chance de Grimaud sembla vouloir l'abandonner. Grâce à la commisération et à l'appui de quelques personnes indulgentes, de Biauzat probablement, il obtint le poste de commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Chamalières. C'était une situation modeste assurément et peu lucrative; mais Grimaud avait appris à n'être pas exigeant. Il l'accepta donc d'autant plus volontiers que la proximité du village de Chamalières, situé à la porte de Clermont, lui permettait de conserver son domicile auprès de sa famille et de ne rien changer à ses habitudes. Il ne devait pas exercer longtemps ces paisibles fonctions. La mort le surprit à Clermont le 21 brumaire an VIII (12 novembre 1799) (1).

Ainsi finit cet homme, tué par l'inaction et par la privation du milieu agité et orageux qui était devenu comme son élément.

» ministres du culte salarié, n'a pas peu contribué à aliéner même les constitutionnels » du système républicain. Plusieurs se sont retournés du côté du fanatisme royal qui » leur donne de quoi vivre. En effet, n'est-ce pas un scandale horrible qu'après avoir » réduit au quart ou au tiers les pensions viagères faites aux ci-devant prêtres asser- » mentés, on les paye d'une manière dérisoire ou même on ne les paye pas du tout, » car voilà deux années entières, l'an V et l'an VI, qui sont dues. Tandis que le Di- » rectoire se fait adjuger, pour augmentation de dépenses secrètes, quinze cent mille » livres en l'an VII.....

» Il ne me reste qu'un mot pour achever le tableau de notre commune; et ceci je » le répète d'après des hommes renommés pour bons républicains : *Les gouvernants* » *sont intéressés pour la conservation de leurs têtes à empêcher le retour de* » *la royauté, car ils ne veulent pas être pendus. Nous nous en reposons sur* » *eux à cet égard. Par conséquent nous conserverons la propriété des domaines* » *nationaux que nous avons acquis* (à vil prix). *C'est tout ce qu'il nous faut.* » *Que le gouvernement aille comme il voudra ! nous ne prétendons pas péné-* » *trer ses secrets, ni diriger ses mouvements; ce n'est pas notre fait.* Etait-on » plus docile sous le joug de la monarchie ? Il y a de quoi trembler à voir cette apa- » thie générale..... »

(*Lettre datée de Clermont, le 23 frimaire an VII.* — Provenant de la collection Desbouis.)

(1) Son frère Claude Grimaud, secrétaire de la mairie, mourut à Clermont le 5 septembre 1807. — Le rédacteur de l'acte de décès le qualifie faussement d'ancien professeur de philosophie et d'ancien principal de Billom. C'est, comme on l'a vu, Grimaud aîné qui avait rempli ces fonctions.

Digitized by Google

Avec son intelligence et son instruction, il aurait pu parvenir à des situations élevées. Il en eut plusieurs fois l'ambition. Mais son caractère vint toujours se jeter à la traverse et faire sombrer les plus beaux projets. Par sa confiance en lui-même, et sa défiance ombrageuse à l'égard des autres, par son amour immodéré de la contradiction, par l'acrimonie impétueuse et sans ménagements qu'il apportait dans toutes les discussions, par ses ingérences indiscrètes et outrecuidantes, il arriva à se rendre insupportable à tous ceux qui le voyaient de près.

Tel il fut à Clermont. Tel il fut à Moulins au début. Plus tard, à l'exemple de bien d'autres prêtres défroqués, il délaissa le culte du Dieu qu'il avait d'abord servi et se voua tout entier au culte de la Révolution. Emporté dès lors par sa ferveur et son exaltation de néophyte, il adopta sans scrupules toutes les mesures de terreur qui lui semblaient propres à sauvegarder sa nouvelle religion, et il les appliqua avec toute l'intolérance du fanatisme.

Les hommes de cette trempe ne sont malheureusement pas aussi rares qu'on pourrait le croire. Il s'en rencontre souvent, surtout dans les moments de crise. A la fois vaniteux et autoritaires, toujours mécontents, acerbes, soupçonneux, jaloux, ils ont le talent de donner une couleur odieuse à tout ce dont ils se mêlent, aux revendications même les plus légitimes. Ils embrouillent et enveniment les questions les plus simples, les plus anodines. Au lieu de chercher à adoucir les angles, ils en exagèrent toutes les saillies les plus accusées. Avec eux il ne faut s'attendre à aucune concession. Ils empêchent les rapprochements qui pourraient s'opérer entre gens opposés d'opinion, mais animés d'une égale bonne foi. Avec eux, aucun progrès ne peut être atteint pacifiquement. Partout ils jettent le trouble, sèment la désunion et le plus souvent sans en avoir conscience. Et, quand à cet amour de la critique, de la dispute et de l'agitation vient se joindre le fanatisme, ils ne constituent plus seulement une entrave, ils

Digitized by Google

deviennent un véritable danger, et finalement ils sont, comme Grimaud, nuisibles à la cause qu'ils prétendent servir, nuisibles à la société et nuisibles aussi à eux-mêmes.

FRANCISQUE MÈGE.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE.

Procès-verbal de la séance supplémentaire du 1er août 1884.

La séance est ouverte à 8 heures et demie sous la présidence de M. Vimont, l'un des vice-présidents.

Le Président donne lecture des noms des candidats présentés :

MM. Beissac, notaire à Rochefort; Cirice Teilhard, ingénieur civil, présentés par MM. Vimont et Rouchon.

MM. Dalbine, architecte du département, et Fernand Ventre, avoué à Riom, par MM. Lenoir et Vazeilles.

M. le pasteur Bleynie, par MM. Girod et ...

M. Félix Faucon, collectionneur, à Paris, par MM. David et Grange.

Aucune opposition ne s'étant produite, leurs noms seront inscrits sur la liste des membres de la Société.

M. le docteur Pommerol expose le résultat d'une reconnaissance qu'il a faite aux environs de Châteauneuf-les-Bains, à l'endroit où ont été découverts les débris de constructions vitrifiées dont M. Vimont avait présenté des échantillons à la précédente séance. Notre collègue en apporte de nouveaux spécimens, et montre des croquis destinés à faire mieux comprendre la disposition des lieux (1).

M. Vimont donne ensuite quelques explications sur l'impression de la *Revue*. A ce propos, M. Vazeilles demande que le premier numéro soit tiré à 1,000 ou 1,200 exemplaires et distribué gratuitement aux instituteurs du département. Plusieurs personnes prennent part à la discussion et démontrent que ce serait une dépense perdue, et que d'ailleurs la Société ne serait pas en état de la faire.

M. Rouchon poursuit la lecture du travail de M. Mège : *Histoire d'un Prêtre révolutionnaire*, commencée dans la séance précédente.

M. Malet donne lecture à la Société de son étude sur le *Poème de la Conversation* de Delille. L'assemblée décide que ce travail sera publié dans la *Revue*.

La séance est levée à 10 heures.

(1) La communication de M. Pommerol figure dans le présent numéro.

Digitized by Google

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

— La *Gazette d'Auvergne* a publié, dans son numéro du 25 septembre 1884, un article relatif à la notice sur un portrait du musée de Clermont, imprimée ci-dessus, page 14. L'auteur *anonyme* de cet article introduit une donnée nouvelle dans le problème d'établir quel est le personnage représenté, laquelle est en contradiction avec la solution que nous avons donnée d'après M. Gruyer et l'inscription que porte la peinture du Louvre. Nous citons :

« Il existe au musée de Clermont-Ferrand, — qui, soit dit en passant, laisse beaucoup à désirer par son installation et le choix des objets — un précieux portrait attribué à tort au cardinal Duprat. L'article publié par la *Revue*, et dû à la plume de M. Vimont, cherche à prouver que ce portrait est celui de Jean d'Albon de Saint-André.

» Cet article se base sur un portrait identique, actuellement au musée du Louvre, et qui porte en haut du panneau ces mots : « Monsieur de Saint-André. »

» Mais la solution est loin d'être trouvée. Il serait donc téméraire d'affirmer que ce portrait est celui de Jean d'Albon de Saint-André, lorsqu'on saura qu'il est, *en tous points*, semblable à celui de Jean IV de Rieux, maréchal de Bretagne, mort en 1518.

» Ouvrez l'*Histoire de Bretagne*, par dom Lobineau, publiée en 1707, vous y trouverez une magnifique gravure in-folio, donnant l'image de Jean IV de Rieux et due au burin de A. Loir. Ce dernier portrait a été fait d'après un original, conservé alors dans le cabinet du comte de Rieux.

» La figure, la coiffure, le vêtement, le collier de l'ordre Saint-Michel, tout est absolument identique à celui du musée de Clermont. »

L'*anonyme* aurait pu ajouter qu'un tirage de la même estampe figure aussi dans l'*Histoire de Bretagne* de dom Morice, publiée postérieurement à celle de Lobineau (1).

Bien que la gravure soit médiocre au point de vue de la ressemblance, c'est bien le tableau du musée, ou plutôt une de ses reproductions ou copies qui a servi de modèle pour cette planche. Mais cela ne tranche point du tout la question. Entre l'attribution de la peinture du cabinet de Rieux et l'inscription que porte celle du Lou-

(1) *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, par dom Morice et dom Charles Taillandier. Paris, 1750-56 ; in-f°, 2 vol., sans les 3 vol. de preuves.

Digitized by Google

vre, où est le vrai ? Nous examinerons cette question dans le prochain numéro de la *Revue*, satisfaits que notre publicité fasse naître des controverses, et provoque des indications de documents, d'où ne peuvent que jaillir la lumière et profiter la vérité.

Ed. V.

— M. d'Arbois de Jubainville a fait, en 1882, la communication suivante à la Société des antiquaires de France, relativement aux *forts vitrifiés d'Ecosse :*

« La *Revue archéologique* a publié, tant l'année dernière que cette année, des articles de M. Daubrée sur les forts vitrifiés de France, d'Alsace et d'Ecosse. Il en existe quelques-uns en Irlande. On en a signalé un dans le comté de Cavan, quatre dans celui de Londonderry. Ces deux contrées appartiennent à l'Ulster, c'est-à-dire à la portion septentrionale de l'île. On a remarqué que le comté de Londonderry a été jadis habité par les Cruithnecs ou Pictes, qui sont aussi la population la plus ancienne de l'Ecosse. Les forts vitrifiés d'Irlande semblent donc être, pour la plus grande partie, l'œuvre de la même race que ceux d'Ecosse. J'emprunte ces indications à l'ouvrage de William Stokes, intitulé : *The life of George Petric*, p. 223, 224. » (*Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1882, p. 279.)

Les recherches de M. Daubrée sur les matériaux des forts vitrifiés ont paru dans la *Revue archéologique*, nos de janvier et de juillet 1881, et de mai 1882.

— Dans la séance du 8 juin 1884 de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à propos d'une statuette en terre blanche de la collection Esmonnot, à Moulins, qui représente un homme nu, barbu, tenant une roue de la main droite levée, M. Gaidoz rappelle que le soleil est appelé une roue d'or, ou une roue brillante dans les *Védas* et dans l'*Edda*, et que la roue de la loi, qui est un des principaux symboles du bouddhisme, est une représentation du soleil. Il cite les roues enflammées que l'on porte ou que l'on fait rouler du haut d'une montagne à la Saint-Jean, c'est-à-dire à la fête du solstice d'été, la roue que l'on portait à Douai à la fête de Gayan, *et la roue en cire qu'on porte encore chaque année à Riom, à la fête de saint Amable*. Ce sont là, d'après M. G..., des débris inconscients du culte du dieu-soleil.

M. H. Gomot, dans l'appendice de son Histoire du château féodal de Tournoël (Clermont-Ferrand 1881), donne une origine différente à cette coutume. Par suite d'un vœu de la ville de Riom, les marguilliers de Saint-Amable faisaient couler un fil de cire dont la longueur mesurait la circonférence de cette ville. Ce fil, roulé en forme de roue, était porté à la procession solennelle de Saint-Amable. Le

Digitized by Google

dimanche suivant, la roue de cire était transportée à Marsat en offrande à la Vierge miraculeuse de ce bourg. « Depuis la Révolution, ce vœu a cessé d'être rempli. Néanmoins, on porte chaque année à la procession de Saint-Amable une roue de fleurs, commémorative de la roue de cire. »

— *Bulletin de la Société minéralogique de France*, juin 1884. — Note de M. Gonnard sur l'*existence du sphène dans les roches du département du Puy-de-Dôme*. En outre des gisements dans le domite du puy Chopine et le phonolithe de la Roche-Sanadoire, indiqués par Bouillet, et dans le trachyte du puy de la Tache, indiqué par M. Lecoq, M. G. cite des cristaux de sphène dans les phonolithes de Sallède et de la Chaux-Montgros, signalés par M. A. Julien. M. G. a aussi trouvé le sphène dans l'eukrite de Saint-Clément, canton de Saint-Anthème. Des cristaux d'un volume peu ordinaire existent dans une amphibolite de la côte de Pinatelle, au-dessus d'Ardes, qui ont été indiqués par le docteur Gabriel Roux.

— Les comptes-rendus de l'Académie des sciences, tome XCVIII, p. 866, année 1882, contiennent un travail de M. Depéret, intitulé : *Nouvelle étude sur les ruminants fossiles de l'Auvergne*. Les ruminants étudiés par M. D. ont été rencontrés dans le terrain pliocène de la montagne de Perrier et de quelques autres localités des environs d'Issoire. Ce sont deux antilopidées : les *Gazella Borbonica*, Dep. et *Antilope Andea*, Dep.; de nombreux cervidés se rapportant aux groupes suivants établis par P. Gervais : *Polycactus*, *Axis*, *Elaphsus*, *Capreolus;* enfin un bœuf, *Bos elatus* Cuijet, appartenant à la section des Bisons. (*Revue des travaux scientifiques.*)

— Comptes-rendus de l'Académie des sciences, même tome, p. 1152. *Sur le genre Ptychogaster Pomel, chélonien fossile de Saint-Gérand-le-Puy*, par L. Vaillant. M. V., après avoir signalé l'analogie du genre Ptychogaster avec les cistudes et les émydes, déclare que ces chéloniens doivent être placés parmi les élodites ryptodères, et non avec les chessites, ainsi que M. Pomel avait cru devoir l'admettre. (*Revue des travaux scientifiques.*)

— *Le cachet de Carrier*. — Nous empruntons à *La Vie à Paris*, de M. Jules Claretie, un passage concernant un député de la Haute-Auvergne à la Convention nationale, le trop fameux Carrier.

Après avoir décrit quelques pièces de la collection Eudel, dont la vente devait avoir lieu prochainement à l'hôtel Drouot, le chroniqueur ajoute :

« Enfin voici qui, sans grande valeur artistique peut-être, a une » valeur historique considérable. C'est le cachet de Carrier. Il porte

Digitized by Google

» les lettres J. C. entrelacées — J. C., Joseph Carrier, surmontées d'un » bonnet phrygien au sommet d'une pique sortant d'un faisceau de » licteur. Deux drapeaux de chaque côté du cachet. En exergue : » *République française*. Au bas, deux branches de chêne.

» C'est à Nantes même, entre les mains d'un brocanteur de la place » Bretagne, que M. Eudel, qui, je crois, est Nantais, a trouvé ce ca- » chet du terrible proconsul. Le collectionneur était entré, par ha- » sard, en flânant dans la boutique. Après lui avoir montré cette » pièce, le brocanteur dit qu'il l'avait acheté, ce cachet de Carrier, » vers 1842, à la mort de Bachelier, l'ancien président de la Com- » mune révolutionnaire de Nantes, mort comme un chien après avoir » vécu comme un loup. Le marchand ajoutait que le Musée archéo- » logique avait grande envie de cette sinistre relique, mais les admi- » nistrateurs n'y voulaient pas mettre le prix et à moins de 250 francs » ce cachet ne sortirait jamais de sa boutique. C'était cher, mais » le collectionneur n'hésita pas. Il prit le cachet et fit bien. M. Pa- » renteau, conservateur du musée, lui a souvent offert un bénéfice » sur cet objet, qu'il *filait* depuis longtemps, comme on dit en termes » de police et de curiosité, et qu'il espérait avoir, de guerre lasse, à » bas prix chez le brocanteur. Benjamin Fillon a communiqué jadis » à M. Eudel des documents historiques, portant sur de la cire rouge » l'empreinte de ce cachet. On ne saura jamais les ordres terribles » qu'il a donnés, car l'Auvergnat Carrier signait peu et se servait » beaucoup de ce sceau pour expédier ses arrêts.

» Un cachet ajouré, une pièce curieuse, mettant sa note tragique et » comme une tache sanglante dans une collection d'orfévrerie an- » cienne, voilà tout ce qui reste des noyades et des exécutions de la » place du Bouffai. »

(Extrait du journal *le Temps*, du 25 avril 1884.)

NÉCROLOGIE (1883-1884).

—

Eugène Rouher. — Le 3 février 1884, est mort à Paris, rue de la Bienfaisance, celui que l'on appelait le Vice-Empereur, M. Eugène Rouher.

Né à Riom, le 30 novembre 1814, M. Eugène Rouher, d'abord avocat au barreau de sa ville natale, fut élu député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée constituante de 1848. L'année suivante, en mai 1849, il fut réélu à la Législative et devint ministre de la Justice dans le cabinet réactionnaire qui succéda au ministère Odilon-Barrot, le 30 octobre 1849.

Digitized by Google

Depuis cette époque, et pendant toute la durée de l'Empire, M. Rouher a successivement occupé les postes les plus importants du gouvernement.

Ministre de l'agriculture et du commerce de 1855 à 1863, il fut, avec M. Michel Chevalier, le principal négociateur de ce fameux traité de commerce, conclu avec l'Angleterre, le 22 janvier 1860, qui fit faire un pas si considérable aux théories libre-échangistes.

Ministre d'Etat au mois d'octobre 1863, à la place de M. Billault, décédé, il eut la mission de défendre devant les Chambres tous les actes du gouvernement, tant au regard de la politique extérieure qu'au point de vue des affaires exclusivement françaises. Mal préparé par ses études premières (1), (il en convenait lui-même) à ces fonctions délicates et difficiles, à cette tâche qui exigeait une expérience consommée et une connaissance approfondie du passé et du présent, non-seulement de la France, mais de chaque nation du monde, il y montra cependant une intelligence remarquable, une grande souplesse et une vigueur incomparable.

Président du Sénat à partir du 20 juillet 1869, M. Rouher eut la douleur d'assister à l'effondrement de l'Empire. Il rentra dans la vie publique au mois de février 1872, époque où il fut élu député de la Corse à la place de M. Abbatucci, démissionnaire. Elu de nouveau en 1876 et en 1877 par ses compatriotes de l'arrondissement de Riom, il ne voulut pas se représenter aux élections législatives de 1881. Non pas qu'il eût à craindre un échec ; mais la mort du prince impérial, auquel il avait voué une affection sincère et pour lequel il caressait les plus beaux rêves, avait porté un coup funeste à sa santé morale et physique. Dès lors, il ne prit plus qu'un mince intérêt aux affaires

(1) A propos de l'insuffisance de M. Rouher en matière historique et littéraire, on peut citer une remarque consignée, en 1867, par Sainte-Beuve, sur un de ses petits cahiers :

« Ce que c'est que de manquer de littérature, même lorsqu'on est un homme d'un » grand talent ! Dans son discours du 15 septembre à Nantes, M. Rouher, célébrant » M. Billault, termine en disant que l'Histoire lui assignera sa place *au premier* » *rang de cette pléiade de grands hommes qui, depuis* 1789, *ont illustré nos* » *Assemblées parlementaires*. Or la *pléiade* n'est composée que de *sept* étoiles, » de *sept* noms; et, depuis 1789, si l'on choisit *sept* grands orateurs seulement, » M. Billault ne sera ni au premier rang, ni même l'un des *sept*. Mais M. Rouher » n'a jamais su, littérairement pas plus qu'astronomiquement, ce que c'est qu'une » *pléiade;* de là sa faute plus en vue encore au terme et au sommet d'une péroraison. Il a cru évidemment que *pléiade* signifie simplement une grande quantité, et » c'est ainsi que se trahit le manque de littérature fine et première. O Cicéron, » que tu as eu raison de tant exiger pour ton orateur ! »

Après avoir reproduit ce passage, après avoir rappelé que les hommes d'Etat sont

Digitized by Google

publiques, et, au grand regret de ses amis et même de beaucoup de ses adversaires politiques, il se décida à une retraite définitive.

Nous n'avons pas à juger ici M. Rouher. Qu'il nous suffise de dire que si, comme tous les hommes d'Etat, il a commis des fautes, il s'est, d'autre part, associé à toutes les réformes utiles, à toutes les améliorations sociales qui se sont produites sous le second Empire.

En Auvergne, le souvenir de M. Rouher vivra longtemps. Les actes politiques auxquels il a pris part, la situation prépondérante qu'il a occupée en France pendant de longues années, lui ont sans doute valu là, comme partout, des admirateurs et des envieux, des amis et des ennemis. Mais ce qui, chez nous, aidera beaucoup à protéger sa mémoire contre l'oubli, c'est l'estime et la sympathie dont le nom de cet enfant du pays était généralement entouré; ce sont ses qualités personnelles; c'est son caractère intègre, sa probité inattaquable, la simplicité de ses mœurs, sa bonhomie et son affabilité de chaque jour pour ses compatriotes.

A part ses professions de foi comme candidat à la députation, et ses rapports comme membre de commissions législatives, nous ne croyons pas que M. Rouher ait rien publié. Plusieurs de ses discours ont eu un grand retentissement, et très-certainement ils seront quelque jour réunis en volumes ainsi que sa correspondance; mais actuellement ils dorment dans la collection des journaux officiels. Nous en rappellerons un qui intéresse plus spécialement notre pays : c'est celui qu'il prononça le 27 août 1866, en ouvrant la session du Conseil général du Puy-de-Dôme dont il était président. Dans ce discours, il mettait en parallèle les conseils généraux modernes et les assemblées provinciales de Louis XVI, en prenant pour type l'assemblée

rares qui, comme M. Gladstone, pourraient télégraphier une dépêche diplomatique dans la langue d'Homère, M. Jules Claretie ajoute :

« La querelle de Sainte-Beuve et de M. Rouher à propos de cette *pléiade*, » c'est, à vrai dire, l'éternelle querelle des esprits cultivés contre les improvisateurs » de la tribune et les grands hommes temporaires de la politique. Les périodes ron- » flantes du ministre de l'Empire donnaient sur les nerfs très-subtils du fin séna- » teur. Cet esprit aiguisé ne pardonnait pas à l'orateur ses audaces d'image et ses » ronflements de tonnerre. M. Rouher, qui eut de rares qualités d'énergie, de la- » beurs, de rude donneur de coups de collier, n'avait encore une fois, ni le sens ni le » goût des lettres, et tout homme qui veut conduire les autres hommes, sans être un » lettré, risque fort de tomber dans les fossés les plus profonds. M. Rouher n'eût » jamais dit : *Jamais* aux Italiens s'il avait eu l'initiation du caractère et du rôle de » Rome. C'était un bon bourgeois jouant dans l'Etat les premiers rôles, mais aspi- » rant à son coin de feu et à sa partie de loto.... » (CLARETIE. — *La Vie à Paris.*)

Digitized by Google

provinciale d'Auvergne, et il s'attachait à faire ressortir combien les institutions administratives actuelles ont emprunté aux institutions anciennes. « Les cataclysmes politiques, disait-il, si profonds qu'ils » soient, détruisent moins qu'on ne le croit en général. Ils embrouil- » lent ou dénouent le fil conducteur des sociétés; bien rarement ils » le rompent. Il y a toujours dans le présent bien plus de passé qu'on » ne le suppose. »

F. M.

BLATIN-MAZELHIER. — La ville de Clermont-Ferrand a perdu, le 26 mars 1884, un de ses meilleurs et de ses plus vénérés citoyens, un homme dont la vie a été un modèle de dignité, de vrai libéralisme, de désintéressement et de charité, M. Antoine Mazelhier-Blatin, membre du Conseil général.

Né à Clermont, le 18 avril 1820, M. Blatin, devenu docteur en droit, fut nommé, le 19 avril 1848, substitut du procureur de la République près le tribunal civil de Clermont. Il ne devait pas occuper longtemps ces fonctions pour lesquelles il apportait cependant des aptitudes exceptionnelles en tous temps, aptitudes que nous définirons en deux mots : le souci de l'équité et de la légalité.

Au mois de novembre 1849, lorsqu'il n'y eut plus à se méprendre sur les intentions anti-républicaines du gouvernement présidentiel, lorsqu'il fut bien manifeste que les parquets des tribunaux allaient devenir des instruments de police politique, M. Blatin donna sa démission de substitut, ne voulant pas se faire le complice d'une œuvre qu'il réprouvait.

Pendant les premiers temps de l'Empire, M. Blatin se tint à l'écart, consacrant ses loisirs à étudier, à voyager, à susciter et patronner des œuvres de bienfaisance. Dans les dernières années, il posa sa candidature au Conseil général; mais il ne put réussir. Il fut plus heureux au Conseil municipal de Clermont où il remplaça son frère aîné.

Au mois de juillet 1868, il fut un des principaux fondateurs du journal d'opposition *l'Indépendant du Centre*, dont le drapeau portait inscrite cette devise qui marquait bien le but poursuivi : *Gouvernement du pays par le pays*. Il y donna parfois quelques articles de polémique, mais de polémique courtoise et sans fiel. Réélu membre du Conseil municipal à la veille de la guerre de 1870, il partagea avec MM. Bardoux, Bideau et Ledru le lourd fardeau de l'administration de Clermont pendant les moments si difficiles qui suivirent nos premiers revers.

Nommé, au mois de novembre 1877, membre du Conseil général par les électeurs du canton sud de Clermont, il s'acquitta de ces nouveaux devoirs avec le zèle consciencieux qu'il mettait à tout et

Digitized by Google

vit son mandat renouvelé en 1883, au moment même où il subissait les premières atteintes du mal qui devait l'emporter.

Au mois de janvier 1876, M. Mazelhier-Blatin s'était présenté pour être un des trois sénateurs que la Constitution attribuait au département du Puy-de-Dôme. Il semblait que le parti républicain tout entier eût dû l'acclamer, ne fût-ce que pour récompenser de longs et loyaux services, ne fût-ce que pour couronner un dévouement patriotique, désintéressé, une fidélité constante au drapeau. Il échoua cependant. Un autre lui fut préféré.

Trois ans plus tard, en janvier 1879, un siège sénatorial étant vacant, il posa de nouveau sa candidature, pour aboutir encore à un échec.

Ce résultat s'explique. M. Blatin avait été, comme il le disait, *libéral et républicain depuis sa jeunesse, à visage découvert*, et il n'avait jamais cessé de l'être. Mais sa manière de comprendre la République n'était pas pour le faire réussir dans une lutte au scrutin. Il n'était ni autoritaire, ni intolérant, ni violent, ni exclusif; il ne savait pas, comme certains nouveaux convertis, jeter l'anathème sur ses contradicteurs et flatter les passions populaires; il était avant tout et par-dessus tout libéral, libéral quand même et anti-sectaire, n'hésitant pas, comme il lui arriva en plusieurs circonstances, et notamment au Conseil général, n'hésitant pas, dût-il en souffrir, à se séparer de ses amis politiques lorsqu'ils lui semblaient faire fausse route et adopter des décisions empreintes d'intolérance ou portant atteinte à des droits acquis et respectables. Enfin, l'emploi de l'intrigue lui répugnait et il n'avait aucune habileté, aucun savoir-faire pour manœuvrer la matière électorale; il agissait et s'expliquait toujours à visage découvert et sans arrière-pensée. « Si vos suffrages » m'envoient au Sénat, disait-il, dans une de ses circulaires, c'est » en toute indépendance d'esprit et d'un cœur conciliant, mais ré- » solu, que je m'attacherai à maintenir les institutions républicaines. » Eminemment nationales, parce qu'elles sont le gouvernement de » tous, seules assez fortes pour dominer les partis, elles n'excluent » aucune bonne volonté quand le sentiment est sincère..... »

Si cette franche et conciliante allure, si cette intransigeance dans l'observance du droit et de l'équité ont pu nuire à M. Blatin sur le terrain électoral, on peut dire qu'elles ont contribué à accroître l'estime et la considération dont tous les habitants de Clermont entouraient le nom et la personne de cet homme éminemment philanthrope et charitable.

Eminemment philanthrope. Il est, en effet, à Clermont bien peu d'associations ou fondations utiles ou charitables auxquelles il n'ait

Digitized by Google

apporté, sans marchander, son concours et ses offrandes : Bureau de bienfaisance, Caisse d'épargne, Fourneaux économiques, Sociétés de prévoyance, Sociétés de secours mutuels, etc. Tous ceux qui ont appartenu, à un titre quelconque, à une de ces institutions savent combien M. Blatin mettait de dévouement, de zèle et de générosité dans sa coopération.

Et sa philanthropie, sa charité ne s'exerçaient pas seulement au profit d'associations. Il était bienveillant pour tous, compatissant et charitable pour ceux qui souffraient, qui étaient malheureux, non pas de cette charité facile qui consiste à ouvrir sa bourse et à donner sans aucun dérangement une part de son superflu, mais d'une charité plus intelligente et plus effective. Nous l'avons vu plus d'une fois faire venir chez lui des malheureux qui lui avaient tendu la main, et là, après leur avoir donné, les admonester, les encourager à se mettre au travail, leur promettant de les aider, de ne pas les perdre de vue, et, lorsque ses conseils étaient écoutés, prenant plaisir à faciliter à ces recrues d'un nouveau genre, l'entrée d'un atelier ou l'installation d'un petit commerce, d'une petite industrie. Bien d'autres pourraient témoigner de la peine qu'il prenait pour des gens inconnus, mais dont on venait de lui signaler la position misérable. Courses aux bureaux de charité pour solliciter des secours pécuniaires permanents, démarches dans les administrations pour découvrir et obtenir quelque modeste emploi, visites et lettres aux autorités pour détourner au profit de ses protégés quelque lit dans un hospice, quelque bourse dans une maison d'éducation, etc., rien ne lui coûtait pour être secourable. Aussi a-t-on pu dire sur sa tombe, et l'éloge n'était pas au-dessus de la vérité, qu'il avait une bienfaisance inépuisable, un cœur *toujours prêt à soulager l'infortune*, une âme *grande qu'aucune petitesse n'avait jamais abaissée.*

M. Mazelhier-Blatin aimait les études sérieuses et s'intéressait surtout aux travaux et publications concernant l'histoire et l'économie politique. Il a fait partie de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, depuis le 2 décembre 1858 jusqu'au mois de février 1882, époque où il crut devoir donner sa démission. Sans parler des comptes-rendus annuels qu'il présentait comme président de la Caisse d'épargnes, il a publié : *Eloge biographique de M. Desnanot, ancien recteur* (*Mémoires de l'Académie de Clermont*, année 1859). — *Fragments d'un Voyage en Galice* (*Mémoires de l'Académie de Clermont*, années 1864 et 1874). — *Rapport sur les travaux de l'Académie pendant les années* 1863-1864. Clermont, Thibaud, 1865, 27 pages in-8°. — *Quelques mots sur la culture de la vigne aux environs d'Alger.* Riom, Leboyer, 1878, 22 pages in-8°.

Digitized by Google

M. Blatin se proposait de faire un travail étendu sur l'organisation, le fonctionnement et l'amélioration des Caisses d'épargnes, et s'était livré dans ce but à de laborieuses recherches. Il avait aussi réuni les éléments d'une notice biographique sur un bibliophile distingué, M. Desbouis, ancien bibliothécaire de la ville de Clermont. De graves infirmités survenues prématurément l'empêchèrent de donner suite à ces projets. F. M.

H. Aubergier. — Pierre-Hector Aubergier est né à Clermont-Ferrand en 1809. Son père, originaire de Colombier, canton de Commentry, dans le département de l'Allier, était un chimiste distingué. Il vint s'établir à Clermont, où il succéda comme pharmacien à M. Bergounhioux, son beau-père. On lui doit plusieurs publications relatives à la culture de la vigne et à la fabrication du vin et des produits dérivés (1).

Hector Aubergier embrassa la carrière suivie par son père et son aïeul. Entré à l'école de pharmacie de Paris, il en fut un élève des plus distingués, et plusieurs fois lauréat. Après avoir exercé les fonctions de pharmacien interne des hôpitaux de Paris, il y remplit l'emploi de chef des travaux chimiques et toxicologiques, tout en étant préparateur du cours de chimie professé à la manufacture des Gobelins.

Revenu à Clermont, il fut le successeur de son père dans l'exercice de la pharmacie, et à l'exemple de celui-ci, porta spécialement ses études et ses recherches vers les applications pratiques de la chimie à l'agriculture. Il perfectionna la fabrication du lactucarium, et, après de nombreuses expériences poursuivies avec persévérance pendant nombre d'années, introduisit dans notre pays la culture du pavot et la fabrication de l'opium dont jusqu'alors l'Orient, la Perse spécialement, avaient eu le monopole à peu près exclusif. Ce ne fut pas sans de violentes luttes avec des rivaux puissants qu'il put jouir du fruit de ses travaux et de ses veilles. Il triompha enfin, non sans peine, des obstacles qu'on lui suscitait, et la fortune vint récompenser sa persévérance.

Voilà deux fois que ce mot persévérance revient sous notre plume. Peut-être y reviendra-t-il encore. C'est que la persévérance dans ses

(1) Mémoire sur la culture de la vigne, l'art de faire les vins, et sur la distillation des eaux-de-vie de marc en particulier et de l'alcool en général. *Paris*, 1820; in-8°, 32 p. — Nouvelle méthode de vinification, ouvrage qui traite de la culture de la vigne, de la théorie de la fermentation vineuse, de l'art de faire, par un nouveau procédé vinificateur, le meilleur vin possible..., etc. *Paris*, 1825, in-12. — Mémoire sur la fermentation acéteuse. *Paris*, 1832, in-8°, 20 p.

Digitized by Google

desseins, la suite dans ses entreprises, était, sinon la qualité maîtresse d'Aubergier, au moins la plus apparente et celle qui caractérisait le plus nettement l'homme. Il y joignait un nature ardente et passionnée, et, prenant à cœur tout ce qu'il faisait, son activité ne se lassait jamais. Volontiers serviable, il n'épargnait ni son temps ni sa peine pour ceux qu'il protégeait, et prodiguait alors efforts et démarches autant que s'il se fût agi de ses intérêts personnels. Nous devons ajouter que ces qualités, il les portait quelquefois à l'excès. Subissant l'action de son tempérament si éminemment nerveux et irritable, il montrait parfois une chaleur un peu vive dans la discussion. On ne peut dire que ce fût un orateur, mais dans l'intimité il était causeur agréable et enjoué, et sa conversation était intéressante.

H. Aubergier fut élu, le 17 février 1839, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, dont il était correspondant depuis plusieurs années. La nature spéciale de ses travaux l'appelait aussi, naturellement, à faire partie de la Société d'agriculture du département et à y tenir une place importante. Reçu membre de cette utile association en 1847, il en devint vice-secrétaire en 1848, et en fut vice-président sans interruption de 1849 à 1881. Il apporta dans sa coopération aux actes de la Société d'agriculture la même ardeur, la même activité qu'il mettait à toute chose, et ne cessa jamais de s'intéresser aux progrès agricoles de la contrée. Ce fut à son initiative qu'on doit la *Station agricole* de Clermont, pour le service de laquelle il fournit gratuitement un local et qu'il subventionna de ses deniers.

Il fit partie du Conseil municipal de Clermont en 1846 et 1847 et fut réélu à cette assemblée en 1848.

Lors du coup d'État de 1851, Aubergier joua un rôle politique, et fut appelé à faire partie de la municipalité de Clermont-Ferrand en qualité de premier adjoint au maire. Il eut dès lors une action considérable dans l'administration de la ville, qui doit surtout à ses efforts et à ses persévérantes démarches l'établissement des Facultés des lettres et des sciences. Il était tout désigné pour professer dans cette dernière, et fut en effet appelé dès la création, en 1871, à occuper la chaire de chimie. L'année suivante, il en devint le doyen et conserva ces dernières fonctions jusqu'en 1876, que l'état de sa santé l'obligea à prendre sa retraite. Il se retira à cette époque avec le titre de doyen honoraire. Les occupations multiples d'Aubergier, à la fois administratives et industrielles, ne lui laissaient guère le temps nécessaire pour les occupations si importantes et si absorbantes du professorat; aussi ne fit-il son cours que peu de temps, se consacrant uniquement à ses fonctions de doyen. Ne voulant pas que l'enseignement de

Digitized by Google

la Faculté souffrît de cet état de choses, il veilla avec soin à se faire donner pour suppléants des maîtres capables et distingués.

A la suite d'un différend avec le premier administrateur du département, il cessa d'être adjoint à la mairie en 1860.

De 1852 à 1864, il représenta, au Conseil général, le canton Sud-Ouest de Clermont. En 1871, élu de nouveau membre de cette assemblée, mais par le canton de Besse, il ne se présenta pas aux suffrages des électeurs en 1883, et un de ses gendres fut élu à sa place.

Sa santé était devenue chancelante, et commençait à opposer un obstacle à son activité. Les dernières fonctions qu'il remplit et que nous avons à relever, sont celles de vice-président de l'Académie de Clermont en 1877 et 1878. Président de cette Société savante pendant les deux années suivantes, il en fut de nouveau élu vice-président en 1883. Il était encore revêtu de cette honorable charge au moment où il succomba à une affection dont il était atteint depuis plusieurs années. Il est décédé à Beaumont, près Clermont, le 29 avril 1884.

Il était officier de la Légion d'honneur.

En outre de quelques opuscules de circonstance, H. Aubergier a publié un petit nombre de mémoires. En 1835, sa thèse : *Des combinaisons de l'oxygène avec les métalloïdes*, in-8° de 44 pages; en 1852 et 1853, dans les mémoires de l'Académie de médecine, une suite de travaux *sur la culture des plantes à suc laiteux, narcotiques, et en particulier sur l'opium indigène*. Un rapport sur ces travaux fut fait à l'Académie, le 28 décembre 1852, par MM. Rayer, Orfila, Grisolle, Bouchardat, Chevallier et Boullay. ED. V.

BIBLIOGRAPHIE.

— Notice biographique sur Benoist Maugue, écuyer, seigneur de la ville et vicomté d'Ennezat, docteur en médecine... (1657-1749). — (Par M. le vicomte Théophile d'Aurelle.) *Clermont-Ferrand*, 1884; in-8°.

— Plan de la ville d'Ambert. 1883. 1/2000. *Paris*, imprimerie Fauchet; 1 feuille plano 1,000 × 660.

ANTOINE GUILLEMOT. — Nouveaux documents inédits sur la ville de Thiers.

Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, année 1883.

Digitized by Google

JULES OLLIER DE MARICHARD. — Exploits de Mathieu Merle pendant les guerres civiles de 1568 à 1580. *Privas*, 1883.

J. OLLIER DE MARICHARD. — Généalogie de la famille de Merle, baron de Salavas et de La Gorce. *Privas*, 1883.

P. POURCHER (l'abbé). — Merle et seize cents prêtres massacrés. *Saint-Martin de Boubaux*, chez l'auteur, 1883.

M. l'abbé Pourcher, curé de Saint-Martin de Boubaux, diocèse de Mende, emploie ses loisirs à des recherches historiques et en imprime lui-même les résultats.

AUGUSTE ANDRÉ. — La bête du Gévaudan, notice historique. *Mende*, 1884.

MAURICE FAUCON. — Les arts à la cour d'Avignon, sous Clément V et Jean XXII, 1307-1334.

M. Maurice Faucon, notre compatriote, a été membre de l'Ecole française de Rome.

FRANÇOIS VAZEILLES. — Bettina, comédie en un acte et en vers. *Paris*, Michaud, 1884, in-18.

— *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, numéro de juillet 1884. — Etat de l'établissement du monastère de l'étroite observance de l'Ave-Maria de Sainte-Claire d'Aigueperse, en Auvergne... — Vœu de la paroisse d'Orcet à saint Roch. — Horloge de Cebazat. — Gilbert de Vayny d'Arbouze (extrait de l'histoire de l'abbaye de Manglieu, par M. l'abbé Fouilloux, directeur de la Mission diocésaine, à Clermont). — Compte-rendu de l'ouvrage de M. l'abbé Chabau sur sainte Théodechilde.

— *Journal la Haute-Loire*, numéros des 16, 21 et 29 août 1884. — Analyse d'un récit de voyage intitulé : *A travers l'Auvergne et le Velay, à pied*. L'auteur est M. Edouard Barker, l'un des rédacteurs du *Galignani's Messenger*, et l'ouvrage a été imprimé à Londres.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

ED. VIMONT.

Clermont-Ferrand, typographie Mont-Louis, rue Barbançon, 2.

Digitized by Google

DELILLE

LE POÈME DE LA CONVERSATION.

I.

Chaque siècle laisse derrière lui ses vaincus, tombés en grand nombre, les uns sans combats et sans gloire, les autres, après une lutte souvent heureuse, ensevelis dans la grandeur même de leur triomphe passager. Pour ceux-là, il vient toujours une heure où la postérité venge les juridiques assassinats de la critique contemporaine et réhabilite la mémoire iniquement condamnée de leurs grands talents et de leurs demi-génies.

Au dix-huitième siècle, Voltaire, — qui n'avait sans doute pas besoin de Quinault à la rime, — révisait le jugement de Boileau sur l'auteur de la *Mère coquette* et d'*Armide*. — « Despréaux, disait à son tour Vauvenargues, n'a jugé Quinault que par ses défauts, et les amateurs du poète lyrique n'en jugent que par ses beautés. »

Ce furent ces mêmes amateurs du lyrisme qui, au commencement de notre siècle, à l'aube de l'éclatante renaissance des Romantiques, rendirent à Ronsard et aux poètes de la Pléiade, la place que devait leur assurer leur immense talent dans le temple des gloires nationales. Malheureusement, comme dans toute réaction, il y eut encore là des sacrifiés : les pseudo-classiques, — entrés vivants eux aussi dans l'immortalité, — s'évanouirent du coup dans le dédain et dans l'oubli.

Digitized by Google

Toutefois, lorsque Th. Gauthier a tenté une réhabilitation de Théophile de Viaux, lorsque, dernièrement encore, l'on a cherché à tirer Conrart de son silence prudent, on se prend à penser que, sans attendre le siècle prochain, le moment serait peut-être venu de rendre justice et de restituer leur célébrité aux Jacques Delille et aux Casimir Delavigne.

Delavigne appartient au Havre ; à nous Delille.

II.

L'ouvrage que nous nous proposons d'étudier, s'il n'est pas de ceux qui doivent assurer la gloire d'un homme, peut au moins compter parmi les plus aimables productions de cet esprit « sacré, léger et volage », dont M^me^ la comtesse du Moley nous a laissé un si gracieux portrait. En entendant le poème de la *Conversation*, J.-N. Bouilly, « membre de plusieurs sociétés littéraires », auteur des *Encouragements de la jeunesse*, dédiés au duc d'Orléans, ne proféra peut-être pas de nouveau la sublime apostrophe que lui arrachait l'épisode des Catacombes dans l'*Imagination :*

« O Delille ! tu parus, en ce moment, aussi riche que » Virgile, aussi terrible que le Dante : on ne savait ce » qu'on devait admirer le plus en toi, ou le poète, l'hon» neur de sa patrie et de son siècle, ou le lecteur inimi» table, dont le charme et l'expression semblaient ajouter » à l'éclat de son génie (1). »

Si Delille était arrivé, une seule fois, à rendre admirable son dernier poème, nous nous permettrions de croire qu'il était un *par trop grand* « dupeur d'oreilles ». En revanche, il ne devait pas lui être difficile d'en faire une œuvre jolie et curieuse. Il avait connu les grands sa-

(1) *Encouragements de la jeunesse*, t. 1, *le Dîner de Delille*, p. 320.

Digitized by Google

lons du dernier siècle; il était l'auteur aimé des premières réunions du nouveau. Mieux que les Joubert et les Récamier, il nous peut donc aider à établir une comparaison entre la société aux dernières heures de la royauté française et la société aux premières années de l'épopée impériale.

Cette étude nous a semblé pouvoir présenter quelque intérêt; c'est ce qui nous a déterminé à choisir pour sujet de ce premier travail le poème de la *Conversation*.

Une préface, un prologue, trois chants du poème, une centaine de pages de notes, le tout précédé d'un frontispice signé Girodet, in-18, chez Michaud frères, à Paris, 1812 : voilà le volume présenté.

La préface. — Nous n'en parlerions pas ici, nous réservant de l'examiner en détail, avec le poème lui-même dont elle explique et commente le plan, s'il ne s'y était glissé une page malheureuse, amenée par une comparaison entre les *Caractères* de La Bruyère et ceux de Théophraste. Delille admirait profondément La Bruyère, pas assez cependant pour aller jusqu'au respect de la propriété littéraire; on le montrera plus tard.

« Dans les *Caractères* de Théophraste, dit le poète, le » lecteur se trouve *souvent en mauvaise compagnie*. En » voyant passer devant soi les personnages qu'il décrit, » on croit quelquefois être à la lisière des bois au mo- » ment où les hommes, encore sauvages, sortaient de » leurs forêts et de leurs cavernes. Il semble avoir choisi » dans les *dernières classes de la société* les modèles de » ses portraits; la volonté y apparaît sans noblesse, le » caprice sans esprit, la fantaisie sans grâce; à chaque » page on trouve *des descriptions dégoûtantes des fonc-* « *tions les plus communes de la vie populaire, des* » *marchés et des repas d'Athènes.* »

Voilà Delille cousin de Philaminte :

> « Le corps, cette guenille, est-il d'une importance,
> D'un prix à mériter seulement qu'on y pense! »

Digitized by Google

Plût aux dieux et à Messieurs du Naturalisme que l'on en fût resté aux *descriptions dégoûtantes* de Théophraste!

Ces lignes éclairent d'une vive lumière l'esthétique des pseudo-classiques : ce n'est pas seulement l'art léché et poli, c'est l'art aristocratique et riche, meublé par Boule, décoré par Watteau. — Fi de la campagne et des paysans! Cent ans plus tard, Delille eût été capable de réunir dans un même auto-da-fé les *Gueux* de Callot, la *Mare au Diable* de M^me^ Sand, et les *Glaneuses* de Millet.

On devine déjà ce que dut être le poème de l'*Homme des champs* et ce que sera le salon où Delille va nous introduire.

Mais auparavant le poète trace une sorte d'histoire comparée de la conversation dans l'antiquité, et de la causerie, telle que la pratiquaient Delille et ses vieux et fidèles amis, au coin du foyer, le soir. C'est là le sujet du prologue, et ce n'est pas le plus mauvais morceau du poème.

Faisons d'abord la part du feu; reconnaissons que le portrait de l'Habitude :

« Qui se traînant dans son ornière,
Dans la même assemblée et dans les mêmes lieux,
S'en va porter sa face coutumière
Et ses propos fastidieux »

paraît singulièrement plat et baroque, surtout à côté de ces exquises strophes de Sully Prudhomme, qui chantent dans toutes nos mémoires :

« Elle conduit les pieds de l'homme,
Sait le chemin qu'il eût choisi,
Connaît son but sans qu'il le nomme,
Et lui dit tout bas : « Par ici. »

Travaillant pour nous en silence
D'un geste sûr, toujours pareil,
Elle a l'œil de la vigilance,
Les lèvres douces du sommeil. »

Digitized by Google

Delille eût pu se dispenser encore de décrire, avec un si grand luxe de détails, les amusements et les jeux de son enfance :

« La balle, le sabot tournant sous la courroie,
Le cerf-volant, objet de surprise et de joie
.....
En hiver ses boules de neige
Et dans l'été ses ricochets. »

Ces bons vieillards qui, le soleil couché, venaient vider, en causant, « la théière de l'Amitié », retournaient un peu trop à l'enfance; il semble que les vingt ans et l'âge mûr auraient dû leur présenter des souvenirs plus aimables et plus charmants que l'âge où l'un d'entre eux

« Sur le nez du Régent faisait d'un doigt hardi
Voler le pain en boulette arrondi. »

Mais à côté de ces enfantillages que de gracieux morceaux et que de jolis détails!

« La liberté des champs, les barreaux du collège. »

Le temps n'est pas bien loin où l'on faisait — peut-être, cette même triste comparaison!

Et quel charmant tableau, aux notes douces et légèrement éteintes, que celui de ces amis arrivés souriants au déclin de la vie, causant avec une tranquillité grave et sereine et sachant encore, cependant,

« Faire jaillir à propos
Le feu de la saillie et l'éclair des bons mots (1). »

Les entretiens des Romains de la grande époque devaient être assurément moins étincelants que ceux de ces derniers débris du dix-huitième siècle, mais combien plus solides! Delille assure que les Brutus et les Cicéron ne

(1) Voir dans *les Trois Règnes* cet autre délicieux tableau du coin du feu, que, dans sa conférence sur Delille, a si spirituellement commenté notre maître M. Roy.

Digitized by Google

s'occupaient guère, dans leurs entretiens, de la mode du jour et

« Que les plis d'une toge ou les plumes d'un casque »

ne leur donnaient nul souci. — Heureux Romains ! — Nous en croyons Delille sur parole. Le poète a mieux compris ici, que dans sa préface, le caractère de la conversation chez les anciens, non pas seulement à Rome, mais encore dans Athènes. Sans doute les contemporains de Périclès et d'Alcibiade, de Pompée et de César, se trouvaient mêlés plus intimement que nous à la vie publique de leur cité ; sans doute ils devaient en ressentir, plus vives, les commotions intérieures, apporter plus de fougue dans leurs passions politiques. Ce n'est pas impunément que chaque jour l'on est appelé à délibérer sur les intérêts de l'État et par suite à discuter les hommes que l'on a portés au pouvoir. Que sur le Forum, à l'Agora, les rapports entre citoyens en aient été moins... cordiaux, cela paraît de toute évidence ; mais que les Grecs et les Romains aient apporté dans la vie privée les passions qui les divisaient et les ameutaient les uns contre les autres à l'assemblée ; que dans leurs réunions on entendît encore retentir, selon les expressions de Delille, « les vociférations bruyantes et les mouvements impétueux qui avaient éclaté dans les places publiques », il est permis de n'en rien croire. — Dans Athènes, la ville de l'exquise urbanité et de l'esprit léger, il était certainement de bon ton déjà de ne jamais parler politique en des réunions particulières (1). Quant aux Romains, leur sens du sérieux, leur intelligence pratique, devaient les détourner de ces joutes vaines et irritantes d'où ne devait sortir rien

(1) Nous pouvons juger de ce qu'était la conversation chez les anciens, par les anciens eux-mêmes. C'est avec la plus grande courtoisie que dans les *Déipnosophistes* d'Athénée, dans le *Banquet* de Platon, les interlocuteurs s'entretiennent de littérature ou de philosophie ; la politique et les vociférations bruyantes n'ont que faire dans les savantes discussions de Sophocle sur le substantif épithète, ou dans les gracieuses rêveries de Diotime de Mantinée sur la beauté idéale et l'amour platonique.

Digitized by Google

d'utile, où les esprits ne pouvaient que se heurter et se froisser. Il n'est pas bien certain non plus qu'ils se soient toujours complu à ces hautes spéculations dont Delille les montre uniquement occupés (1). — Les bonnes lois et les bonnes mœurs devaient les intéresser plus vivement que la question de la nature des dieux. Combien le poète est plus près de la vérité, lorsque, dans des vers dignes de la grandeur du sujet, il représente, paisibles en leurs modestes retraites, ces contemporains de Cicéron, dont les voix devaient retentir dans le monde romain tout entier, et trouver encore un écho à travers les peuples et les âges :

« Entre eux se préparaient, dans une paix profonde,
Ces grands édits et ces puissantes lois,
Qui commandaient à Rome et maîtrisaient les rois. »

Les entretiens de l'entourage d'Aspasie, s'ils étaient moins ambitieux, étaient en revanche assaisonnés de plus de délicatesse et d'élégance.

» Ce qu'ils perdaient en force, ils le gagnaient en grâce ;
.....
C'était la fleur de la raison,
Et la moisson de la sagesse. »

Il faut avouer que la Raison et la Sagesse avaient choisi un singulier terrain pour éclore et mûrir et que Phidias,

« ... Venant à la beauté
Offrir, avec *timidité*,
Son Jupiter et sa Minerve »,

aurait pu se montrer moins timide et dédier ses chefs-d'œuvre à quelque prêtresse plus vénérable.

On voit à quelles invraisemblances peuvent en venir, même des hommes de talent, aveuglés par leurs préjugés : le « salon » d'Aspasie, servant de pendant, en tête

(1) Aulu-Gelle : *Les Nuits Attiques.*

Digitized by Google

du volume, au salon de Mme Geoffrin (1), qui est le tableau final du poème !

Nous avons longuement insisté sur la préface et sur le prologue ; c'est qu'en effet ce sont pour nous les parties les plus curieuses de l'ouvrage ; c'est qu'elles nous permettent de connaître et d'examiner quelques-unes des étranges idées qui en fait d'art et de vérité historique hantaient les esprits au commencement de ce siècle. Il nous reste maintenant à examiner le corps du poème.

ALBERT MALET.

(A suivre.)

(1) « La table d'hôte des encyclopédistes. »

Digitized by Google

OBJETS ANTIQUES

Découverts dans le territoire de la commune de Saint-Ours (Puy-de-Dôme).

Les premières fouilles exécutées dans le territoire de la commune de Saint-Ours datent de 1838; elles furent faites sur une propriété de M. de Montlosier, située dans la plaine de Séranges, entre les Roches et Saint-Ours. Ces fouilles amenèrent au jour une substruction en appareil romain, divisée en plusieurs pièces et d'une longueur de 35 mètres. Des vases, des fragments de poterie et une plaque de plomb de près de 80 cent. de longueur sur 50 cent. de largeur, y ont été trouvés. Cette plaque, brisée en deux pièces et sur laquelle on voit, dans un cartouche en relief de 20 cent. de longueur sur 10 cent. de largeur, Léda et le Cygne, se trouve aujourd'hui au Musée de Clermont, cataloguée sous le n° 12.

Refaire à nouveau la description détaillée des objets découverts alors est inutile; il suffit de consulter les *Tablettes historiques de l'Auvergne,* publiées par J.-B. Bouillet, tomes I^er^ et VI^e^, pour y trouver tous les renseignements désirables. Dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont,* tome XVI (1874), on peut encore lire un compte-rendu des objets antiques trouvés à Séranges et au Puy-du-Loup.

Les restes antiques qui font l'objet de cette communication, et dont je présente les dessins, ne proviennent pas tous du même lieu dit de la commune. La plus grande

Digitized by Google

partie a été découverte au terroir des Margerides. Quelques débris de vases en terre rouge, des briques à rebords et des fragments de métal proviennent du Puy-du-Loup, et enfin de Bourdube, où se trouvent des cases en pierres sèches semblables à celles des Chazaloux.

J'ai adopté, pour en faire la description, l'ordre d'importance des localités.

Les Margerides. — Ce lieu dit est situé un peu au nord de Saint-Ours, entre ce village et le Vauriat. C'est par un habitant du bourg, M. Saby aîné, que j'ai eu connaissance de ces antiquités. Il avait pratiqué, il y a quelques mois, des fouilles dans un champ et avait mis à découvert un espace carré de 3 m. 70 c., entouré d'un mur de 0,80 cent. d'épaisseur, avec une ouverture de 1 mètre à l'est. C'est dans l'intérieur de cette substruction, après avoir enlevé toute la terre, qu'il a trouvé les pièces dont il va être fait mention. Le propriétaire du champ lui a interdit malheureusement la poursuite de ses fouilles, ce qui, peut-être, laisse ignorer plus d'un objet existant encore (1).

Les objets qui méritent plus particulièrement d'attirer l'attention sont les suivants :

1° *Fragments de coupe en terre cuite.* Ce vase n'est pas entier ; il se compose actuellement de vingt-un morceaux assez petits, mais qui permettent cependant de reconnaître sa forme générale et l'ensemble des dessins qui le décoraient. Toute la bordure supérieure existe brisée en cinq pièces ; la base de cette coupe et le pied sont aussi en cinq morceaux ; onze autres fragments, dont trois assez grands, subsistent seuls du corps même de la coupe.

La couleur de la pâte est d'un rouge clair tirant sur le jaune. Cette pâte elle-même est fragile et douce au toucher. Elle a dû être enduite d'une couverte vitrifiée, ainsi

(1) Sans la prévoyance de M. Brihat, conducteur des ponts et chaussées à Pontgibaud, les dimensions de cette substruction seraient restées inconnues. C'est à son obligeance que je dois de les connaître.

Digitized by Google

que le montrent certains vestiges d'émail d'un bleu verdâtre, craquelé et translucide, qui se voient sur trois ou quatre morceaux. Cet émail est trop uniformément placé, paraissant même dans les interstices des filets et nervures des feuilles d'ornement, pour qu'on puisse l'attribuer à une autre cause qu'à une couverte intentionnelle.

L'élégance de la forme de cette coupe, les branches d'olivier qui rampent en partant du pied, et en lançant leurs feuilles dans toutes les directions pour venir s'arrondir autour de la panse, les ramuscules qui forment des vrilles dans la partie supérieure du vase, la guirlande de feuilles à six lobes, détachées les unes des autres, et qui s'enroule autour de la partie supérieure entre deux filets, tout cela donne un intérêt nouveau et une valeur plus grande à cette pièce où l'on sent la facture et le goût grec (1). La grande similitude des feuilles de l'enroulement supérieur, leur égal espacement permettent de supposer que le travail à la molette n'était pas étranger à cet ornement.

La hauteur de cette coupe devait être de 200 mm. environ; son plus grand diamètre, à l'évasement supérieur, était de 170 mm.; le diamètre le plus étroit, de 20 mm., et le diamètre du pied, de 80 mm.

Sur tous ces débris, je n'ai aperçu aucune trace de marque de potier.

2° *Vase en terre rouge.* Sur les trois pièces qui ont dû constituer ce vase, deux seulement ont pu être assemblées. Sa forme est celle d'une coupe à évasement insensible; le bord supérieur est cylindrique. La pâte est rouge foncé, à grain serré et sans vernis. Malgré l'absence d'ornement, cet objet ne manque pas d'élégance.

Dimensions : Hauteur, 80 mm.; diamètre d'ouverture, 106 mm.; étranglement du pied, 55 mm.; et diamètre du pied, 63 mm.

(1) Ce vase aurait pu être fait en Gaule, d'après un modèle importé de Grèce.
A. M.

Digitized by Google

La marque de potier se trouve inscrite dans un cercle, autour d'un autre plus petit placé au centre.

3° *Vase en terre rouge.* Bien que brisé en deux, ce vase a pu être reconstitué. Même forme que le précédent, un peu plus svelte peut-être ; le haut de cette pièce se termine aussi par une bordure cylindrique. De couleur rouge foncé, la pâte paraît avoir la même composition que celle du vase n° 2.

Dimensions : Hauteur, 56 mm. ; diamètre supérieur, 81 mm. ; étranglement, 35 mm. ; et diamètre de la base du pied, 43 mm.

Un cartouche oblong, à deux compartiments, renferme le signe du potier.

4° *Vase en terre rouge.* La pâte et la couleur de ce vase sont identiquement semblables à celles des précédents. Par son double évasement et sa forme de cupule, l'aspect en est plus gracieux. Ce vase est intact et sans ornement.

Dimensions : Hauteur, 45 mm. ; ouverture supérieure du vase, 84 mm. de diamètre ; diamètre du premier renflement, 65 mm. ; diamètre du deuxième renflement, 39 mm., et 38 mm. pour la base du pied.

La marque d'officine se trouve inscrite dans un carré oblong.

5° *Vase à parfums.* Ce vase, en forme de guttus, est en terre jaunâtre, poreuse, assez mal travaillée ; le col en est long et étroit, la panse large et courte. L'ensemble est grossier et ne présente rien de remarquable.

Dimensions : Hauteur : 102 mm. ; ouverture du col, 26 mm. ; partie étranglée du col, 16 mm. ; diamètre de la panse, 39 mm. ; diamètre de la base, 19 mm.

Ce vase ne porte aucune marque d'officine.

6° *Vase à parfums, en verre.* Cette fiole, en verre mince, translucide, est brisée à la panse ; sa forme se rapproche beaucoup du guttus précédent.

Dimensions : Hauteur, 65 mm. ; ouverture du col,

Digitized by Google

12 mm.; diamètre du col à la partie la plus étroite, 9 mm.; diamètre de la panse, 33 mm.; et 20 mm. pour le diamètre de la base.

Dans les nombreux fragments de poterie qui ont été trouvés aux Margerides, quatre seulement portent des marques d'officine. On peut conjecturer que tous ces vases proviennent de la même fabrique, puisque la même marque se répète plusieurs fois.

Plusieurs de ces débris portent des dessins en relief assez bien exécutés : tel le fragment de poterie rouge sur lequel on distingue trois personnages dans une scène de danse; il mesure 85 mm. de longueur sur 70 mm. de hauteur. Le vase entier devait mesurer, dans son plus grand diamètre, 140 mm.

Le sol était jonché de débris de briques à rebords, sur lesquelles on voit encore les marques composées de raies concentriques, ainsi que des empreintes de pattes d'animaux : chien, chèvre ou mouton. Sur un fragment de tuyau en terre cuite, on aperçoit un signe de forme étoilée, formé de cinq triangles les pointes en dedans.

Parmi les objets en bronze, je dois indiquer les fragments de deux fibules, un rebord de plat et une petite masse de bronze fondu.

Une quantité de clous oxydés, de fragments de fer informes et une clé en fer ont été également trouvés aux Margerides.

Il me reste à parler des monnaies et médailles découvertes au milieu de ces débris. Elles se composent de deux pièces romaines en bronze, presque frustes, et de deux pièces en argent du moyen-âge.

Sur l'une des pièces en bronze, la plus grande, on distingue vaguement, sur l'avers, une tête vue de profil et tournée à dextre, ainsi que ces quelques lettres en forme de légende : ..... AR AVG PM. — Au revers, une divinité debout, casquée et tenant un bouclier du bras gauche, ainsi que les deux lettres S. C. placées de chaque

Digitized by Google

côté. La deuxième pièce est totalement fruste, elle est plus épaisse que la précédente et l'avers, où se trouve l'effigie, est sillonné de raies faites avec un instrument tranchant. — La pièce en argent est une de celles dites au temple. — A l'avers, une croix pattée, au centre, se trouve entourée des mots PHILLIPUS REX. Dans la partie supérieure, on lit la légende suivante : NOMEN DOMINI SIT BENEDICTUM. — C'est au revers que se trouve le fronton du temple et les deux colonnes, avec la légende : TURONIS CIVIS, et la partie supérieure est composée de fleurs de lys courant tout autour de la bordure.

L'autre pièce, beaucoup plus petite et très-mince, représente à l'avers une croix avec la légende : VIEN.... Le reste m'a paru illisible.

PUY-DU-LOUP. — M. Brihat m'a montré, comme venant de cette localité, une pierre ronde, en forme de disque et percée d'un trou au centre; c'est une pierre de meule. Trois tuiles à rebords, trouvées toujours au Puy-du-Loup, sont entières et présentent de curieuses empreintes. Deux d'entre elles portent la marque d'un fer à cheval, mais partagé au milieu. La troisième contient la trace d'un pied humain. Le talon est fortement creusé, tandis que les orteils sont à peine indiqués.

—

A un kilomètre de Saint-Ours, dans la direction de Pontgibaud, on a découvert, il y a quelques années, dans un champ, à gauche de la route, quelques sarcophages en domite et des tombeaux en briques plates, formant dos d'âne. Ni vase, ni monnaie, ni aucun autre objet ne s'est trouvé dans ces tombes, du moins d'après ce que j'ai appris, et je ne connais qu'un seul sarcophage en pierre, qui sert actuellement d'auge dans la cour d'une ferme. — On m'a montré, comme provenant du même endroit, quelques médailles et monnaies qui auraient été trouvées dans la terre. Elles comprennent :

Digitized by Google

1° *Une pièce en argent de Tibère.* — Avers : Tête laurée de Tibère, vue de profil, tournée à senestre avec la légende : TI CÆSAR DIVI (AVCT?) AVGVSTVS. — Revers : Un pontife assis sur un siége à dossier, vu de profil et tourné à senestre, tenant dans sa main droite une hampe ; on lit autour : PONTIF MAXIM ;

2° *Pièce en cuivre, au type du temple.* — Avers : Une croix pattée entourée d'un cercle de perles ; légende : ✠ PHILPVS (*sic*) REX. — Revers : Des colonnades avec fronton, légende : ✠TVRONVS CIVIS ;

3° *Une petite pièce en bronze.* — Avers : Un G surmonté d'une couronne et flanqué de 3 fleurs de lys, deux de chaque côté et l'autre en pointe ; légende illisible. — Revers : une croix pattée (illisible).

Bourdube. — A la base d'un coteau de lave, se trouve un petit tertre où pousse un gazon vigoureux et bien vert. On avait remarqué à plusieurs reprises, lorsque de fortes pluies avaient raviné le terrain ou lorsque des taupes soulevaient la terre en construisant leurs galeries, on avait remarqué, dis-je, de petits éclats de verres et des fragments de poterie recouverts d'un émail vitrifié. Curieux de vérifier le fait par moi-même, je m'y rendis accompagné de M. Saby jeune. Ce tertre est composé, dans un rayon de 8 à 10 mètres, d'une terre noirâtre parsemée de charbon et calcinée en partie.

Toute fouille, faite dans cette zone, à une profondeur de 60 à 80 centimètres, amenait au jour les objets suivants :

1° Débris de briques à rebords, fortement calcinées, quelquefois même vitrifiées ;

2° Tessons de poterie à pâte grisâtre, épaisse et sans aucune couverte vernissée ;

3° Ces mêmes tessons, recouverts d'un émail ou plutôt d'un verre épais, de couleur vert bouteille, craquelé parfois ; on trouvait même des morceaux soudés par ce verre ;

4° Des fragments détachés du même verre.

Digitized by Google

Il ressort clairement de toutes ces trouvailles que cet endroit était un lieu d'habitation, détruit par un incendie. Comment expliquer autrement cette grande quantité de verre, ces fragments de poterie soudés, ces briques vitrifiées et cette terre noire et brûlée ? La poterie présente le caractère de celle du moyen-âge, mais antérieure au XII[e] siècle certainement.

On trouve dans la partie haute du coteau, à l'est de Saint-Ours et jusqu'à la voie ferrée, la surface du plateau recouverte par des amas de pierres affectant des formes rectangulaires. Des cases pareilles à celles des Chazaloux, au nombre d'environ 50, se distinguent encore parfaitement. Comme aux Chazaloux que j'ai visités et dont l'aspect est si conforme à la description qu'en ont fait dans leurs ouvrages MM. Julien, Bleynie de Châteauvieux et M. le docteur Pommerol (1), les matériaux de la toiture ont dû s'effondrer à l'intérieur de la case. Ces cases sont en général un peu moins grandes que celles des Chazaloux; leurs dimensions varient entre 8 et 10 mètres de longueur sur 4 à 6 de largeur. Les murs sont larges à la base, profondément assis au-dessous du niveau du coteau, puisque l'aire intérieure est à 1[m] 50 ou 2 mètres en contre-bas du sol; de plus ils diminuent d'épaisseur à mesure qu'ils s'élèvent, et sur une largeur moyenne de 2 mètres à la base, ils ne devaient plus atteindre que 40 à 50 centimètres d'épaisseur à leur partie élevée. L'appareil est brut, sans aucune taille, et aucun ciment n'était employé dans ces constructions. L'entrée existait sur un des grands côtés de la case, et le couloir coudé qui précédait la porte devait en rendre la défense facile.

(1) *Mémoire sur les villages en ruines de Villars et des Chazaloux,* par M. A. Julien et M. E. Bleynie de Châteauvieux. Clermont-Ferrand, 1879; in-4°. Photogr. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Clermont.*)

— *Les cités mégalithiques des régions montagneuses du Puy-de-Dôme,* par le docteur F. Pommerol. (Association française pour l'avancement des sciences. 5[e] session. Clermont. Séance du 23 août 1876.)

Digitized by Google

Une ou deux de ces habitations ont été fouillées — très-sommairement. C'est toujours notre paysan archéologue, M. Saby aîné qui, par curiosité et un peu par intérêt, s'est occupé de creuser sous la couche de terrain qui recouvre l'aire actuelle de ces cabanes. Il a mis à découvert quelques fragments informes de fer et des tessons d'une poterie grisâtre, rugueuse et assez mince. Elle ressemble complètement à la poterie du XIII^e^ ou XIV^e^ siècle. J'ai pu m'en assurer en comparant quelques fragments avec les vases et pots de cette époque qui se trouvent au Musée de Clermont.

Il me reste, pour achever cette notice, à mentionner la pierre tombale qui sert d'entablement à la croix Pouxe à Saint-Ours. Cette croix, datée de 1810, n'a rien de remarquable par elle-même. Tout l'intérêt se porte sur la table en lave de 1 mètre 41 centimètres de longueur sur 64 centimètres de largeur et 24 centimètres d'épaisseur et sur laquelle est gravée, en creux, une inscription du XIII^e^ siècle. Malheureusement un ouvrier ignorant, voulant utiliser cette pierre pour asseoir la croix, a taillé de chaque côté de l'inscription, de sorte qu'elle est mutilée. De plus, la base de la croix vient recouvrir le milieu de l'inscription et produit une scission complète dans quatre lignes. Je l'ai relevée avec soin, mais son état incomplet m'empêche de la publier aujourd'hui.

Je ne puis terminer ce travail sans adresser mes remerciements aux personnes qui ont bien voulu me communiquer les objets découverts et les renseignements qui m'étaient utiles, et plus particulièrement à MM. Vimont et Rouchon, nos érudits confrères; à M. Brihat, à Pontgibaud, et à M. Pouxe, maire de St-Ours.

A. MAIRE.

Digitized by Google

LE LIEUTENANT-COLONEL PERRIER

RÉCIT CONTEMPORAIN.

Si l'Auvergne avait dans ses archives un LIVRE D'OR, si elle tenait registre des nobles et belles actions accomplies par ses enfants, on verrait certainement figurer sur une des pages de cet armorial de l'honneur un nom qui, en 1871, eut son heure de célébrité et que cependant bien peu connaissent, le nom du lieutenant-colonel Perrier. En l'absence de Livre d'Or, il appartient à la *Revue d'Auvergne* de raconter la vie (1) et de conserver le souvenir de cet homme d'élite qui vient de nous être enlevé si prématurément.

Jules Perrier, né le 27 septembre 1816, tenait, par son père, à une honorable famille de Saint-Maurice, canton de Pionsat, département du Puy-de-Dôme (2). Après avoir achevé ses études au petit séminaire de Clermont-Ferrand, il entra au séminaire diocésain de Montferrand. Mais il s'aperçut bientôt qu'il n'avait pas la vocation ecclésiastique. Il eut beau sonder sa conscience, il eut beau se répéter tous les raisonnements dont on s'était servi

(1) M. Perrier avait l'habitude de tenir une sorte de journal des principaux faits de sa vie et surtout de sa vie militaire. C'est à l'aide de ces notes, obligeamment communiquées par son neveu, M. Joseph Perrier, conservateur des hypothèques à Clermont (Oise), que nous avons pu écrire le présent récit.

(2) Il était né à Saint-Alpinien (Creuse), où sa mère allait chaque année passer quelque temps auprès de ses parents.

Digitized by Google

pour le pousser dans cette voie, il ne découvrit en lui aucune aptitude pour le sacerdoce. Obéissant à sa nature droite et loyale, il voulut alors se retirer et renoncer tout de suite à des études pour lesquelles il n'éprouvait aucun attrait. Les prières de sa mère et les instances de sa famille le retinrent. Par soumission filiale, il consentit à prolonger pendant quelque temps encore l'essai d'acclimatation qu'on lui demandait. Mais la mort de sa mère étant survenue, il se considéra comme dégagé et s'empressa de quitter la soutane.

Au lieu d'apprécier comme il convenait cette détermination, au lieu de donner son approbation à une décision réfléchie qui dénotait chez son auteur une rare honnêteté et les scrupules les plus louables, sa famille ne voulut voir là qu'un acte répréhensible, un coup de tête, fruit de mauvais conseils ou de lectures pernicieuses. L'ancien séminariste ne fut plus considéré par les siens que comme une sorte d'apostat, comme un mauvais sujet dont on ne devait augurer rien de bon; et toutes les portes lui furent fermées (1).

Ainsi méconnu et rebuté par ses parents, Jules Perrier chercha une situation qui, en lui permettant de suffire immédiatement à ses besoins, lui procurât en même temps un entourage, une autre famille. Le 27 décembre

(1) Cette rigueur injuste ne devait pas toujours tenir. Devant la conduite irréprochable de Jules Perrier, devant la considération qu'il s'était acquise au régiment, ses parents s'adoucirent et lui rendirent leur estime et leur amitié. Une note de sa main, écrite en mars 1865, constate, non sans une certaine amertume, cette heureuse modification :

« ..... J'ai eu le courage, dit-il, de résister aux idées vieillies de ma famille, » aux projets formés sur mon avenir contre ma volonté. J'ai, malgré tout le monde, » changé ma soutane contre l'habit militaire; je l'avais conservée surtout par res- » pect pour ma pauvre mère. Cette détermination m'a coûté beaucoup, car en résis- » tant aux conseils de toute ma famille, je me faisais de nombreux ennemis. Mais ma » conviction était ferme, bien plutôt digne d'éloge que de blâme. Leur jugement à » tous était faussé par une piété incomprise.

» Dieu m'a protégé. J'ai réussi dans ma nouvelle carrière, et, par ma conduite, » j'ai forcé ceux qui m'avaient été si hostiles à rectifier leur jugement, à devenir » mes meilleurs amis. »

Digitized by Google

1843, il fut incorporé dans le 43e régiment de ligne alors en garnison à Clermont.

Entré tard dans l'armée, par nécessité plus que par enthousiasme, il ne pouvait s'attendre à un avancement rapide et brillant. Pour lui, comme pour bien d'autres, les épaulettes de capitaine étaient le but suprême de l'ambition permise. Et si, dans ses rêves les plus riants, il lui arrivait d'entrevoir la possibilité d'aboutir à la grosse épaulette de commandant, c'était dans une perspective tellement lointaine qu'il semblait impossible qu'il pût jamais l'atteindre. Non pas qu'il fût inintelligent ou incapable, mais il n'était pas de ceux dont on dit à première vue : c'est un homme d'avenir. Il était de ces humbles, de ces timides qui s'ignorent souvent eux-mêmes, et qui d'ailleurs ne savent pas se faire valoir et ne sont appréciés à leur juste valeur que si des circonstances exceptionnelles viennent, comme malgré eux, mettre en évidence leurs mérites et leurs qualités.

Il lui fallut vingt ans pour franchir les étapes qui mènent au grade de capitaine. Nommé sergent-fourrier le 28 octobre 1845, sous-lieutenant adjoint au trésorier le 19 mai 1852, il devint capitaine-trésorier le 18 novembre 1863.

Nous ne relaterons pas tous les incidents divers de la carrière militaire de Jules Perrier; son histoire se confond avec celle du régiment auquel il appartenait. Avec lui, il fit à deux reprises campagne en Algérie, de 1845 à 1848, et de 1850 à 1851 ; avec lui, il figura honorablement en Crimée et dans la guerre d'Italie. A Magenta et à Solférino, notamment, le 43e de ligne, qui appartenait à la division commandée d'abord par le général Bouat et plus tard par le général Trochu, montra, au dire du maréchal Canrobert, *une grande solidité* au feu et subit des pertes sensibles. A Solférino, son chef, le colonel Broutta, fut mortellement blessé. Perrier, alors lieutenant, reçut deux blessures, l'une à la tête et l'autre au pied droit. Quel-

Digitized by Google

ques jours auparavant, il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur pour sa belle conduite sur le champ de bataille de Magenta.

Les événements de 1870 le trouvèrent remplissant encore les fonctions de capitaine-trésorier du 43e. A son grand regret, il ne put suivre les bataillons de guerre du régiment, lorsque, le 19 juillet 1870, ils partirent pour rejoindre l'armée de Metz. Sa qualité de trésorier le retenait au dépôt, alors à Péronne.

On sait nos désastres. On sait qu'après l'anéantissement de nos meilleures troupes à Sedan et à Metz de nouveaux corps d'armée furent improvisés à la hâte sur divers points du territoire pour lutter contre les envahisseurs. Dans le Nord, une petite armée s'organisa vers la fin d'octobre. Le général Farre en eut d'abord la direction provisoire; puis le général Faidherbe vint en prendre le commandement dans les premiers jours du mois de décembre. A peine arrivé, il s'occupa sans retard de transformer et de renforcer les éléments imparfaits mis à sa disposition et fit tous ses efforts pour les rendre capables de tenir tête à l'ennemi avec quelque chance de succès. De nouveaux régiments de marche furent créés avec des hommes de nouvelle levée, avec des prisonniers évadés, avec d'anciens soldats rappelés. Les mobiles et les mobilisés de la région furent embrigadés et exercés sans relâche. Chacune des trois divisions de l'armée fut pourvue de trois batteries d'artillerie. Il y eut en outre deux batteries de réserve et un parc.

Le dépôt du 43e de ligne, composé surtout de recrues, forma les deux premiers bataillons du 69e de marche et reçut ensuite comme complément un bataillon du 2e d'infanterie de marine. Commandé à sa formation par le lieutenant-colonel Foerster, le nouveau régiment passa, le 18 décembre, sous les ordres du lieutenant-colonel Pasquet de la Broue. Le capitaine Perrier avait été nommé, le 14 décembre, commandant du premier bataillon.

Digitized by Google

« C'était un grand changement dans ma position, écri-
» vait-il quelque temps après (1); je quittais des fonc-
» tions tranquilles pour une vie aventureuse et pleine de
» périls; mais j'étais heureux. Après tant de désastres,
» je désirais payer, moi aussi, à notre malheureux pays
» ma dette de soldat. » Mais une chose le préoccupait, c'était de gagner la confiance de ses hommes et d'acquérir sur eux l'autorité indispensable; et, dans ce but, il tenait à leur montrer que la vie de bureau ne détruit pas nécessairement le courage et l'esprit militaire, et qu'on peut être tout à la fois bon comptable et bon soldat. « Plus que tout autre chef de bataillon, dit-il encore
» dans ses *Souvenirs*, j'avais besoin de veiller sur moi.
» Sortant des bureaux, je pouvais inspirer de la dé-
» fiance à ceux qui ne me connaissaient pas. Il fallait
» donc, à la première affaire, montrer à tous que si je
» savais manier la plume, je savais aussi manier une
» épée et commander. Ma résolution était bien prise de
» me montrer à la première occasion. »

Et ce qu'il s'était promis de faire, il le fit. Le 23 décembre, une bataille s'engagea à Pont-Noyelles, près d'Amiens, entre les troupes prussiennes et la petite armée de Faidherbe (2). Enlevé par son nouveau chef, le premier bataillon du 69e de marche aborda intrépidement

(1) Jules Perrier, nous l'avons déjà dit, tenait note des incidents les plus marquants de son existence. Un des cahiers, contenant ces notes écrites pour lui-même, au jour le jour, et certainement sans prévision d'une publicité future, est intitulé : *Souvenirs de la guerre du Nord*, 1870-1871, avec la signature *Perrier* au-dessous. Les notes de ce cahier sont en grande partie la reproduction de rapports adressés par M. Perrier au colonel du régiment.

(2) « ..... Le 23, la bataille de Pont-Noyelles fut livrée par Faidherbe; son ar-
» mée occupait une ligne courbe de plus de 12 kilomètres d'étendue, battue par
» 80 pièces d'artillerie. ..... Les ennemis sortant d'Amiens prirent l'offensive. Ils
» étaient supérieurs en artillerie et en cavalerie. La bataille dura sept heures, et les
» Allemands déclarent qu'elle fut acharnée. Faidherbe se mit en retraite, mais il
» avait sauvé le Havre..... La retraite de Faidherbe fut faite *sans se presser*, dit
» l'historien Von Rüstow... » (*Histoire de la guerre* de 1870-1871, par le général baron Ambert. Paris, Plon, 1873; 1 vol. in-8°.)

Digitized by Google

le corps ennemi qui lui faisait face, le refoula par une charge à la baïonnette et le rejeta derrière la petite rivière L'Hallue, non sans lui avoir infligé des pertes sérieuses. Pendant tout le temps que dura le combat, le commandant Perrier fut toujours au plus fort de la mêlée, cherchant à ménager ses hommes, mais ne s'épargnant pas lui-même et s'exposant comme à plaisir à la fusillade. Aussi fut-il jugé digne de la croix d'officier de la Légion d'honneur. L'épreuve à laquelle il s'était soumis avait eu plein succès; l'homme de guerre s'était retrouvé derrière l'homme de bureau. Et, satisfait de lui-même, il put, après avoir mentionné dans son cahier la croix d'officier qu'il avait gagnée, il put ajouter cette réflexion : « Je n'avais plus à me préoccuper de l'opinion » générale sur mon compte; le comptable était bon sol- » dat. On m'avait vu toute la journée... en tête de mes » hommes et bravant la mort. Mon bataillon me connais- » sait maintenant; il avait confiance en moi. »

Le 3 janvier 1871, le premier bataillon du 69e de marche se signala encore à la bataille de Bapaume, en s'emparant, malgré la plus vive résistance, du village de Bief-villers-lès-Bapaume, position très-importante sur un point culminant. Le 18 janvier, il eut à se mesurer de nouveau avec les Prussiens au combat de Vermand; et, le lendemain, s'il ne fut pas engagé au premier rang à la bataille de Saint-Quentin, il contribua à retarder la poursuite de l'ennemi victorieux en construisant des barricades dans les principales rues de la ville.

Blessé au talon par un éclat d'obus en présidant à cette opération dangereuse, le commandant Perrier ne voulut pas cependant abandonner ses hommes dans la débandade qui suivit la bataille. Avec le gros de sa troupe, il fit dix lieues dans la neige, mourant de froid, de faim et de soif. « Aurais-je osé me plaindre, disait-il plus tard » à quelqu'un qui le blâmait de n'avoir pris en cette cir- » constance aucune précaution, aurais-je osé me plaindre,

Digitized by Google

» quand, à côté de moi, je voyais piétiner dans la neige » un pauvre petit soldat n'ayant rien à espérer, rien à » gagner, inconnu, oublié, perdu dans la foule et restant » calme, courageux, sans se plaindre, sans maudire ses » chefs, n'ayant pas la force de me répondre, mais me » souriant quand je lui disais : Vous devez être bien fa- » tigué !... »

Perrier ne parvint à rallier et reformer son bataillon que le 22 janvier. A partir de ce moment, le 69e de marche stationna aux alentours de Cambrai, dans les villages d'Havrincourt, Flesquières, etc., attendant les événements. L'armée du Nord ayant été dissoute, le 69e s'embarqua le 18 février à Dunkerque sur la frégate cuirassée *la Savoie* et alla prendre ses cantonnements à Cherbourg et dans les environs.

Depuis le 11 décembre 1870, date de sa formation en régiment, jusqu'au 22 janvier 1871, c'est-à-dire dans l'espace d'environ quarante jours, le 69e de marche avait assisté à trois batailles et cinq combats dans lesquels il avait eu (pour les deux bataillons sortant du 43e seulement) 163 hommes tués dont 7 officiers et 422 blessés dont 17 officiers. Il avait obtenu deux citations à l'ordre de l'armée pour sa conduite à Pont-Noyelles et à Bapaume. Après une aussi rude et aussi pénible campagne, au milieu d'un hiver des plus rigoureux, le jeune régiment avait bien mérité un peu de repos. Ce furent de nouvelles épreuves qui lui advinrent.

Appelé à Paris, il y arriva le 9 mars 1871 et fut campé d'abord au Trocadéro, puis, à partir du 15, dans le jardin du Luxembourg. Le 12 mars, on lui enleva le bataillon d'infanterie de marine qui formait son troisième bataillon, et on le remplaça le 16 par un bataillon composé d'hommes appartenant à deux régiments de ligne licenciés, les 111e et 112e.

Le 18 mars arriva, cette journée mémorable et néfaste

Digitized by Google

pendant laquelle, a dit un chroniqueur, *ce fut à qui déserterait son poste : gardes nationaux dissidents, armée régulière, ministres, employés, etc.* (1). L'histoire saura démêler plus tard ce qu'il y a de vrai et ce qu'il y a d'exagéré dans ce propos en ce qui concerne les fonctionnaires et les membres du gouvernement. Pour les régiments de l'armée régulière, c'est injustice de dire qu'ils désertèrent. Ils quittèrent Paris en vertu d'ordres de leurs chefs, évacuant à regret les positions que le gouvernement ne jugeait pas à propos de maintenir et de défendre. Ceux-là seuls dans l'armée doivent être notés de ce nom infâmant de déserteurs et de traîtres qui, cédant aux flagorneries de la populace, se laissèrent aller à livrer leurs armes et à faire cause commune avec l'insurrection. Et ceux-là, fort heureusement, ne furent qu'une exception. Ce qu'était l'esprit de l'armée, ce dont étaient capables devant l'émeute presque tous les soldats, le 69e de marche, tout le premier, sous la direction du commandant Perrier, allait en faire la démonstration effective.

Vers deux heures du matin de cette journée du 18 mars, la brigade Wolff, dont faisait partie le 69e, prenait les armes, en même temps que les autres régiments revenus à Paris, pour aller s'emparer des canons que le Comité central de la garde nationale avait réunis à Montmartre. Nous n'avons pas à nous prononcer sur l'opportunité de cette opération, ni sur la manière dont elle fut organisée et conduite, nous devons constater seulement qu'elle échoua complètement et que, vers le milieu du jour, les troupes regagnèrent leurs postes. A trois heures après midi, le 69e était rentré au Luxembourg.

Dans la soirée, M. Thiers ayant résolu de transporter le siége du gouvernement auprès de l'Assemblée nationale, tous les corps de troupes reçurent ordre de quitter

(1) *Edouard Moriac, — Paris sous la Commune.* Paris, Dentu, 1871, in-18.

Digitized by Google

Paris et se dirigèrent sur Versailles. Seul de tous les régiments, le 69e resta à son campement, soit que dans la précipitation du départ on ne se fût pas souvenu de lui, soit que, par suite d'une négligence quelconque, l'ordre expédié eût été intercepté.

« Le 69e, dit le commandant Perrier dans ses *Souvenirs* (1), ne reçut pas d'ordre de départ, et, seul de tous » les régiments constitués, il resta à Paris avec de nombreuses sections de corps abandonnées. Le 19 au matin, » nous étions cernés dans le jardin du Luxembourg. » Toutes les portes étaient gardées, et quatre bataillons » de gardes nationaux y étaient venus former les faisceaux. Pendant toute la journée du 19 et du 20, les » gardes nationaux fraternisaient avec les soldats isolés, » abandonnés sans pain et sans solde. Ils laissaient leurs » armes et sortaient individuellement, conduits aux différentes mairies où le Comité central leur faisait délivrer » des laissez-passer pour se rendre dans leurs foyers. » Pareille débandade n'existait pas au 69e de marche, » parce que tous, officiers supérieurs et autres, nous restions avec nos soldats pour les maintenir dans le devoir. » Le 20, le général Vinoy, commandant en chef de l'armée, m'envoya l'ordre de prendre le commandement du » 69e, en remplacement du lieutenant-colonel de La Broue, » auquel il le retirait. Cette insulte faite au colonel était » grave. Sa seule faute était d'avoir manqué d'initiative. » Il devait partir sans ordre, puisqu'il ne le recevait pas » et qu'il savait toute l'armée partie. Ce commandement » m'honorait beaucoup; mais il était périlleux et d'une » responsabilité immense. Je répondis cependant au général que je l'acceptais et que je lui répondais du » régiment.

(1) Le récit du commandant Perrier, que nous reproduisons ici presque en entier, est intitulé : *Souvenirs du 18 au 23 mars 1871*. Il est écrit sur un petit calepin de poche, à côté de détails particuliers sur le personnel du régiment, et après un journal du siége intitulé : *Résumé des événements (campagne contre les insurgés)*.

Digitized by Google

» Je réunis le corps d'officiers. Tous avaient la plus » grande confiance en moi; nous étions de vieilles con- » naissances, je pouvais compter sur eux. Je serai toute » ma vie fier et heureux de la joie que les officiers éprou- » vèrent tous quand je leur appris que je commandais le » régiment. Leur première parole fut celle-ci : Nous » sommes sauvés.

» Nous arrêtâmes ensemble que nous profiterions de la » première occasion favorable : mais, coûte que coûte, » nous partirions avec armes et bagages pour Ver- » sailles. »

Ce que les *Souvenirs* du commandant Perrier n'indiquent pas suffisamment, c'est que ses soldats furent l'objet de tentatives incessantes d'embauchage; c'est qu'ils furent continuellement entourés, circonvenus par les fédérés, harcelés de sollicitations, de mauvais conseils, de menaces; c'est d'autre part que les provisions ayant fini par devenir rares, beaucoup d'habitants du quartier faisaient passer des vivres aux soldats à travers les grilles, espérant peut-être arriver à conserver auprès d'eux cette troupe fidèle autour de laquelle la résistance à l'insurrection pourrait s'organiser.

Averti par ses adhérents, le Comité central comprit le danger que pouvait faire courir à son entreprise le stationnement dans l'intérieur de Paris d'un corps armé représentant l'autorité régulière. Le 21 mars, il essaya à deux reprises de parlementer avec le 69e pour obtenir son désarmement et son départ. Mais laissons parler le commandant Perrier :

« Le 21, dans la matinée, cinq officiers délégués par » le Comité central vinrent très-poliment me prévenir » que je devais rendre mes armes; mais que, pour m'é- » viter toute humiliation, je les ferais déposer moi-même » dans l'Orangerie du Luxembourg; que je partirais en- » suite avec mes hommes pour Versailles. Comme ces » officiers m'avaient parlé très-poliment, je leur répondis

Digitized by Google

» de même, en leur faisant comprendre le ridicule de » leur démarche. Et, pour les mettre à l'abri des insultes » de leurs hommes et de la population qui écoutait et » attendait avec frénésie notre désarmement, je leur dis » que je ne les connaissais pas, que je n'avais pas d'ordre » à recevoir d'eux, mes inférieurs en grade, et qu'ils » pouvaient aller en rendre compte au Comité central.

» Le soir, à 4 heures, arrive Lullier, général en chef » des gardes nationaux révoltés, escorté par deux batail- » lons de Belleville, drapeaux déployés, clairons et tam- » bours en tête. Un de ses aides-de-camp, voyou de la » plus belle espèce, arrive au galop, demande le chef de » corps et prévient les soldats de se réunir, attendu que » le général en chef veut leur parler. Le cercle formé, » je restai au centre avec Lullier et quelques membres » de son état-major. Lullier, qui a la parole très-facile » et la voix très-vibrante, fit à mes soldats un long dis- » cours qui peut se résumer ainsi : Citoyens, l'heure de » la liberté a sonné pour vous. Il n'y a plus de chefs pour » vous retenir malgré vous loin de vos familles. Vos chefs » vous ont fait souffrir le froid, la faim, l'esclavage; moi, » Lullier, je vous rends la liberté. En échange, vous allez » me rendre vos armes que vous ne voulez pas rougir du » sang de vos frères. Suivez l'exemple de vos camarades » qui sont avec nous. — S'adressant alors à moi, il me » dit : Citoyen commandant, je vous somme de rendre » vos armes.

» Son long discours m'avait donné le temps de maî- » triser la colère et la rage qui grondaient dans mon » cœur. J'étais calme, froid, impassible. D'une voix sèche » et sévère, j'imposai silence aux forcenés de son escorte » qui battaient des mains et applaudissaient, et je lui » répondis : Monsieur, en me demandant mes armes, » vous me demandez le déshonneur. Si j'étais assez lâche » pour vous obéir, pas un de mes soldats ne voudrait y » consentir. Vous avez la force et le nombre. Peut-être

Digitized by Google

» pourrez-vous exécuter votre volonté. Mais je vous pré-
» viens, j'ai quinze cents hommes sous mes ordres; pour
» leur arracher leurs armes, il leur faut au moins quinze
» cents cadavres. Nous préférons l'honneur à la liberté.
» Je vous rends responsable du sang versé. — En parlant,
» ma main gauche était cramponnée sur la cuisse et ma
» main droite balançait convulsivement une petite canne
» avec laquelle je tapotais la croupe de son cheval. Lullier
» reprit la parole, et la discussion commençait à sortir
» du calme. Mes soldats trépignaient, et criaient: Vive
» le commandant! Il comprit qu'avec nous il n'y avait
» rien à faire, et finit par me dire : Citoyen commandant,
» puisque vous êtes assez confiant pour croire que vos
» soldats veulent rester avec vous, demain, à midi précis,
» je reviendrai, et vous serez libre de partir avec armes
» et bagages, ainsi que ceux qui voudront vous suivre ;
» les autres, ce sera le plus grand nombre, j'en suis cer-
» tain, resteront avec moi. — Je lui répondis : J'accepte,
» Monsieur, votre défi. Demain, à midi précis, à midi
» sans faute. — Je lui observai alors que j'avais sous mes
» ordres trois pièces d'artillerie, et que je demandais pour
» l'artillerie le même sort que pour mes soldats. Il en
» profita pour faire un nouveau discours, disant que ces
» trois canons ne m'appartenaient pas, qu'il avait, lui,
» trois cents canons et trois cents bataillons, et qu'il
» verrait si, avec mes quinze cents hommes et mes trois
» canons, j'oserais lui résister. — Je le laissai s'emballer
» et s'enivrer avec ses vociférations. Je me contentai de
» lui répondre : Demain, à midi.

» Cette affaire était connue de tout Paris. Tous ces fan-
» farons... étaient sur le qui-vive et rôdaient déjà en
» vainqueurs autour de mes hommes. J'attendais avec
» une fiévreuse impatience l'heure fixée par ce général
» d'aventure.

» Le soir, le lieutenant d'artillerie revint me trouver
» pour me prier de l'emmener avec moi... Ce brave

Digitized by Google

» garçon avait couché trois nuits sur ses pièces pour » mieux veiller à leur sûreté (1). Sa situation me toucha, » et, au risque d'envenimer ma cause..... je lui recommandai de se tenir prêt à midi, à tout hasard, avec ses » pièces chargées à mitraille.

» Je passai une nuit terrible. Je n'étais pas sûr de tous » mes hommes, car, de mon cher 43e, où j'étais connu » depuis vingt-sept ans, il ne me restait que 284 hommes; » tous les autres avaient été congédiés le 15 mars. Mon » régiment avait été, depuis trois jours, formé avec des » hommes des 111e et 112e de marche, licenciés. Je veillai » toute la nuit, craignant quelque surprise, et, en me » promenant silencieusement autour des tentes où repo- » saient mes hommes, je me recommandai à Marie, ma » protectrice bien-aimée (2). Je ne craignais rien pour » moi, j'avais trop souvent affronté la mort, mais beau- » coup pour mes hommes. Ma responsabilité était grande!

» Le lendemain 22 mars, à midi précis, mon régiment » était sous les armes, prêt et bien disposé. J'avais passé » devant les rangs. Tous étaient fiers, heureux, et me » disaient : Mon commandant, ne craignez rien, pas un » seul ne vous quittera. — Pensant que je n'oserais pas » partir, Lullier ne se pressait pas. A midi, il ne vint pas. » Des gardes nationaux à l'œil sinistre rôdaient autour

(1) Cet officier d'artillerie était, croyons-nous, un sous-lieutenant appelé Pierre-Silas Leroux. Il appartenait au 10e régiment, et fut décoré de la Légion d'honneur quelques jours après sa sortie avec le commandant Perrier.

(2) Le commandant Perrier n'était ni un fanatique, ni même un pratiquant bien fervent; seulement, il avait conservé sous l'uniforme les idées religieuses qu'il devait à l'influence de sa mère et à l'éducation qu'il avait reçue. Il était d'ailleurs très-tolérant et très-large. Il avait lui-même son franc-parler sur toutes choses, et il est, par exemple, tel de ses *Souvenirs* où il s'exprime avec la plus grande liberté sur le clergé italien qu'il avait vu de près. Au demeurant, c'était un vrai croyant. Il avait en la Sainte-Vierge une foi absolue. Et cette foi, il la posséda toujours. En Crimée, en Italie, au siége de Paris, partout où les hasards de sa carrière le conduisirent, il ne manqua jamais, au moment du péril, d'élever son âme à Dieu et d'invoquer l'appui de la Vierge Marie. Ses notes contiennent, en plusieurs passages, l'expression de cette foi sincère. Et cela est dit tout simplement et sans la moindre affectation.

Digitized by Google

» de nous comme des loups attendant leur proie. J'attendis » dix minutes. M'avançant alors auprès des officiers, nos » gardiens trop fidèles, qui se promenaient près de la » porte par laquelle nous devions sortir, je leur dis : Vous » connaissez, Messieurs, le rendez-vous convenu hier » avec votre général. Il ne vient pas. J'ai attendu dix » minutes. Ouvrez les portes, je veux partir. — Mon ton » sec et impérieux leur montra ma détermination inébranlable. Je fis ouvrir les deux portes à cause des » voitures d'artillerie, et je partis.

» Mais il y avait loin du Luxembourg à la porte Maillot. » Nous marchions d'un pas précipité, mais inquiets. Le » terrain semblait brûlant. Je me retournais souvent. Tout » le monde suivait à rangs serrés. J'arrivais enfin près de » la porte Maillot, quand, subitement, je vis lever les » ponts-levis. Le régiment fut arrêté à cinquante pas environ, selon la consigne. Je m'avançai seul, le sabre au » poing, et, m'adressant au chef de poste, je le sommai » de m'ouvrir les portes. Il refusa d'abord, protestant » qu'il venait de recevoir l'ordre de nous arrêter, et que » dix bataillons nous suivaient. Je cherchai à lui faire » comprendre que toute résistance était impossible, et » que, s'il n'obéissait pas, j'allais faire fusiller tout le » poste. Comme il refusait encore, je me retournai du » côté de mon régiment, et je commandai : Régiment, » en avant ! — Alors, vaincu par la peur, le chef de poste » donna l'ordre de baisser les ponts-levis.

» Une fois mon régiment engagé sous la porte, je n'avais » plus grand'chose à craindre. Je traversai tout Neuilly » et le pont sans m'arrêter, voulant, malgré la fatigue de » mes hommes, être dans une bonne position de défense » avant de faire une halte. Je suivis la rive gauche de la » Seine, du côté de Puteaux; et, quand tout le régiment » eut traversé le pont, je fis faire la halte. Nous avions » tous un poids énorme de moins sur le cœur; nous » étions sauvés !

Digitized by Google

» Là, j'appris par les officiers qui étaient à la gauche » du régiment, qu'après ma sortie du Luxembourg, on » avait envoyé prévenir Lullier et fait battre la générale. » Mais il était trop tard.

» Nous couchâmes à Sèvres le 22 au soir. De là, » j'écrivis aux généraux de brigade et de division, ainsi » qu'au commandant en chef, que le lendemain, à dix » heures, je serais à Versailles avec tout mon régiment, » 265 hommes de tous les corps, qui m'avaient suivi, » et les trois pièces d'artillerie.

» . . . . . »

Le 23 mars, ainsi qu'il l'avait annoncé à ses chefs, le commandant Perrier se mit en marche pour Versailles, à la tête de sa colonne. Chemin faisant, il rencontra, venant au-devant de lui, avec l'état-major et la musique du 35e de ligne, le général Vinoy, accompagné de plusieurs officiers supérieurs, entr'autres le général de Maudhuy et le général Wolff. Le général Vinoy passa devant le front du régiment et le remercia chaleureusement de sa belle conduite.

L'entrée à Versailles se fit avec une véritable solennité. Les troupes cantonnées dans la ville formaient la haie sur le passage et présentaient les armes. Les tambours battaient aux champs. Les musiques militaires faisaient entendre leurs plus beaux airs. En arrivant devant la Préfecture, où siégeait le Gouvernement, le 69e, s'étant rangé en bataille, reçut la visite et les félicitations de M. Thiers, chef du Pouvoir exécutif, qu'accompagnaient, au milieu d'un cortége d'officiers généraux, le général Le Flô, ministre de la guerre, l'amiral Pothuau, ministre de la marine, et une députation de l'Assemblée nationale conduite par un questeur. Le commandant Perrier fut naturellement l'objet d'attentions particulières. S'approchant de lui, le Chef du Gouvernement lui serra longuement la main, et, après l'avoir vivement complimenté sur sa conduite si ferme et si prudente, il lui

Digitized by Google

dit à haute voix : *Lieutenant-colonel Perrier, je vous remercie* (1).

Ce ne fut pas tout. Au nom du pays qu'elle représentait, l'Assemblée nationale voulut consacrer le souvenir d'un fait d'armes qui relevait glorieusement le prestige et l'honneur de l'armée, un moment amoindri par les honteuses défections de quelques régiments. A sa séance du même jour, 23 mars, sur la proposition de MM. Bardoux, Palotte, Lanfrey, Duchâtel, Journault, Ricard et d'Osmoy, elle adopta à l'unanimité la résolution suivante : « L'As-» semblée nationale vote des félicitations aux officiers, » sous-officiers et soldats du 69e de marche et à ceux de » la 18e batterie du 10e régiment d'artillerie, dont la con-» duite, au milieu des événements que nous traversons, » a été digne des plus grands éloges. »

La tâche du 69e de marche n'était pas terminée. Après quelques jours de repos au camp de Satory, il fut envoyé le 11 avril à Neuilly, pour contribuer à reprendre Paris aux gens de la Commune. Depuis le 1er avril, le lieutenant-colonel Perrier n'était plus qu'au second plan, le colonel Ameller étant venu prendre le commandement en chef du régiment.

Sur cette campagne de siége, en avril et mai 1871, les notes et souvenirs du lieutenant-colonel Perrier donnent une foule de petits détails de peu d'intérêt aujourd'hui.

(1) Le commandant Perrier ne fut pas le seul récompensé. Voici ce que nous lisons dans ses notes : « ... Si, pour l'accomplissement d'un devoir, mes soldats avaient eu » besoin d'une récompense, ils ont dû être fiers et glorieux de celle qu'ils recevaient » au nom de la France entière. Jamais ovation pareille n'avait été faite à un corps. Le » soir, je reçus ordre de faire des propositions pour des récompenses, et j'ai obtenu, » chose extraordinaire, une croix d'officier de la Légion d'honneur, neuf croix de che-» valier, quarante et une médailles militaires, et j'ai été nommé lieutenant-colonel.

» Tous les journaux ont cité cette affaire comme une action d'éclat. J'ai reçu bien » des lettres de félicitation. Le Corps législatif à l'unanimité nous a voté des remer-» ciements. Qu'avions-nous fait pour cela? Notre devoir d'honnête homme et de soldat. » Rien de plus. Il fallait donc que nous fussions descendus bien bas pour qu'un acte » aussi ordinaire, aussi simple dans la vie militaire, fût si glorieusement fêté et ré-» compensé. »

Digitized by Google

Après bien des escarmouches, bien des alertes, qu'il serait trop long de raconter, après de fréquentes allées et venues entre Neuilly, Asnières, Rueil, Colombes, Courbevoie, etc., le 69e entra à Paris le 22 mai, à sept heures du matin, par la porte de Passy; et, après avoir passé, sans tirer un coup de fusil, au Trocadéro et à l'Arc-de-Triomphe, il vint coucher sur les remparts, entre la porte Maillot et la porte d'Asnières.

Le 23 mai, le 69e, longeant les remparts, arrive au chemin de fer de ceinture, au nord des buttes Montmartres et, se précipitant alors à l'assaut sur les hauteurs qu'il prend à revers, il les enlève rapidement et s'empare de ce fameux parc d'artillerie dont la possession a été le point de départ de la guerre civile.

« A quatre heures, le 23, écrit dans ses notes le colonel » Perrier, nous repartons avec toute la division en lon- » geant toujours les remparts. La tête de colonne cul- » bute ce qu'elle rencontre. Notre artillerie tire sur » Montmartre. On s'arrête derrière, vers la porte Cli- » gnancourt. Le 67e et le 68e s'emparent des premières » maisons. A dix heures, le général donne l'ordre au ré- » giment de monter à l'assaut des Buttes. « Il faut en » finir, dit-il; 69e, je compte sur vous. »

» Un tressaillement de joie circule dans tous les rangs. » Enfin, voici donc l'heure de la vengeance de toutes les » horreurs, de toutes nos souffrances ! Nous partons avec » la plus grande confiance, car je connais le régiment, » c'est moi qui l'ai formé. J'ai la certitude qu'il fera son » devoir. Je n'ai qu'un regret, c'est de ne plus comman- » der mon brave 69e. Je ne suis que le second. J'envie le » sort du colonel Ameller. Enfin, c'est mon ami, c'est un » bon soldat, je ferai mon possible pour lui aider à gagner » ses épaulettes de général (1). Pour moi, je n'ai rien à » prétendre.

(1) M. Ameller (François-Charles), colonel du 69e de marche, fut nommé général de brigade par arrêté du Chef du Pouvoir exécutif en date du 24 juin 1871.

Digitized by Google

» Nos soldats grimpent la côte, calmes, froids, décidés. » Pas la moindre hésitation. Ils sont habitués aux balles. » La résistance n'a pas l'air bien sérieuse. Pas le moindre » boulet (1). Les insurgés ont été surpris; ils ne suppo- » saient pas que nous aurions l'audace de monter à l'as- » saut et ils n'ont plus le temps nécessaire pour retourner » contre nous leurs pièces d'artillerie. Les défenseurs des » barricades ne tiennent pas. La panique est dans leurs » rangs. Ils tirent en fuyant; nos petits soldats les sui- » vent au pas de course. Quelques femmes, ou plutôt des » monstres qui portent ce nom, sont dans les rangs des » insurgés et tirent sur nous. Elles crient pour se donner » du courage. Enfin, nous montons, nous montons tou- » jours. Soudain nous restons étonnés, nous sommes sur » la crête. Montmartre est pris! Montmartre et ses 105 » canons! Montmartre, la clef de Paris, l'épouvantail de » la France, le repaire de tous les bandits, la forteresse » de la Commune. M. Magnien, sous-lieutenant, monte » sur l'église et y plante le drapeau tricolore. Notre tâ- » che était remplie. »

(1) Ce mutisme des pièces d'artillerie de Montmartre intriguait tous les assaillants.

« ..... les balles arrivent nombreuses mais trop haut, et, chose singulière, pas un » obus. Il y a cependant des pièces là-haut, et une seule boîte à mitraille coucherait » par terre bon nombre d'entre nous. D'où vient ce mystère?....»

On en eut bientôt l'explication après l'occupation des Buttes.

« Je considère, dit le même auteur, cette fameuse batterie de Montmartre. Elle a » des pièces de marine et de jolis canons de 7, tout luisants. Je comprends alors seule- » ment pourquoi elle est restée silencieuse à notre approche et pendant l'assaut. » Construite durant le siége pour battre spécialement les plaines de Saint-Ouen et la » presqu'île de Gennevilliers, les fédérés l'avaient utilisée telle quelle sans en modifier » les plates-formes, ne prévoyant pas que nous arriverions au pied des Buttes par le » chemin que nous avons suivi. Pour se servir de leurs pièces, leurs artilleurs auraient » dû élever des plates-formes, refaire les embrasures et modifier les épaulements; mais » les fédérés n'avaient pas eu le temps d'exécuter ces travaux... et aucun de leurs of- » ficiers n'avait assez de science technique pour utiliser leurs pièces quand même.» (*Albert Hans. Souvenirs d'un volontaire versaillais.* Paris, Dentu, 1873, in-18.)

Digitized by Google

L'insurrection abattue, il fallait remettre l'ordre et faire renaître le calme dans ces malheureux quartiers. Le lieutenant-colonel Perrier fut désigné pour cette mission pacificatrice. Le 24 mai, il prit possession de la mairie de Montmartre en qualité de *Commandant supérieur du 18e arrondissement*, et il remplit ces fonctions délicates jusqu'au 6 juillet suivant avec un esprit de justice et d'humanité auquel tout le monde rendit hommage.

Dès les premiers jours, sa préoccupation, comme il le disait plus tard dans un rapport à son général, sa préoccupation constante fut d'arriver à assurer la sécurité, à rétablir la confiance et à soulager la misère. La pitié n'excluait pas cependant chez lui la sévérité, et, *tout en s'efforçant de faire comprendre aux vaincus qu'il n'y avait pas de haine dans l'âme des vainqueurs,* il n'hésita pas à sévir contre les vrais criminels.

La tâche était difficile et hérissée de détails. Un des premiers soins qui s'imposaient était de procéder à l'assainissement matériel. Les rues et places étaient obstruées par des monceaux d'ordures accumulées pendant le dernier siège; des cadavres d'hommes et de chevaux jonchaient le sol sur plusieurs points; ailleurs, des débris de barricades entravaient la circulation. Le colonel Perrier réquisitionna cinq cents ouvriers, et, en quelques jours, toute trace de l'horrible guerre civile avait disparu.

Il y avait aussi à réorganiser les services administratifs, la voirie, la police, à assurer le fonctionnement de l'état civil, à réinstaller et repeupler les écoles, etc.; — il y avait à désarmer la population pour empêcher de nouveaux désordres, etc. Le commandant supérieur pourvut à tout et apporta dans le règlement des diverses questions le même soin, la même activité, la même prudence. Les anciens bureaux de la mairie furent reconstitués et mis immédiatement à l'œuvre. De nouveaux bureaux leur furent adjoints provisoirement pour parer aux nécessités créées par une situation sans précédent. Grâce à des mesures

Digitized by Google

sagement combinées, le désarmement s'opéra paisiblement et sans qu'il fût besoin d'employer des moyens de rigueur.

Mais la partie la plus délicate de l'œuvre de réparation à accomplir, c'était sans contredit ce que l'on pourrait appeler l'assainissement moral de la population. Le colonel Perrier l'aborda résolument et y apporta une modération au-dessus de tout éloge. La plus grande partie des habitants de Montmartre était pauvre et regrettait la Commune qui lui payait une solde quotidienne sans lui imposer aucun travail. Il y aurait eu de graves inconvénients, du danger même à modifier brusquement et sans transition cet état de choses. Il fallait donc, tant par esprit de charité que par politique, il fallait absolument continuer de façon ou d'autre cette allocation journalière. Il fallait nourrir toute cette foule inoccupée et sans ressources. Il fallait ne pas pousser au désespoir tous ces malheureux plus ou moins compromis, qui jetaient sur leurs nouveaux administrateurs des regards inquiets et farouches; il fallait enfin les rassurer et les amener à comprendre qu'on ne voulait pas faire œuvre d'extermination, que le combat fini, les vainqueurs n'avaient pas l'intention d'être implacables, et que ceux-là seuls seraient punis qui avaient été les instigateurs du mouvement et qui avaient participé à des crimes.

Ce rôle de pacificateur, à la fois sévère et miséricordieux, le colonel Perrier le remplit avec un zèle et des ménagements qui ne se démentirent pas un instant. Sous son impulsion, un bureau spécial fut constitué, chargé de centraliser les renseignements, d'assurer les approvisionnements et de pourvoir à leur répartition. Des distributions de bons de pain, de subsistances et de secours de toute sorte furent faites chaque jour aux indigents notoirement reconnus comme tels. Les malades furent l'objet de soins particuliers et rien ne fut négligé pour lutter victorieusement contre les effets de la misère.

Digitized by Google

Obligé d'aider la justice militaire dans la recherche des malfaiteurs qui, sous prétexte de politique, venaient d'attirer sur la capitale de la France un désastre inouï, le colonel Perrier procéda avec les précautions les plus minutieuses. Il était partisan de la répression, mais il la voulait équitable et proportionnée. Il voulait empêcher que l'on pût confondre les entraînés, les égarés avec les entraîneurs, les innocents avec les coupables. Il se mit en garde contre le zèle des agents subalternes et surtout contre les dénonciations, cette plaie des lendemains de troubles. Il ne faisait arrêter les gens signalés qu'après enquête et contre-enquête. Il assistait en personne aux interrogatoires pour mettre l'accusé à l'abri de toute intimidation et dans l'espoir d'arriver plus aisément à discerner les innocents. Il accueillait avec bienveillance les observations et les réclamations. Enfin, pour surcroît de garantie contre les erreurs, les dénonciateurs étaient eux-mêmes consignés et obligés de comparaître avec les accusés.

La culpabilité établie et le dossier renvoyé à la justice, le commandant supérieur du 18e arrondissement ne se croyait pas quitte de tout devoir. Et si, parfois, après le prononcé des jugements par les conseils de guerre, un document, un renseignement nouveau venait atténuer la responsabilité des condamnés, il allait lui-même porter à leur famille quelques paroles de consolation et d'espoir, et, en même temps, il s'empressait d'agir pour obtenir une grâce ou tout au moins un adoucissement à la condamnation (1).

(1) De quel esprit de charité était animé le colonel Perrier, la lettre suivante, qui lui parvint après son départ de Paris, peut en témoigner :

« Paris, 14 août 1871.

» Monsieur,

» Veuillez me pardonner la liberté que je prends de vous adresser ces lignes. Mais » la reconnaissance m'en fait un devoir, devoir bien doux et bien facile à remplir envers » vous, monsieur, qui, sans vous occuper d'autre chose que de la douleur d'une pauvre » femme qui désespérait de revoir son mari, avez fait ce qu'il était humainement pos- » sible de faire pour lui rendre au moins l'espoir.

» Vous avez, sans nul doute, oublié mon nom et les titres que vous avez acquis à ma

Digitized by Google

Cette conduite, à la fois ferme et bienveillante, gagna le cœur de la population de Montmartre. Peu à peu elle en vint à ne plus considérer ceux qui l'avaient vaincue comme des oppresseurs et des ennemis avides de vengeance. L'avenir lui parut moins effrayant. Elle reprit confiance et courage, et son esprit se modifia tellement que, le 12 juin, le colonel Perrier pouvait écrire à ses supérieurs que la majorité des habitants était devenue *honnête et calme et cherchait du travail.* Ce qui, mieux que tout autre indice, prouve l'impression profonde produite à Montmartre par l'administration du colonel Perrier, ce sont les démarches qui furent faites à deux reprises auprès de lui par des délégués du quartier pour lui faire accepter une candidature à la députation. Ces démarches se produisirent une première fois à la fin de juin 1871, alors qu'il était encore commandant supérieur du 18e arrondissement, et la seconde fois dans les premiers jours de janvier 1872. M. Perrier refusa cet honneur vers lequel il ne se sentait d'ailleurs aucunement attiré. « L'armée a fini sa tâche, leur répondit-il dans une let-» tre rendue publique, elle a sauvé la France. A vous » maintenant de soigner ses plaies et de la régénérer. » Pour remplir une partie de cette noble mission, choi-» sissez des hommes qui se dévouent à soulager la misère,

» reconnaissance. Mais, croyez-le bien, monsieur, fussé-je resté sur le ponton auquel » vous m'avez arraché, les paroles affectueuses et consolantes avec lesquelles vous avez » relevé le moral de ma pauvre femme, auraient seules suffi pour me faire bénir votre » nom. Laissez-moi vous remercier pour mes petits enfants auxquels vous m'avez » rendu ; pour la chère compagne de ma vie à qui vous avez rendu l'espoir ; pour moi, » à qui vous avez rendu une famille aimée et la liberté, c'est-à-dire plus que la vie ; et » soyez assuré que mon plus grand regret sera celui-ci, de ne pouvoir, moi infime, » vous prouver autrement que par des paroles la gratitude qui emplit mon cœur.

» Veuillez, monsieur, accueillir mes remerciements avec toute la bienveillance qui » vous est habituelle, et rappelez-vous quelquefois qu'il y aura toujours deux cœurs » qui vous béniront ensemble jusqu'à leur dernier battement.

» Je vous salue et vous bénis.

» A. Rillié,

» Artiste peintre, rue du Poirier, 25, Montmartre.

Digitized by Google

» à propager l'instruction. Pour votre compte, apprenez à » vos enfants à être laborieux, économes et croyants. » Et il terminait par ces mots : « *Conservez mon nom* » *dans vos cœurs ; votre reconnaissance me suffit.* » *Merci.* »

Aussitôt que son commandement de Montmartre eut pris fin, au mois de juillet 1871, le lieutenant-colonel Perrier demanda un congé de six mois pour aller en Auvergne prendre un repos bien mérité. Sans qu'il pût s'en douter, ce congé devait être le préambule de sa retraite définitive.

Une loi du 8 août 1871 avait institué une commission souveraine chargée de réviser les grades conférés pendant la guerre par les différents chefs de corps. Par suite d'une erreur inexplicable, cette commission reçut communication de la décision par laquelle le Chef du Pouvoir exécutif avait décerné *lui-même* au commandant du 69e de marche le grade de lieutenant-colonel. Mais, chose plus incompréhensible encore, elle se permit de modifier cet acte qui émanait directement du Chef de l'Etat. Le 25 novembre 1871, elle décida que la nomination de M. Perrier, datée officiellement du 9 avril, ne compterait qu'à partir du 16 septembre.

Le colonel Perrier tenait à son grade; mais ce qui le lui rendait encore plus précieux, c'étaient les circonstances exceptionnelles au milieu desquelles il lui avait été conféré. En reculant la date de sa nomination, en la séparant, en l'isolant de l'action mémorable qui l'avait motivée et de la manifestation éclatante qui l'avait accueillie, la commission lui enlevait toute sa signification, tout son lustre. Le colonel Perrier fut blessé au cœur par cet acte d'injustice et prit la résolution de se retirer du service (1).

(1) Sur une note attachée à la lettre qui lui apprenait la décision de la Commission, on trouve écrites et signées de lui, les lignes suivantes :

Digitized by Google

La décision de la Commission des grades eut un certain retentissement dans le monde militaire. Tous ceux qui s'intéressaient au lieutenant-colonel Perrier s'en émurent et plusieurs, de leur propre mouvement, s'empressèrent de protester auprès du ministre de la guerre (1).

Ce ne fut cependant que le 29 février 1872 que la Commission des grades, mieux avisée, prit un nouvel arrêté annulant sa première décision et maintenant M. Perrier dans son grade à la date de sa nomination effective (9 avril 1871). Mais le mal était fait. Le colonel Perrier avait demandé sa mise à la retraite dans les premiers jours de février. Ses chefs, ses amis, qui tous le regrettaient fort, lui écrivirent à plusieurs reprises et le pressèrent de revenir sur sa détermination (2). Ce fut en vain.

« Puisque la Commission juge que je ne devais pas être promu le 9 avril, *je demanderai ma retraite*.

» Au mois d'avril dernier, cette fameuse Commission n'aurait pas osé faire ce qu'elle fait aujourd'hui..... Alors, on avait besoin de moi, on me citait comme exemple pour encourager et stimuler les régiments.

» Je lui pardonne. Je n'ai pas d'ambition.

» *Perrier*. »

(1) M. Perrier reçut à cette occasion de nombreux témoignages de sympathie. Nous citerons entr'autres un mot du général Gandil :

« Courbevoie, le 4 janvier 1872.

» Mon cher colonel,

» Je me suis révolté contre la mesure dont vous étiez la victime et je désire de tout mon cœur qu'il soit fait droit à ma réclamation. Quoi qu'il arrive, je vous serai toujours reconnaissant, comme soldat, d'avoir préservé l'honneur de l'armée et d'avoir maintenu haut et ferme le sentiment du dévouement à la France. Je serai aussi toujours fier et heureux de vous serrer la main.

» *Le général E. Gandil*. »

(2) Voici notamment une lettre que lui adressa le général Berthaud. Elle donne une idée de la haute estime dans laquelle était tenu le colonel Perrier par les principaux chefs de l'armée :

« Courbevoie, le 6 février 1872.

» Mon cher colonel,

» J'ai été bien étonné et bien attristé ce matin en recevant votre demande de retraite. J'espère que votre résolution n'est pas définitive et je retiens votre demande jusqu'à ce que vous m'ayez écrit vous-même que vous avez sérieusement réfléchi et que vous persistez dans votre détermination. J'espère aussi que vous n'obéissez pas à un froissement d'amour-propre, que je comprends d'ailleurs et qui ne doit pas aller jusqu'à

Digitized by Google

Profondément blessé et découragé, il ne ressentait plus que du dégoût pour le métier militaire. Il ne voulut pas retirer sa demande; et, le 29 juin 1872, il fut définitivement admis à la retraite. A cette occasion, le 69e de ligne, son ancien régiment, reçut communication d'un ordre du jour ainsi conçu :

« Un décret du 29 juin 1872 accorde une pension de » retraite de 2,886 francs à M. le lieutenant-colonel Per- » rier.

» Au moment où cet officier supérieur quitte le régi- » ment, le colonel se fait un devoir de lui exprimer tous » les regrets que lui cause cette séparation.

» Le lieutenant-colonel Perrier laisse au 69e de ligne » un souvenir impérissable. La sortie du Luxembourg et » de Paris insurgé opérée sous son commandement par le » 69e de marche a été un des plus beaux exemples d'éner- » gie et de discipline donné par l'armée de Versailles. » Nous serons toujours fiers de ce brillant fait d'armes, » et le nom du lieutenant-colonel Perrier restera inscrit » en caractères ineffaçables dans l'historique du régiment.

» Paris, le 16 juillet 1872.

» *Le Colonel*,

» Signé : BIADELLI. »

» vous faire quitter l'armée. Nous avons besoin du concours de tous les gens de cœur, » nous avons besoin d'hommes énergiques qui portent, comme vous l'avez fait dans » une circonstance difficile, très-haut le sentiment du devoir et de l'honneur militaire. » Votre belle conduite au 18 mars vous oblige à rester avec nous. Nous ne sommes pas, » vous le savez, dans un temps de calme et de sécurité où chacun peut consulter ses » goûts et ses sentiments personnels. Hélas, non! Il faut aujourd'hui que tout le » monde reste sur la brèche, les vaillants surtout. Vous ne pouvez donc pas vous en » aller.

» J'ai toujours cru et je croirai, jusqu'à preuve du contraire, que c'est par » erreur que votre situation a été soumise à la Commission. J'ai écrit à ce sujet au » général en chef. Laissez-moi faire encore d'autres démarches et autorisez-moi à gar- » der votre demande.

» Agréez, mon cher colonel, l'assurance de mes sentiments de bien haute estime et » d'attachement.

» *Général A. Berthaud.* »

Digitized by Google

Il nous reste peu de choses à dire sur le colonel Perrier. Retiré dans son pays d'origine, à Saint-Maurice près Pionsat, où il possédait quelque bien, il chercha à organiser son existence de façon à jouir en paix de ses dernières années. Mais l'oisiveté lui pesa bientôt, il lui fallait une occupation régulière. Aussi, la perception de Saint-Maurice étant devenue vacante, s'empressa-t-il de la solliciter. Il en fut nommé titulaire au mois de décembre 1875. Ce n'était pas une fonction bien lucrative, mais le petit traitement qui y était attaché, joint à la pension de retraite et à quelques autres ressources, lui permit de vivre honorablement et de satisfaire encore ses goûts de bienfaisance (1).

Comme percepteur, M. Perrier fut ce qu'il avait été comme capitaine-trésorier, comptable exact, intègre, ponctuel, et fonctionnaire courtois vis-à-vis du public.

C'est dans cette situation modeste que la mort est venue le trouver avant le temps, le 6 avril dernier. Les regrets de tous ceux qui l'avaient connu l'ont accompagné à sa dernière demeure. Joignons-y les nôtres et prions Dieu que si elle doit voir encore des jours de trouble et de danger, la France puisse rencontrer, le moment venu, beaucoup de serviteurs aussi vaillants, aussi désintéressés, aussi attachés au devoir.

FRANCISQUE MÈGE.

(1) La bienfaisance du colonel Perrier ne s'exerçait pas seulement par des aumônes aux indigents. En peu de temps, il devint, sans y prendre garde, l'arbitre conciliateur de tous les différends du pays. Mais cette conciliation, surtout entre gens peu fortunés, il ne l'obtenait parfois qu'au détriment de sa bourse, au moyen de prêts ou d'avances qu'il savait irrécouvrables.

Digitized by Google

L'HOMME TERTIAIRE

LES SILEX DE THENAY

Le 19 août 1867, à une des séances du Congrès international d'anthropologie, réuni à Paris durant l'Exposition universelle, les abbés Bourgeois et Delaunay signalèrent les premières traces de l'existence de l'homme, à l'époque tertiaire. C'était dans la soirée du lundi, le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine pouvait à peine contenir les savants venus de tous les points de la France, de toutes les contrées de l'Europe et de l'Amérique. Je me souviens encore de la surprise, de l'émotion profonde causée dans l'auditoire par cette révélation inattendue. Chose étonnante, c'étaient deux prêtres qui, poussés par leur conscience et l'amour de la vérité, venaient renverser le vieux dogme qui fait de l'homme le dernier venu parmi les êtres de la création mosaïque. Déjà depuis quelques années, la question de l'homme quaternaire, contemporain des mammouths, des rhinocéros et des rennes, était entrée dans le domaine de la réalité. Les recherches de Boucher de Perthes dans les alluvions de la Somme, celles de Lartet dans les cavernes du Périgord, les nombreux documents installés à l'exposition du Champ-de-Mars, dans les vitrines de l'Histoire du Travail, avaient fini par ramener les hésitants, par convaincre les plus incrédules. Mais nul encore ne s'attendait à voir descendre les origines de l'humanité aussi profondément dans les couches du passé,

Digitized by Google

Les faits invoqués par les abbés Bourgeois et Delaunay consistaient en silex travaillés découverts dans les argiles miocènes qui gisent sous le calcaire de Beauce, à Thenay, près de Pontlevoy, et en ossements incisés d'*Halitherium* trouvés dans les faluns de Pouancé. On constatait sur les silex tous les signes de l'action de l'homme : retouches, entailles symétriques, entailles artificielles pour correspondre à des entailles naturelles, traces d'usure, altération par le feu. Beaucoup de savants examinèrent les objets, mais aucune discussion générale ne s'engagea sur la question (1). La découverte parut acceptée. A la Société de géologie, MM. de Mortillet, Valdemar-Schmith, Raulin, se prononçaient pour la taille intentionnelle des silex. M. de Worsæ, archéologue danois distingué, se rangea à la manière de voir de l'abbé Bourgeois.

Quelques années plus tard, au congrès d'anthropologie tenu à Bruxelles en 1872, l'abbé Bourgeois apporta des documents nouveaux, et donna une description détaillée des couches tertiaires de Thenay. Inférieurement, on observe la craie à silex et à *spondylus spinosus*. Cette formation secondaire est recouverte par la série des calcaires de Beauce, caractérisés par des lits de marne et d'argile ainsi que par des couches de calcaire compact et à nodules. Les fossiles de ce terrain sont l'*amphycion*, un tapir, le *palæocherus*, l'*amphitragulus*, l'*acerotherium*, un crocodile et des mollusques. Viennent ensuite les sables granitiques de l'Orléanais, déposés par un grand cours d'eau descendant du plateau central, et dans lesquels on a trouvé un singe anthropomorphe l'*hylobates antiquus*, un grand chien l'*amphycion giganteum* de Cuvier, un paresseux colossal le *macrotherium sansaniense*, des dinoterium, des rhinocéros, des crocodiles, des tortues, des palmiers. Tous ces fossiles annoncent un climat chaud,

(1) Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, session de Paris. Paris. Reinwald, in-8°, p. 67-75.

Digitized by Google

sub-tropical. Les sables sont recouverts par les faluns de la Touraine, terrains d'origine marine, caractérisés par la présence d'un grand cétacé, l'*halitherium*. La formation pliocène manque, et les couches précédentes rangées dans les temps miocènes, sont directement recouvertes par les alluvions quaternaires.

A la séance du 23 août, l'abbé Bourgeois demanda la nomination d'une Commission chargée de se prononcer sur la taille intentionnelle des silex de Thenay. Elle fut composée de MM. d'Omalius, de Quatrefages, Cartailhac, Capellini, Worsæ, Francks, Engelhart, Schmith, Steenstrup, Virchow, Neyrinck, Fraas, Desor, de Vibraye et Ven Beneden. Elle se réunit le 27 août, sous la présidence de M. Capellini. Elle étudia immédiatement les objets qui lui furent remis et fit des réserves sur le gisement qu'elle ne pouvait pas apprécier. Les huit premiers membres de la Commission acceptèrent les silex de Thenay comme taillés par la main de l'homme. Les cinq suivants se prononcèrent contre tout travail humain, et les deux derniers restant dans le doute, ne voulurent pas se prononcer (1).

Cette discussion eut un grand retentissement. M. Alexandre Bertrand, directeur du Musée de St-Germain, chargea M. Abel Maître de pratiquer des fouilles et de recueillir des silex dans le terrain miocène de Thenay. Une large tranchée fut ouverte près de l'emplacement exploré par l'abbé Bourgeois et un nombre considérable de silex furent mis à découvert. Abel Maître formula son opinion dans un rapport (2). Il n'admettait pas le travail humain. Suivant lui, l'action du feu sur les silex était le résultat d'incendies allumés par la foudre dans les bois avoisinant l'ancien lac de Beauce; les éclats sur les arêtes, les retouches, les entailles, s'expliquaient par le choc naturel des silex entraînés par un courant d'eau.

(1) Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique. — Session de Bruxelles. — Bruxelles. Maquardt, in-8°, p. 81-94.

(2) Revue archéologique. — N° de septembre 1883.

Digitized by Google

M. Damour, un minéralogiste bien connu vint dire que les craquelures pouvaient être produites par tout autre agent que le feu (1). Le marquis de Nadaillac crut d'abord à la taille intentionnelle des silex de Thenay, puis est venu le doute, et aujourd'hui il nie cette taille d'une manière absolue (2). Alexandre Bertrand qui avait suggéré les recherches d'Abel Maître s'est toujours élevé contre la découverte de l'abbé Bourgeois (3).

Tels sont les principaux savants qui nient l'existence de l'homme miocène de Thenay. Parmi ceux qui ont accepté les conclusions contraires, nous citerons en première ligne M. Gabriel de Mortillet, le savant sous-directeur du Musée de St-Germain. Il pense que les silex de Thenay doivent leur forme à l'étonnement par le feu et qu'ils ont ensuite été retouchés d'une manière plus ou moins régulière et symétrique par l'être intelligent qui vivait alors sur les rives du lac de Beauce. Il donne tous les caractères qui font distinguer sur le silex l'action de la main humaine; il reconnaît ces caractères sur les silex de Thenay. Mais sa théorie de l'étonnement par le feu est fort contestable, puisqu'à côté des silex craquelés on en trouve d'autres qui ne le sont pas, quoique taillés de la même manière (4).

L'opinion de M. de Quatrefages est conforme à celle de M. de Mortillet. Contrairement à M. de Nadaillac, M. de Quatrefages a d'abord douté; il avoue aujourd'hui être entièrement convaincu par l'examen de certaines pièces portant des retouches manifestes (5). Nous citerons encore M. Bouchet, de Vendôme, qui admet le travail intentionnel sur la plupart des pièces données au musée de cette ville par l'abbé Bourgeois (6). M. Favre

(1) Revue archéologique. — N° de décembre 1882.
(2) Les premiers hommes, in-8°. Paris, tome 2, p. 380.
(3) La Gaule avant les Gaulois, in-8°. Paris, p. 25.
(4) Le Préhistorique. — Paris. — Reinwald, in-12, p. 85.
(5) Hommes fossiles et hommes sauvages. Paris, J. Baillière, in-8°, p. 14.
(6) Les silex tertiaires de Thenay, in-8°. Vendôme 1884.

Digitized by Google

a parlé aussi de l'homme tertiaire, mais il n'a fait que mentionner, sans les discuter, les diverses découvertes qui se rapportent à la question (1).

L'Association française pour l'avancement des sciences, réunie à Rouen en 1883, en vue de la session qui s'ouvrirait à Blois l'année suivante, chargea deux de ses membres, MM. Daleau et d'Ault-Dumesnil de préparer des fouilles dans le terrain miocène de Thenay. Le lundi 8 septembre, une trentaine d'anthropologistes et de géologues se réunirent dans cette petite localité si célèbre dans la science. Les ouvriers chargés des fouilles découvrirent devant nous la couche d'argile où se trouve le principal gisement, et chacun put dans la terre enlevée recueillir un certain nombre de silex tertiaires. La coupe de terrain que les travaux opérèrent, présentait des couches disposées de haut en bas de la manière suivante :

1° Terre végétale d'épaisseur variable contenant des instruments de l'âge de la pierre polie ;

2° Limon rougeâtre quaternaire, fond de lac, d'étang ou de marais. Hauteur : 1^m;

3° Calcaire de Beauce compact, d'un blanc grisâtre. Hauteur : 1^m20;

4° Mélange de sable, de gravier et d'argile ferrugineuse grisâtre. Hauteur : 0^m30 ;

5° Argile verte, blocs, nodules de calcaire ; gisement principal des silex. Hauteur : 0^m70.

Dans cette coupe, les sables de l'Orléanais et les faluns manquent absolument, mais on les rencontre en plusieurs points des environs.

Pour honorer la mémoire de l'abbé Bourgeois, les savants voulaient, les fouilles terminées, se réunir au collège de Pontlevoy, tenir séance et se livrer à la discussion des faits, mais les prêtres qui dirigent aujourd'hui cet éta-

(1) De l'existence de l'homm à l'époque tertiaire. — Archives des sciences, fév. 1870.

Digitized by Google

blissement, craignant de se compromettre, opposèrent un refus formel. On demanda à une modeste salle d'auberge l'hospitalité que le collège ecclésiastique n'avait pas voulu accorder. Mais ce fut le mercredi suivant qu'eut lieu au château de Blois la véritable séance. Les deux sections d'anthropologie et de géologie se réunirent dans la soirée pour discuter la question de l'homme tertiaire de Thenay.

M. d'Ault-Dumesnil donne la description géologique du gisement et le résultat des fouilles qu'il a dirigées, mais sans se prononcer sur la valeur des silex découverts.

M. Cotteau pense que les couches de Thenay confinent à l'éocène. Il trouve les retouches des silex extraordinaires, bizarres, et croit que les craquelures peuvent être attribuées à l'action de sources d'eaux thermales.

M. Cotteau hésite, doute ; autrefois il avait cependant admis la taille intentionnelle des silex de Thenay. En 1868, il écrivait à ce sujet : « Il ne me paraît guère possible d'attribuer à une autre cause qu'à des cassures intentionnelles la forme des petits instruments que j'avais sous les yeux (1). » M. Fuchs est de l'avis de M. Cotteau. Il ne croit pas au travail de l'homme sur les silex en question. M. Cartailhac, un des premiers partisans de la taille intentionnelle, en doute fortement aujourd'hui. Les craquelures et la décoloration des silex par le feu lui donnent cependant à réfléchir.

L'action du soleil est invoquée par M. de Nadaillac pour expliquer l'éclatement naturel du silex, mais M. Rabourdin, un des membres de la première mission Flatters, dit que la forme des silex éclatés dans le désert sous l'influence de la chaleur solaire, est bien différente de celle que présentent les silex de Thenay. Un Anglais, M. O'Reilly, prétend que la pression des terrains et les altérations par les eaux minéralisées peuvent expliquer la forme et les craquelures des silex.

(1) Rapport sur les progrès de la géologie en France pendant l'année 1868.

Digitized by Google

M. Adrien de Mortillet et quelques autres membres soutiennent que les silex présentent des traces certaines du travail humain. Nous étions de ce nombre et nous allons donner ici les considérations que nous présentâmes au cours même de cette mémorable discussion :

Retenons d'abord que l'authenticité du gisement de Thenay n'est l'objet d'aucune contestation sérieuse. Les silex sont en place, ils sont contemporains des terrains qui les recèlent, ils sont donc tertiaires. L'étude des couches mises à nu par les fouilles de MM. d'Ault-Dumesnil et Daleau indique trois phases distinctes dans la succession des phénomènes qui ont eu lieu aux temps miocènes, soit dans le fond, soit sur les bords de l'ancien lac de Beauce. Dans la partie inférieure de la coupe, nous constatons une couche argileuse qui n'a pu se déposer que dans des eaux tranquilles et profondes. Vient une seconde couche, formée d'un mélange de sables, de petits graviers et d'argile. Le courant était alors plus fort et les eaux moins profondes; le dépôt était voisin de la rive. Sur ces deux couches repose le calcaire de Beauce. Les eaux sont redevenues paisibles et profondes. Puis le terrain reste exondé durant toute la période pliocène. Les eaux quaternaires viennent à leur tour recouvrir la formation et laissent déposer une puissante couche de limon rougeâtre.

Le problème géologique étant résolu, une question de première importance se dresse aussitôt. Les silex trouvés dans la couche argileuse ont-ils été taillés intentionnellement par un être intelligent, ou leurs formes sont-elles le résultat des forces mêmes de la nature?

Nous fûmes étonnés de ne pas trouver devant nous le corps même du débat, les silex nombreux que les fouilles avaient dû mettre à découvert. Il est vrai qu'on les avait remplacés par d'autres échantillons recueillis autrefois par l'abbé Delaunay et provenant de la collection du collège de Ponlevoy. Ces derniers présentaient des traces indis-

Digitized by Google

cutables de travail intentionnel, mais on me dit que leur provenance tertiaire n'étant pas certaine, nous devions les écarter de la discussion.

Il ne me restait comme seuls documents à invoquer qu'une dizaine d'échantillons que j'avais moi-même recueillis à Thenay et que je soumets à votre examen. Vous constaterez d'abord qu'aucun de ces silex n'est roulé. Ils viennent cependant des terrains secondaires de la craie. Comment ont-ils été transportés sur les bords du lac de Beauce ? Si ce sont des eaux courantes, pourquoi ne sont-ils pas roulés, pourquoi les angles et les arêtes ne sont-ils pas émoussés ? Voici comme terme de comparaison un éclat de silex que j'ai trouvé dans les sables actuels de la Loire. Il a été roulé et toutes ses aspérités ont disparu. Nous voyons qu'aucun rapprochement ne peut être établi entre cet éclat et les silex de Thenay. Le mouvement des flots sur le rivage use et polit les cailloux, et ce phénomène est remarquable sur les bords de la mer, mais cette usure se fait toujours d'une manière uniforme, régulière.

Tous ces silex sont recouverts d'un vernis plus ou moins brillant; un seul échantillon présente des traces d'une patine blanchâtre, prouvant qu'il est resté exposé à l'air un certain temps. La plupart sont entourés de facettes plus ou moins planes ou curvilignes. Un seul spécimen présente un bulbe de percussion accompagné de zones concentriques, caractère considéré comme la marque certaine du travail intentionnel. Ici, il est vrai, le bulbe est un peu moins apparent, moins détaché que sur les silex quaternaires. Il existe cependant, on ne peut le nier, à moins de ne plus s'entendre sur ce qu'on appelle le bulbe ou le conchoïde de percussion.

Je ne constate pas sur les échantillons qui sont en ma possession les retouches unilatérales ou symétriques signalées par l'abbé Bourgeois, mais je découvre un autre caractère que je crois être d'une grande valeur, je veux

Digitized by Google

dire les marques d'usure. Si sur le même échantillon ces marques se trouvaient réparties uniformément, il faudrait en inférer qu'elles sont le résultat de chocs naturels produits entre les silex entraînés par les eaux; mais il est loin d'en être ainsi. Certaines arêtes, certains bords seulement sont ébréchés, dentelés, pendant que les autres sont intacts. L'usure a même produit sur un spécimen une petite dépression circulaire caractéristique. Ces traces d'usure, manifestes sur certaines parties du même silex et manquant sur les autres parties, ne sont pas l'effet d'une force naturelle, d'un agent aveugle, inconscient, qui n'aurait respecté aucune arrête, aucune ligne saillante. Elles sont le résultat nécessaire, évident, d'un râclage intentionnel, d'un travail rudimentaire fait par un ouvrier primitif.

Abordons maintenant la seconde question, l'état craquelé des silex. Sur les dix spécimens que je vous présente, je remarque d'abord que quatre d'entre eux ne présentent pas de traces de craquelures. Quelle peut être la cause de ces craquelures? Le feu évidemment. On a invoqué l'action de la foudre, l'incendie des forêts, l'apparition de sources d'eau bouillante. La foudre tombant sur le sol le calcine et le vitrifie sur un espace très restreint. Une forêt incendiée peut brûler la terre et les silex qu'elle contient; mais un tel phénomène ne ferait pas un choix spécial, il brûlerait indistinctement et par larges zones tous les silex de la surface. Nous trouvons au contraire dans le gisement de Thenay un silex craquelé reposant à côté d'un silex non craquelé. Des sources d'eau bouillante pourraient-elles donner au silex cette apparence? Comme l'incendie, elles auraient agi d'une manière générale; elles n'auraient fait aucune exception, épargné aucun silex.

Les sources thermales accompagnent toujours des phénomènes volcaniques importants, phénomènes dont on ne constate aucune trace sur le rivage tertiaire du lac de Beauce.

Digitized by Google

Aucune cause naturelle ne peut donc expliquer d'une manière satisfaisante, non-seulement la forme, mais encore les craquelures des silex de Thenay. Un être intelligent a seul pu produire de pareils résultats. La taille est grossière, il est vrai, elle est faite plutôt par écrasement, mais que l'on songe au temps énorme qui sépare l'époque miocène des silex quaternaires de Saint-Acheul ou de Chelles. Cet être habitait de préférence le bord des lacs, comme ses descendants quaternaires fréquenteront plus tard les berges des rivières et des fleuves. Il devait se livrer à la chasse et à la pêche. Il connaissait le feu et c'est sans doute les nombreux foyers qu'il allumait sur la rive qui craquelait les silex dont il se servait et qu'il abandonnait bientôt à la surface du sol. Quel était cet être? Suivant M. Gaudry, le savant professeur de paléontologie au Muséum, si les silex de Thenay portent réellement les traces d'un travail intentionnel, l'ouvrier qui les a taillés ne saurait être l'homme, la succession des faunes, les lois paléontologiques s'y opposent d'une manière formelle. Cet ouvrier, voisin ou parent de l'homme, serait un dryopithèque que M. de Mortillet propose d'appeler l'*Anthropopithecus Bourgeoisii* (1).

Dr F. POMMEROL.

(1) De Mortillet : *Le Préhistorique*, p. 105. — Albert Gaudry : *Les enchaînements du monde animal*. Paris. Hachette, in-8°; p. 240.

Digitized by Google

UN AUTOGRAPHE

DE

MARGUERITE DE VALOIS

La *Revue des Deux-Mondes* a publié, dans ses numéros des 1er octobre et 1er novembre 1884, une très-intéressante étude sur *Marguerite de Valois*, due à la plume de M. *Hector de La Ferrière*. La Bibliothèque de la ville de Clermont-Ferrand possède une pièce, entièrement écrite de la main de la reine de Navarre, que le savant éditeur des *Lettres de Catherine de Médicis* (1) paraît n'avoir point connue, et qui est de nature à jeter un certain jour sur un des plus importants épisodes du séjour de Marguerite au château d'Usson. Cette pièce n'a été, jusqu'à ce jour, publiée que d'une façon fort imparfaite, et seulement en *fac-simile*, dans le volume de 1866 des *Mémoires de l'Académie de Clermont*. Le *fac-simile* n'est pas absolument exact; aussi n'hésitons-nous pas à donner ici la transcription complète d'un document presque ignoré, ce qui équivaudra presque à une première publication. Ce précieux autographe, écrit sur une feuille de parchemin, a été donné, en 1866, à la Bibliothèque de Clermont par M. Chalus, notaire à Mauzun, qui le tenait de son père, avocat à Riom (2).

(1) Lettres de Catherine de Médicis, publiées par le comte Hector de La Ferrière. *Paris*, Imprimerie nationale, 1880; in-4°. — Fait partie de la collection des Documents inédits sur l'Histoire de France, publiés par ordre du Ministre de l'Instruction publique. Le premier volume des Lettres de Catherine de Médicis a seul paru actuellement.

(2) Nous renvoyons, pour ce qui a trait à l'origine de la pièce, à la note qui accompagne le fac-simile, Mém. de l'Acad. de Clermont, 1866, p. 202, due à M. Blatin-Mazelhier, par l'intermédiaire duquel elle a été présentée à cette Société savante, puis déposée à la Bibliothèque de Clermont.

Digitized by Google

DONATION DE LA REINE MARGUERITE DE VALOIS AU MARQUIS DE CANILLAC.

« Nous Marguerite par la grâce de Dieu royne de » Navare, seur unique du roy, duchesse de Valois et » d'Estampes, contesse d'Agenois, Rouergue, Sanlis et » Marle, dame de La Fère et des Juieries *(sic)* de Rieux, » Rivière, Verdun et Albigeois, etc. An considération » des tressignalés ofises et tresagréables servises qu'avons » resus et espérons resevoir de Jan de Beaufort, marquis » de Canillac, lesquels ne sarions james asez reconnaître, » pour satisfaire an partie et non selon nre bonne vou- » lonté, ni le mesrite de ses bons esfais, mes seulement » selon nre pouvoir, et pour tesmongnage de la perpetuele » souvenance que voulons avoir des bons ofises qu'avons » resus de luy, lui avons donné, donnons, sédons et trans- » portons, à luy et aux siens, toux les drois que pouvons » avoir sur la conté d'Auvergne et autres terres et signeu- » ries du dit peis d'Auvergne appartenantes à la royne, » nre trèshonorée dame et mère, lesqueles nous peuvet » et doivet apartenir, tant pour le partage et légitime qui » nous est deue, que pour les deux sans mille frans que » nre dite dame mère nous donna par contrat de ma- » riage, que pour la rrante d'iceux qu'elle nous constitua » au denier douze, l'an mil sinc sans soixante et dix, par » le susdit contrat de mariage, desquels elle n'a depuis » rien aquité. Et pour ces mesmes considérations susdites » de bons ofises resus de Messire Jan de Beaufort, marquis » de Canillac, nous lui prometons ausi la sómme de qua- » rante mille escus poiable au plustost qui nous sera posi- » ble. Plus lui promestons lui baller par chacun an, lors- » que nous jouirons de nre bien, la somme de dis mille » escus de pansion, et, en atandant que nre domene soit » liquidé, nous lui en promestons sis mille. Plus lui pro- » mestons des prumiers bénéfises vaquans an nos terres

Digitized by Google

» jusqu'à la concurance de trante mille livres de rante. » Et n'aiant voulu pour certenes bonnes considérations » faire paser sesi par noteres, l'avons voulu escrire et » siner de nre main et seler de nre seau, promestant an » foi et parole de Royne vouloir inviolablemant antrete- » nir et esfaictuer ce que si desus est contenu, sans james » le vouloir ou pouvoir révoquer, promestant ausi baller » au dit Sieur marquis toux donns, contras, promesses, » ou autres expéditions qui l'avisera lui estre néssesaires » pour l'antretenemant et acomplisemant de ce que desus, » toutes les fois et qantes qu'il nous en requesra. An » tesmoin de quoi nous avons escrit et signé les présantes » de nre main. Donné à Uson, l'an 1588, le 8e septembre.

» Marguerite. »

On lit au dos de la pièce :

« Par la Royne de Navarre, seur unique du Roy.

» Fournier. »

Le sceau a disparu.

Dans notre transcription nous avons rétabli les accents et la ponctuation; mais nous conservons rigoureusement l'orthographe, avec ses bizarreries et ses inadvertances, dont quelques-unes pourraient peut-être faire soupçonner que Marguerite écrivait sous la dictée, témoin les passages où les mots se trouvent écrits conformément à la prononciation perçue par l'oreille, par exemple : « *qui l'avisera* » pour : qu'il avisera; ou bien : « *plustost qui nous sera possible* » pour : qu'il nous sera possible (1).

Ed. VIMONT.

(1) A ce sujet, nous ferons remarquer une autre particularité. A la 26e ligne, entre les mots « marquis de Canillac » et « nous lui promettons aussi », on a effacé par un trait ceux-ci : « ladite dame royne ». Cette inadvertance de Marguerite de parler d'elle-même à la troisième personne, au lieu de la seconde personne du pluriel, ne serait-elle pas un nouvel indice de dictée? Nous soumettons, du reste, tout simplement cette conjecture à l'appréciation des critiques.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Procès-verbal de la séance du 3 octobre 1884.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. Vimont, l'un des Vice-Présidents.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Le Président donne lecture des noms des candidats :

MM.

FONTBERTASSE, présenté par M. Vimont et Rouchon ;

BONNAUD, présenté par MM. Elie et Charles Jaloustre ;

PERRIER, présenté par MM. Mège et Vimont ;

Le Marquis d'APCHIER DE PRUNS, présenté par MM. Fouilhoux et Vimont.

La Société d'horticulture, d'acclimatation et des sciences du Cantal, offre d'échanger ses publications contre celles de la Société d'Emulation ; cette proposition est adoptée.

M. Vimont est chargé également de présenter à l'Académie des sciences, lettres et arts de Clermont, les numéros parus de la *Revue d'Auvergne* et de lui demander un échange de publications.

M. Rouchon présente au nom de M. Vernière une étude sur le voyage d'Abraham Goelnitz en Auvergne ; l'examen de ce travail est renvoyé au Comité de publication auquel pouvoir est donné de décider s'il sera inséré dans la Revue.

M. le Président lit le sommaire du second numéro de la Revue qui doit paraître en novembre.

M. Pommerol demande que la Société fasse l'acquisition d'un tableau noir ; la question est renvoyée au Conseil d'administration qui estimera si l'état des finances permet de donner satisfaction à cette demande.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 7 novembre 1884.

La séance est ouverte à 8 heures et quart sous la présidence de M. le docteur Nivet, président.

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Digitized by Google

M. le Président fait part à la Société d'une lettre de remerciement adressée par M. Fontbertasse ainsi que de la lettre par laquelle M. Mathieu, trésorier de la Société, se fait excuser de ne pouvoir assister à cette séance.

M. Nivet fait une communication sur Marcellin Bompart, médecin, originaire de Clermont. Ces renseignements sont puisés dans la correspondance de Guy-Patin.

Après cette lecture, il est procédé à la nomination de membres nouveaux :

MM.

CLAUSEL, avocat à Riom, présenté par MM. Lenoir et Nivet;

COHENDY, archiviste honoraire du département, présenté par MM. Vimont et Rouchon;

POUGHON, instituteur à Gerzat, présenté par MM. Elie Jaloustre et Béal.

Sur la proposition de M. Vimont, l'assemblée décide que l'article 30 des statuts doit être entendu dans ce sens : que la nomination d'une Commission de trois membres pour examiner les travaux présentés, n'est nécessaire que dans le cas où le mémoire n'aurait pas été lu dans une réunion ou bien lorsqu'il se présenterait des difficultés.

M. le Président informe l'assemblée que, conformément aux articles 10 et 11 des statuts, il devra être procédé dans la séance de décembre à la nomination d'un président, et à l'élection de deux membres du bureau ainsi qu'à celle de deux membres du Comité de publication, en remplacement des membres sortants, conformément aux statuts.

La parole est donnée à M. le docteur Pommerol pour sa communication sur les silex de Thenay et l'homme tertiaire. M. Pommerol expose l'historique des silex de Thenay, découverts par l'abbé Bourgeois, les doutes et les oppositions que leur attribution à un être intelligent a soulevés et enfin les hypothèses de l'existence de cet être problématique appelé par les anthropologues : anthropistre, anthropithèque. A l'appui de son discours, M. Pommerol montre à l'assemblée des photographies de Thenay au moment des fouilles. MM. Nivet, Bleynie, Vimont, Rouchon et Maire prennent part à la discussion qui se soulève au moment où les silex éclatés sont présentés à l'assistance. (Cette discussion figure ci-après.)

M. le Président accorde ensuite la parole à M. Maire pour rendre compte des restes antiques découverts à Saint-Ours.

M. Maire se contente d'exposer aux yeux de l'assemblée les principales pièces trouvées et fait circuler des dessins de ces pièces en les commentant. A propos d'un fragment de poterie rouge repré-

Digitized by Google

sentant une danse exécutée par trois personnages, M. Pommerol demande la parole et dit qu'il croit reconnaître dans l'attitude et la pose de ces personnages, une danse d'Auvergne, la bourrée. Plusieurs membres objectent que des attitudes semblables se retrouvent sur des vases grecs.

A raison de l'heure avancée, la lecture du travail de M. Vimont est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 10 heures.

Discussion relative à la communication de M. Pommerol sur les silex de Thenay.

M. le docteur Nivet fait observer que l'éclatement des silex de Thenay peut avoir pour cause des eaux thermales qui auraient provoqué des brisures par leur température élevée. Il cite les quartz résinites de Gergovia qui sont éclatés d'une façon très-analogue.

M. Pommerol. Les eaux thermales ont accompagné les premiers phénomènes plutoniques. Ces eaux spécialement calcaires dans le courant des temps tertiaires, ont joué un grand rôle dans la formation géologique de la Limagne. Elle ont toujours été accompagnées de phénomènes volcaniques. Aujourd'hui, l'acide carbonique qu'elles exhalent est la dernière manifestation de ces phénomènes. Or, dans le département de Loir-et-Cher, et à la surface des terrains déposés dans l'ancien lac de Beauce on ne trouve aucune trace de l'action volcanique, on n'observe aucun dépôt tendant à prouver l'existence d'anciennes sources thermales. Je crois, du reste, que la température de ces eaux, serait-elle très-élevée, est insuffisante à faire éclater le silex.

Je dois avouer en même temps qu'il n'a pas encore été rencontré d'ossements humains dans les terrains tertiaires. Mais est-ce bien l'homme ou son précurseur qu'il faut y chercher?

Les silex se trouvent, il est vrai, assez nombreux dans les couches explorées à Thenay. On les rencontre en des points assez éloignés les uns des autres ; mais il ne faut pas oublier que le gisement est spécialement situé sur les bords de l'ancien lac, et il n'existe qu'un petit nombre de silex qui semblent porter les traces de la taille intentionnelle.

M. Vimont fait les remarques suivantes : Que les silex présentés par M. le docteur Pommerol ne présentent aucune marque réellement nette et incontestable de travail humain. Il objecte que la présence d'une telle quantité de ces silex, sur un espace d'une

Digitized by Google

étendue relativement restreinte, serait bizarre et bien inexplicable dans le cas où ce serait des produits de l'industrie de l'homme. Les silex ont une tendance naturelle à se fracturer et à se diviser en fragments plus ou moins aplatis, ou en lamelles conchoïdales, effet produit par des causes diverses, par les variations de température, aussi bien en froid qu'en chaud, et des variations assez faibles. Cette espèce minérale semble avoir une sorte de clivage très-développé suivant lequel elle se divise très-facilement. La ténacité de la masse n'est pas ici en rapport avec la dureté spécifique. C'est cette propriété que mettent à profit les industriels qui cherchent à tirer quelque monnaie du public, en brisant de leur poing des cailloux siliceux, maigre exploit qui séduit les badauds.

Il avoue que les gravures des silex trouvés à Thenay par l'abbé Bourgeois, lui paraissent bien présenter le caractère de ceux taillés par l'homme. Mais il fait remarquer que le fait de les avoir trouvés dans une couche tertiaire n'est pas complètement probant, puisqu'on connaît des exemples de fossiles appartenant à des couches plus récentes et qu'on a rencontré dans des strates d'époque antérieure, sans qu'on ait pu dans la plupart des cas se rendre la cause d'une telle interversion.

M. Pommerol répond : Dans la nature, les silex se rencontrent à l'état de bancs ou de rognons. Ces bancs, ces rognons, enfouis au sein des couches de terrain, n'ont jamais été vus fissurés, fragmentés comme les silex de Thenay. Toujours ils sont intacts, et sont enveloppés d'une croûte originelle de cacholong, présentant parfois une épaisseur considérable. Le silex peut-il se cliver dans le sein de la terre sous des influences modificatrices analogues à celles qui produisent le clivage des autres roches ? Cela, à mon avis, n'a jamais été constaté. Le clivage se fait constamment suivant des lignes et des plans réguliers, géométriques. Rien de semblable ne se manifeste sur le silex qui est un corps amorphe formé par l'adhésion des molécules de silex à l'état gélatineux. Le clivage naturel produit par un changement moléculaire de la roche ne ferait jamais des éclats comme ceux qui ont été trouvés dans les argiles de Thenay.

J'ai souvent examiné avec attention les alluvions formées presque exclusivement de silex, comme il en existe dans la vallée de la Seine. Je n'y ai jamais trouvé de fragments analogues à ceux de l'abbé Bourgeois.

Souvent aussi j'ai étudié l'action du feu sur le silex. Le feu a toujours produit des craquelures, des fractures absolument semblables à celles constatées sur les silex de Thenay. Personne, jusqu'à ce jour, n'a pu signaler un agent autre que le feu, capable de craqueler et de décolorer le silex.

Digitized by Google

Je reconnais volontiers que les preuves de l'existence de l'homme tertiaire, au moyen des silex de Thenay, ne sont pas tellement évidentes à première vue, qu'elles puissent entraîner la conviction de tout le monde.

Nous devons cependant tenir grand compte de cette découverte, et tant que nous n'aurons pas trouvé les agents naturels capables de brûler et de fragmenter le silex, nous serons autorisés à conclure à l'existence d'un être intelligent, connaissant la taille du silex et l'usage du feu à l'époque tertiaire.

M. Vimont réplique qu'il ne peut admettre l'assertion de M. Pommerol, relativement à la division en éclat des silex. Le clivage dont il parle (il se sert de ce mot de clivage faute d'autre) n'est pas le clivage régulier et obéissant à des lois géométriques des cristaux, mais bien celui suivant lequel les roches se divisent plus ou moins. Cette propriété de certains silex est très-probablement dûe à une grande quantité d'eau combinée avec la silice.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

— Le numéro de novembre 1884 de la *Revue libérale* contient un article de M. Emmanuel des Essarts, professeur à la Faculté des lettres de Clermont et membre de la *Société d'Émulation*, sur Frédéric Mistral et la poésie provençale contemporaine. — Nous sommes heureux de pouvoir mentionner, à cette occasion, la distinction méritée que M. E. des Essarts a reçue, il y a quelques mois, par sa nomination comme chevalier de la Légion d'honneur.

— Notre collègue M. Girod a prononcé, à la séance de rentrée des Facultés de Clermont, un intéressant discours sur les microbes et la doctrine microbienne.

— Le *Bulletin de la Société de géographie* (n° 16) mentionne une lettre en date du 24 septembre dernier. Dans cette lettre, M. Marcel Bourdon-Pognon, sous-chef de bureau à l'inspection du chemin de fer P.-L.-M., à Clermont-Ferrand, désireux d'aider la Société dont il est membre à supporter ses charges financières, annonce qu'il lui abandonne en toute propriété le capital et les intérêts d'une obligation.

— Dans les premiers jours de novembre dernier, a eu lieu au concert Lamoureux, à Paris, la première audition de la ballade de *Gwendoline*, de M. Emmanuel Chabrier, né à Ambert en 1840. Cette composition, pleine de fougue et d'originalité, paraît-il, a été inter-

Digitized by Google

prêtée avec un grand talent par Mme Montalba. Elle fait partie d'un opéra-comique inédit de notre compatriote, dont les paroles sont dues à M. Catulle Mendès.

Parmi les œuvres précédentes du maestro auvergnat, nous citerons : *Espana*, rapsodie ; — *L'Etoile*, opéra-comique en trois actes ; — *Une éducation manquée*, opéra-comique en un acte.

MM. Armand Silvestre et Paul Burani viennent de tirer de la comédie de Mme Ancelot, *le Roi malgré lui*, un opéra-comique en trois actes, dont ils ont confié la musique à M. Emmanuel Chabrier.

— *Revue historique*, livraison de novembre-décembre 1884. Nous signalerons dans cette livraison : un important article de M. Gasquet, professeur d'histoire à la Faculté de Clermont, et membre de la *Société d'Emulation*. Cet article est intitulé : *L'Empire d'Orient et l'empire d'Occident. — De l'emploi du mot βασιλευς dans les actes de la chancellerie byzantine.*

Dans les *Annales de la Faculté de Bordeaux* (juin 1884) figure, du même auteur, un travail qui a pour titre : *Charlemagne et l'impératrice Irène.*

M. Gasquet corrige en ce moment les épreuves d'un ouvrage en deux volumes, publié par la maison Hachette, sous le titre : *Institutions politiques et sociales de l'ancienne France.*

Nous rappellerons, à cette occasion, que M. Gasquet a publié antérieurement les ouvrages suivants :

De l'Autorité impériale en matière religieuse à Bysance. *Paris*, Thorin, 1879 ; in-8° ;

Géographie générale. *Paris*, Delalain (2e édition), 1882 ; in-8° de 900 pages.

— Dans un article de la même Revue intitulé : *La Bataille de Sédan*, se trouve un rapport adressé, le 1er septembre 1870, au général de Wimpffen par un de ses officiers d'ordonnance, notre compatriote, le marquis de Laizer, lieutenant de mobiles.

— La *Nouvelle Revue*, du 15 septembre 1884, renferme un article intitulé : *Les collaborateurs de Jeanne d'Arc*, par Grasset d'Orcet. L'auteur de cet article appartient, paraît-il, à une famille de Mauriac (Cantal). Il a déjà écrit, il y a plusieurs années, dans la *Revue britannique*, des articles sur l'épigraphie, l'étymologie, etc., et il a publié, sous le titre de : *Les grands pauvres*, un volume contenant quatre nouvelles dont les personnages sont empruntés à l'Auvergne. C'est aussi lui, croyons-nous, qui a signalé le vase colossal, dit d'Amathonte, aujourd'hui au musée du Louvre.

— Le tome 6e de la *Revue celtique*, dirigée par M. Gaidoz, contient

Digitized by Google

une note sur le nom de la ville d'Evaux, qui a pour auteur M. de Cessac.

— Le 2e semestre de 1883 de la *Revue archéologique* renferme un article de M. A.-F. L. Lièvre ainsi intitulé : *Les huîtres nourries en eau douce dans l'ancienne Aquitaine ; problème d'archéologie et de zooéthique*. Cet auteur cite les couches d'huîtres trouvées à Bordeaux, à Saintes, à Avranches, à Poitiers, *à Clermont*, et enfin à Jarnac. Sa conclusion est que les Romains et avec eux les Gaulois romanisés auraient su conserver et nourrir des huîtres dans de l'eau douce, et que de nombreux viviers avaient été consacrés à cet usage.

C'est en novembre 1843 que les fouilles faites pour la construction de la maison Sauret, rue Domas, ont mis à découvert une couche d'huîtres de 15 à 20 centimètres d'épaisseur, à 5 mètres au-dessous du niveau de la rue, et qui, pour la plupart au moins, n'avaient pas été ouvertes. (Voyez à ce sujet les *Tablettes historiques de l'Auvergne*, publiées par J.-B. Bouillet, tome 4e. — Voyez aussi le vol. 16e des *Annales scientifiques de l'Auvergne*, publiées par l'Académie de Clermont, p. 440. — M. Bouillet a donné, dans les *Tablettes hist.*, une coupe du terrain.)

— En date du 25 novembre 1884, M. Jacqueton, Jean-Hugues-Gilbert), né à Thiers (Puy-de-Dôme), le 31 octobre 1864, a été nommé, après concours, élève de l'Ecole des Chartes.

— On vient d'exposer au musée d'ethnographie du Trocadéro, à Paris, une nombreuse et fort belle série d'objets sculptés, ustensiles divers et accessoires du costume, formée en Auvergne et dans le Velay, et donnée par M. Guillaume Fabre, de Royat.

— La *Gazette d'Auvergne*, dans son numéro du 4 septembre 1884, renferme un article intitulé les *Guillotinés d'Auvergne*, relatif à l'ouvrage de M. Marcellin Boudet : *Les tribunaux criminels et la justice révolutionnaire en Auvergne*, Paris (Riom), 1873, in-8° ; à l'occasion d'un vœu émis, dans la *Revue de la Révolution*, par M. d'Ideville.

— Le numéro du 5 avril 1884 de *Mélusine* (1) contient le conte qui suit, publié par M. Paul Le Blanc, membre de la Société d'Emulation.

L'ORIGINE DES PUCES. — CONTE DU VELAY.

Un jour, le bon Dieu se promenait, avec saint Pierre, dans les gorges de la Loire, entre Chamalières et Vorey (2) ; ils devisaient, tout

(1) *Mélusine*, revue de mythologie, littérature populaire, traditions et usages ; dirigée par H. Gaidoz et E. Rolland.

(2) Communes du canton de Vorey, arrondissement du Puy (Haute-Loire).

Digitized by Google

en se promenant, du ménage du monde et des difficultés de le bien diriger. Tout à coup, à un détour de l'eau, saint Pierre montra au bon Dieu une femme en haillons, couchée sur le sable au soleil ; elle était jeune encore, mais ses traits reflétaient l'ennui le plus profond. Le bon Dieu, à qui rien n'est caché, vit bien de suite que cette femme s'ennuyait de son oisiveté. Comme il est souverainement bon, il tira de sa grande poche une poignée de puces qu'il jeta sur la bonne femme en lui disant ces mots : Femme, l'oisiveté est la mère de tous les vices ; voilà de quoi t'occuper. Et depuis ce jour les femmes ont des puces, et lorsqu'elles n'ont rien de mieux à faire, elles se divertissent à s'épucer.

— Dans la séance du 7 novembre 1884 de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Renan donne des nouvelles de *M. Pognon*. Notre compatriote envoie des photographies d'un monument funéraire situé dans une vallée au nord du Liban, ainsi que le relevé de diverses inscriptions relatives à Hadrian.

— *Revue politique et littéraire*, numéro du 29 novembre 1884. Article signé Dionys Ordinaire, sur Marilhat, d'après le volume de M. Gomot, que nous avons signalé à l'article Bibliographie d'un de nos précédents numéros (1).

— Le *Bulletin de la Diana* pour 1884 renferme des articles sur l'église du Moutier de Thiers ; ainsi qu'une pièce touchant les limites entre la châtellenie de Viverols en Auvergne et celle de Saint-Bonnet-le-Château en Forez.

— *Marcellin-Hercule Bompart.* — On trouve dans les *Lettres de Gui-Patin*, édition Réveillé-Parise, *Paris*, 1846, vol. 1, p. 374, le passage suivant sur Marcellin Bompart, médecin, et notre compatriote :

« Un médecin d'Auvergne, nommé Marcellin Bompart, demeurant » à Clermont, a ici envoyé un petit manuscrit intitulé *Miser homo*, » qu'il a fait à l'exemple de ma thèse (c'est Gui-Patin qui parle) » étant : » *totus homo* à natura morbus ; il a fait autrefois impri- » mer ici un livre, Nouveau chasse-peste, et un autre des con- » férences d'Hippocrate avec Démocrite, qui sont des traductions » des épîtres d'Hippocrate ; il était ici l'an 1631 et 1632. On le voyait » souvent plus malade que sain (*erat* enim obnoxius doloribus ne- » phriticis a calculis, qui uno quoque mense minuti et vix hordei » granuæ adæquantis cum multo dolore acerrimisque torsioni- » bus ejiciebantur). Je lui disais quelquefois qu'il était plus mal- » heureux qu'une femme laquelle n'accouche guère que tous les » ans et lui faisait plusieurs pierres chaque mois. Outre mes visites,

(1) Voy. ci-devant, p. 79.

Digitized by Google

» il avait aussi quelquefois celles de M. Nicolas Piètre, de M. Merlet » et de notre Riolan. Il a dressé une épître pour nous quatre à cet » opuscule qu'il nous a dédié. »

En 1825, un monsieur Bompart, pharmacien, était établi dans la rue des Chaussetiers, non loin de la Tranchée des Gras.

A la même époque, une demoiselle Bompart était mariée à M. Veillon, pharmacien. Ce dernier occupait le magasin qui était au coin de la petite rue de la Treille et de la rue St-Genès, angle sud-est. — V. NIVET.

Nous ajouterons à la note de M. le docteur Nivet les renseignements suivants, qui la complètent en ce qui concerne le médecin dont il est question et la famille Bompart.

Marcellin-Hercule Bompart est né à Clermont en 1594, d'une famille originaire, à ce qu'il paraît, d'Alais en Languedoc. Etabli dans cette ville en qualité de médecin, sa capacité et ses succès le firent bientôt connaître. En 1628, il fut nommé médecin du principal hospice de Clermont. A 26 ans, sa réputation était faite, non-seulement en Auvergne et dans les provinces voisines, mais elle s'étendait plus loin. Ainsi il était en correspondance avec Delorme, Duret, Seguin, Brayer, Merlet, Moreau, Piètre, Gui-Patin, Cousinot, le P. Malebranche, etc. Le marquis d'Effiat, surintendant des finances, gouverneur du Bourbonnais et de l'Auvergne, dont il avait soigné la santé en 1629, le décida à se fixer à Paris. En 1631, il reçut le titre de conseiller-médecin ordinaire de Louis XIII, et fut l'année suivante investi de la charge d'Intendant des eaux et bains du Bourbonnais et de l'Auvergne. Mais sa santé ne lui permettant pas de supporter plus longtemps le séjour de Paris, il revint à Clermont en 1633, et mourut dans cette ville en 1648, à l'âge de 52 ans.

On doit à Marcellin Bompart les ouvrages suivants : *Nouveau Chasse-Peste. Paris*, Gauthier, 1630; in-4°. — *La conférence et entrevue d'Hippocrate et de Démocrite* ou *Les lettres d'Hippocrate traduites et commentées. Paris*, 1632; in-8°. — *Miser homo penicillo medico-physico adumbratus. Parisiis*, Nicol, Boisset; 1648, in-4°, 12 pages. Ce dernier est un tableau rapide des maladies qui affligent l'homme. C'est l'opuscule dont il est question dans la lettre de Gui-Patin. La dédicace porte les noms de Nicolas Piètre, Jean Riolan, Jean Merlet et Gui-Patin (1). Il a laissé encore en manuscrit, à Vallot, premier médecin de Louis XIV, des commentaires sur Cœlius Aurelianus; un traité latin des eaux minérales et plusieurs traités de médecine (2).

(1) *Voyez* à ce sujet la Bibliothèque littéraire, historique et critique de la médecine, par J.-F. Carrère. *Paris*, 1776; in-4°.

(2) Lelong, *Bibliothèque historique de la France.* — *Biographie universelle*, sous la direction du docteur Hœfer, article Bompart.

Digitized by Google

Etienne Bompart de Saint-Victor, l'un des fondateurs de la Société littéraire d'Auvergne, établie en 1747, était l'arrière-petit-fils de Marcellin-Hercule. Il est l'auteur d'un *Mémoire sur la vie et les œuvres de Jean Savaron*, dont on trouve un extrait dans le *Mercure de France* de juin 1748 ; d'une *Dissertation sur les anciens noms de la ville de Clermont*, lue en 1749 dans l'assemblée publique de la Société littéraire ; d'une *Ode historique* ou *Stances à l'honneur de la ville de Clermont*, insérée dans le recueil de la Société littéraire, publié en 1748.

Il a aussi laissé un mémoire manuscrit, actuellement conservé à la Bibliothèque de Clermont, parmi les papiers de la Société littéraire, sur son bisaïeul Marcellin-Hercule Bompart (1). Il mourut en 1755.

UNE BRANCHE ANGLAISE DE LA MAISON D'AUVERGNE. — Extrait du *Bulletin monumental*, 1884, n° 3. (Excursion à Jersey, par MM. le comte de Marsy et Emile Travers.)

La vie de Philippe d'Auvergne est tout un roman que sir Bernard Burke, Ulster King of Arms (2), a raconté d'une manière attachante, dans ses *Vicissitudes of families* (3).

Dans les dernières années du XVIII^e^ siècle, Godefroy (Charles-Henri), chef de la maison de la Tour-d'Auvergne, était duc souverain de Bouillon. De son mariage avec une princesse de Lorraine, il ne lui restait qu'un fils, le prince Jacques-Léopold, et ce fils était infirme. Le duc voulut assurer sa succession dans une des branches encore existantes de son illustre famille. Des recherches entreprises sous ses ordres par de savants religieux de l'ordre de Saint-Benoît, il résulta qu'un cadet de la maison d'Auvergne avait, après la croisade contre les Albigeois, au commencement du XIII^e^ siècle, émigré en Angleterre. Grâce à la protection de Pierre des Roches, évêque de Winchester et grand juge du royaume, il avait obtenu quelques fiefs à Jersey, s'était fixé dans cette île et y avait fondé une branche de la famille d'Auvergne, laquelle comptait, au siècle dernier, comme de nos jours encore, de nombreux représentants.

(1) *Voyez* un article de M. Francisque Mège, dans l'*Intermédiaire des chercheurs*, vol. III, année 1866, où ce mémoire est analysé. — *Voir* aussi l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, par le même auteur. *Clermont-Ferrand*, Thibaud, 1884 ; in-3°. Dans ce dernier ouvrage, on trouvera une notice complète sur les œuvres d'Etienne Bompart, dont nous n'indiquons ici que les principales. — La Bibliothèque de Clermont possède en manuscrit l'*Eloge de M. Bompart de Saint-Victor*, par M. Michel Pélissier de Féligonde.

(2) C'est-à-dire Roi d'armes de l'Uelster. On sait que l'Uelster est une province de l'Irlande.

(3) *Vicissitudes of families*. London, 1869, nouv. éd., t. 1, p. 219-237.

Digitized by Google

Vers 1870, un des membres de cette famille anglo-française était Philippe d'Auvergne, esquire, au service de Sa Majesté Britannique, en qualité de lieutenant en premier à bord de l' « Arethuse ». Cette fameuse frégate, « the saucy Arethusa » (l'arrogante Arethuse), comme on l'appelait, après avoir fait éprouver de cruels dommages à la marine française, finit par livrer un combat désastreux à un de nos navires, et les officiers de l'équipage furent faits prisonniers.

Pendant que Philippe d'Auvergne était en captivité, le ministre de la marine, M. de Sartine, qui, en sa qualité d'ancien lieutenant général de police, était au courant des démarches du duc de Bouillon, lui fit savoir que les hasards de la guerre, ou pour mieux dire un accident, avaient amené en France un officier portant le nom qu'il recherchait. Sur la demande de ce prince, le ministre autorisa le prisonnier à aller en Normandie, au château de Navarre, résidence du duc de Bouillon, en se rendant à Ostende, port où il devait s'embarquer pour retourner en Angleterre. Le lieutenant reçut un accueil empressé du prince, qui donna de nouveaux ordres pour poursuivre l'enquête déjà commencée au sujet de la communauté d'origine des la Tour-d'Auvergne, de France, et des d'Auvergne, de Jersey.

Philippe d'Auvergne, rentré en Angleterre, prit de nouveau du service et fut promu au grade de capitaine. Il eut la bonne fortune, en revenant d'un de ses voyages, de rencontrer à Londres le duc de Bouillon qui l'engagea à le suivre en France pour rétablir sa santé altérée par les fatigues de campagnes dangereuses et pénibles. Malheureusement l'officier de marine était non-seulement pauvre, mais criblé de dettes, et c'est seulement en recourant à la bourse d'un ami qu'il lui fut possible de quitter Londres et de se rendre auprès de son bienfaiteur. Celui-ci le traita avec une affection toute particulière et l'appela son fils à la suite d'un acte formel d'adoption passé en 1784, et que le duc envoya au capitaine anglais, dans le socle d'un buste original du maréchal de Turenne dont il lui fit présent.

En 1786, plus de dix ans après le commencement des recherches ordonnées par le chef de la maison d'Auvergne, des lettres patentes, expédiées sous le grand sceau de la principauté de Bouillon, déclarèrent que Charles d'Auvergne, esquire, et le major général James d'Auvergne, son frère cadet, père et oncle du capitaine d'Auvergne, descendaient des anciens comtes d'Auvergne comme le duc de Bouillon, et leur confirmèrent leurs armoiries communes, avec le titre de cousins du prince. Georges III reconnut aux intéressés les droits qui venaient de leur être accordés.

Sur les instances de son père adoptif, le capitaine d'Auvergne rentra dans la marine et reçut, en 1787, le commandement de la frégate «Narcissus» de la station du «Channel», commandement que sa santé

Digitized by Google

le força de résigner en 1790. Il se rendit alors à Navarre, où le duc régla, quelques mois plus tard, l'ordre de succession à ses États, qu'il fit reconnaître par l'assemblée des députés de Bouillon.

Mais bientôt la République française s'annexa le duché de Bouillon, et Philippe d'Auvergne resta à Jersey, dont il devint gouverneur, avec le grade de vice-amiral. Pendant l'émigration, il rendit de nombreux services aux Français qui étaient venus se fixer dans l'île.

En 1814, fort de l'appui de Wellington, le gouverneur de Jersey fit valoir ses prétentions à la souveraineté du duché de Bouillon, sur laquelle le traité de 1814 était resté muet. M. Renier Chalon a retracé (1) les efforts que tenta Philippe d'Auvergne pour triompher de ses compétiteurs, le prince Charles de Rohan-Guéménée, le comte Godefroy de la Tour et le prince de la Tremoille. Il nous le montre établissant son autorité sur le duché, y installant un gouvernement, se faisant reconnaître par les Etats et envoyant même au congrès de Vienne un représentant, le prince de la Tremoille, qu'il avait adopté. Mais cette assemblée coupa court aux prétentions des divers concurrents, en déclarant que le duché de Bouillon ferait partie du royaume des Pays-Bas. Philippe d'Auvergne mourut à Londres, le 18 septembre 1816, âgé de près de 80 ans et fut inhumé dans l'église de Sainte-Marguerite, au quartier de Westminster.

NÉCROLOGIE (1884).

L'abbé Gannat. — Un des prédicateurs les plus estimés du diocèse de Clermont, M. Gannat, est mort à Lyon, le 22 avril 1884.

Né à Maringues, le 8 février 1815, Pierre Gannat fit ses études au collège de Billom et au petit séminaire de Clermont. Ordonné prêtre, il débuta en 1839 dans le poste de vicaire à Ambert; il passa ensuite à Issoire, où il se fit connaître comme prédicateur. Il voulut alors entrer dans l'ordre de Saint-Dominique que Lacordaire venait de rétablir en France. Sa santé ne le lui permit pas. Rentré dans le diocèse, il fut chargé, vers 1845, de créer au petit séminaire de Clermont l'enseignement spécial de l'histoire. De là, au bout d'une année environ, il devint missionnaire diocésain. Puis, après avoir été curé à Orcet et à Saint-Germain-Lembron, il fut, en 1862, placé à la tête de l'importante paroisse de Saint-Pierre-les-Minimes, à Clermont, et y resta jusqu'à la fin de décembre 1881. A cette époque, le délabrement de sa santé l'obligea à se démettre de ces fonctions, qu'il

(1) *Le dernier duc de Bouillon*, 1815. Bruxelles, 1860, in-8°.

Digitized by Google

avait exercées, on doit le dire, avec une activité, une générosité et un dévouement sans bornes (1).

L'abbé Gannat était vraiment prédicateur et prédicateur éloquent. Grand de taille, doué d'une physionomie expressive et d'une voix sonore et harmonieuse, parlant avec une chaleur communicative, il avait tout ce qu'il faut pour séduire un auditoire. Et, si les circonstances l'eussent servi, nul doute qu'il ne fût arrivé à un renom considérable.

Il était d'une nature passionnée et militante. Passionné pour la charité, il était aussi passionnément patriote; et, n'eût été son caractère sacerdotal, il se fût souvent jeté dans la lutte pour sauvegarder les droits qui lui semblaient méconnus, pour soutenir les intérêts de la religion, pour combattre les actes arbitraires ou pour résister aux envahisseurs de la patrie. En 1870, pendant la guerre, il organisa dans son église un service religieux hebdomadaire pour appeler l'aide de la Providence en faveur de notre pays si éprouvé. Longtemps auparavant, en 1848, après la révolution de février, il fut un des premiers dans le clergé à manifester sa sympathie pour le nouveau régime dont il espérait des merveilles. Il composa même un chant patriotique qui fut publié avec musique de M. Emile Vayron.

M. Gannat a publié, en outre, un volume de poésies, sous ce titre : *Méandres poétiques* (Clermont-Ferrand, Thibaud, 1876, 1 vol. in-18).

F. M.

GUYOT-MONTPAYROUX. — Antoine-Léonce Guyot-Montpayroux, né à Brioude le 14 janvier 1839, a représenté plusieurs fois le département de la Haute-Loire au Corps législatif.

Après avoir exercé pendant quelque temps comme avocat au barreau de Riom, il fut attaché, en 1858, au ministère de l'intérieur. En 1867, il fut secrétaire de l'Exposition universelle. Un peu plus tard, s'étant brouillé avec M. Rouher, il entra au journal *la Liberté* comme collaborateur de M. Emile de Girardin.

Aux élections législatives de 1869, il se présenta comme candidat de l'opposition libérale, et, avec l'aide d'un journal créé pour la circonstance, *l'Indépendant de Brioude*, il battit le baron Romeuf, candidat officiel dans la circonscription de Brioude (Haute-Loire). — Aux élections qui suivirent les désastres de 1870, il ne put se faire élire à l'Assemblée nationale.

Nommé par M. Thiers consul général à Pesth, il donna sa démis-

(1) La majeure partie des détails qui précèdent est empruntée à une notice insérée dans la *Semaine religieuse de Clermont* du 31 mai 1884.

Digitized by Google

sion et prit la direction du *Courrier de France* où il soutint la politique du centre gauche.

En 1876, à la suite de longues luttes, il parvint à se faire nommer député dans l'arrondissement du Puy. Après la dissolution de la Chambre, il fit partie du groupe des 363 et fut réélu à ce titre le 14 octobre 1877.

Sur la fin de cette même année 1877, il fut atteint d'une affection mentale qui se traduisit par des actes excentriqnes et détermina son internement dans la maison du docteur Luys, à Ivry-sur-Seine. C'est là qu'il est mort, après sept années d'abattement et de souffrances, le 14 avril 1884.

Guyot-Montpayroux a publié divers ouvrages et brochures, entre autres :

Peureux et Aveugles, notice médico-politique sur l'arrondissement de X... Paris, Dentu, 1864; 16 pages in-8°.

L'Opposition dynastique. Paris, Dentu, 1864; 171 pages in-8°.

Les Paroles d'un Condamné, par Emile de Girardin, avec une préface de L. Guyot-Montpayroux. Paris, Dentu, 1867; 158 pages in-8°.

Exposition universelle de 1867. — *L'Enquête du dixième groupe. — Catalogue analytique des documents, mémoires et rapports... relatifs aux institutions publiques et privées, créées par l'Etat, les départements, les communes et les particuliers, pour améliorer la condition physique et morale de la population* (rédigé par Guyot-Montpayroux, secrétaire). Paris, Dentu, 1869; 283 pages in-8°.

La France du Suffrage universel. Paris, Lacroix et Verbeckoven, 1870; 32 pages in-8°, etc.

ALTAROCHE. — Le 16 mai 1884 a été inhumé à Méry-sur-Oise un journaliste qui avait représenté le département du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale de 1848.

Altaroche (Durand-Michel-Agénor), né à Issoire le 18 avril 1811, était le fils de Jean-Baptiste Altaroche, avocat, et de Jeanne-Marie-Adèle Odde de Lardeyrolle. Son grand-père, qui se faisait appeler Valerius Publicola Altaroche, était, en 1793, membre du district d'Issoire.

Venu à Paris après 1830, il entra aussitôt dans la presse républicaine. En 1832, il fonda, avec Louis Desnoyers, un journal satirique destiné à une brillante carrière, *le Charivari*, et en prit deux ans après la direction qu'il garda jusqu'en 1848.

Envoyé à cette époque dans le département du Puy-de-Dôme comme commissaire du Gouvernement provisoire, il s'y montra conciliant et plein de modération; et s'il y eut, au début, quelques destitutions et quelques déplacements de fonctionnaires, ce fut

Digitized by Google

l'œuvre de personnes de son entourage plutôt que la sienne. Cette modération lui valut de sortir le premier comme représentant du Puy-de-Dôme aux élections du 28 avril 1848. A l'Assemblée constituante, il fit partie de la gauche modérée.

N'ayant pas été réélu aux élections de 1849, il renonça à la politique active. De 1850 à 1852, il fut directeur du théâtre de l'Odéon. Ensuite, il s'associa avec Louis Huart pour l'exploitation d'une nouvelle scène de genre, *les Folies-Nouvelles*, devenue depuis *le théâtre Déjazet*.

Outre un grand nombre d'articles publiés dans *la Caricature*, *le Charivari* et autres journaux républicains de l'époque, tels que *le Courrier des Electeurs*, *la Révolution de* 1830, *le Diable boiteux*, *le Journal du Peuple*, *le National*, etc., Altaroche a écrit des brochures, des romans, des chansons, etc. Nous citerons :

La Chambre et les Ecoles (en vers). Paris, 1831 ; 16 pages. — *Société des Droits de l'Homme et du Citoyen : Du Gouvernement.* Paris, Herhan, 1833, in-8°. — *Peste contre peste ou la France au* XVI^e^ *siècle ; mars* 1547. — *Etude historique sur le règne de François I^er^*, imprimée dans *Paris révolutionnaire*, tome 2, 1834. — *Chansons et vers politiques*, 1 vol. in-32. Paris, Pagnerre, 1835. — *Chansons politiques*. Paris, Pagnerre, 1838, in-32. — *Contes démocratiques*, *Dialogues et Mélanges*. Paris, Pagnerre, 1837. — *Lestocq ou le retour de Sibérie*, comédie représentée à la Porte-Saint-Martin le 14 août 1836, faite en collaboration avec Laurencin. Altaroche s'est caché sous le pseudonyme de Dupuy. — *Aventures de Victor Augerol racontées par lui-même*. Paris, Désessart, 1838 ; 2 vol. in-8°. — *La Réforme et la Révolution*. Paris, Pagnerre, 1841. — *Le Corrégidor de Pampelune*, comédie en un acte, 1843, en collaboration avec Moléri, de son vrai nom, Jules Demolière, etc.

M^gr^ BOUANGE. — Le 6 mai 1884, l'épiscopat a fait une perte sensible en la personne de M^gr^ Bouange, évêque de Langres.

Né le 19 janvier 1814, M. Bouange fut élevé par les Frères de la doctrine chrétienne et entra au grand séminaire de Saint-Flour. Ordonné prêtre le 9 janvier 1838, il fut nommé prosecrétaire de l'évêché par M. de Marguerye. Le 1^er^ juin 1839, la charge de secrétaire général lui fut confiée, et il reçut des lettres de chanoine honoraire de la cathédrale. Le 14 novembre 1845, M. de Marguerye le nomma vicaire général, et, le 9 février 1847, curé de Notre-Dame-aux-Neiges, à Aurillac.

Il rentra ensuite à Saint-Flour, et, quand son évêque fut nommé à Autun, il le suivit en qualité de vicaire général. Le 7 janvier 1851, il fut nommé vicaire général de la Basse-Terre, et, le 1^er^ juin 1867 vicaire général de Reims.

Digitized by Google

Le 20 février 1853, il reçut de la congrégation de la Propagande le titre de missionnaire apostolique, et le 15 août 1863, du gouvernement français, celui de chevalier de la Légion d'honneur.

Deux ans plus tard, le 13 janvier 1865, Pie IX le créa protonotaire apostolique *ad instar participantium*. Mgr de Marguerye ayant donné sa démission du siège d'Autun en 1872, M. Bouange, qui avait conservé le titre de vicaire général de Saint Flour, rentra dans son diocèse d'origine et fut nommé, le 1er octobre 1872, curé-archiprêtre de la paroisse de Saint-Géraud. Un décret du maréchal de Mac-Mahon, président de la République, le désigna, le 15 juin 1877, pour succéder à M. Guerrin sur le siège épiscopal de Langres.

Préconisé dans le consistoire du 21 septembre de la même année, il fut sacré à Aurillac, dans l'église même de Saint-Géraud, le 18 novembre suivant, et, après avoir pris possession par son premier vicaire général, le 3 novembre, il entra en sa ville épiscopale le 3 décembre.

CORRESPONDANCE.

Demande. — Qu'appelle-t-on *Lettres de Jérusalem*, pendant la période révolutionnaire ?

G.

BIBLIOGRAPHIE.

René Fage. — *Complément des œuvres de Baluze, catalogguées et décrites*, par M. René Fage, avocat à Limoges. *Tulle*, Crauffon, 1884.

Ce travail complète la très-curieuse étude bibliographique parue en 1882, sous le titre : *Les œuvres de Baluze, catalogguées et décrites*, par R. Fage. *Tulle*, Crauffon.

Claude Desprez. — Désaix. Avec cinq cartes. *Paris*, librairie militaire L. Baudoin; 1884, in-12.

Ambroise Tardieu. — Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne. *Moulins*, C. Desroziers, 1884; in-4°.

Dr J. Daudé. — En Gévaudan. Recherches historiques sur le Monastier (*Lozère*). *Paris*, 1884, Maisonneuve; in-8°, planche.

Comte de Pontgibaud. — Normandises ou le Décaméron normand. *Paris*, Lechevalier, 1884; gr. in-12 raisin (tiré à très-petit nombre).

On doit à M. le comte de Pontgibaud d'autres volumes de poésies, entre autres : *Pensées erratiques*, Valogne, 1862; in-12. — *Chemin faisant, Recueil de pensées*, Paris, 1874; in-8°.

Digitized by Google

J. BOURGET. — Cours de géométrie à l'usage de l'enseignement spécial, par J. Bourget, recteur de l'Académie de Clermont. 2e édition. *Paris*, veuve Belin; in-12.

F. CORRÉARD. — Histoire nationale et notions communes d'histoire générale, depuis l'époque gauloise jusqu'au milieu du quinzième siècle. *Paris*, Masson, 1884; in-18.

H. D'IDEVILLE. — Le Dictionnaire des suppliciés : les guillotinés d'Auvergne d'après l'ouvrage de M. Marcellin Boudet; les tribunaux criminels et la justice révolutionnaire en Auvergne. In-8°, 22 p., titre rouge et noir.

Extrait de la Revue de la Révolution.

FRANCIS COURCHINOUX. — Lo Pousco d'or, pitchiounou guèrbo de Pouésiotas én diolèyté dél Contaou, omm'uno préfacio de Moussu Achille Feraiy. *Ourlhat* (Aurillac), oco dé H. Gentet, emprimur corieyro Mertchioudo, 1884; petit in-8°, 101 p.

— Catalogue des livres anciens et modernes, français et italiens, provenant de la bibliothèque de M. le comte de Chabrol-Crouzol, doyen de la Soc. des Bibliophiles français. *Paris*, Chamerot, 1884; in-8°, 92 p.

Dr CHIBRET. — Technique de l'opération de la cataracte, par le Dr Chibret (de Clermont). *Paris*, Davy, 1884; in-8°, 10 p.

Extrait des archives d'ophthalmologie, mai-juin, septembre-octobre 1884.

P. NEBOUT. — La mort de Corneille, par Pierre Nebout (deuxième centenaire de Corneille). *Rouen*, Lecerf, 1884; in-8°, 31 p., portrait.

P. DE NOLHAC. — 21 lettres inédites du cardinal de Granvelle à Fulvio Orsini et au cardinal Sirleto.

Extrait des « Studi e documenti di storia e diritto. »

Outre les ouvrages déjà mentionnés dans la *Revue d'Auvergne*, M. de Nolhac a publié précédemment : *Le dernier amour de Ronsard*. Hélène de Sugères. *Paris*, Charavay, 1882; in-8°.

GABRIEL CHARMES. — Voyage en Palestine. *Paris*, Calmann Lévy, 1884.

Dr V. NIVET. — Discours sur le médecin, ses études psychologiques, son utilité, ses devoirs. *Clermont-Ferrand*, Mont-Louis, 1884; in-8°, 27 p.

Discours prononcé à la séance de rentrée des Facultés et de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Clermont, le 22 novembre 1883.

— Une histoire de Curé, racontée par un journaliste. *Lille*, 1884; in-8°.

Sous ce titre, M. J. GUETTON, rédacteur de la *Gazette d'Auvergne*, raconte la vie d'un homme excellent, l'abbé Olivier, qui, après avoir été comédien pendant treize ans, entra dans les ordres et fu

Digitized by Google

successivement vicaire à Dallet et à Cournon, près Clermont, puis curé de la paroisse de Merdogne, aujourd'hui Gergovie.

E. CARON. — Monnaies féodales françaises. *Paris*, Rollin et Feuardent, 1882 ; in-8°, 1er fascicule, *Auvergne*.

DE LAMBEL. — Louise de Marillac (Mlle Le Gras), fondatrice de la Compagnie des Filles de la Charité ; par le comte de Lambel. Nouv. édit. *Lille et Paris*, Lefort, 1884 ; in-12.

PÉRIODIQUES.

— Le *Moniteur d'Issoire* publie depuis plusieurs mois une série de lettres sur l'Auvergne, tirées des tomes XXIX et XXX du *Voyageur français*, de l'abbé Laporte (*Paris*, 1765-95 ; in-12, de 42 vol.).

— Almanach de la *Gazette d'Auvergne* pour 1885, 3e année. *Clermont-Ferrand*, imprimerie Centrale ; 118 pages in-8°, avec figures dans le texte.

Outre les renseignements accoutumés sur les foires, marchés, etc., cet almanach contient diverses notices et indications sur *les rues, places, monuments religieux et civils de Clermont*, sur *Montferrand*, *le Mont-Dore et ses environs*, sur *La Bourboule*, sur *Riom*, *Tournoelle*, *Pontgibaud*, et enfin une monographie signée de La Foulhouze, sur *les Vendanges d'autrefois à Clermont*.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

ED. VIMONT.

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Albon de Saint-André..... 19
Altaroche..... 246

Archéologie. — Murs vitrifiés de Châteauneuf-les-Bains, 68, 103. — Murs vitrifiés du Cantal, 75. — Murs vitrifiés d'Irlande, 165. — Vase gallo-romain trouvé à Lezoux par M. Plicque, 74. — Inscription votive trouvée au puy de Dôme, 75. — Antiquités des environs de Saint-Ours, 185, 234. — Châsse de Moissat-Bas, 75. — Jeton de Jean d'Albon, 19. — Mandoce ou Mandocine, 77. — Eglise du Moutier de Thiers, 340. — Huîtres nourries en eau douce dans l'ancienne Aquitaine et particulièrement à Clermont-Ferrand, 239. — L'homme tertiaire et les silex de Thenay, 220, 234, 235. — Inscriptions de Nabuchodonosor, 74. — Inscriptions d'Hadrian, 240. — Monument funéraire dans le Liban, 240. — La roue de Saint-Amable, 185.

Archon-Despérouses (prix) décerné en 1884..... 72
Aubergier (H.)..... 173
Auvergne (Maison d'). Branche anglaise..... 242
Auvergne (Philippe d')..... 242

Beaux-Arts. — Un portrait du Musée de Clermont, 1, 164. — Œuvres musicales de M. Emmanuel Chabrier, 237. — Marilhat, 240.

Bibliographie..... 78, 175, 248
Biographie. — Albon de Saint-André, 19. — Altaroche, 247. — Aubergier, 173. — Auvergne (Philippe d'), 242. — Blatin-Mazelhier, 170. — Bompart (Marcellin-Hercule), 240. — Bompart de Saint-Victor, 242. — Mgr Bouange, 247. — Bouquet de la Grye, 73. — Chabrol-Crouzol, 76. — Dumiral (Fr.), 76. — L'abbé Gannat, 244. — Grimaud Pascal, 47, 126. — Guyot-Montpayroux, 245. — Ideville (H. d'), 73. — Jallifier, 73. — Marilhat, 240. — Narjot (G.-J.), 76. — Le colonel Perrier, 195. — Rouher Eugène, 167.

Digitized by Google

Blanc (Paul Le). — L'origine des puces..... 239
Blatin-Mazelhier..... 170
Bompart (Marcellin-Hercule), par V. Nivet..... 240
Bompart de Saint-Victor, ses œuvres..... 242
Bouange (Mgr), évêque de Langres..... 247
Bouquet de la Grye (M.), élu membre de l'Académie des sciences... 73
Bourdon-Pognon, donation à la Société de géographie..... 237
Canillac (donation de Marguerite de Valois au marquis de)..... 230
Carrier (cachet de)..... 166
Cessac (de), sur le nom de la ville d'Evaux..... 239
Chabrier (Emmannel), Gwendoline, Espana, l'Etoile, une Education manquée, le Roi malgré lui..... 237
Chabrol-Crouzol..... 76
Chotard (H.). — Le Tong-King..... 22, 108
Chronique et mélanges..... 72, 164, 237
Claretie (Jules). — Le cachet de Carrier..... 166
Clermout-Ferrand (Huîtres découvertes à)..... 239
Correspondance..... 77, 248
Crâne de renne découvert au Mont-Dore; par F. Pommerol..... 42
Delille. — Le Poème de la conversation. Par A. Malet..... 177
Delort (M.) — Camps vitrifiés dans le Cantal..... 75
Depéret (M.) — Ruminants fossiles de l'Auvergne..... 166
Dumiral (Francisque)..... 76
Essarts (Emm. Des). — Mistral et la poésie provençale..... 237
Essarts (Emmanuel Des), chevalier de la Légion d'honneur..... 237
Evaux (sur le nom de la ville d')..... 239
Fabre (Guillaume) fait un don au Musée d'Ethnographie du Trocadéro. 239
Gaidoz (H.). — La roue représentation du soleil..... 165
Gannat (l'abbé)..... 244
Gasquet. — Emploi du mot βασιλευς dans la chancellerie byzantine. — Charlemagne et l'impératrice Irène. — Institutions politiques et sociales de l'ancienne France. — De l'autorité impériale en matière politique à Bysance. — Géographie générale..... 238
Gazette d'Auvergne. — Les guillotinés d'Auvergne..... 239
Id. — Portrait du Musée de Clermont..... 164

Géographie. — Voyage en Auvergne d'Abraham Goelnitz, 81. — Limites de la châtellenie de Viverols, 240. — Sur le nom de la ville d'Evaux, 238. — Le Tong-King, 23, 108. — Géographie générale, par M. Gasquet, 238. — Don à la Société de géographie, 240.

Girod (P.) — Les microbes..... 237
Goelnitz (Abraham). — Voyage en Auvergne..... 81

Digitized by Google

GOMOT (H.). — La roue de la procession de Saint-Amable..... 165
GONNARD (H.). — Le sphène dans les roches du Puy-de-Dôme..... 166
GRASSET D'ORCET. — Les collaborateurs de Jeanne d'Arc. — Les grands pauvres..... 238
Guyot-Montpayroux..... 245

HISTOIRE. — Pascal Grimaud, hist. d'un prêtre révolutionnaire, 47, 126.—Le cachet de Carrier, 166.— Le lieutenant-colonel Perrier, 195. Autographe de Marguerite de Valois, 230. — Emploi du mot βασιλευς dans la chancellerie byzantine, 238. — Charlemagne et l'impératrice Irène, 238. — Institutions politiques et sociales de l'ancienne France, 238. — De l'autorité impériale en matière religieuse à Byzance, 238. Les collaborateurs de Jeanne d'Arc, 238. — Nom de la vlle d'Evaux, 238. — Les guillotinés d'Auvergne, 239. — Branche anglaise de la Maison d'Auvergne, 242.

Homme tertiaire (l'), par F. Pommerol..... 220
Ideville (M. H. d'), lauréat du prix Guizot..... 73
Jacqueton (J.-H.-G.), nommé élève de l'Ecole des Chartes..... 239
JALLIFIER (M.), élu membre du Conseil supérieur de l'instr. publique... 73
JUBAINVILLE (D'ARBOIS DE). — Forts vitrifiés d'Irlande..... 165
LAIZER (marquis de). — Rapport au général Wimpffen..... 238
Lettres de Jérusalem..... 248
Lièvre (A.-F.-L.). Huitres nourries en eau douce dans l'ancienne Aquitaine..... 239

LITTÉRATURE. — Le poème de la Conversation, de Delille, 177. — La Revue d'Auvergne, sonnet, 63. — Mistral et la poésie provençale contemporaine, 237. — Les grands pauvres, 238. — Origine des puces, conte, 239.

Maire (A.). — Objets antiques découverts à Saint-Ours..... 185
Malet (A.). — Delille, le poème de la Conversation..... 177
Mandoce ou Mandocine (qu'est-ce qu'une)?..... 77
Marguerite de Valois (autographe de). Donation au marquis de Canillac. 230
Marilhat, par Dionys Ordinaire..... 340
MARSY (de) et EMILE TRAVERS. — Une branche anglaise de la maisou d'Auvergne..... 242
MÈGE (Fr.). — Pascal Grimaud, hist. d'un prêtre révolutionnaire.... 47, 26
ID. — Le lieutenant-colonel Perrier..... 195

MINÉRALOGIE. — Le sphène dans les roches du Puy-de-Dôme..... 166

Digitized by Google

Mowat (Robert). — Inscription du Puy-de-Dôme..... 75
Muraille vitrifié à Châteauneuf, par M. Vimont..... 68
Musée de Clermont (un portrait du)..... 14, 164
Musicales (œuvres) de M. Emm. Chabrier..... 237
Narjot (Guillaume Jean)..... 76
Nivet (V.). — Marcellin-Hercule Bompart..... 240
Nécrologie..... 76, 167, 244
Ordinaire (Dionys). — Marilhat..... 240
Origine (l') des puces, conte du Velay..... 239

Paléontologie. — Découverte d'un crâne de renne, au Mont-Dore, 42, 67. — Ruminants fossiles de l'Auvergne, 166. — Le genre ptychogaster de Pomel, 166. — L'homme tertiaire, les silex de Thenay, 220, 234, 235.

Pascal Grimaud, hist. d'un prêtre révolutionnaire, par Fr. Mège.. 47, 127
Perrier (le lieutenant-colonel), par Fr. Mège..... 195
Plicque (Dr A.). — Note sur un vase gallo-romain trouvé à Lezoux... 74
Pognon (H.). — Inscription de Nabuchodonosor..... 74
Id. — Monument funéraire dans le Liban ; inscriptions relatives à Hadrian..... 240
Pommerol (F.). — Découverte d'un crâne de renne au Mont-Dore..... 42
Id. — Sur les murailles vitrifiées..... 69
Id. — Visite aux murailles vitrifiées de Châteauneuf-les-Bains..... 103
Id. — L'homme tertiaire ; les silex de Thenay..... 220
Portrait (un) du Musée de Clermont-Ferrand..... 14, 164
Prix Guizot décerné en 1884 à M. d'Ideville..... 73
Roue (la) de Saint-Amable..... 165
Rouher (Eugène)..... 167
Ruminants fossiles de l'Auvergne, par M. Depéret..... 166
Revue d'Auvergne (la), sonnet, par F. Vazeilles..... 63
Rupin (Ernest). — Châsse de l'église de Moissat..... 75
Saint-Ours (objets antiques découverts à)..... 185
Société d'Emulation de l'Auvergne (la)..... 64

Société d'Emulation de d'Auvergne. — Statuts et règlements, 1. — Liste des membres au 5 septembre 1884, 8. — Comité d'administration, 13. — Comité de publication, 13. — Procès-verbaux des séances, 66, 163, 233.

Thenay (silex de)..... 220, 235
Thiers (église du Moutier de)..... 340
Tong-King (le), par H. Chotard..... 22

Digitized by Google

VAILLANT (L.), sur le genre ptychogaster..... 166
VAZEILLES (F.). — La Revue d'Auvergne, sonnet..... 63
VERNIÈRE (Antoine). — Un voyageur en Auvergne au XVIIe siècle..... 81
VIMONT (Ed.). — Notice sur un portrait du Musée de Clermont-Ferrand. 14
ID. — Présentation d'un échantillon de muraille vitrifiée trouvé à Châteauneuf-les-Bains..... 68
ID. — Autographe de Marguerite de Valois..... 230
Viverols (limites de la châtellenie de)..... 240
Voyageur (un) en Auvergne, au XVIIe siècle..... 81

Clermont-Ferrand, typographie Mont-Louis, rue Barbançon, 2.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05658 2367

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05658 2367

Digitized by Google